

Jules BRÉVIÉ, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE (janvier 1937-juin 1939)

Jules BRÉVIÉ

Né à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), le 12 mars 1880.
Fils d'Auguste Pascal Brévié et de Marguerite Dezou.
Marié à Élisabeth Marie-Louise Fouilleron.

École coloniale (1904).
Administrateur stagiaire des Colonies, adjoint au commandant de Bamako...
Lieutenant-gouverneur de la Guinée (1920),
directeur des Affaires politiques et administratives du gouvernement général de l'Afrique occidentale française,
Gouverneur du Niger (1922), puis de la Côte-d'Ivoire (25 août-28 octobre 1930),
Gouverneur général de l'A.O.F. (1930-1936).
Gouverneur général de l'Indochine (1937-1939).
Retraité (13 mars 1940).
Président du comité interprofessionnel et colonial.
Membre de l'Académie des sciences coloniales (18 janvier 1941).
Membre de la commission de la Constitution du Conseil national.
Secrétaire d'État aux Colonies (18 avril 1942-26 mars 1943).
Condamné par la Haute Cour de justice à dix ans de prison, à la dégradation nationale à vie et à la confiscation de ses biens (21 mars 1947), peine ramenée par la suite à sept ans de prison.

Auteur de « *Islamisme contre naturisme au Soudan français* » (1923) :
Chevalier (20 oct. 1920), officier (26 janvier 1929), commandeur (28 juillet 1933) et Grand Officier (31 oct. 1938) de la Légion d'honneur : a contribué, comme gouverneur général, à l'organisation de la participation de l'Indochine à l'Exposition universelle de Paris.

Domicile : Paris, XVI^e, rue Raynouard, 74.
Décédé à Talizat (Cantal), le 29 juillet 1964.

LA VALSE DES GOUVERNEURS

M. VARENNE, M. CAYLA OU M. LAMOUREUX AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL ?
M. Le Prévost gouverneur de la Cochinchine ?
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 août 1936)

D'apres des nouvelles parvenues par avion hier, la mission de M. le gouverneur général Robin, qui doit expirer très prochainement, ne sera pas renouvelée, de sorte que ce dernier rentrerait bientôt en France.

Son successeur, ou du moins le candidat qui aurait le plus de chances de recueillir sa succession, serait M. Alexandre Varenne, aux dires de certains. Mais, selon d'autres, sa candidature serait écartée à la suite de l'opposition irréductible du président Lebrun.

On cite également, comme pouvant être appelé à succéder à M. Robin, M. Cayla, ancien gouverneur de Madagascar, et M. Lamoureux, dont la candidature serait à nouveau envisagée avec faveur.

.....
(*La Dépêche, de Saïgon.*)

LA NOMINATION DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ (*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1936)

Paris, 10 août. — Le « Journal officiel » publie un décret du 9 août portant désignation du gouverneur général Brévié et spécifiant que les pouvoirs du gouverneur général Robin prendront fin, sur sa demande, le 13 septembre.

Paris, 10 août. — Au ministère des Colonies, des renseignements officieux donnent à penser que le gouverneur général Brévié rejoindrait seulement son poste dans le courant de l'automne, un délai lui étant nécessaire pour la mise au point des réformes politiques, sociales et économiques par lesquelles il désire marquer la continuation, en Indochine, de la politique hautement libérale et sociale qu'il a toujours pratiquée dans les postes qu'il a antérieurement occupés.

Les réalisations envisagées seront orientées suivant l'esprit du nouveau Gouvernement, et notamment vers l'amélioration des conditions d'existence des masses. Elles marqueraient une orientation nouvelle dans la collaboration franco-annamite sur le plan de la politique intellectuelle et économique.

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1936)

Science et colonisation. — Sous ce titre, le gouverneur général Brévié vient de publier une étude, dont nous croyons intéressant de reproduire les passages suivants :

« La colonisation devient affaire de méthode, de calcul, de prévision et, pour tout dire, de science. Elle reste sans doute, et avant tout, un art politique et psychologique, mais qui doit être guidé, éclairé par des données scientifiques exactes.

Certainement, ce rôle scientifique de la colonisation a été longtemps obscur et différé. Dans la période de conquête, de pacification et d'organisation, il fallait, dans tous les domaines, des pionniers, des précurseurs, forts de leur énergie, de leur audace, de leur propre volonté. Ce qui comptait d'abord, c'était l'expérience individuelle ; c'est par elle que des victoires solides ont été remportées, avec leur valeur, physionomie proprement individuelles. Notre histoire coloniale, on le sait, est une histoire de noms propres. Les théories les plus ordonnées sont impuissantes à diriger l'action des premiers coloniaux qui se font à eux-mêmes leur propre science. Un Brazza, dans sa seule pensée, dans sa seule expérience, résume le Congo. Il faut d'abord que Binger pénètre en Côte-d'Ivoire, pour détruire la légende des monts de Kong. Mieux que par les conclusions d'une science livresque et provisoire, un Faidherbe, un Archinard découvrent sur place, par expérience, par intuition directe, les principes de la politique indigène.

« Aujourd'hui, il faut reconnaître que la situation s'est entièrement transformée. La colonisation, avec les moyens mesurés dont nous disposons, a commencé sa période scientifique. On comprend l'importance et la valeur de la science appliquée à la colonisation. Ici aussi, il faut savoir pour agir et pour prévoir. Tous les grands problèmes qui nous préoccupent revêtent en quelque manière un aspect scientifique. Il en est ainsi de l'équipement ferroviaire, de la construction des ports et de l'aménagement du réseau routier. S'agit-il de l'installation des grandes lignes aériennes, il faut les établir sur de solides connaissances météorologiques. La mise en valeur du sous sol requiert l'élaboration rapide d'une bonne carte géologique. La médecine coloniale est un apostolat, une croisade menée contre les fléaux épidémiques : mais c'est une croisade scientifique qui a besoin de patientes recherches poursuivies méthodiquement dans les laboratoires et dans les Instituts Pasteur. Plus encore, le gouvernement des indigènes, pour s'exercer en pleine connaissance de cause, requiert une véritable science de l'ethnologie, une connaissance de la colonisation comparée, une mise en commun, une coordination des expériences tentées, bref la constitution d'une science politique coloniale. Ainsi, de plus en plus, la colonisation a besoin de savants, de chercheurs impartiaux et désintéressés qui voient à distance, hors de l'urgence et du feu de l'action. Il lui faut des laboratoires mieux outillés, des instituts de recherches ; il lui faut appuyer son action sur une véritable culture scientifique coloniale, s'inspirer de la méthode expérimentale, recevoir les directives d'une science précise et pratique.

Cependant il nous faut dire comment nous apparaissent les caractères de cette science coloniale qui doit éclairer notre action. Sans doute, il n'y a point, à vrai dire, de science coloniale proprement dite. Les lois de la pesanteur, les principes de l'anatomie et de la géologie ne changent pas après le passage des tropiques. Toutefois, il faut dire qu'ici la science doit être subordonnée à l'action, soumise à l'urgence, aux faits qui commandent. Elle doit aller au plus pressé, chercher le rendement, dire pour ainsi dire une science de brousse rapide, vigoureuse, énergique; sans rien perdre de son caractère désintéressé et objectif, la science doit s'appliquer à des problèmes concrets, vivants, plongés dans l'action ; nous n'avons pas les moyens de jouer de la science de luxe. Autre fait très important encore, la science au service de la colonisation aboutit toujours à l'homme, à la population, au milieu indigène. Qu'il s'agisse d'agronomie, de médecine, de biologie, cette limite doit être reconnue. »

L'ARRIVÉE À SAÏGON DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ
Ses premières paroles
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 janvier 1937)

Saïgon, 14 janvier. — Le gouverneur général Brévié, accompagné du secrétaire général Nouailhetas, du gouverneur Rinkenbach¹, directeur, et de M. Biénès, directeur-adjoint de son cabinet, est arrivé aujourd'hui à bord de l' « Aramis ». Le gouverneur général p. i. Silvestre² et le gouverneur de la Cochinchine Pagès, s'étaient portés à sa rencontre en rivière de Saïgon.

¹ André Rinkenbach (Paris VIII^e, 17 octobre 1882-Paris XV^e, 4 mai 1949) : fils d'un valet de chambre et d'une femme de chambre. Marié à Rosalie, Jeanne Marie Kohler. H.E.C., 1902. Administrateur colonial en AOF, détaché à la Compagnie générale des colonies (1923-1926). Directeur de cabinet du gouverneur général Brévié en AOF et (1937) en Indochine. Directeur p.i. des Douanes et Régies de l'Indochine (septembre 1937-août 1938). En retraite (octobre 1939). Membre du comité de direction de l'École supérieure coloniale (août 1943). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale. Chevalier de la Légion d'honneur.

² Achille Silvestre (Rochefort-sur-Mer, 1^{er} janvier 1879-Rochefort-sur-Mer, 21 avril 1937) : fils de Jules Silvestre, célèbre annamitisaing charentais. Ancien administrateur du territoire de Kouang-tchéou-wan (1929-1932) et résident supérieur au Cambodge (1932-1935). Officier de la Légion d'honneur.

LE DISCOURS DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ (*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1937)

Le discours prononcé par M. le gouverneur général Brévié dès son débarquement à Saïgon est de nature à nous permettre de caractériser la personnalité du nouveau chef de la colonie. Disons tout de suite que l'impression produite par les paroles simples, directes et loyales a été la meilleure. Et même l'on ne saurait manquer d'être frappé d'un ton de modestie qui lui fait le plus grand honneur.

Son discours commence — et il ne pouvait mieux commencer — par un pieux hommage rendu aux morts indochinois de la Grande Guerre, tombés pour la défense de la France et de la civilisation ; « que les vivants soient attentifs à ne pas défaire ce que les morts ont fait ».

Puis, toujours dans le sens d'une large humanité, M. le gouverneur général, fidèle interprète du Ministre des colonies, nous garantit que les principes et les actions qui ont été arrêtés « sont fondés en idéal autant qu'en réalité, qu'un large souffle d'humanité les anime ».

Avec beaucoup d'habileté et d'opportunité, l'orateur, après avoir rappelé une sage parole d'un grand penseur d'Asie, « Le progrès dépend de la souffrance endurée » met en garde les hommes de ce pays contre les pernicieux conseils de tous ceux qui oublient pour les besoins de leur mauvaise cause, les immenses bienfaits, dans tous les domaines, apportés en Indochine par la France généreuse et civilisatrice.

Et il fait appel aussi à la patience. Il faut, en effet, savoir attendre « la réalisation du programme constructif » que M. le gouverneur général a reçu mission de réaliser — et qui ne peut évidemment se réaliser en un jour.

L'orateur indique à grands traits l'essentiel de son programme, arrêté d'accord avec le ministre des colonies. Avec beaucoup de simplicité, il confesse la nécessité d'être « humble devant les réalités de la vie et les manifestations diverses de l'activité de l'homme ». Très modestement, il semble s'effacer, en quelque sorte, devant l'expérience spécifiquement indochinoise de tous ceux qui, jusqu'à présent, ont su œuvrer pour le bien du pays.

Certes, si l'État est appel dans certains cas exceptionnels à soutenir financièrement les économies particulières, il a le droit, par ailleurs, d'instaurer un régime d'économie dirigée, de direction économique et sociale de nature à sauvegarder les intérêts de la collectivité, comme il s'agit de coordonner les divers intérêts en cause, il faut, de toutes parts, un large effort de compréhension, de désintéressement et de bonne volonté.

D'ailleurs de grands efforts n'ont-ils pas déjà été réalisés au cours de l'année 1936 ? Des initiatives ont été prises pour rajuster les bas salaires avec les nouvelles conditions de la vie, pour l'examen des allègements fiscaux, pour le développement des travaux hydrauliques, pour l'achèvement du Transindochinois, pour la création de nouvelles coopératives, et bien d'autres réalisations importantes.

Dans sa péroraison, M. le gouverneur général Brévié rend un juste hommage à tous ses éminents prédécesseurs, les Sarraut, Van Vollenhoven, Roume, Long, Merlin, Pasquier. Et nos lecteurs seront particulièrement sensibles au bel éloge qu'il fait de M. René Robin « dont le ferme caractère, l'expérience et le dévouement absolu à l'intérêt public » ont tant contribué au redressement de la colonie.

Avec émotion, le nouveau gouverneur va saisir la barre en ses mains expertes : faisons lui la plus entière confiance et saluons avec tout le respect qu'elle mérite, sa dernière exhortation :

« À tous, Messieurs, je dis simplement : travaillons. »

Nous ne doutons pas qu'avec M. le gouverneur général Brévié les destinées de l'Indochine ne soient en de bonnes mains.

L'Avenir du Tonkin

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ AU CAMBODGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1937)

Saïgon, 22 janvier. — M. le gouverneur général Brévié, accompagné du résident supérieur Nouailhetas, secrétaire général, de M. Rinkenbach, directeur du cabinet, de l'administrateur Grandjean, directeur des Affaires politiques, et de l'administrateur Biénès, directeur adjoint du cabinet, a quitte Saïgon jeudi matin à destination de Phnom-Penh. Il a été accueilli à la frontière du Cambodge par le résident supérieur Thibaudeau.

À Soairieng, le cortège a marqué un court arrêt et les fonctionnaires européens et indigènes de la province ont été présentés au chef de l'Union. Au bac de Neak Luong, M. Brévié a été salué par l'administrateur et le gouverneur cambodgien de la province de Preyveng, tandis qu'une foule d'enfants, massée sur le bord de la route agitaient des drapeaux aux couleurs françaises.

Poursuivant sa route, qu'enjambaient en maints endroits des arcs de fleurs et de verdure décorés de banderoles avec des inscriptions de bienvenue, le cortège arrivait à 10 h. 15 à Phnompenh où les honneurs militaires ont été rendus devant l'hôtel de la résidence supérieure. Dans la salle des fêtes étaient rassemblés les ministres et les dignitaires du gouvernement cambodgien autour de Son Altesse Royale le prince Monireth et de Son Excellence Thiounn, Premier ministre. Les membres des corps élus, les fonctionnaires français et cambodgiens, les notabilités du commerce et de l'Industrie et les représentants des populations chinoise, annamite et malaise, étaient également présents.

Le résident supérieur Thibaudeau a présenté les souhaits de bienvenue du Cambodge au chef de l'Union, qui l'a remercié par une courte improvisation dans laquelle il a montré que l'œuvre accomplie au Cambodge grâce à la collaboration établie entre les autorités indigènes et celles du Protectorat depuis que le pays avait librement fait appel à la France s'était révélée efficace. Le gouverneur général s'attachera à poursuivre l'amélioration de la condition matérielle et morale des populations protégées dont il a tenu à souligner le loyalisme qui ne s'est jamais démenti.

M. Brévié s'est ensuite rendu au Palais Royal, où il a fait une visite officielle à Sa Majesté le Roi Sisowath Monivong, avec lequel, après un échange d'allocutions, il a eu un cordial entretien. Le Roi, entouré de ses ministres, a rendu peu après sa visite au chef de l'Union.

L'après midi a été consacrée à diverses réceptions et à la visite de la ville. Le gouverneur général a été d'abord au conseil des Ministres. Son Excellence Thiounn lui a exprimé ses remerciements de l'intérêt qu'il montrait pour les travaux du Conseil dont témoignait cette visite. Il a exprimé la reconnaissance du Gouvernement et du peuple cambodgien pour l'œuvre de développement matérielle et morale poursuivie par la France dans le Royaume. Il a donné au gouverneur général l'assurance du concours le plus dévoué des autorités cambodgiennes pour la continuer et l'étendre.

Après avoir de nouveau exprimé sa sollicitude pour les populations calmes et laborieuses du Cambodge, M. Brévié s'est rendu à la Chambre mixte de commerce et d'agriculture où, en présence des membres de cette Compagnie, M. Marinetti a exposé, dans un discours, la situation du Cambodge et les principaux problèmes qui se posent. Le gouverneur général, dans sa réponse, a remercié l'orateur, et constaté son accord avec lui sur le plan général de travail de la Chambre et ses sentiments. Il a annoncé qui reviendrait au Cambodge pour travailler en toute simplicité. Il a dit importance qu'il

attache au développement économique du pays, qui doit être favorisé par l'hydraulique agricole :

« La variété des terres, a continué le gouverneur, terres rouges, berges du Mékong, etc., permet, d'autre part, de développer au Cambodge la polyculture et les cultures qui apporteront un complément à l'économie de la métropole. »

M. Brévié a terminé en indiquant que les problèmes concernant les fonctionnaires, la situation des journaliers, celui des Français d'Indochine, retiennent dès maintenant son attention.

Le gouverneur général a visité ensuite en détail le Musée Albert-Sarraud, qui lui a été présenté par M. Groslier, assisté de M. Silice, puis l'École des arts cambodgiens, dirigée par M. Stockel. Il s'est intéressé vivement aux explications données sur les organisations corporatives cambodgiennes, sur les méthodes suivies, etc. En se retirant, il a félicité vivement M. Groslier des résultats obtenus.

Une visite rapide de la ville a permis au gouverneur général de voir les quartiers commerçants, **le nouveau marché en construction dont la coupole, à la croisée de deux halles en X, sera une des plus grandes du monde**, et les terrains gagnés sur les marais au cours des dernières années M. Brévié s'est arrêté au monument aux Morts, au pied duquel il s'est recueilli après avoir déposé une gerbe de fleurs. Il a conversé quelques instants avec le colonel Guichard, commandant d'armes, et M. Bézard, vice-président de l'Association des Anciens Combattants.

La tournée en ville s'est terminée par la visite du Cercle sportif, dont la coquette piscine et les installations ont été présentées par M. Lambert.

Un dîner officiel donné à la résidence supérieure a réuni autour du roi du Cambodge, le gouverneur général de l'Indochine, les dignitaires, les ministres cambodgiens, les principaux fonctionnaires et les notabilités du Protectorat.

Dans la soirée, des danses royales ont été offertes par le roi dans la salle des fêtes du palais royal en l'honneur de M. Brévié.

Le gouverneur général, accompagné de ses collaborateurs, a quitté ce matin Phnompenh, se rendant à Angkor.

Premier contact (*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1937)

Désirant prendre contact avec la population cochinchinoise, le gouverneur général Brévié a visité d'abord Cholon (*Opinion* du 18-1-17)

« Accompagné du gouverneur de la Cochinchine, de MM. Rinkenbach, directeur, et Biénès, directeur adjoint de son cabinet, et du capitaine Solar, il fait une petite randonnée à travers les populeux quartiers de Cholon, s'arrêtent sur le pont Eiffel qui domine le canal. Là, il assista au chargement et au déchirement des jonques, M. Pagès, carte en mains, lui donnant des explications sur leur provenance ou leur destination.

Il fit ensuite une courte visite à la rizerie Seng, traversant les différents ateliers et les greniers.

Il s'arrêta également au poste de pointage du Rach-Cat, conseillant de faire mettre des grillages aux portes et aux fenêtres pour éviter les moustiques, et donnant des instructions pour faire amener l'eau de façon à améliorer les conditions de travail des fonctionnaires occupant ce poste.

Le retour s'effectua ensuite par le quai du canal de Doublement et par le bd Gallieni. »

Un coup d'œil sur la kermesse

Puis, au cours d'une visite semi-officielle, il a parcouru les différents stands de la kermesse de Saïgon (*Impartial* du 18 janvier 1937.)

« Suivi de MM. Rinkenbach, Biénès, capitaine Solar, Bonniot, et sous la conduite du colonel Sée, M. Brévié s'arrêta en premier lieu aux stands des Écoles d'art de Giadinh, Biênhoà, Thudaumot, au pavillon de l'Institut océanographique de Nhatrang ; il fut retenu assez longuement par les stands des différentes provinces de la Cochinchine. Celui de Mytho retint particulièrement son attention. M. le gouverneur général fit remarquer que de telles expositions doivent mettre en valeur des produits utiles.

L'exposition réalisée par l'Institut des recherches agronomiques fut l'objet d'une longue visite. M. Brévié auquel M. Réteaud, inspecteur général de l'agriculture, fournit toutes explications, s'intéressa aux différentes coopératives. L'idée de mutualité semble d'ailleurs être chère au gouverneur général. Nous l'entendîmes déclarer, en parlant du système coopératif : « C'est un levier économique d'une puissance extraordinaire » M. Brévié, auquel rien n'échappe, visita en détail ce stand important et se déclara très satisfait : « Je vous quitte avec regret, dit-il à M. Réteaud, mais nous aurons bientôt l'occasion de reprendre en détail toutes ces questions du plus haut intérêt. »

Quelques mètres plus loin, le pavillon de l'Office du tourisme eut l'honneur de recevoir M. Brévié. M. Laffond donna des explications très complètes sur l'isorel, matière déjà très connue dont on fait murs, cloisons, planchers et plafonds, qui est un isolant remarquable et se prête facilement à l'édification de maisons légères et à divers usages industriels.

M. J. Brévié ne cacha pas son admiration devant l'effort réalisé par le stand Renault, le plus important des stands commerciaux de la kermesse. Brève apparition chez Frigidaire où il règne une température de 4 à 5° inférieure à celle de l'extérieur, rapide et intéressante visite aux stands du Lait Mont Blanc, des Comptoirs généraux, au Bazar de la Charité. Après avoir admiré la petite Citroën toute dorée dans son écrin de soie blanche, le gouverneur général termina sa tournée par une visite au Bar de Charité où il demeura jusque vers 12 h. 30. »

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL QUITTE SAÏGON (*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1937)

Saïgon, 1^{er} février. — Le gouverneur général Brévié, accompagné du secrétaire général Nouailhetas, du gouverneur Rinkenbach, directeur de son cabinet, de M. Grandjean, directeur des Affaires politiques, de M. Biénès, directeur adjoint du cabinet, et du capitaine Solar, son officiers d'ordonnance, est parti de Saïgon dimanche matin, à 6 heures, pour Hué et Hanoï.

Il a été reçu à la frontière de l'Annam sur la route coloniale n° 20, par M. Auger, résident du Haut-Donaï, maire de Dalat. Le résident supérieur en Annam, M. Guillemain, et S.E. Tôn-Thât-Quang, ministre des Travaux publics et des Rites du gouvernement annamite, venus de Hué, attendaient M. Brévié à Djiring. Dans ce centre, de nombreux chefs et représentants des populations moïs avaient été rassemblés par les soins de M. Aurillac, délégué de Djiring, et furent présentés au gouverneur général. Un courte et pittoresque cérémonie eut lieu en hommage traditionnel de ces populations au représentant de la France.

L'arrivée à Dalat* s'est faite devant un grand concours de population moï et annamite. Le gouverneur général a tenu à consacrer son après midi à la visite générale de la station d'altitude. Il s'est rendu successivement au camp d'aviation, au grand et au petit Lycée, qu'il a parcourus sous la conduite du proviseur, M. Neveu, ensuite au marché. S'arrêtant en maints endroits, M. Brévié a admiré l'œuvre déjà réalisée. Il s'est fait expliquer par le résident supérieur et le résident-maire l'état actuel de la ville et les

projets en cours, voulant dégager de cette visite une première idée des mesures les plus propres à faciliter l'essor de la station et en tirer le pas grand parti possible.

Dans la soirée, un dîner a réuni quelques personnalités au Langbiang Palace autour du gouverneur général et de M^{me} Brévié.

Le gouverneur général a continué lundi matin son voyage vers Nhatrang où il visitera en particulier l'Institut océanographique.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN ANNAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1937)

Hué, 3 février (Arip). — Après une journée passée à Dalat, le gouverneur général Brévié et les membres de son cabinet se sont dirigés vers Nhatrang où les attendait le résident Destenez. L'après-midi de lundi a été consacrée à la visite de l'Institut océanographique où M. Sérène a retenu l'attention du gouverneur général par la présentation de ses admirables collections, M. Brévié a été ensuite reçu à l'[Institut Pasteur](#) par le docteur Yersin, directeur de ce grand établissement. Après un arrêt au plus ancien sanctuaire cham de Ponagar, la présentation des autorités annamites, des colons et des fonctionnaires a eu lieu à l'hôtel de la Résidence.

Mardi matin, M. Brévié partait de Nhatrang en auto pour visiter le village de colonisation agricole récemment créé à Lac-An, près de Gia. Au Cap Varella, le chef de la Colonie a marqué une vive admiration pour les travaux du chemin de fer. Il a ensuite traversé les provinces de Phu-Yên et de Binh-Dinh, où les résidents Fugier-Garrel et Gauthier étaient venus à sa rencontre.

Après le déjeuner à la résidence de Quinhon, où les honneurs ont été rendus par l'infanterie coloniale et la garde Indigène, le gouverneur général a visité les nouvelles casernes, puis la léproserie de Qui-Hoà où l'attendaient Mgr Tardieu, le R. P. Nicolas, aumônier, et la sœur supérieure de l'établissement.

M. Brévié a passé la nuit à Tourane, qu'il a quitté ce matin, 3 février, se rendant à Hué où il est arrivé à 8 heures. Toutes les troupes de la garnison, massées devant l'hôtel de la résidence supérieure, rendaient les honneurs pendant qu'une salve de 21 coups de canon était tirée de la citadelle impériale.

LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR AU TONKIN ET MADAME A. THOLANCE OFFRIRONT
DEMAIN UN DÎNER EN L'HONNEUR DE M. ET DE MADAME JUSTIN GODART
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1937)

M. Justin Godart, interrompant son inspection de l'Est Tonkinois, reviendra à Hanoï pour assister à la réception de M. le gouverneur général Brévié. Le soir, M. le résident supérieur au Tonkin et M^{me} A. Tholance offriront un dîner dans les salons de leur hôtel particulier en l'honneur de M. et de M^{me} Justin Godart.

Parmi les hautes personnalités civiles et militaire conviées à ce dîner se trouvent : M. le général commandant supérieur et M^{me} Bührer ; M. le résident supérieur honoraire Tissot ; S.E. le vo-hien Hoang trong Phu, tông dôc de Ha-dong ; M. l'administrateur Bary, directeur des Services économiques au Gouvernement général ; M. le recteur d'académie, directeur de l'Instruction publique en Indochine et M^{me} Bertrand ; le résident-maire et M^{me} Virgitti ; M. l'administrateur Douguet, directeur des bureaux de la résidence supérieure ; M. l'administrateur Delsalle, inspecteur des affaires politiques et administratives au Tonkin et M^{me} Delsalle ; M. l'administrateur Colin, chef de cabinet de M. le résident supérieur ; M. l'administrateur Valéani, chef de cabinet adjoint.

RÉCEPTION A LA RÉSIDENCE SUPÉRIEURE (*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1937)

M. le gouverneur général et M^{me} Brévié seront, ce soir, à l'hôtel du bd Henri-Rivière, les hôtes de M. le résident supérieur au Tonkin et de M^{me} Tholance.

Outre les invités dont nous avons cité les noms hier, se trouveront M. le secrétaire général du gouvernement général et M^{me} Nouailhetas ; M. le médecin général et M^{me} Gravellat ; M. le gouverneur des colonies, directeur du cabinet, et M^{me} Rinkenbach ; M. Biénès ; M. Bénazet, M. et M^{me} Solal.

FRANCE D'OUTRE-MER INDOCHINE L'empereur Bao-Daï reçoit M. J. Brévié. (*Le Journal des débats*, 7 février 1937)

Le gouverneur général Brévié, accompagné du secrétaire général Nouailhetas, du gouverneur Rinkenbach, directeur de son cabinet, et du directeur des affaires politiques, M. Grandjean, vient d'effectuer ces jours derniers un important déplacement à travers la colonie.

Parti dimanche de Saïgon pour Hué et Hanoï, il est arrivé le jour même à Dalat, où il a visité la station d'altitude. Poursuivant son voyage par la route Mandarine, le gouverneur général a traversé successivement les provinces côtières de l'Annam. À son passage dans les centres les plus importants, les autorités et les notabilités françaises et annamites lui ont été présentées.

M. Brévié a visité les principaux établissements scientifiques et d'assistance, notamment l'Institut océanographique et l'Institut Pasteur de Nhatrang et la léproserie de Quinhon.

Le chef de l'Union indochinoise est arrivé mercredi matin à Hué, où, en présence d'une affluence considérable, les honneurs militaires lui ont été rendus. M. Brévié a reçu, dès son arrivée, les visites officielles des ministres du gouvernement annamite.

M. Tha van Toan, ministre de l'intérieur, après avoir exprimé au gouverneur général la volonté de collaboration de ses collègues, lui a remis, conformément à l'usage, la plaque de « Kim Boï », insigne de ses hautes fonctions.

Puis le résident supérieur Guillemin a fait un tableau de la situation du protectorat et a promis au chef de l'Union le concours de tous les fonctionnaires pour mener à bien l'œuvre poursuivie par la France depuis soixante ans en Annam.

M. Brévié a remercié le chef de l'administration locale et exprimé son admiration des réalisations dont il a pu voir l'ampleur au cours de son voyage et qui sont l'œuvre des populations annamites et des colons français. Le gouverneur général a émis l'espoir que l'esprit de collaboration qui existe entre les Français et les Annamites se développera encore, si possible, car « l'œuvre de colonisation, dit-il, est infinie. ».

Précédé d'une escorte de cavaliers, M. Brévié s'est rendu à la fin de la matinée au palais impérial, où l'empereur Bao Daï a reçu le représentant de la France dans la grande salle du trône.

VOYAGE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL AU LAOS

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1937)

Xiêng-Khouang, 22 février (Arip). — Le gouverneur général Brévié, accompagné de son directeur du cabinet, M. le gouverneur Rinkenbach, de M. Grandjean, directeur des Affaires politiques, du capitaine Solar, officier d'ordonnance, et de M. Bénazet, attaché de cabinet, a quitté Phu-Diệm dimanche à 6 heures.

M. le résident supérieur Eutrope et M. de Maistre, résident de France au Tran Ninh, s'étaient portés au devant du chef de l'Union qu'ils ont reçu à Muong-Son à 12 h. 30.

Après un court arrêt et déjeuner au bungalow, le gouverneur général et sa suite ont continué leur voyage. À Nong-het, premier poste laotien à 244 km de Phu-Diệm, le gouverneur général, accueilli par le chef de poste, recevait l'hommage de la population indigène.

L'arrivée à Xiêng-Khouang a eu lieu à la tombée de la nuit, la dernière partie du trajet s'effectuant à travers les villages illuminés. Toute la population du centre s'était portée au devant du cortège.

À 20 heures, un dîner intime a été offert par le résident de Xiêng-Khouang et M^{me} de Maistre.

M. le gouverneur général Brévié a visité, cet après-midi, le barrage du Day
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1937)

Le Gouverneur général de l'Indochine visite le [barrage du Day](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mars 1937)

RAPPORT SUR LA SITUATION DE HAÏPHONG***

Le docteur Fesquet, 1^{er} adjoint au maire de Haïphong ;
M. Lavergne, 2^e adjoint, membre de la chambre de commerce,
membre du conseil du [Port autonome de Haïphong](#),
à Monsieur le gouverneur général de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1937)

[AU MUSÉE LOUIS-FINOT](#)
Communiqué du Gouvernement général
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1937)
(*La Dépêche coloniale*, 24 avril 1937, p. 2)

PROVINCE DE HUA PHAN
VISITE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1937)

Samedi 25 mars. — Sam-Neua a revêtu sa plus belle parure. Les divers quartiers de la petite ville sont ornés de drapeaux, de banderoles, et de panneaux en bambous. Devant

la résidence, la Garde Indigène, aux abords de la foire, près du pont de la Na Sam, dans la rue commerçante, s'échelonnent des arcs de triomphe faits de verdure et de fleurs : parmi eux se fait remarquer l'arc élevé par les Chinois.

Déjà plusieurs de nos compatriotes, après des voyages plus ou moins mouvementés, car il a plu les nuits dernières et la route est détrempée, sont arrivés dans notre chef-lieu pour y passer des vacances de Pâques originales. Monsieur Douguet, de la résidence supérieure au Tonkin, madame Raspail, professeur, madame Grandjean et ses deux fils, madame et mesdemoiselles de Gineste, monsieur et madame Courtoix, le docteur Sens.

16 h1/2. Du pont sur la Nam Sam à l'entrée de la résidence, s'allonge une multitude bigarrée D'un côté sont les hommes en blanc où en noir, avec quelques Méos aux habits de couleurs plus claires, de l'autre, s'agitent la troupe des phou sao, venues des quatre coins de notre province pour réjouir les yeux de nos illustres visiteurs : Laotienne du Mékong aux écharpes superbes, tête nues, Thai neua aux corsages jaunes, violets, aux jupes brodées parfois en fil d'argent, Thai rouge, plus réservées, Thai noirs à la sombre lévite, tout ce monde jacasse et surtout regarde de tous ses yeux.

Bientôt, la Garde indigène, suivie d'un groupe de partisans, sous le commandement de monsieur Pujol, vient prendre place à la sortie du pont.

Les Européens de la province et nos hôtes se groupent derrière monsieur Peraldi, notre si sympathique inspecteur, faisant fonction d'adjoint.

En attendant l'arrivée des autos, pour se réchauffer quelque peu, car il fait froid, on se promène, causant avec les bonzes sagement alignés à la suite de leur « évêque », où avec les mandarins laotiens, qui tous, cette fois, ont le costume réglementaire, souliers bas, bas noirs, sampoks bleus, vestes noires aux col et manches galonnées et casquettes bien garnies de feuilles d'or.

Quel beau coup d'œil aura pour son arrivée Monsieur le gouverneur général. Malheureusement, la nuit vient avant lui. À 19h.1/4 seulement se montre les lueurs des premiers phares et, presque aussitôt, débouchent les autos.

Conduites par notre résident, mesdames Brévié et Rinkenbach atteignent Sam-Neua les premières. Puis voici Monsieur le gouverneur général en compagnie de monsieur le gouverneur Rinkenbach que suit monsieur le résident supérieur Eutrope, puis monsieur Turpaud, du service du chiffre au gouvernement général, et mesdemoiselles Colani venant de Moc Chau.

Monsieur le gouverneur reçoit, avec infiniment de distinction et d'aimable bienveillance, les hommages de chacun, écoute avec recueillement des vœux-prières des bonzes, salue les fonctionnaires indigènes, ramasse avec bonté les fleurs offertes par nos braves villageoises toutes fières d'être à un tel poste.

Mais il fait nuit. Le vent est glacial.

La réception doit être écourtée.

Le soir, un dîner réunissait dans l'intimité tous les Français du « Cercle de Sam-Neua. »

Dimanche 28 mars : Pâques

À 4 heures du matin éclate l'orage, pas très violent mais qui nous donnera de la pluie. Dès à 5 h., celle-ci tombe, serrée et drue. Décidément, le temps est bien mauvais.

À 8 heures, la journée débute, pour les catholiques, par une messe et même une grand messe. L'église, que bâtit notre missionnaire, n'est pas achevée, la toiture n'est pas terminée, les fenêtres restent sans vitres, mais des mains dévouées ont fait de leur mieux pour cacher les trous. Madame Brévié et madame Rinkenbach daignent honorer de leur présence la première messe offerte dans la première église du centre des huaphan. Elles sont suivies de presque tous nos compatriotes. Un chœur chante avec beaucoup de goût les prières liturgiques. [Madame Boutin, accompagnée au piano par madame de Gineste, nous donne un « Ave Maria » de Gounod et un « Panis](#)

[Angelicus](#) » de Franck exquis, au grand ébahissement des 190 catholiques indigènes du cru, peu habitués à de telles splendeurs.

À 9 heures commence la première partie du programme officiel : le grand serment à la pagode. Il pleut toujours, mais il faut faire contre mauvaise fortune, bon cœur, Un défilé sort de la résidence. En tête marche une petite musique formée de kènes et d'une sorte de violon monocorde.

Elle est encadrée par des porteurs de sabres, tout de rouge vêtus, à la manière des anciens soldats de Luang-Prabang. Ils entourent monsieur le gouverneur général Brévié, monsieur le gouverneur Rinkenbach, monsieur le résident supérieur Eutrope, monsieur le résident Boutin, et monsieur Peraldi. Toutes les dames ont voulu assister à la cérémonie et sont du cortège, abritées de la pluie tant bien que mal par des parasols et des parapluies. La foule des notables laotiens suit derrière le Nai-Khoueng.

La rue commerçante est parcourue rapidement et bientôt, on est à la pagode, On connaît les rites du Grand Serment, la bénédiction de l'eau, etc., je ne la décris pas.

Cette année pourtant à Sam-Neua, elle fut complétée par deux discours. Monsieur le résident Boutin prend le premier la parole. Il exalte l'œuvre entreprise dans les Hua-phan pour débloquer le pays. Il remercie ceux qui président aux destinées de l'Indochine et du Laos de s'intéresser à ce dernier pays. Tout spécialement monsieur le gouverneur général a droit à toute la reconnaissance des Hua-phan qu'il veut bien visiter si peu de temps après son arrivée à Hanoï.

On prétend que le Laotien ne veut rien faire. Les résultats obtenus en quelques années suffiraient pour affirmer que l'on se trompe étrangement... Si, jusqu'à présent, on ne faisait pas autre chose que d'assurer sa subsistance, c'est que, bloqué de toutes parts, il ne pouvait écouter ses produits.... On en arrive à conclure que si notre rôle de civilisateurs pouvait la tirer de la somnolente apathie dans laquelle elle est plongée, nous aurions résolu une question de vie où de mort pour elle... Un large fossé est déjà creusé entre hier et aujourd'hui et nos Thai sont pleins d'espoirs..... Nul, ici, n'ignore que nous devons les résultats acquis à monsieur le résident supérieur Eutrope qui, de toutes ses forces, de tout son cœur, veut aider nos Thai à sortir de l'ornière.

Dans une improvisation rapide, notre grand chef veut bien nous assurer de toute sa sollicitude. Il aime le Laos, ce pays au nom évocateur de fleurs, de douceurs, qui lui rappelle, d'ailleurs, par certains côtés, l'Afrique.

De sages conseils sont donnés aux indigènes, qu'ils veillent à rester ce qu'ils sont. Le protectorat leur donnera plus de bonheur.

C'est fini, le cortège revient vers la résidence. À droite de celle-ci est une modeste stèle élevée sur l'emplacement même où mourut, assassiné par une bande de pirates chinois en novembre 1914, un ami de l'École coloniale de monsieur Brévié, le bon monsieur Lambert. Tous viennent saluer le monument, la garde indigène présente les armes, on observe une minute de silence ému, on dépose des fleurs sur la tombe... que de souvenirs passent dans notre mémoire à ces instants !

La pluie a cessé de tomber. Le temps reste froid et brumeux pourtant. On profite de l'accalmie pour visiter individuellement la ville, le poste de T. S. F., l'installation inachevée de la petite usine électrique, etc.

À midi, tous les Français de la province et monsieur le Nai khueng Thao Phao sont invités par le gouverneur à déjeuner. La grande bienveillance de messieurs les gouverneurs et résident supérieur, la simplicité de leur accueil, la bonté de mesdames Brévié et Rinkenbach a vite fait de mettre à l'aise les broussailleux que nous sommes. On veut bien nous rappeler des souvenirs de la grande brousse africaine encore plus perdue et plus farouche que notre forêt du haut Laos. Cette brousse, monsieur Brévié et nos autres visiteurs y ont vécu, et de nombreuses années.

Le temps presse, à peine le dessert est-il achevé que des autos viennent chercher les convives, parmi lesquels ont pris place mesdemoiselles Colani, pour les conduire au monument de monsieur Tuya, à 6 km de la ville.

On se souvient que l'inspecteur Tuya, envoyé en novembre 1914, pour chasser les Chinois de Sam-Neua, fut tué dans une embuscade, alors qu'il était tout près de la réussite.

Une minute de silence est observée. L'endroit où s'élève la pyramide rappelant le drame est farouche. La forêt, pleine de brouillards, paraît plus impénétrable que jamais. Pauvre monsieur Tuya. Pensait-il, en tombant, que vingt trois ans après sa mort, près de sa tombe, passeraient des autos et que les plus hautes autorités de l'Indochine viendraient lui apporter hommage de leur admiration ? Des couronnes de fleurs sont déposées aux pieds de la pierre, les chefs laotiens y mêlent leurs bouquets de verdure.

Demi tour, nous allons inaugurer la foire de Sam-Neua. Monsieur Brévié, en venant nous voir, avait comme but cette inauguration.

Les stands sont au nombre de huit. Voici celui de Sam-Neua, le mieux monté. Près de lui se trouve le stand des industriels Thaï neua de Xieng kho. Il voisine avec celui de Houa Neuong, fort bien approvisionné en objets khas. En face de ces trois baraques, se dressent les stands des Thaï rouges de Muong-xôï, des Thaï neua et des Meos de Sam teu et de Muong-xon. On a réservé deux autres boutiques pour les Annamites et les Chinois.

Ce qui attire de suite les yeux, ce sont les écharpes de nos Thaï, connues désormais, d'ailleurs, je crois, dans toute l'Indochine. Pour quelques piastres, on peut se procurer de ces soieries aux dessins fort variés, au coloris chatoyant et malgré tout discret.

Cette fois, on semble encore leur préférer les nombreux objets en argent ciselé, dont certains ont une réelle valeur due à leur antiquité. Une de nos jeunes visiteuses, la chance de se procurer pour 20 \$ un magnifique et très long sabre au fourreau garni d'argent, il a dû servir dans bien des combats, au temps jadis où notre province était en proie à une éternelle piraterie. Les piastres tombent en grand nombre dans l'escarcelle de nos Thaï. La jupe plissée des femmes Meos noirs à grand succès.

Ces braves Méos, ils encombrent le passage : l'un d'eux manifeste sa joie, en dansant au son de sa kène à anche recourbée.

On voudrait tout photographier. Monsieur le résident supérieur Eutrope tourne des films. Mais que choisir ? Cette Meo à l'immense turban, aux grosses bandes molletières ? Cette beauté Thaï neua qui semble s'effaroucher d'être si remarquée ? Ce grand diable de Yunnanais ? Ces miséreux Khas au teint sombre, ces bonzes jeunes, retirés à l'écart du troupeau humain ?

Tiens, allons voir la foire aux bêtes. Les plus belles d'entre elles ont été primées hier par un jury composé de messieurs Peraldi, Pujol et Courtoux. Des buffles ruminent près de quelques beaux spécimens de taureaux. D'énormes cochons Méos grattent la terre de leur groin. Les chevaux sont nombreux et certains d'eux ont belle allure. Nos braves petits chevaux montagnards, nos inséparables compagnons, ont les honneurs du marché. On les fait justement concourir par groupe de quatre ou cinq. Heureusement, le part mutuel ne fonctionne pas à Sam-Neua car sur la piste circulaire, les montures ne savent trop quelle direction suivre et des échappées inattendues provoqueraient de douloureuses angoisses. Les favoris ne sont pas toujours les gagnants. Bravo pour les vainqueurs !

Changement de décors ! Monsieur Ouan, le si dévoué instituteur de Sam-Neua, invite monsieur le gouverneur général à assister à des évolutions rythmées et à des exercices de gymnastique de ses « nac hiên », ses élèves. Ces enfants sont bien formés, ils exécutent impeccablement, au coup de sifflet, des mouvements compliqués. Un orchestre de kène et de violons scande leurs gestes.

Il est remplacé par un nouvel orchestre plus original, composé de deux instruments : un tambourin long et étroit et une paire de cymbales. Nous allons voir des hommes de la Nom Neume nous donner un exemple de leur danse nationale. Une douzaine de grands gaillards sommairement vêtus bondissent sur la piste avec des allures de félin. Ils se rapprochent les uns des autres, comme pour prendre des forces, poussent un cri,

battent des mains, puis se remettent à danser l'un derrière l'autre. Tout leur corps travaille : têtes, pieds, mains, bustes remuent, se tordent, en des gestes au reste gracieux.

Tiens ! Qu'est cela ? On distribue aux danseurs des plumes de paon. Deux par deux, ils entrent dans l'arène et se livrent avec leur grandes plumes à une simulacre de danse guerrière, me rappelant celle des acteurs annamites simulant un terrible duel jamais meurtrier, Dieu merci.

La foire est ainsi ouverte. Les cérémonies de la première journée sont terminées, Mais elles reprendront encore six autres jours.

Pour le moment, nous revenons en ville, au milieu d'une foule compacte qui encombre la route.

Dernier dîner à la résidence.

Et voici la fin du programme. Au marché laotien a été construit une sorte de hangar. Nos Phou Sao vont donner à nos hôtes un modèle de leur danse à la lanterne. Hanoï, lors de la dernière foire, a vu cette spécialité de nos Houa phan. Elle sait que la danse est mi chant mi ballet.

Tous nos compatriotes cependant veulent revoir ce qu'ils ont admiré. Ils ont, d'ailleurs, par le fait même, l'occasion d'assister au basi traditionnel et de se voir ficeler aux poignets par les notables laotiens le cordon porte-bonheur. Monsieur le Nai khoueng Thao Phao présente les vœux habituels. Il assure, et le ton de sa voix montre à l'évidence la sincérité de ses paroles, Monsieur le gouverneur général, du profond attachement des populations laotiennes à la France, de leur amour pour la grande nation protectrice. Comme desiderata, il formule le vœu de voir relier notre province à Xiêng-Khuang, ce qui la mettrait en liaison avec Luang-Prabang. Bon discours qui fait plaisir à entendre ! Aussi Monsieur le gouverneur général manifeste-t-il son contentement.

Le prélude est terminé. La vraie scène commence, le bal de nos jeunes filles armées chacun d'une lanterne en forme de lys.

J'ai déjà décrit maintes fois le spectacle. Je n'indique ici que le chant en laotien précédant chaque corps de ballet.

1^{er} couplet : Quel jour faste et heureux pour nous aujourd'hui de voir venir dans notre province monsieur le gouverneur général de l'Indochine, monsieur le gouverneur Rinkenbach, monsieur le résident supérieur au Laos et de grands personnages.

2^e couplet : Venons avec grande joie, en levant nos lanternes au dessus de nos têtes, former les meilleurs souhaits de bienvenue à nos illustres visiteurs.

3^e couplet : Nous avons pu organiser une foire à laquelle viendront de nombreux visiteurs, assister.

4^e complet : Tout ceci, c'est grâce à la route automobilable nouvellement construite par notre chef de province...

Une bonne heure durant, nous voyons de gracieuses évolutions. Au dehors, un feu d'artifice, tout laotien, embrase le ciel, des fusées s'envoient avec grand bruit pour s'éteindre vite, des bambous remplis de poudre et de divers produits hoquètent vers le ciel des gouttes d'or.

Sur un dernier feu de Bengale prend fin le ballet et les ballerines viennent prier chaque assistant de venir danser avec elles. L'orchestre est endiablé, la salle chaude, bientôt plus de la moitié de nos compatriotes suivent l'exemple de notre résident et évoluent en compagnie des phou sao. Sur la scène, rondes, monômes, pas cadencés divers se succèdent. Des dames très respectées ne dédaignent pas de se mêler aux indigènes et de sacrifier à Terpsichore.

Vers 20 h., le gouverneur se retire avec sa suite, mais jusqu'à minuit, on sautera.

Lundi 29 mars

À 6 heures, nos illustres hôtes nous quittent, le même cortège qui les accueillait le 29 les voit partir ce matin. Notre résident va les accompagner jusqu'à Môc Chuc.

De cette visite, on parlera longtemps dans nos Hua phan. Comme le disait notre chef :

« On peut être sûr que cette visite alimentera de longs mois la conversation de chaque famille réunie le soir autour de l'âtre fumant ».

Merci à monsieur le gouverneur général Brévié, merci à monsieur le gouverneur Rinkenbach, merci à monsieur le résident supérieur Eutrope de nous avoir fait l'honneur de passer Pâques chez nous. La bonté de madame Brévié, la charité délicate de madame Rinkenbach leur ont gagné tous les coeurs.

Ces deux jours sont pour nous, colons, de précieux encouragements à continuer avec ardeur l'œuvre française ici : aider ces populations thaï à sortir de l'ornière où elles s'étaient enlisées pour connaître plus de bien-être, plus de justice, plus d'espoirs en un avenir meilleur.

Le 29-5-37

Mesdemoiselles Colani doivent partir de Sam-Neua le 2 avril pour la région de Moung-Peune explorer un champ de mégalithes qui leur avait été signalé. C'est avec une sincère et grande admiration que nous voyons ces savantes demoiselles, malgré leur âge, s'enfoncer dans la brousse. La science, comme le religion, a ses héros.

Monsieur Géronte, de Hoa-Binh, est passé à la foire avec un groupe de compatriotes de cette province.

Nous attendons incessamment monsieur le résident Vitry et monsieur Lagrèze.

Indochine

(*La Dépêche coloniale*, 24 avril 1937, p. 2)

..... — Lors de son passage à Phnom-Penh. M. Brévié avait été vivement intéressé par les travaux de l'École des Arts cambodgiens qui lui avaient été présentés. Désireux d'encourager la renaissance des traditions artistiques khmères qui s'affirme par la qualité de ses travaux d'orfèvrerie, de tissage, de sculpture, qui ont obtenu auprès du public un succès mérité, le gouverneur général vient de fonder deux prix de cent et cinquante piastres qui porteront le nom de « prix du Gouverneur général » et seront décernés chaque année à partir de l'année scolaire 1936-1937, aux deux meilleurs élèves de l'école. Ces prix seront destinés à aider leurs titulaires à s'établir comme artisans.

— Dans un esprit de bienveillance envers le personnel des services publics indochinois, le gouverneur général Brévié vient de décider la mise en vigueur de la semaine anglaise dans l'administration indochinoise. Les nouvelles heures d'ouverture et de fermeture des bureaux sont les suivantes : tous les jours ouvrables, sauf le samedi, le matin de 7 h. 30 à 11 h. 45 ; le soir de 14 h. 30 à 17 h. 30 ; le samedi de 7 h 30 à 11 h. 15.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL FERA, MARDI, UNE TOURNÉE À TRAVERS LES
CONCESSIONS DE SON-TAY-PHU-LY
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1937)

M. le gouverneur général Brévié, poursuivant ses visites à travers le pays tonkinois, visitera, le mardi 25 mai, les différentes concessions européennes qui s'échelonnent le long de la route dite « des concessions ».

M. Brévié commencera par la concession de M. Leconte et continuera par celles du marquis de Salins*, dirigée par M. Guidon-Lavallée, E. Borel, où le gouverneur général a accepté de déjeuner.

L'après-midi, la visite se poursuivra par la concession des thés de Cho-ben [Sarthé] et les petites concessions de MM. Chardin*, Bertrand et, enfin, celle de M. E. Borel.

M. Brévié sera accompagné par le chef de son cabinet, le gouverneur Rinkenbach, le résident supérieur au Tonkin p. i. M. Delsalle, le chef du bureau de la Presse, M. Crayssac et le capitaine Solac, officier d'ordonnance du gouverneur.

Le départ aura lieu vers 7 heures du matin.

VISITE PAR M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ DES PRINCIPALES CONCESSIONS
EUROPÉENNES DE HANAM, HOABINH ET SONTAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1937)

Après sa prise de contact avec les Haute et Moyenne-Régions, M. le gouverneur général a décidé de visiter les zones de grande colonisation du delta tonkinois et, en particulier, leurs exploitations agricoles comprises dans le triangle Phuly, Hoabinh. Sontay. À cet effet, il a quitté Hanoï le 25 mai, à 6 heures du matin, accompagné de M. le résident supérieur au Tonkin p. i Delsalle, de M. le gouverneur Rinkenbach. directeur du cabinet, de M. Crayssac, chef du Service de la Presse au gouvernement général, et du capitaine Solar, officier d'ordonnance au gouvernement général.

À l'arrivée dans la province de Phuly, M. le gouverneur général fut reçu par M. le résident de Péreyra qui avait auprès de lui M. thuan-phu et le tri-huyén le Duy-tiên.

Au village Chan-xa, sur la rive droite du Day, le tri-huyén de Kim-bang vint saluer M. le gouverneur général. Des autels étaient dressés le long de la route, surmonté des objets d'ornementation rituels. Des drapeaux multicolores claquaient au vent. M. le tri-huyén de Kim-bang présenta les chefs et sous-chefs de congrégation ainsi que les notables du canton de Phu-dam. M. Brévié fit interroger ces derniers sur la situation de la localité et des habitants, sur les besoins de ceux-ci. Il leur donna quelques conseils et leur exprima sa satisfaction d'avoir pu prendre contact avec eux.

Au passage à Phuly, dont les abords étaient brillamment décorés, les honneurs furent rendus par la Garde indigène.

À 7 heures et demie, M. le gouverneur général arrivait avec sa suite à Côc-tôn où il était reçu par M. Leconte*.

Après les présentations d'usage, M. Leconte résuma, à grands traits, l'histoire de la concession créée en 1890, achetée par lui en 1902 et transformée. Puis eut lieu la visite des bâtiments de la ferme, des étables, les logements des ouvriers agricoles, les magasins et locaux contenant les diverses machines, et notamment les dépendances. qui servent à traiter les grains de café.

M. le gouverneur général s'est enquis du rendement des terres consacrées à la culture du café. M. Leconte, après avoir donné tous renseignements utiles à cet égard, montra les abrasions de la concession et exposa, en ce qui concerne les cafériers, les qualités respectives de l'excelsa et de l'arabica.

Eut lieu ensuite l'examen d'un troupeau de bovidés. Il s'agit de bêtes indigènes croisées avec des bêtes hindoues, ce qui améliore considérablement le rendement en viande et en lait. Par croisement, on obtient des bêtes qui donnent aisément 3 ou 4 litres par jour et, au maximum, de 7 à 8 litres.

L'on visite, d'autre part, une deuxième plantation de 20 hectares créée il y a six ans a peine et où des légumineuses arborescentes ont été plantées, entre les rangs de pieds de cafiers, dans le but de protéger le sol contre les érosions et de protéger les pieds de cafiers. En raison des pluies torrentielles qui se produisent à la saison des orages, d'importants travaux de drainage ont été nécessaires. Une autre plantation fut rapidement visitée et l'on se remit en route vers Côt-tôn, non sans avoir noté, au passage, un remarquable troupeau de reproductrices.

M. Leconte fit visiter une plantation qu'il a dû, eu raison de la nature du sol, améliorer au moyen de la dolomie car la terre manque de magnésie. M. Leconte montra ensuite les puits, le bassin, le filtre à charbon installés dans cette concession pour l'eau destinée aux abrevoirs et aux coolies.

L'on passa ensuite à la visite d'une plantation d'arabica dont la création remonte à 1896. Il y avait là des greffes d'arabica sur chari, greffes portant sur 360 pieds de café;

Puis ce fut la visite d'une dernière plantation de sept ans. contenant une pépinière pour la greffe en pépinière. Furent remarqués, au passage, des troupeaux de bovillons, de nombreux prés de fauche, de beaux pâturages, des plantations de bambous pour les travaux de l'exploitation, des approvisionnements de foin qui est transporté par charrettes dans les plantations où la nourriture pour les bêtes est insuffisante.

Le cortège arrivé à la ferme centrale, autrement dit à la maison de M. Leconte. Dans la cour était dressé un autel surmonté d'un parasol et autour duquel étaient rangés les notables qui présentèrent leurs hommages, cependant que des femmes muongs vêtues de leur pittoresque costume d'apparat tapaient sans arrêt sur de grands gongs de cuivre.

Après avoir reçu chez lui M. le gouverneur général et sa suite, présenté son aimable famille et offert quelque rafraîchissement à ses invités, M. Leconte montra au chef de la colonie les divers bâtiments de l'exploitation : la ferme-silo où le café déjà dépulpé et séché est entassé, le hangar où sont mis en dépôt les sacs de café déjà prêts pour la vente et l'expédition, l'atelier de préparation du café où l'on voit les appareils à main qui permettent de travailler au pilon et la machine dont M. Leconte montra en détail le mécanisme qui permet de travailler le café les jours de mauvais temps, l'appareil qui sert à séparer la pulpe du grain, l'installation électrique, l'atelier du bois pour fabrication de charpentes, roues, meubles, la forge, le hangar, des instruments aratoires, les écuries, etc.

À 9 heures 1/4, M. le gouverneur général, après avoir remercié M. Leconte, et l'avoir félicité des résultats obtenus grâce à un rude labeur secondé par une opiniâtréte remarquable, prit congé de son aimable famille et se mit en route avec sa suite pour Chiné où il fut reçu par M. Guidon-Lavallée, fondé de pouvoirs du marquis de Salins*. Après quelques instants très brefs passés chez M. Guidon-Lavallée, où M^{me} Guidon-Lavallée fit aimablement servir à M. le gouverneur général et à suite des rafraîchissements, la tournée se continua en direction de Côn-nghia pour la visite de la propriété de M. Ernest Borel*.

La concession de M. Borel comprend 10.000 hectares dont une grande partie est purement rocheuse mais les parties cultivables et cultivées sont de toute beauté et M. le gouverneur général peut, au passage, admirer de belles prairies verdoyantes qui s'étaient dans le creux des vallons et lui rappelaient, déclare-t-il, certains coins de France. M. Borel signala que le borer attaque beaucoup moins les chari que les arabica et qu'il s'en prend surtout aux jeunes plantations. Il montra, au passage une jeune plantation de café qui n'a que deux ans et qui a déjà produit l'an dernier. L'on parcourut ensuite une plantation de 18.000 pieds créée il y a une dizaines d'années. Le sol est amélioré par des engrais chimiques et l'introduction entre les rangées de pieds de cafiers, de plantes intercalaires telles que diverses variétés d'arbustes de la famille des légumineuses offre, entre autres avantages, celui de protéger les pieds des attaques du borer. Fut encore traversée une plantation de chari faite en 1913 et qui produit

encore. M. Ernest Borel reçut ensuite chez lui où M^{me} Borel et leurs charmantes filles firent à M. le gouverneur général et à sa suite les honneurs de la maison. Un déjeuner eut lieu auquel, outre le chef de la colonie, le résident supérieur au Tonkin p. i. et les fonctionnaires qui l'accompagnaient, prirent part M. le résident et M. le tuan-phu de Phuly, M. Guidon-Lavallée, M. Leconte et M. Chardon.

À l'heure du champagne, M. le gouverneur général fit, en termes très simples, dans une allocation directe, l'éloge de tous ces colons au labeur obscur, opiniâtre et fécond dont il venait de lui être donné de constater les méritoires efforts. Il déclare émouvante cette lutte de terriens de bonne souche française, mainteneurs de la tradition, qui s'accrochent au sol contre vents et intempéries, contre typhons et déboires de toute sorte, ayant à faire à la fois, à un sol souvent difficile, à un milieu ingrat, à des aléas sans nombre. Après avoir exalté ces vertus caractéristiques de la race et déclaré que son appui moral et matériel était acquis à tous les ouvriers d'une si belle œuvre, il leva sa coupe à la santé de ses hôtes.

Après le déjeuner eut lieu la visite de la ferme. Furent visités le bétail de toute sorte et les moutons et, à ce sujet, M. Borel signala que la stabulation, en raison du fumier qu'elle procure, est bien préférable au pâturage. Il faut environ 50 hectares de prairies pour 1.000 moutons en stabulations. Furent examinées de belles vaches laitières, une douzaine de bœliers pour les 600 brebis, des moutons d'une belle venue, l'ensemble du cheptel de l'exploitation étant d'environ 1.200 têtes. Dans une autre étable furent montrés de nombreux moutons de quatorze mois destinés à la boucherie.

L'on visita ensuite les ateliers de séchage et de triage, le silo système américain destiné à la conservation du fourrage à l'état de fraîcheur avec bénéfice d'une certaine fermentation très apprécié par le bétail.

À 15 heures, le cortège prit la direction de Cho-dôi (Hoàbinh) où fut visitée la concession de M. Chardin* dont les étables possèdent 340 têtes de bétail environ (bœufs, vaches, buffles, etc.), et dont la plantation en cafériers représentent 34.000 pieds.

Eut lieu ensuite la visite de la concession de la Société des thés de Cho-bên (Hoàbinh) où M. le gouverneur général et sa suite furent reçus par M. Sarthé. Ce colon exposa au chef de la colonie que l'exploitation, commencée en 1908, porte sur une cinquantaine d'hectares complantés en théiers. Il est fait aussi un peu d'élevage mais, étant donné la lutte à mener contre les épizooties, ce n'est qu'un à-côté moins intéressant. La culture du thé donnerait de bons résultats si certaines mesures d'ordre fiscal ne créaient un lourd handicap à l'écoulement de la production. C'est ainsi que le droit de consommation dans la Métropole a été élevé de 140 à 400.

Les feuilles ramassées, le thé doit être traité sans délai. Les feuilles sont roulées et le thé mis à fermenter pendant 2 heures. Faisant visiter ses locaux de manipulation, M. Sarthé montra les rouleuses que l'on emploie avant la mise en fermentation, l'appareil qui, après le séchage, permet de donner au produit une forme homogène, le crible où l'on passe le verses variétés, etc.

Fut ensuite visitée la concession de M. Marius Borel à Son-tay. concession complantée de cafériers et qui comprend 35 hectares (sur les 700 hectares qui représentent l'ensemble des plantations de cafériers de ce colon). Cette concession comprend deux fermes. À la seconde ferme, l'on remarqua un nombreux bétail où figuraient plusieurs Indiens.

Poursuivant sa route, le gouverneur général visite avec sa suite les deux fermes de Dong-s onet de Quat-lam (Hoàbinh). Cette concession, dirigée par M. Bertrand, est également consacrée à la culture des cafériers et à l'élevage. Il y a des troupeaux de bœufs, des bêtes destinées à la boucherie et des buffles.

M. le résident de Meynard s'était rendu, avec M. le tuan-phu de Sontay, aux limites des provinces de Sontay et le Hoàbinh pour saluer M. le gouverneur général et M. le résident supérieur au Tonkin p. i.

L'on se remit en route pour s'arrêter à 17 heures et demie au poste de Hoa-lac où la Garde indigène, sous le commandement du sous-inspecteur Labeye, rendit les honneurs. Nouveau départ presque aussitôt pour My-khê, huyén de Tung-thên (Sontay), où l'on parvenait peu de temps après et où l'on gagnait la ferme de M. Marius Borel qui se trouve sise au sein de ses concessions, tout près du mont Bavi.

M. Borel fit visiter ses étables où l'on peut admirer les plus beaux spécimens des croisements annamites, français et indiens. Bœufs et vaches. Taureaux et buffles indiens. Des bufflresses qui arrivent à donner 12 litres de lait par jour. L'on visita ensuite les fosses à fumier munies de wagonnets verseurs, la laiterie (où passent, par jour, 210 litres de lait pour être consommés comme tels ou être transformés en beurres et fromages dont l'écoulement principal a lieu à Hanoï, Sontay, Tong, etc.), le frigidaire à pétrole, le frigorifique, la fabrique de yaourts, etc.

Enfin eut lieu la visite du séchoir concernant le café. Après la cueillette, a lieu la pesée. Les femmes qui cueillent sont payées tous les soirs à la tâche. Puis l'on emmagasine le produit de la cueillette et l'on procède aux diverses opérations. Le séchage a lieu sur l'aire mais quand il fait mauvais temps, on se sert du séchoir qui permet de traiter 1.000 kg par jour. La visite terminée, le cortège se remit en route pour se rendre au domicile particulier de M. Marius Borel où celui-ci et son aimable famille reçurent une dernière fois M. le gouverneur général et sa suite. À 18 heures et demie, M. le chef de la colonie prit congé de ses hôtes après leur avoir exprimé, une fois encore, ses remerciements et se remit avec son escorte en route vers Hanoï où il arrivait à 19 heures et demie.

DISCOURS PRONONCÉ LE 2 JUIN 1937
PAR M. J. BRÉVIÉ, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
À L'INAUGURATION DU RÉSEAU D'IRRIGATION DU NORD DU NGHÈ-AN
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1937)

À l'occasion de l'inauguration du barrage de Do-Luong
(*La Dépêche d'Indochine*, 5 juin 1937)

M. Brévié inaugure le nouveau cercle de Vinh, le plus beau de l'Indochine par son architecture et sa construction.

M. Blanchet, directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine, préside à ses destinées.

LA TOURNÉE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ
Communiqué du gouvernement
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1937)

Poursuivant sa tournée à travers les provinces de l'Annam, M. le gouverneur général est arrivé à Dalat le 8 juin.

Le 6, conduit par M. le résident Gautier, il avait visité les pépinières des cocotiers. À Bongson, il s'arrêta longuement pour visiter la coopérative de produits fabriqués avec la fibre des noix de coco et dont il se plut à déclarer l'exécution parfaite. Des

explications très complètes et très détaillées qui lui furent fournies sur le champ d'expérience des irrigations.

Le programme de la tournée, pour l'après-midi du 6, fut exécuté comme il avait été prévu, à l'exception de la visite à la citadelle.

Le lendemain 7 juin, furent visités longuement le barrage Bao-Dai et le réseau d'irrigation qui le commande. M. le gouverneur général se fit fournir par les ingénieurs des Travaux publics toutes les précisions nécessaires sur cet important travail.

À Nhatrang, Son Excellence Bui-hang-Doan, ministre de la Justice, qui avait accompagné M. le gouverneur général pendant toute la journée, prit congé du chef de l'Union pour rentrer à Hué.

M. le résident supérieur en Annam Graffeuil, accompagna M. le gouverneur général à Dalat qu'il quitta après déjeuner pour regagner lui aussi la capitale.

M. le gouverneur général sa déclara enchanté de cette visite détaillée de plusieurs provinces de l'Annam, prise de contact qui permit la mise au point de plusieurs questions importantes.

Dalat, 9 juin. — Parti de Quang-Ngai le 6 juin à 7 heures, le gouverneur général a parcouru dans la matinée la province de Binh-dinh où le résident Gautier lui fit visiter les pépinières provinciales, l'intéressante exposition d'articles faits en fibre de coco et le champ d'expérience des irrigations où divers produits du sol sont traités suivant une méthode rationnelle qui permet de déterminer une production optimum.

Dans l'après-midi, le gouverneur général visita avec un grand intérêt l'usine de soieries Delignon*, à Phu-Phong, et le barrage de Thu-Thiên.

Après avoir félicité vivement le résident, le tông-dôc et leurs collaborateurs des réalisations économiques très intéressantes accomplies au Binh-Dinh, M. Brévié quitta Quinhon le 7 juin à 7 heures 30 pour la province de Phu-Yen, où le résident Fugier-Garrel, lui fit visiter le magnifique barrage de Bao-Dai, sur le Song Darang, grâce auquel 20.000 hectares de terres propres à la culture sont irriguées.

Le gouverneur général se rendit également aux plantations et à l'usine de la Société sucrière d'Annam*. Arrivé le soir à Nhatrang, il en repartit le 8 juin et arriva à Dalat à midi.

En quittant le résident supérieur Graffeuil, le gouverneur général le félicita chaleureusement des œuvres compréhensives et constructives poursuivies sans cesse en Annam et dont les résultats se font si heureusement sentir.

Tournée d'inspection de M. le gouverneur général en Sud-Annam
(*La Tribune indochinoise*, 7 juillet 1937)

Hanoï. — Le gouverneur général Brévié, accompagné du résident supérieur en Annam, a visité les zones de colonisation qui s'étendent le long de la route coloniale de Saïgon à Dalat dans la région de Djiring. M. du Pasquier, directeur du Laboratoire des recherches agronomiques à Saïgon lui a exposé sur place les études poursuivies dans les stations d'essai de Blao et de Lang-Hanh sur le cafier, le théier et le quinquina. Le gouverneur général s'est particulièrement intéressé aux diverses plantations d'essai et a manifesté sa satisfaction des résultats obtenus qui marquent d'importants progrès sur les méthodes suivies jusqu'à présent dans les plantations privées de la région.

Il a marqué son désir de voir ces résultats largement diffusés afin que les colons puissent bénéficier des améliorations de qualité et de rendement constatées sur le café et sur le thé. Les pépinières de Blao disposent d'un grand nombre de plants qui peuvent être mis à la disposition des colons qui en feront la demande. Mais il serait intéressant que ces plants sélectionnés soient cultivés suivant les méthodes reconnues les plus

efficaces. Dans ce but, il est désirable que les contacts aussi étroits que possible soient établis entre les services de l'agriculture intéressés et les planteurs.

Le chef de l'Union a visité avec intérêt au passage la belle plantation de café Bobla*. Le gouverneur général de l'Indochine a reconnu que le plateau de Djiring présentait des conditions éminemment favorables à la colonisation européenne et annamite et s'est mis d'accord avec le résident supérieur en Annam sur les lignes générales d'un essai de colonisation à entreprendre dans la région.

Poursuivant ses tournées à travers les hautes régions de l'Indochine non encore mises en valeur et cependant aptes à recevoir des cultures riches destinées non plus seulement à nourrir l'indigène ou le petit colon mais à l'enrichir, le gouverneur général Brévié s'est rendu le 30 juin de Dalat, à Djiring, puis à Blao.

Le gouverneur général a quitté Dalat à 6 heures pour se rendre à la station expérimentale de Blao, il y était attendu par l'adjoint du directeur de l'Institut des recherches agronomiques et le directeur des stations d'agriculture du Haut Donnaï. Le gouverneur général, après avoir écouté le rapide exposé de l'œuvre entreprise ou déjà réalisée, a parcouru la station de Blao. Reliée à Saïgon par 180 km de routes en excellent état, goudronnées sur la majeure partie du parcours, la station étudie dans cette région au sol particulièrement fertile et très suffisamment arrosé, la culture du café sous des différentes espèces : arabica, robusta et chari. Les expériences portant sur cinq années et faisant entrer en jeu l'humidité, l'ombrage et la fumure ont prouvé que la culture du café, principalement de l'arabica, convenait bien à cette région de l'Indochine et plus particulièrement aux environs immédiats du col de Blao. Mais cette culture exige surtout un ombrage suffisant, réalisable très facilement avec des plantations d'érythrines qui doivent, d'ailleurs, accompagner, si ce n'est précéder, celles des cafiers. L'élagage annuel de ces arbres procure, sous la forme de branchage ensevelis aux pieds des plans, un excellent humus qui s'allie parfaitement aux fumures organiques, elles mêmes fournies par l'élevage simultané du bétail. Un rideau de « grévillée » complète heureusement la protection des jeunes plants contre les gros vents.

(suite et fin)
(*La Tribune indochinoise*, 9 juillet 1937)

Le gouverneur général a pu ainsi admirer les plants d'arabica qu'une taille soignée et spéciale a rendu très régulièrement et progressivement productifs dès la première année. Le chef de la station a insisté auprès du gouverneur général sur la nécessité de l'ombrage ; il a pu, d'ailleurs, lui donner la preuve matérielle et probante de cette assertion en lui présentant à la station jumelle de Lang Hanh une plantation d'arabicas en terrain plus sec et plus pauvre qui, grâce à l'ombrage des érythrines, pouvait soutenir une honnête comparaison avec celle plus favorisées de Blao.

Concurremment avec le café, le thé a été l'objet d'essais suivis. C'est ainsi que pour cette plante, on peut, dès maintenant, prévoir avec une taille spécialement étudiée un rendement voisin de 800 fr. à l'hectare. Une usine rustique du type de celle déjà visitée par le gouverneur général dans la province de Faïfo permettra d'ici peu un essai de mise au point du traitement des feuilles récoltées.

Enfin, la station vient d'entreprendre des essais de plantation d'arbres fruitiers dans le but de l'exportation. L'orange (comparable à celle de Californie) et les ananas paraissent devoir donner des résultats très satisfaisants ; la culture du « grape fruits » serait réservée aux régions plus basses de la Cochinchine et de l'Annam. L'aménagement de cette station est aujourd'hui terminé. Neuf jardins grainiers et plusieurs pépinières permettront aux planteurs d'entreprendre chez eux des essais que la station poursuivra en même temps pour eux sur son propre domaine.

Les résultats acquis autorisent les conclusions suivantes : le café, non exposé aux gelées dont il souffre parfois au Tonkin (la température oscille en effet entre 6 degrés et 25 degrés) doit réussir presque sûrement dans cette région et mieux encore dans certains coins plus favorisés du Darlac. Les possibilités de réussite paraissaient donc s'offrir si la colonisation se conforme aux méthodes aujourd'hui mises au point pour cette région par la station expérimentale de Blao. On peut estimer qu'à une plantation de café de 15 hectares, suffisante dans la plupart des cas, doit être associée une superficie de pâturages aménagés et entretenus pour l'élevage du bétail, la richesse du sol et la source des fumures organiques étaient complément inséparables d'une rationnelle exploitation de ces terrains.

Le gouverneur général et sa suite se sont rendus ensuite dans les domaines privés de la région où on cultive principalement l'« arabica ». Il a pu constater en les parcourant que la remise en état des plants des cafériers était faite en s'inspirant des expériences conduites par les stations de Blao.

De là, le gouverneur général est allé visiter la station de Lang-Hanh située en bordure de la route qui conduit vers Dalat à 26 km de Djiring. Plus ancienne que celle de Blao à laquelle elle sert d'annexe mais moins bien arrosée et d'un sol plus ingrat, elle est aujourd'hui spécialement réservée à l'étude de la culture du café dans les terres moins privilégiées de la partie Est du plateau de Djiring. C'est aussi dans ce domaine que la saignée des pins, résineux malheureusement limitée à la saison sèche, a été tentée depuis un an. L'avenir nous dira ce qu'il y a lieu d'en attendre.

Il est cependant un point noir dans ce programme d'exploitation de la région de Djiring et de Blao, c'est le paludisme. Aussi le gouverneur général, rencontrant le docteur Morin, lors de sa récente et intéressante visite à l'institut Pasteur de Dalat, a-t-il chargé cet éminent savant de poursuivre avec une activité encore accrue des recherches pour l'assainissement de ces régions d'exploitation intensive dont le paludisme constitue le principal obstacle.

Le gouverneur général, très satisfait des renseignements qui lui ont été fournis ainsi que des résultats concernant les possibilités de l'exploitation des régions traversées, est rentré à Dalat à 16 heures.

Le séjour du gouverneur général Brévié dans le Sud (*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1937, p. 7, col. 3)

M. le gouverneur général Brévié, arrivé dimanche à Saïgon, restera vraisemblablement dans notre ville jusqu'au vendredi 9 juillet, date à laquelle il se rendra à Nhatrang, Ban-Mê-Thuôt, d'où il redescendra sur Quinhon pour rejoindre Dalat.

Il reviendra probablement à Saïgon vers la fin juillet pour un assez long séjour, avec un programme de tournées d'environ deux semaines toutes les provinces de la Cochinchine.

L'ACTIVITÉ DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ

Le gouverneur général en Annam
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1937)

Hué, 19 juillet (Arip). — Le résident supérieur en Annam est rentré hier soir de tournée après avoir fait visiter au gouverneur général les provinces de Ban-Mê-Thuôt, de Pleiku, de Kontoum, et après un court séjour à Datai.

Au cours de sa tournée dans les régions moïs, le gouverneur général a pu se rendre compte des gros efforts accomplis par les planteurs sur les hauts plateaux de l'Annam, et des résultats heureux obtenus par le résident de Kontoum dans la constitution des villages de colonisation.

La population montagnarde est venue nombreuse au devant du chef de l'Union qui a marqué longuement l'intérêt qu'il prenait à son avenir, à l'amélioration de son standing de vie et à l'accroissement de ses moyens intellectuels.

Tournée du gouverneur général dans le Nord-Est cochinchinois
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1937)

Saïgon, 12 août. — M. le gouverneur général Brévié a visité les régions Nord-Est de la Cochinchine au voisinage du pays moï. Il était accompagné de M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, et des représentants des Corps élus.

À Biênhoa, M. l'administrateur Bohn, chef de la province, souhaitait la bienvenue au chef de la Colonie et lui présentait les autorités civiles et militaires, les colons et les notabilités français ou annamites. Dans sa réponse, le gouverneur général, s'adressant en particulier à ses auditeurs annamites, a fait ressortir la nécessité d'une « collaboration franche, totale, affectueuse, sans arrière-pensée, entre [eux] et les autorités françaises » pour « aboutir à cet ensemble harmonieux qu'est la colonisation ».

Après avoir visité le nouveau marché en cours de construction, M. Brévié s'est rendu à l'Asile des aliénés, dirigé par le docteur Soun. Il a pu y constater les soins dont sont entourés les malades.

L'École d'art*, présentée par M. et M^{me} Balick, qui forme des potiers et des céramistes de grand talent, a retenu longuement l'attention du gouverneur général, qui interviendra pour élargir activité de l'École en lui procurant des débouchés nouveaux.

Par Tan-Uyên et Phuoc-Hoa, où le chef de l'Union visita des plantations, le cortège a gagné Dong-Xoai : Il y était reçu par le docteur Clément, délégué de Nui-Bara, qui lui présenta des délégations de Moïs et de Cambodgiens et les enfants moï de l'école. M. Brévié tint ensuite à s'arrêter devant le monument au gendarme Morère, l'un des pionniers de la pénétration en pays moï. Il y déposa une gerbe de fleurs.

À Nui-Bara, les notables et les habitants des villages moïs voisins étaient réunis. Le gouverneur général leur fit distribuer des menus objets, des cigarettes, du tabac et de la verroterie, qui obtinrent le plus vif succès.

Après le déjeuner à la Délégation, la tournée s'est continuée vers Budop, où avait lieu également un rassemblement de Moïs et où l'Administrateur de Thu-Dau-Mot, M. Bonnemain, rejoignait le cortège,

Reprenant ensuite la route de Saïgon, M. Brévié s'arrêtait à Loc-Ninh pour visiter, en compagnie de M. Daloz, les grandes plantations de caoutchouc ³.

Visite en leurs États
EN COCHINCHINE

³ De la Société des caoutchoucs de l'Indochine.

M. Brévié, gouverneur général, a visité le 18 août la province de Thu-Dau-Mot. accompagné par le gouverneur Pagès, par des représentants des corps élus et par de nombreuses personnalités de la colonie.

Il visita en détail les installations et les établissements publics de ce Centre, en particulier la célèbre école d'Art qui forme des laqueurs, des ébénistes et des vernissoirs.

La tournée se continua par la visite des petites plantations françaises et annamites du plateau de Chanh-Luu, où la culture de l'hévéa revêt un caractère familial.

Le chef de la fédération s'arrêta ensuite à l'école de relèvement de Cau-Dinh et au pénitencier de Ong-Yêm où les jeunes détenus apprennent un métier qui facilitera leur reclassement social. À Hon-Quan, le chef de la colonie visite l'internat moï qui groupe une centaine d'élèves.

La matinée se termina par la visite d'une plantation de la Société des Terres Rouges*. Le directeur général, M. Janssens, guida son hôte à travers ce vaste domaine de près de 6.000 hectares plantés, et lui fit voir notamment les villages ouvriers, coquets et assainis par d'importants travaux de drainage.

M. Brévié rentra à Saïgon dans l'après-midi.

Le surlendemain, 21, il repartait pour visiter les provinces rizicoles de l'Ouest. Il s'arrêtait respectivement dans les centres de Can-gioc et de Can-Duoc avant d'atteindre Go-Cong où M. Brévié rappelait, au cours de l'allocution qu'il prononça à l'inspection, l'ampleur de l'œuvre d'enseignement réalisée par la France en Indochine. Il visita en détail le centre, puis partit pour Chogao, Tan Thuân Binh et Mytho où il s'arrêta longuement à l'hôpital*, l'une des formations sanitaires les plus importantes de la Cochinchine avec ses 300 lits et son asile pour incurables où sont hébergés 233 infirmes.

Après remise de décorations et déjeuner à l'inspection, le cortège gagnait la léproserie de Culao-Rong, dans une île du Mékong où M. Brévié, répondant aux souhaits de bienvenue d'un lépreux, fit l'éloge du dévouement des religieuses qui consacrent leur existence à soulager ce mal épouvantable. Puis il remit à sœur Elisabeth la décoration du Kim-Bôi.

De retour à Mytho, il visitait le groupe scolaire, où l'instruction publique est donnée à 1.600 garçons ou filles, le collège et la Société indochinoise de crédit agricole et mutuel.

Le gouverneur général, en rentrant à Saïgon, s'arrêtait à Tân-An où il visitait les principaux bâtiments publics.

(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1937)

CONDITIONS DE TRAVAIL
DES ENFANTS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS
DANS LES **TRAVAUX SOUTERRAINS EN INDOCHINE**.
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1937)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN TOURNÉE
LE CHEF DE LA COLONIE A VISITÉ HIER LES PLANTATIONS DANS LA PROVINCE DE
THUDAUMOT
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1937)

Le gouverneur général Brévié a pris hier un nouveau contact avec les hommes et les richesses de l'Est cochinchinois.

Le départ.

Une dizaine de voitures prennent le départ à l'heure prescrite et sans une seule minute de retard. Nous notons, sur notre calepin, la présence des deux gouverneurs de l'Indochine et de la Cochinchine, de l'amiral Petit, du chef de cabinet de M. Pagès : M. Schneyder et de M. Gennardi ; de M. Didelot, directeur de l'A. R. I. P. ; de M^{me} Claude Rivière ; du capitaine Solar ; de MM. Ballous et Vo-ha-Tri, conseillers coloniaux ; de M. Boucaud, chef du Service forestier, et de M. Biard, le nouveau chef des services agricoles.

Tous les journaux sont représentés.

Après une halte rapide à Laithieu, le cortège, auquel s'est joint M. Bonnemain, administrateur de la province de Thudaumot, arrive à 6 h. 30 dans cette ville, où M. Brévié se fait présenter les fonctionnaires et les notabilités françaises et indigènes du poste. Nous avons relevé les noms suivants : M. Émiry, administrateur-adjoint ; M. Loc, juge de paix, et M. Yen, trésorier-payeur ; le médecin-commandant Chaput ; M. Delafosse, directeur de l'École d'Art ; MM. Beyris et Robert, des D. et R. ; M. Casalonga, ingénieur, et Viet, des T. P. ; M. Nesty, receveur du marché ; M. Tuoi, huyén de l'Inspection, et M. Tuoi, inspecteur de l'enseignement primaire ; M. Nghi, le doc-phu Dan, M. Guibert et M. Clouet, colons ; M. Linh, vétérinaire ; le commandant d'armes Jonoux et les capitaines Arnal et Fumey, etc.

Après les présentations d'usage et le rituel compliment récité par une gracieuse fille annamite, le gouverneur minéral se rend à la Maison commune, où il est reçu par le Président du Conseil des Notables ; M. le huyen honoraire Nguyen-van-Truong et trois jeunes Annamites, habillés à l'europeenne. impeccables dans leur « spencer » que recouvre une écharpe tricolore. M. Brévié se renseigne et M. Truong lui présente alors le maire du chef-lieu : M. Tran-van-Vang et son adjoint, M. Tran-van-Xuong, tous deux bacheliers.

À l'École d'Art*.

Le marché de Thudaumot reçoit la visite du cortège et M. Brévié se fait conduire à l'École d'Art de Thudaumot où il est reçu par M. Delafosse et M. Taboulet.

Le chef de la colonie s'intéresse vivement à cette école où, sous la conduite de son excellent directeur, lequel, depuis 1923, préside à ses destinées, il visitera en détail les divers ateliers d'ébénisterie et de peinture dans lesquels sont employés 68 élèves.

M. Brévié se fait expliquer l'emploi de la laque et commande même un panneau.

L'École d'Art de Thudaumot sera chargée très vraisemblablement de meubler la villa gubernatoriale de Dalat.

M. Brévié examine, en fin connaisseur qu'il est, toutes les œuvres de « l'Association corporative des ébénistes et laqueurs de Thudaumot » et, en partant, il adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Delafosse.

Chez les tuberculeux et les vieillards.

La visite du centre de Thudaumot se terminera par inspection de l'asile des vieillards et du sanatorium où sont soignés les tuberculeux.

Le gouverneur général est reçu au sanatorium par le docteur Levot, M. Mazet, président de l'A. M. A. S., et par la sœur Alfrède.

Le distingué médecin commandant Chaput, médecin traitant, apprend au chef de la Colonie que le sanatorium abrite quelque 125 malades envoyés pour la plupart de l'hôpital Lalung-Bonnaire* lorsqu'ils sont revenus incurables.

Citons quelques chiffres : en 1934, ce sanatorium abritait 35 tuberculeux. À la date d'hier, il y en avait : 124, plus sept permissionnaires. Ces malades sont inguérissables ;

néanmoins, par des soins attentifs, le médecin traitant améliore sensiblement leur état. Plusieurs tuberculeux présentent des lettres de remerciements au gouverneur général. car on les soigne gratuitement à Thudaumot. Malgré cela, il en est qui préfèrent vivre chez eux et.. mourir.

À l'asile des vieillards, le Chef de La Colonie est reçu par M. Nhung. secrétaire de l'Inspection dont la femme dirige l'asile avec un zèle digne d'éloges, ce qui lui vaut d'être félicitée par M. Brévié.

Le gouverneur général aime à s'entretenir avec les indigènes dont il sollicite même les confidences. Au cours de la tournée d'hier, nous l'avons vu serrer la main à de nombreux indigènes, de vieux serviteurs de l'Administration qui ont été très touchés par ce geste de bonhomie.

Chez un planteur indigène.

Nous nous en voudrions de passer sous silence la visite faite par M. Brévié sur une petite plantation, aux environs de Thudaumot où M. Tran-trung-Hieu, fonctionnaire retraité, a réussi à mettre en valeur un beau petit domaine. Le chef de la Colonie a voulu ainsi manifester l'intérêt qu'il portait aux petits planteurs annamites.

M. Hieu a reçu l'éminent visiteur ayant à ses côtés son fils, arrivé de France depuis quinze jours à peine, nanti de son diplôme de docteur en médecine, M. Tran-cong-Vi a fait savoir au gouverneur général qu'il va s'installer d'ici peu à Saïgon.

Chez M. Barthe*, le doyen des colons du plateau de Chanh-Luu.

Après avoir visité la plantation d'un Annamite. M. Brévié sera reçu par un vieux colon français : nous avons nommé M. Barthe, qui, très simplement, a souhaité la bienvenue au Chef de la Colonie en ces termes :

Monsieur le gouverneur général.

Au nom de tous les planteurs qui m'entourent et que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter et au mien, je vous souhaite la bienvenue.

Monsieur le gouverneur Pagès, qui connaît bien sa Cochinchine, n'a pas manqué de vous demander d'inscrire en haut du programme de celle journée. la visite de moyennes et petites plantations. Nous lui exprimons à ce sujet notre sincère et dévouée gratitude.

Nous vous remercions aussi, Monsieur le gouverneur général, de nous témoigner de la sorte que vous portez intérêt, sans faire de distinction, à toute la famille des hévéaculteurs. C'est aux planteurs du plateau de Chanh-Luu qu'échoit l'honneur de vous recevoir.

Aucun choix ne pouvait être plus heureux du reste, car ici, sur une superficie de cinq mille hectares environ, sont implantées près de cinquante plantations dont plus des deux tiers appartiennent à des Français. Si je donne cette indication, c'est uniquement pour souligner l'importance de l'effort individuel français, mais je suis heureux de pouvoir ajouter que tous, propriétaires français et propriétaires annamites, nous vivons en bonne intelligence.

Nos travailleurs, dont l'état d'esprit est toujours très bon, sont, pour la plupart, fils de propriétaires ou des propriétaires eux-mêmes. Ils viennent travailler chez nous pour gagner le complément nécessaire à leur subsistance.

C'est ainsi que dans notre région, l'hévéaculture a un caractère presque familial.

M. Brévié, dans une courte mais brillante improvisation, explique aux planteurs présents pourquoi il a tenu à prendre contact avec eux et les félicite du beau travail qu'ils ont fait dans la région. Tous les colons du plateau de Chanh-Luu sont là : MM. Lacour, Rochelle, Clouet, Chuong, Nhuong, Terpin, le doc-phu Dau, Thang, Khai. Balencie, Guilletmet père et fils, Navarro et Bien, etc.

Les membres du cortège goûtent aux rafraîchissements offerts par la maîtresse de la maison et la tournée continue, fidèle à l'horaire.

Les maisons de relèvement moral.

Le cortège se rend à Cau-Dinh où M. Mazet fait visiter au gouverneur général l'École de relèvement de ce centre. Après quoi on se rend au pénitencier de Ong-Yêm où 114 mineurs sont placés sous les ordres de M. Caty qui s'efforce de leur apprendre un métier.

La visite de Honquan et de la plantation de Quan-Loi.

La tournée prendra fin par la visite du poste de Honquan où le chef de la Colonie est reçu par le délégué du centre, M. d'Hugues.

À la délégation, le gouverneur général décore un chef de canton moï et un doï de la milice, puis il visite école moi dirigée par un véritable apôtre de la civilisation : M. Motaïs de Narbonne, lequel reçoit des éloges publics pour l'œuvre par lui entreprise.

Et nous voici à Quan-Loi, le joyau des plantations des Terres-Rouges. Cette magnifique plantation, une des plus belles de tout l'Extrême-Orient, et qui vient de subir d'importantes transformations, sera visitée en détail par M. Brévié qui s'informe des conditions de travail des quelque 3.000 coolies employés par M. Janssens, inspecteur général du groupe, lequel fait les honneurs de la plantation, assisté de ses principaux collaborateurs.

M. Janssens est non seulement un administrateur de premier ordre, un travailleur inlassable mais aussi un chef, qualité rare à notre époque. Il put montrer hier avec fierté l'œuvre accomplie.

Le Laboratoire d'études scientifiques où le caoutchouc est étudié d'une façon méthodique, grâce à quoi son exploitation approche de la perfection, retient pendant de longues minutes les instants du gouverneur général, ainsi que le Bureau médical où le docteur Canet lui montre tout ce qui est fait pour protéger les coolies contre le paludisme. C'est une organisation magnifique, une œuvre « kolossale » devant laquelle on reste béat d'admiration.

Depuis deux ans, d'énormes travaux ont été entrepris dans les différentes plantations du groupe et particulièrement à Quan-Loi où une usine « up to date » a été montée avec tous les derniers perfectionnements.

Le déjeuner chez M. Janssens.

Ce n'est qu'après 13 heures — et après une demi-heure d'automobile pour visiter très rapidement les 6.000 hectares plantés et en saignée, que le cortège arriva à la maison de M. Janssens, inspecteur général du groupe, pour y déjeuner.

M^{me} Janssens reçut tout le monde avec une grâce exquise et un déjeuner de près de 50 couverts fut servi par les soins du « Continental ».

Voici les noms des convives qui étaient présents : M. le gouverneur général Brévié et M^{me} Janssens, M. le gouverneur de la Cochinchine et M^{me} Rosay, l'amiral Petit et M^{me} Bocquet, M. Janssens et M^{me} Claude Rivière, M. Ballous et M^{me} de Rességuier, M. Bussière et M^{me} du Tertre, M. Bonnemain et M^{me} Lalanne ; MM. Guillemet père et fils, Esquivillon, Goullioud ⁴, de Rességuier, Boucaud, Biard, d'Hugues, Wormser, les docteurs Farinaud, Ménard et Canet, MM. Tri, Gachard, Gennardi, Haumont, Guillaume, Erbet, Thomas, le capitaine Solar, du Tertre, Esquivillon, Bocquet, Schneyder et les représentants de l'*Opinion*, la *Dépêche*, de l'*Impartial*, du *Populaire* et du *Diên-Tin*.

⁴ Goullioud : représentant de la plantation de Courtenay (rachetée par les Terres-Rouges) au Syndicat des planteurs (mars 1936-avril 1937).

Au dessert, M. Janssens prononça le discours suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

Monsieur le gouverneur général,

Nous tenons à vous remercier tout spécialement au nom de la Société que nous représentons de l'honneur que vous nous faites en nous rendant visite aujourd'hui, honneur dont nous sommes tous particulièrement touchés.

Nous allons immédiatement abuser de votre complaisance en vous parlant du seul sujet que nous connaissons bien : les plantations et les planteurs : nous nous en excusons à l'avance.

Le groupe des Terres-Rouges est né en 1912. Il n'a donc que vingt-cinq ans, l'âge où un homme débute dans la vie. Or, il totalise aujourd'hui 32.500 hectares, dont 1.800 achetés, le restant étant conquis sur la forêt. Il assure l'existence de 50 Européens et de 12.500 Annamites, dont 10.000 Tonkinois engagés. Voilà l'œuvre.

Permettez-nous d'en nommer les artisans, nous pourrions dire les magiciens.

D'abord, le créateur, M. Adrien Hallet, assisté de M. Challamel⁵.

Puis le réalisateur, M. Péro, sur les plantations, soutenu par M. Langlois à Paris et par M. Blanchard à Saïgon.

Nous sommes tous ici ses élèves.

Vous concevez bien qu'un tel mouvement humain ne peut s'élever qu'avec des collaborations et des soutiens.

Nous ne vous parlerons pas des collaborateurs, dont quelques-uns sont ici, pour ne pas faire souffrir leur modestie.

En ce qui concerne les appuis, nous tenons à vous remercier de l'aide la plus efficace que nous ayons reçue, celle du Gouvernement de l'Indochine, particulièrement pour la plus récente de nos sociétés, la Compagnie du Cambodge. Ce geste unique du Gouvernement indochinois tendant la main à ses planteurs, qui se débattaient dans une crise sans précédent, je pense qu'aucun de nous n'est près de l'oublier.

Plus récemment, nous avons eu à résoudre d'autres difficultés dans nos réalisations d'ordre social. L'Institut Pasteur nous a fourni des collaborateurs si précieux et bénévoles dans notre lutte contre le paludisme.

Le Service de Santé s'intéressera sans aucun doute à nos hôpitaux, en particulier ceux de Xatrch et Longthanh déjà réalisés, ceux de Quanloi et Chup en construction.

À nos travailleurs, nos 12.000 enfants, le Gouvernement créant le pécule ouvrier a donné plus de sécurité, partant plus de solidité à notre œuvre.

Nous avons continué en créant la caisse de prévoyance pour notre personnel européen, la caisse de prévoyance pour notre personnel asiatique, secrétaires, surveillants, chauffeurs et spécialistes, et en protégeant par des assurances nos coolies spécialisés, chauffeurs et aide-chauffeurs.

Nous espérons que le Gouvernement voudra envisager plus tard la transformation, sans charges nouvelles pour personne, du pécule ouvrier actuel en une retraite, si modique soit elle, dont pourraient bénéficier tous nos vieux coolies.

Enfin, nous tenons à dire ici notre reconnaissance pour les Délégués de la France au Comté de Restriction, qui ont su obtenir pour nous un régime de faveur dans l'application de la restriction mondiale. Nous espérons que le Gouvernement voudra bien soutenir notre effort pour conserver cette faveur lors du renouvellement du plan. Nous vous le demandons au nom des travailleurs que nous devrions licencier en cas de restriction effective, car notre seul désir est de continuer notre travail comme aujourd'hui, à plein rendement et à pleins effectifs.

⁵ Georges Chalamel (et non Challamel) (1873-1923), gendre d'Eugène Haffner.

Vous voyez donc que notre œuvre est un peu votre œuvre. Si nous en sommes fiers, vous pouvez l'être aussi et nous serons heureux si nous avons pu vous convaincre, au cours de votre visite, que votre assistance a bien porté ses fruits.

Monsieur le gouverneur général, Mesdames, Messieurs,
Je lève mon verre à votre santé et à la prospérité de l'Indochine.
Vive l'Indochine !
Vive la France !

M. Brévié lui répondit par une improvisation émouvante et cordiale dans laquelle il fit part au directeur des Terres-Rouges de toute son admiration pour l'œuvre qu'il venait de visiter, « véritable joyau façonné par ces artistes que sont les Français, avec la collaboration des Annamites, race intelligente et travailleuse ». Le chef de la Colonie, tout comme à An-Loc, déclara aux planteurs que l'effort fait par l'Administration au moment où les plantations avaient besoin de l'aide gouvernementale serait encore fait demain si cela était nécessaire et il les félicita d'avoir traité le problème de la colonisation d'une façon humaine et sociale.

Les paroles du Gouverneur général furent chaleureusement applaudies. Ce n'est qu'après 15 h. 30 que les convives se levèrent de table et, après une ultime visite sur les lieux, le Chef de la Colonie regagna directement Saïgon où il arriva à 17 heures.

Nous croyons savoir que M. Brévié a été fortement impressionné par la visite de la plantation de Quan-Loi qui achève de le renseigner sur l'hévéaculture et sur les vrais mérites des planteurs, injustement calomniés trop souvent par des missionnaires dont les glandes lacrymales sont atteintes d'hyperesthésie aiguë.

LA « GRANDE TOURNÉE »

M. Brévié inspecte les provinces rizicoles de la Cochinchine

La première journée : Vinhlong, Travinh
La seconde : Cantho. — Le « Domaine agricole de l'Ouest »
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 août 1937)

Lundi, tandis que les lueurs de l'aurore rosissaient la cime embuée des arbres, les moteurs des autos gouvernementales vrombissaient déjà dans les garages : il fallait que, cette fois, les « moulins » tournaient rond, car la grande tournée allait commencer ce même jour à 6 heures et demie du matin.

Quinze minutes avant le départ, tout le monde était présent : M. le gouverneur Pagès, le Dr Levot, M. Malleret, Boucaud, Nicollau, ingénieur des T.P. ; Maslin, chef de l'hydraulique agricole ; Marquis ; Gennardi ; le huyén Cua, etc.

Nos confrères de l'*Impartial*, du *Populaire*, du *Cong-Luan*, de l'*Alerte*.

Le départ

À 6 heures et demie précises, le Gouverneur général paraît, serre les mains de tout le monde et c'est le démarrage foudroyant des puissantes voitures administratives. M. Brévié a pris place dans la Hotchkiss de M. Pagès, battant cette fois pavillon tricolore.

Une certaine angoisse étreint pas mal de coeurs et une atmosphère de trouble semble régner sur la grand'route : avant-hier, plus de 1.500 paysans ont manifesté à Can-Gioc. En sera-t-il de même aujourd'hui, se demande-t-on, malgré tant de précautions prises le long du chemin par tous les délégués et notables qui ont échelonné des miliciens sur le trajet ?

Heureusement, les prévisions pessimistes ne se réaliseront pas. Le Gouverneur général pourra donc se forger, en toute sérénité d'esprit, une idée de la Cochinchine laborieuse dont la population lui a élevé un peu partout des arcs de triomphe rutilants de couleurs avec la phrase « fatidique » : *Vive le Gouverneur général !*

À Cailay

À une moyenne de 90 km à l'heure, nous franchissons la distance qui sépare Saïgon de Cailay, soit 95 km.

Arrêt au *yamen* — maison commune — où les miliciens, sous le commandement de l'adjudant de gendarmerie Tocabens, présentent les armes. M. Gauthier, chef de la province de Mytho, prononce un petit discours de bienvenue, puis présente les notabilités de l'endroit à M. le gouverneur général. Courte visite du marché et la caravane se rend à la cantine scolaire magnifiquement aménagée. M. Gauthier explique que chaque ration distribuée aux élèves indigents revient à 0 \$ 01 à l'Administration et permet aux écoliers de faire leurs études sans bourse délier.

Nous gagnons ensuite le centre médical dirigé par le médecin indochinois Dat. Sur une question de M. Brévié, il répond que les principales maladies sont le paludisme, le dartre, parfois le trachome.

Le Gouverneur général précise que cette terrible infection des yeux semble provenir de la réverbération du soleil sur les rizières d'où sa fréquence chez les repiqueurs de l'Annam.

Au pavillon des accouchées, M. Pagès fait octroyer 3 \$ 00 à une pauvre femme dont les yeux, du coup, brillent de joie.

Après quoi, le cortège gagne les chantiers du grand pont en ciment armé qui doit relier les deux rives du rach Cailay. M. Maury, l'ingénieur de Mytho, fait le cicerone, puis on va visiter l'usine des eaux qui fournit aux habitants une eau parfaitement claire purifiée au chlore.

À Cai-Bè

Les autos arrivent dans ce petit centre à 8 heures 50. M. Brévié salue le R.P. Keller, puis on va voir la maternité, l'usine des eaux.

On repart 10 minutes plus tard. Traversée du bac à 9 heures et demie. Peu après, nous sommes à Vinhlong, province dirigée par l'actif M. Duvernois

VINH LONG

Les miliciens cambodgiens rendent les honneurs, les clairons sonnent *Aux Champs*. Une fois les troupes inspectées, M. Brévié reçoit un bouquet d'une jeune fille, puis se fait présenter les fonctionnaires de l'endroit, tandis que M. Brasey nous rejoint.

Le Gouverneur général serre la main à M. le conseiller colonial Truong-cong-Thuân. au Dr Le-quang-Trinh, au R P. Bellemain, qui dirige avec tant de bienveillance l'orphelinat que nous allons visiter dans un instant.

Ensuite, M. Brévié décore M. Ng.-huu-Nghia, un vieux dai huong-ca, ainsi que son fils M. Ng.-hu-My, huong-chu : deux médailles d'honneur bien placées.

Après quoi, le cortège se rend à l'orphelinat, tenu par les bonnes sœurs, dont la Supérieure, Sœur Julienne, est l'animatrice et la bienfaitrice.

Le Gouverneur général promet de venir en aide à cette belle œuvre d'assistance sociale et les bambins, tout heureux, agitent leurs drapeaux en criant : merci Monsieur le Gouverneur !

L'hôpital Adrien-Petit*

M. Duvernois conduit alors M. Brévié à l'hôpital Adrien-Petit qu'il doit inaugurer. Il s'agit d'une formation sanitaire des plus modernes qui fut créée par le prédécesseur de M. Duvernois.

M. l'administrateur prononce alors un discours remarquable qui vient du cœur et dont nos lecteurs trouveront le texte intégral en nos suppléments (6^e page).

Les applaudissements crépitent. M. Pagès succède à M. Duvernois :

— Je m'excuse de prendre la parole avant M. le gouverneur général, dit-il. mais si je le fais, c'est au double titre de Gouverneur et de fonctionnaire appartenant au corps remarquable des Services civils.

Je tiens d'abord à faire ressortir que si c'est M. Adrien Petit, actuellement en France, qui a eu l'initiative généreuse de créer cette belle œuvre digne de notre pays, c'est aussi grâce à quelques généreux donateurs d'ici et au conseil de province que nous avons aujourd'hui ces beaux bâtiments qui ont été rapidement terminés grâce à M. Duvernois.

M. Pagès termine en disant que tous ces créateurs ont voulu avant tout doter la région d'une œuvre pratique et non faire de la belle maçonnerie en forme de cathédrale. Ici, l'on peut secourir tous ceux qui sont victimes d'accidents ou malades.

Tonnerre d'applaudissements.

À son tour, M. Brévié prononce quelques paroles pour féliciter les parfaits artisans de cet hôpital. L'orateur veut y voir le symbole de la belle tradition sociale française qui consiste à faire du métier de médecin un véritable apostolat. Il rend hommage à tous : à M. Petit, aux bonnes sœurs, aux docteurs, et termine par un éloge de la France auquel il associe la province de Vinhlong.

Nouveaux applaudissements, puis on enlève le crêpe tricolore qui recouvre la plaque portant le nom du fondateur de ce superbe établissement.

Enfin, sous la conduite du Dr Herment, nous visitons le bâtiment tout à fait *up to date* quant à l'organisation intérieure : chaque consultation revient à 0 \$ 09, ce qui fait dire à M. Brévié que les grands hôpitaux de Saïgon et Hanoï auraient peut-être besoin de prendre exemple ici.

Après avoir de nouveau félicité tout le monde, le Gouverneur général et la caravane vont à l'inspection pour y déjeuner. M^{me} Duvernois réserve à chacun un charmant accueil.

À midi et demie, on se met à table. Menu digne de Balthazar. Au dessert, M. Duvernois lève sa coupe en l'honneur de ses hôtes et de la France. M. Brévié répond qu'il se réjouit de voir autour de cette table tant de personnalités françaises et annamites, réunies dans cette intimité et œuvrant vers un même but pour un semblable idéal. Trente minutes de conversation à bâtons rompus et de nouveau on file.

VUNG-LIÊM, TRAVINH ET AILLEURS

Avant de gagner Vung-Liêm, on passe visiter les magnifiques collections de vieux bleus réunies par le dôc-phu Nuôi. Il y a là, en outre, des pièces d'une valeur inestimable, en particulier une paire de défenses d'une taille incroyable qui furent payées plus de 4 000 \$.

À Vang-Liêm, court arrêt, même processus. Après la remise des décorations dont le Mérite agricole à M. Ha thé Dai, nous démarrons vers Travinh.

M. Bonhomme de Montaigut, après une brève allocution, fait les rituelles présentations. M. Brévié regrette de ne pouvoir rester plus longtemps afin de s'enquérir des besoins de la population, mais trop de choses restent à faire qui l'en empêchent et c'est pourquoi il fait confiance à l'Administrateur. Applaudissements.

La caravane fait un tour à la nouvelle pagode de Long Duc où les tons rouge et or dominent. Le Gouverneur général se félicite de l'esprit traditionaliste et religieux des Annamites qui ne les empêche nullement de marcher vers le progrès.

Nouveau départ. Bref arrêt à Tiêu-Cân où le délégué cambodgien prononce un long discours de bienvenue que nos lecteurs trouveront dans nos pages intérieures et dont ils apprécieront la parfaite tenue. M. Brévié répond en quelques mots, puis les autos bondissent à Cânké. Arrêt de dix minutes et en route vers Cantho où nous n'arriverons, en raison des bacs, qu'à sept heures et demie...

En résumé, tournée instructive pour le Gouverneur général qui a ainsi pris un utile contact avec les populations laborieuses de Cochinchine.

Durant l'après midi de la première tournée, il avait « pleuvoté » ; aussi quand, à la nuit, nous arrivâmes à Cantho, il montait de la terre oppressée des buées chargées de torpeur et de fièvre.

Dans ce centre où se dresse le magnifique stade sportif de M. Giraud Gilliet, la caravane se scinda en deux : des journalistes durent dîner au bungalow, tandis que le gros de la troupe restait à l'inspection.

Nuit lourde de cauchemars à l'hôtel *Trung-Châu* dont l'écho des chambres résonnait de vrombissements dus aux moustiques « assoiffés de sang ».

La deuxième journée : visite de Cantho

Les comptes-rendus terminés ; l'autocar trouvé avant minuit pour l'expédition ; sûrs que leur copie arriverait à destination au moment voulu, les journalistes s'en furent dormir.

Réveil général à cinq heures.

À 7 heures, la caravane part pour O-Mon où nous arrivons 30 minutes plus tard. Arrêt à la maison commune de Thoi-Thanh, où nous sommes salués par la musique cambodgienne. Le délégué souhaita la bienvenue à M. Brévié en quelques mots.

Présentation des notables et on file sur une route pittoresque qui longe un rach se trouvant presque au même niveau qu'elle.

7 heures 45 : bac à rames de Thoi-Lai qui se trouve à 17 km. du Domaine agricole de l'Ouest.

Scène comique : quelques-uns des voyageurs traversent le cours d'eau sur une pirogue et tombent presque dans la « flotte ».

M. Guillemet, administrateur de la [Société du Domaine agricole de l'Ouest](#), nous rejoint sur l'autre rive, et en route. Grâce à une bonne organisation, de nouvelles autos nous attendent, en effet, à la sortie du bac, d'où gain de temps. Tout au long, ce chemin vicinal est bordé de bananiers échevelés par les vents dominants. Des cases dépassant de quelques centimètres l'eau des rizières rappellent les paysans de l'Afrique vus sur les gravures.

M. le conseiller colonial Nhuân nous accompagne dans cette visite du Domaine agricole que dirige avec tant de compétence M. Paul Émery, secondé par M. Mallein.

Une fois à pied d'œuvre, nous traversons le bras d'eau sur une pirogue pavoisée.

AU « DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST »

Cette société, créée par M. Mezin-Cuétan, comprend plus de 8.000 ha. de rizières entièrement endiguées. Un immense magasin est situé sur le bord du rach.

Ce magasin est un modèle du genre. Long de 160 m., son immense toiture de tuile est soutenue par de hautes colonnes de vap et de cam-xe. Il est actuellement presque vide parce que toutes les semences ont été réparties entre les 1.400 fermiers du Domaine et que ce qui reste de la récolte se trouve actuellement à Cholon où il sera usiné au fur et à mesure des ventes.

M. Émery donne à M. le gouverneur général des explications techniques sur les méthodes employées. Depuis deux ans, les terres sont labourées en saison sèche et le nettoyage intégral du sol permet l'ensemencement direct du paddy.

Ainsi plus de repiquage et, par surcroît, assainissement du sol et amélioration des rendements.

En 1936, la récolte a été de 20 % supérieure à la récolte précédente.

Tout le réseau des canaux est commandé par un système complet de vannes et d'écluses.

C'est, pensons-nous, le seul domaine cochinchinois où ces conditions idéales sont réunies.

Dans l'entrepôt de paddy, un magnifique plan en relief — diorama — permet aux visiteurs de se rendre un compte exact de la beauté de l'exploitation, tant au de point de vue culture que technique.

M. Paul Émery fournit des détails qui intéressent M. le gouverneur général: niveau des eaux, maladies du paddy, rendement à l'hectare, sélection des semences, etc.

Nous visitons ensuite le magasin. Le sol est en briques, de façon à permettre à cette base de supporter la formidable pression du paddy quand tout est plein.

Grâce aux canaux et aux ouvertures latérales pratiquées dans les cloisons de planches du magasin, le paddy est facilement rentré à la récolte et évacué pour la vente.

M. Émery prononce ensuite le discours que voici :

Monsieur le gouverneur général,
Monsieur le gouverneur de la Cochinchine,
Messieurs,

En nous faisant le grand honneur de visiter notre domaine, vous prouvez votre sollicitude envers la colonisation française. Nous vous en remercions vivement, ainsi que M. le gouverneur Pagès qui nous a déjà, à plusieurs reprises, témoigné sa bienveillance.

Les rizières de l'Extrême-Ouest sont moins agréables à visiter que les riches plantations que vous venez de parcourir, mais elles ne constituent pas moins un des principaux facteurs de richesse de l'Indochine. Elles représentent surtout la culture familiale par excellence. Contrairement aux calomnies généralement répandues, l'exploitation des rizières reste familiale, aussi bien chez les grands propriétaires que chez les sociétés. Il n'existe, en effet, chez nous, aucune discipline stricte en ce qui concerne le travail ; nos métayers sont absolument libres d'organiser leur exploitation comme ils l'entendent. Nous exigeons seulement que les cultures soient faites dans de bonnes conditions, qu'ils emploient les semences sélectionnées que nous leur distribuons et ceci dans leur intérêt bien compris comme dans le nôtre. Nous sommes avant tout des guides et des conseillers.

Je vous ai exposé tout à l'heure dans ses grandes lignes notre plan d'hydraulique, qui a exigé une mise de fonds importante que seule une Société était en mesure d'investir.

La réalisation de notre programme a permis non seulement la mise en valeur de 8.000 hectares appartenant à notre société, mais aussi de toute la région environnante, entièrement inculte il y a à peine dix ans. Près de cinq mille familles ont pu s'installer sur des terres très fertiles, autrefois inexploitables parce que régulièrement inondées

Les endiguements que nous avons faits ont délimité deux zones de culture, celle du paddy de saison et celle du paddy flottant.

C'est donc toute la population qui a profité de notre effort. Le respect et la confiance dont nous jouissons près d'elle sont pour nous une suffisante récompense.

Dans ces vastes et riches plaines de l'Extrême-Ouest, le capital est indispensable au travail. Il n'est pas possible, en effet, d'envisager un effort individuel pour une mise en valeur qui exige des travaux d'ensemble, pas plus qu'il n'est possible à l'administration de se substituer à l'initiative privée, car, en la circonstance, il ne s'agit pas seulement de concevoir et d'exécuter des travaux, il faut encore savoir les utiliser.

Nulle part plus que chez les riziculteurs, vous ne trouverez, Monsieur le Gouverneur général, cette entente franco-annamite dont la base est la confiance mutuelle. C'est cette collaboration qui a donné les heureux résultats que vous pourrez constater au cours de votre tournés dans l'Ouest.

Les heures difficiles que nous venons de subir ont été particulièrement sensibles à notre société qui venait de se constituer lorsque la crise a éclaté. Elles nous ont arrêté en plein essor et ont retardé l'exécution de divers projets d'amélioration sociale. Nous

pourrons, avec l'appui bienveillant de Monsieur l'administrateur de Cantho et le concours des notables des deux villages intéressés qui ne nous ont jamais fait défaut,achever une organisation devant apporter le maximum de mieux-être à la population.

La création du petit centre que vous pourrez visiter tout à l'heure est une première étape vers cette réalisation.

Votre visite aura été pour nous un précieux encouragement.

Messieurs, nous vous convions à lever votre coupe en l'honneur de Monsieur le gouverneur général et de Monsieur le gouverneur de la Cochinchine et à boire à la prospérité toujours plus grande de l'Indochine, au bonheur de ses populations laborieuses, pour le plus grand bien de la France.

*
* * *

M. Brévié, une fois calmés les applaudissements, prit à son tour la parole en ces termes :

— Vous venez de dire ce que nous pensons tous : il s'agit d'une création très belle. Vous êtes parti de zéro et vous avez créé ce magnifique domaine. Vous y trouverez des bénéfices, mais plus encore y trouveront vos paysans.

Il a fallu une connaissance totale de ce pays pour réussir une telle œuvre et ceci est tout à la gloire du créateur, M. Mézin, qui a vécu dans ce pays, qui a conçu cette œuvre immense que votre dévouement, votre travail, vous ses continuateurs, ont permis de réaliser

Nous ne pouvons que vous féliciter l'avoir dégagé une formule d'avenir alors que tout s'y opposait. Il a fallu trouver les termes d'un problème singulièrement complexe, élever des digues, et creuser des canaux, amener l'eau et ensuite l'évacuer.

Vous avez compris que les Annamites devaient vivre dans le cadre familial, et que vous deviez l'associer à votre travail.

En somme, la création que vous avez faite mérite des éloges et elle fait honneur à la France. J'associe M^{me} Mezin, la veuve du regretté fondateur de ce domaine, à mes félicitations. Elle revient aujourd'hui dans ce pays et voit réalisée l'œuvre que son mari, aujourd'hui disparu, avait dressée dans tous ses détails. Malgré les difficultés, les peines, les douleurs qui ont été son lot, en ce pays, elle revient [...]atter encore et veiller à la situation de son personnel.

Encore une fois, je vous félicite tous.

Tonnerre d'applaudissements et le Gouverneur de la Cochinchine parle enfin lui aussi :

Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse de prendre la parole après le Gouverneur général, mais nous assistons à un acte si beau de la vie que je me dois de prononcer quelques mots pour faire ressortir quelques traits qui le méritent.

Le capital de cette société est de 12.500.000 fr., souscrit par de modestes travailleurs, de petites gens, français et annamites, par des fonctionnaires qui faisaient confiance aux Mézin, Mathieu, Guillemet, les frères Émery, des travailleurs dans toute l'acception du mot.

Pour créer cette œuvre, il a fallu emprunter. Puis, tout de suite, la crise est venue. Il n'y a pas eu de dividendes distribués aux actionnaires dont aucun ne s'est jamais plaint. M. Émery n'a pas eu de solde pendant longtemps et, un jour, le Crédit à long terme est intervenu, ce qui a sauvé définitivement votre affaire.

Aujourd'hui, vous devez des annuités et des intérêts Mais vous vous libérerez facilement car que sont ces sommes à côté de ce que vous récoltez à présent ? Vous

avez parfaitement bien fait, Monsieur le gouverneur général, de venir féliciter les parfaits artisans de cette œuvre, que le gouvernement a aidés dans la mesure du possible. (Applaudissements)

On s'assied ensuite pour vider une coupe de champagne sous le colossal grenier décoré pour la circonstance.

La caravane visite encore le marché de Thoi Dông, édifié par M. Giraud Gilliet, et les compartiments construits par le Domaine agricole sur la demande pressante de nombreux commerçants précairement installés jusqu'à présent dans des paillotes.

Visite en leurs États
EN COCHINCHINE
(*Les Annales coloniales*, 27 août 1937)

M. Brévié, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M. Pagès, a effectué le 9 août une tournée d'inspection dans les provinces de Cochinchine.

Après avoir visité les chefs-lieux de Biên-hoà et Baria, il s'arrêta au centre de Comay où est entreposée la production salicole de la région. Le chef de la colonie examina les problèmes complexes posés par l'industrie du sel : prix d'achat aux sauniers, prix de vente à la consommation familiale et aux industries du nuoc-mam et du poisson séché, possibilités d'exportation. M. Brévié a souligné l'intérêt qu'il y a à perséverer dans les études commencées en vue de l'organisation des coopératives et de la formation technique des sauniers.

Le cortège, après avoir parcouru la région des plages de Long-Hai, Nuoc-Ngot et Phuoc-Hai, gagna la région des plantations d'hévéas en terre rouge, Xuân-lôc et An-lôc-San.

La tournée s'est terminée par un arrêt à Trang-Bôn où le service forestier et l'Institut des recherches économiques poursuivent des essais de repeuplement forestier.

Avant de repartir pour Saïgon, le gouverneur général a tenu à s'incliner devant le monument à la mémoire des forestiers tombés pour la France et qui est élevé en bordure de la route coloniale.

Reprisant la route, le 12 août, le gouverneur général a visité les régions Nord-Est de la Cochinchine au voisinage du pays moï.

À Biênhoà, M. l'administrateur chef de la province souhaitait la bienvenue au chef de la colonie et lui présentait les autorités civiles et militaires. Les colons et les notabilités français et annamites.

LA TOURNÉE D'INSPECTION
du gouverneur général dans l'Ouest

MM. BRÉVIÉ ET PAGÈS ONT VISITÉ LES PROVINCES
DE CANTHO, SOCTRANG, BACLIEU, RACHGIA
(*La Tribune indochinoise*, 27 août 1937)

En raison de l'abondance des matières, nous n'avons pu donner dans notre dernier numéro le compte rendu des visites de MM. Brévié et Pagès aux provinces de l'Ouest. Nous nous empressons de relater succinctement aujourd'hui la suite de la tournée du Chef de la colonie dans ces régions.

À VUNGLIEM

Lundi dernier, le cortège gubernatorial fut reçu à Vung-Liêm par le délégué administratif qui, après avoir présenté les notabilités, fit visiter les établissements du centre et prononça une courte allocution pleine de sentiments respectueux et reconnaissants. Dans sa réponse, M. Brévié assura la population de sa sollicitude.

À TIEU-CAN

À la pagode de Tiêu-cán eut lieu un important rassemblement de bonzes et des populations de la région. Après les présentations des autorités cambodgiennes, l'une d'elles, dans une allocution, exposa les nombreuses aspirations des Khmers de Cochinchine et exprima la confiance qu'ils ont en la France.

M. Brévié répondit en conseillant aux Cambodgiens de vivre dans un esprit fraternel dans une atmosphère de confiance, de bonne camaraderie qui leur permettront d'évoluer dans l'ordre et dans la tranquillité. Le Gouverneur général remercia ensuite les bonzes et la population de leur accueil. Ils réciterent en chœur les prières traditionnelles.

VERS CANTHO

À Cau-Kê, joli centre situé au bord d'un rach de même nom, dont la population travailleuse est formée en majorité de petits propriétaires, et où l'enseignement est donné par 13 écoles franco-annamites, 2 écoles de pagode, 2 écoles de plein exercice, les notables vinrent au devant du cortège. Présentations et visites habituelles, de même qu'à Trà-Ôn.

À Cantho, les gouverneurs et leur suite furent reçus par M^{me} et M. Giraud-Gilliet qui leur offrirent un succulent repas.

MARDI, LA JOURNÉE DES COLONS FRANÇAIS ET DES TRAVAILLEURS AGRICOLES ANNAMITES [au Domaine agricole de l'Ouest]

La journée du mardi fut consacrée à la visite au Domaine agricole de l'Ouest où M. Guillemet donna au chef de l'Union les explications sur l'organisation de ce domaine et les travaux d'hydraulique.

Dans une allocution, M. Émery rappela combien la collaboration entre Français et Annamites est loyale. Le gouverneur félicita les dirigeants d'avoir surmonté toutes les difficultés et de s'être assurés une collaboration affectueuse. M. Pagès rendit un hommage mérité à M. Mézin, à sa compagne dévouée, à MM. Mathieu, Guillemet et aux frères Émery.

Ce fut ensuite le retour à Cantho où eurent lieu la présentation des fonctionnaires, une réception au cercle, la visite au stade.

Dans l'après-midi, le cortège visita l'École de Xano où un petit élève lut une allocution. Quand il [eut] terminé, M. Brévié dit :

« Donnez-moi votre papier. Je le conserverai. Vous me faites bien plaisir. Vous êtes fils d'agriculteurs et vous voulez acquérir la science moderne, la technique, la discipline nécessaires aujourd'hui pour une mise en valeur méthodique de votre pays. Votre rôle est précieux. C'est du patriotisme éclairé. Songez-y. La Cochinchine est appelée à un bel avenir. Votre action intelligente l'aidera dans son développement. Je suivrai de près vos efforts. Je partagerai vos espoirs. ».

Ces paroles de M. Brévié ont été suivies de vifs applaudissements.

(suite)

(*La Tribune indochinoise*, 30 août 1937)

AU DOMAINE DE M. GRESSIER*

Après la visite de ce domaine, et après s'être entretenu avec M. Gressier, M. Brévié dit :

« Je vous demande votre attention.

M. Gressier ne fera pas de discours. Mais je ne puis ne pas rendre hommage à ce vaillant colon français qui, ayant quitté son pays natal à 18 ans, s'est attelé à une grande et belle œuvre qui provoque notre admiration.

« M. Gressier qui n'était pas retourné dans son pays, et auquel j'offrais un retour là-bas, m'a répondu : « Je n'ai pas encore fini mon devoir ». Quel bel exemple de courage, de labeur, de foi en l'avenir, de ténacité nous donne ce colon.

« M. Gressier, vous n'avez pas seulement fait naître en ces régions la richesse. Mais vous avez créé la vie. Autour de vous, je vois une grande et belle famille ; des milliers de travailleurs qui vivent en paix, qui vous aiment. Ainsi vous faites aimer la France, c'est bien.

« Je vous félicite et je lève mon verre à votre santé, à celle de votre famille, à celle de tous les travailleurs français et annamites.

« Je souhaite que cette belle collaboration franco-annamite, qui apparaît aujourd'hui à mes yeux, soit toujours plus forte ».

À SOCTRANG.

La journée du mercredi dernier a été consacrée à Soctrang où l'administrateur, M. Monvoisin, accueillit les gouverneurs en prononçant ce discours de bienvenue :

Monsieur le gouverneur général,

Annamites et Cambodgiens de la province de Soctrang, en la personne de leurs représentants, de leurs notabilités et de leurs fonctionnaires, ici groupés, saluent en vous, avec déférence et reconnaissance, le représentant de la France.

Fonctionnaires et personnalités françaises vous assurent de leur dévouement à la tâche administrative ou civile qu'ils accomplissent avec le souci d'être dignes de la Patrie.

La province de Soctrang, pour vous accueillir, s'est, comme le veulent le respect et la joie, parée, non point fardée.

Et dès demain, la population tout entière apportera à votre passage un témoignage, peut-être désordonné et parfois naïf, mais toujours empressé de son attachement et de sa fidélité.

Après que vous aurez été accueilli au « dinh » annamite et à la pagode cambodgienne, centres des traditions, un itinéraire direct vous mènera, Monsieur le gouverneur général, vers les masses qui peinent pour produire le riz de demain.

Le riz, seule richesse de la province de Soctrang, que cinquante ans de labeur et d'efforts ont étendu avec peine aux régions les plus vastes où la salure des eaux semblait devoir interdire sa culture.

Ces cinquante ans ont élevé les superficies cultivées de moins de 20.000 hectares à plus de 200.000 hectares. Mais que de luttes d'art et de patience.

Aussi les populations ont elles acquis un sens du travail et de l'économie auquel je suis heureux de pouvoir rendre hommage. Ici, tout est simple et se crée encore.

C'est à cette activité que vous voulez bien, Monsieur le gouverneur général, apporter la force encourageante de votre haute présence.

Demain, au village de Lich-hôï-Thuong, vous serez au cœur des régions où la lutte contre l'eau salée peut devenir victorieuse et où l'homme va commander enfin contre les lois de la nature le régime des eaux.

Cette victoire sera considérable dans ses effets économiques et sociaux.

Selon un mot que je veux répéter, les « dâns » pourront enfin reposer tranquilles, la tête sur l'oreiller. Les barrages auront donné non point seulement la prospérité par la régularisation des moissons, mais le calme aux hommes.

Faire constamment servir le progrès économique au bonheur des habitants a constamment guidé l'action de l'Administration provinciale travaillant dans la volonté profonde de bien servir la France que le poète disait voici bien longtemps « mère des arts, des armes et des lois ».

Image à laquelle nous pensons tous, en saluant respectueusement en vous, Monsieur le gouverneur général, le représentant de cette France que nous aimons pour avoir apporté ici son savoir fécond, sa force généreuse et l'humanité de ses lois.

Dans sa réponse, le gouverneur général dit tout le plaisir qu'il a eu à entendre un exposé si clair, qui ouvre de si heureuses perspectives sur l'avenir de Socstrang. Il félicita cordialement M. Monvoisin et ses collaborateurs d'avoir si bien compris les besoins du pays et les devoirs impérieux qu'impose von élévation vers une meilleure condition.

VISITE AU CASIER DE TIËP-NHUT

Ce casier, d'une superficie de 49.500 ha., a pour limites : le rach Baxuyén, les sông Du-Tho et Mythanh, la mer de Chine et le Bassac. Indépendant du réseau hydraulique des régions voisines, il doit assurer le maintien des sections mouillées, empêcher les entrées d'eau salée, faciliter la navigation et alimenter toute la région en eau douce. L'importance des curages exécutés est la suivante :

Canal de Tièp-nhut	176.200 m ³
Canal de Cai Ouanh	23.000 m ³ .
Canal Rach Goi Banglong	75.000 m ³ .

À LICH-HOI-THUONG

Cette région est aujourd'hui reliée à Socstrang grâce au gouverneur de la Cochinchine qui décida, il y a trois ans, de construire des routes automobilables.

À la maison commune, au milieu d'applaudissements et de pétarades, le délégué administratif souhaita la bienvenue aux gouverneurs.

M. Pagès prit ensuite la parole et, dans un bref mais substantiel exposé, souligna l'importance du problème de l'hydraulique agricole du Transbassac.

— « Le problème, dit-il, est de donner à cette terre d'une superficie de 500.000 ha une rentabilité dont profitera la population. Je rends hommage au dévouement et à l'activité de nos fonctionnaires de l'Hydraulique agricole ; les résultats enregistrés à ce jour permettront de mettre de vastes étendues ainsi aménagées à la disposition des populations du Tonkin.

M. Brévié répondit en ces termes :

« Je tiens à dire mon étonnement de constater à l'extrême pointe de la Cochinchine une floraison d'activités aussi sympathiques, de cette population dont l'affectionnée réception me touche profondément. Ce problème que vous venez de m'exposer a, en effet, de grosses conséquences sociales. Il mérite d'être résolu sans que soit négligé aucun de ses aspects. En effet, le paysan qui peine sait ce que vaut son petit coin de terre. Il peut nous apporter, si nous nous penchons sur son économie familiale, des renseignements précieux.

Nos méthodes scientifiques doivent être confrontées avec la réalité.

Le particularisme ne doit pas jouer. Les efforts que vous faites doivent profiter, non seulement aux travailleurs de ces régions, mais encore à de plus déshérités. Il faut penser à ces frères annamites du Nord dont l'accroissement est prodigieux. C'est là un

drame poignant. Nous assistons à un phénomène démographique extrêmement angoissant. Il faut y parer sans retard.

Le fait de mettre en valeur toutes ces terres permettra de secourir tous ces malheureux.

Ce qui me rassure, c'est de voir qu'à mesure que nous avançons dans le Sud, cette population nous regarde avec plus de confiance et plus de sympathie. Nous ne travaillons donc pas dans le vide. Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Nous avons traversé la crise. Nous pouvons nous installer sur un solide fond de travail agissant. Il ne faut pas que dans les périodes difficiles qui pourraient survenir, les populations de ce pays, dont les ressources sont si grandes, puissent manquer de vivres.

Je vous félicite de ce que vous avez fait. Je remercie la population de m'avoir témoigné tant de sympathie. Je lui souhaite une prospérité croissante et l'assure de mon dévouement. »

Ces paroles, traduites par le délégué administratif, ont été applaudies par la population massée sur les trottoirs et aux abords de la maison commune.

À BACLIEU

Le cortège gubernatorial revint à Soctrang, y fit un court arrêt avant de se rendre à Baclieu.

M. Larivière, chef de la province, reçut les gouverneurs à l'inspection où les honneurs furent rendus par la garde civile. Après la présentation des notables, il prononça le discours suivant :

Monsieur le gouverneur général,

Monsieur le gouverneur,

Baclieu est la dernière-née des provinces cochinchinoises.

Physiquement, elle marque le terme actuel mais provisoire du travail séculaire du Mékong dont l'effort de maïeutique, oserai-je dire, se poursuit à une cadence telle qu'une période de quelques années suffit pour en situer chaque étape.

Erigée en arrondissement en 1882, elle est également, du point de vue administratif, une des plus récentes.

Enfin, son essor économique me date guère que d'une trentaine d'années.

Benjamine du vieux Nam-ky, elle en devint l'enfant chérie. Sur elle se reporta ce besoin des hommes de vouloir toujours mieux, cette soif du nouveau, cette sensation d'un présent satisfait qui sont à l'origine des grandes réalisations coloniales.

Baclieu conçut dès lors l'ambition de se hisser rapidement au niveau des provinces voisines, ses aînées, de se montrer digne d'une majorité qu'elle n'avait acquise que par émancipation.

La crise économique survint avant qu'elle ait atteint sa pleine maturité.

Moins étroffée, moins stabilisée que ses voisines, elle l'a subie plus rudement que toute autre ; aujourd'hui encore, sa convalescence n'est pas terminée.

Et sans doute, au cours de la visite dont vous voulez bien l'honorer, aurez-vous souvent, Monsieur le gouverneur général, une impression d'inachevé.

Mais si la jeunesse s'associe encore à une certaine faiblesse de structure, elle l'a comblée généreusement, en un juste retour, de ces plus beaux dons de volonté, d'enthousiasme, et de foi en l'avenir.

Les représentants de la population assemblés ici pour vous accueillir, ceux aussi que vous rencontrerez tout à l'heure, ont mesuré exactement l'effort qui reste à fournir et en ont accepté sereinement la charge.

Parmi eux, vous verrez encore quelque pionniers des temps héroïques, survivants de ceux qui, bravant la soif, la maladie, la solitude, ont gagné contre une brousse particulièrement hostile la grande bataille du riz.

Les plantureuses rizières dont vous contemplerez l'harmonieux développement : voilà leur œuvre.

Monsieur le gouverneur Pagès l'a si bien compris, que dès sa prise de fonctions, il a montré sa sollicitude agissante pour le Transbassac, pour Baclieu en particulier, en prenant une série de mesures audacieuses qui ont dégagé cette région de son enlisement.

Cette année encore, il a accordé à la province une importante subvention qui, investie dans des travaux d'utilité économique, a heureusement contribué à la reprise de son activité. Par ma voix, la population toute entière l'en remercie.

Mais surtout, s'adressant à vous, Monsieur le gouvernement général, elle vous dit que rien de ce qui a été réalisé ici n'aurait pu l'être sans l'établissement de la paix française.

Votre présence parmi elle aujourd'hui lui renouvelle la garantie réconfortante de la sécurité et du fruit du travail.

Fonctionnaires, colons, commerçants et humbles ta-diên ; Français, Annamites Cambodgiens et Chinois de Baclieu apprécient à sa haute valeur l'honneur que vous leur faites et comprennent les assurances que vous leur apportez.

Aussi offrent ils au représentant de la France et de la République l'hommage de leurs efforts en même temps qu'ils l'assurent des vœux ardents qu'ils forment pour la grandeur de notre patrie. »

Le Gouverneur général remercia Français et Annamites d'être venus nombreux devant de lui et dit qu'il compte sur la bonne harmonie qui doit régner entre eux pour la poursuite en commun d'un même objectif : le développement matériel et moral du pays.

M. Brévié procéda ensuite à la remise d'une écharpe de huyén honoraire et de deux médailles d'honneur à de fonctionnaires annamites.

Après la visite aux magasins de sel et au quartier des paillotes, le cortège se rendit au Rach Trà Mot, long de 3.000 m.

Une réception eut lieu ensuite au Dinh de Tân-Hung. à l'inspection, un déjeuner fut offert aux visiteurs de marque.

Vers 15 heures, le cortège se remit en route pour Gia-Rai où il visita un magasin de paddy sous la conduite du conseiller Nhuân, l'ambulance, la maternité nouvellement construite, la réserve d'eau douce. On quitta Giarai pour visiter un magasin de paddy présenté par M. Combot et pour se rendre à Camau où eut lieu la classique présentation des fonctionnaires et notabilités de la Délégation.

Après avoir visité en canot automobile les quais de Camau et les travaux de la route Nam-Can, M. Brévié et sa suite partirent pour Rachgia par la chaloupe « Tông-dôc-Phuong ».

À RACH-GIA

Petit arrêt à Vinh-Tuy où le gouverneur général visita la réserve forestière ; puis le « Tông-dôc-Phuong » continua sa route vers Rachgia où il arriva vers 12 h. 30.

La population entière accueillit M. Brévié avec enthousiasme. Les gouverneurs furent reçus à Inspection où M. Dufour prononça une allocution de bienvenue.

M. Lê-quang-Liêm dit Bay prononça ensuite un long discours :

*
* *
*

Discours prononcé
par M. Le-quang-Liêm dit Bay
à la réception de MM. Brévié et Pagès en tournée à Rachgia

Monsieur le gouverneur général

Monsieur le gouverneur

C'est avec la plus vive joie que la population de Rachgia voit venir à elle le chef suprême de l'Indochine et le chef du gouvernement local de la Cochinchine. Votre présence en ce coin lointain de l'Extrême-Orient cochinchinois est la preuve évidente de la grande bonté et de la haute sollicitude que vous lui témoignez. Aussi est-elle heureuse de vous exprimer respectueusement, par ma voix, sa profonde reconnaissance

Monsieur le gouverneur général,

Dans vingt-quatre heures, vous aurez connu presque toutes les provinces de la Cochinchine, de cette Cochinchine qui avait la flatteuse réputation d'être très riche, mais qui l'a malheureusement perdue depuis ces six dernières années. Vous avez entendu, dès votre arrivée en Indochine, des voix autorisées vous exposer la situation économique du pays ; vous avez visité les luxuriantes plantations d'hévéas de l'Est ; vous avez parcouru les régions fertiles du Centre et de l'Ouest.

Vous avez pu constater vous-mêmes ce que les unes et les autres représentent dans l'économie du pays et mesurer les efforts que, Français et Annamites, nous y avons accumulés.

Je me permets aujourd'hui, avant la dernière étape de vos tournées dans les provinces du Transbassac, d'attirer votre haute attention sur la situation foncière toute particulière de cette région.

Avant l'installation du Gouvernement français en Cochinchine, les populations de ce pays se componaient de deux principaux groupes ethniques distincts : Annamites d'une part et Cambodgiens de l'autre.

Le premier groupe, beaucoup plus dense, occupait les régions de l'Est et du Centre; le second, se cantonnait dans le Transbassac, y compris une partie de la province de Travinh.

Grâce à l'occupation plus ancienne des provinces de l'Est et du Centre par les Annamites qui commençaient de s'y installer il y avait plus de 300 ans, la plus grande partie des terrains cultivables de cette région était déjà transformée en rizières. L'achèvement de sa mise en culture s'est effectuée progressivement depuis la conquête du Luc-Tinh par les Français.

Sous le gouvernement [annamite], les autochtones ne disposaient d'aucun fonds pour la mise en exploitation des terrains qu'ils occupaient. Ce qui ne favorisait guère la culture sur de grandes étendues. Chaque colon, avec l'aide de sa famille, ne pouvait guère cultiver plus de cinq à dix hectares.

Les fondateurs de villages et les dirigeants de Don-Diên, avec le concours gratuit que leur apportaient les habitants groupés sous leur égide, étaient seuls en mesure de faire fructifier de larges surfaces. Mais celles-ci dépassaient rarement cent hectares de superficie.

Les troubles qui régnaien dans le pays pendant les premières années de la conquête, obligaient la plupart des grandes familles des provinces occupées par le gouvernement français (Biênhoa, Giadinb et Dinh-Tuong), d'émigrer vers l'ancienne province de Vinhlong, encore attachée, avec les provinces d'An-Giang et Hatién, au royaume d'Annam, et d'abandonner par suite tous leurs biens immobiliers.

Cette émigration permettait par contre à certains gens, partisans de la conquête, notamment les notables et auxiliaires du nouveau gouvernement, d'accaparer les rizières abandonnées C'était de là que provenaient les premiers grands domaines fonciers des provinces du Centre et de l'Est.

Lorsque la paix fut complètement rétablie dans tout le Luc-Tinh, c'est-à-dire vers 1870, les Annamites qui se concentraient avant la conquête dans la région de l'Est et au Centre, commencèrent à venir s'installer comme colons dans les provinces situées au delà du Bassac, anciennement appelées An-Giang et Hatién et comprenant les

provinces actuelles de Cantho, Soctrang, Baclieu, Rachgia, Hatén, Chaudoc et Longxuyén.

Jusqu'en l'année 1900, seules les provinces de Soctrang, une partie de Cantho, celle qui est située en bordure du Bassac et la partie nord-est de la province de Baclieu, où les terres sont suffisamment élevées, ont pu être défrichées et mises en culture par les colons chinois qui s'y trouvaient en assez grand nombre avant la conquête, et par les nouveaux émigrés annamites des provinces du Centre. Le reste de la région, comprenant une partie de Cantho, Camau, Rachgia, Hatién, Chaudoc et Longxuyén, complètement inondées pendant la saison des pluies et aux hautes eaux, restaient encore en friche.

C'est seulement après le creusement des canaux de grande section dans la région du Transbassac que les Annamites des provinces du Centre et des colons français y sont venus plus nombreux avec des fonds importants occuper les terrains en friche et les mettre en culture.

Encouragés par les heureux résultats obtenus, les plus intelligents et les plus actifs empruntèrent de l'argent à très gros intérêts aux chettys et aux Chinois pour entreprendre en grand la mise en exploitation des terres si fertiles de cette région. Un prodige s'est opéré en l'espace de trente ans environ, de 1900 à 1930, plus d'un million 1/2 d'hectares de rizières ont pu y être créés.

On peut donc dire que le développement rapide des richesses rizicoles des provinces de l'Ouest cochin-chinois est due d'une part aux sacrifices énormes consentis par l'Administration pour l'établissement de l'important réseau de canaux de drainage de grande section dans cette région, et de l'autre au courage, à la persévérence, à l'intelligence et aux très louables efforts des gros propriétaires qui ont travaillé uniquement avec l'argent emprunté à des taux exagérés. Ce n'est qu'après la création des Syndicats agricoles et des caisses de crédit agricole mutuel que les riziculteurs ont pu obtenir des prêts à 10% d'intérêt par an, ramené à 6 % depuis 1935 par M. le gouverneur Pagès. Mais la masse de ces prêts à faible intérêt s'élevait seulement à un peu plus de 12 millions de piastres, jusqu'en fin 1930, alors que le montant total des prêts agricoles existant avant la crise économique dépassait 60 millions de piastres.

D'où la ruine des gros propriétaires des provinces du Transbassac qui a arrêté net, depuis 1931, le développement de cette région d'une fertilité exceptionnelle.

Il est, par conséquent, injuste de croire et de dire que les gros propriétaires rizicoles des provinces de l'Ouest n'ont pu créer leurs vastes domaines que grâce au travail de leurs fermiers et des petits cultivateurs dont ils ont exploité sans pitié le travail et les peines.

Ayant vécu de longues années au milieu de ces propriétaires, de ces fermiers et de ces cultivateurs, je crois pouvoir affirmer qu'abandonnés à eux-mêmes, sans direction et sans argent, les fermiers comme les petits cultivateurs sont généralement incapables de cultiver les terres qui leur sont données en location ou en concession.

Les fermiers qui viennent chez les propriétaires louer des terres pour travailler, n'apportent avec eux que des effets d'habillement et de couchage extrêmement sommaires.

Durant toute la campagne rizicole, le propriétaire pourvoit à tout : d'abord à la construction de l'habitation du fermier, puis à l'achat des outils aratoires et du cheptel vivant (boeufs ou buffles suivant la nature des terrains). C'est lui qui fournit les semences et distribue le paddy nécessaire à l'alimentation du locataire et de sa famille. À lui incombe aussi la charge de payer les frais de repiquage et de moisson. Que la maladie apparaisse au logis du « Ta-Diên », et l'on fait appel au propriétaire pour le moindre médicament.

Fêtes rituelles, mariages, fiançailles, naissances, enterrements sont autant d'occasions pour demander au « Chu-diên » des avances substantielles. Bref, pour le propriétaire, le fermier est en quelque sorte un fils mineur vivant aux dépens des parents.

À la fin de la campagne, si la récolte est bonne, le ta-diên rembourse en général de une fois et demi à deux fois les avances reçues ; au cas contraire, il remet au propriétaire toute sa récolte qui, sur les terres neuves, se réduit souvent, hélas ! à néant.

Les fermiers peuvent ne rien payer à leurs propriétaires ; mais ceux-ci ont le triste privilège de ne pouvoir sous aucun prétexte se dérober à leurs obligations vis-à-vis de leurs créanciers, même lorsque la récolte est nulle... Quand tous leurs revenus ne suffisent pas pour leur permettre de les remplir, ils sont obligés de contracter de nouveaux emprunts pour y satisfaire.

Ainsi, la situation pour les fermiers demeure inchangée alors que trois ou quatre mauvaises récoltes se succédant finissent par ruiner les propriétaires.

Quel que soit le montant des sommes que les ta-diên doivent à leurs propriétaires, ceux-ci se trouvent forcés de les en tenir quitte, le jour où il leur plaît d'aller travailler ailleurs. On a vu en ce pays toutes sortes de procès. Il n'est venu encore à l'idée d'aucun propriétaire de poursuivre en justice un fermier défaillant. Il en serait pour ses frais.

Dans les exploitations rizicoles, seuls les propriétaires sont exposés à de graves et fréquents risques. Quant à leurs fermiers, ils n'en courent aucun.

Il est, par conséquent, injuste de dire que ceux-ci sont exploités par ceux-là. La réalité est tout autre. Pour ce qui est des petits cultivateurs, quand les aides financières des gros propriétaires leur font défaut, ils ne peuvent presque rien faire de leurs seuls bras.

Une unique issue alors se présente : emprunter à des taux usuraires, tout comme les gros propriétaires, pour mettre en culture les terres qui leur sont accordées en concession gratuite par l'administration. Si, pendant les premières années, ils obtiennent de bons résultats, ils pourront garder leurs rizières. Malheureusement, dans cette lutte livrée à la nature inculte, deux ou trois seulement sur dix réussissent, car ils courent les mêmes risques que les gros propriétaires, l'exploitation des terres nouvelles étant remplie d'aléas. Après deux ou trois années d'insuccès, ils sont obligés ou d'abandonner leurs terres à leurs créanciers ou de s'en débarrasser à vil prix.

Voilà leur véritable situation.

Pendant ces derniers temps, [une malveillante campagne de presse a été menée par des agitateurs professionnels, des agents d'affaires véreux, des maîtres chanteurs sans scrupule](#), contre les gros propriétaires qu'ils accusent faussement d'avoir spolié les petits cultivateurs en les dépossédants de leurs terrains.

Sur leurs conseils perfide, plusieurs fermiers ont porté plainte contre leurs propriétaires pour accaparement des terres, celles-là même qu'ils avaient louées pour cultiver avec les avances en paddy et en argent qui leur avaient été faites par ces derniers.

D'autres, qui avaient cédé leur droit de premier occupant ou de premier concessionnaire à des propriétaires, suivant actes authentiques régulièrement enregistrés, sont revenu s'installer sur leurs anciennes propriétés, en chasser à coups de bâton ou de coupe-coupe les cessionnaires ou leurs fermiers, et y exécuter des travaux de labour et d'ensemencement sans aucune forme de procès.

D'autres encore sont venus sans façon prendre possession des terrains régulièrement concédés par le Gouvernement soit aux communes comme cong-diên, soit à des particuliers comme propriétés privées, mais qui n'ont pu être, faute d'argent, mises en culture pendant les années de crise et y exécuter des travaux de culture sans aucune autorisation. Quand les villages ou les propriétaires intéressés leur réclament le paiement du fermage des terrains cultivés, non seulement ils refusent de s'exécuter, mais encore ils ne veulent point s'en aller et ils empêchent les nouveaux fermiers de ces communes ou propriétaires de travailler.

Ils ne se gênent nullement de brutaliser ceux qui viennent travailler sur ces terrains, suivant contrats de location régulièrement passés avec les propriétaires.

Quand ceux-ci, usant de leur droit de propriété, les invitent à déguerpir de leurs domaines, ils se déclarent victimes des spoliation et d'accaparement.

C'est contre ces cultivateurs de mauvais esprit et de mauvaise foi flagrante poussés par des meneurs et agitateurs à regimber contre les droits légitimes des propriétaires et locataires des domaines privés, à faire table rase des lois, règlements et décisions de l'administration, à entrer en lutte ouverte contre l'ordre établi, que je crois devoir mettre en garde le gouvernement et la Justice. Avec leur esprit simpliste, ces paysans acceptent comme paroles d'Évangile tout ce que leur racontent les meneurs et agitateurs qui font miroiter à leurs yeux la possibilité d'obtenir du Gouvernement du Front populaire de France le partage à leur profit des biens communaux et des grands domaines privés.

Autant mes collègues du conseil colonial et moi, nous sommes partisans de l'attribution des terrains du domaine local aux petits cultivateurs pour leur permettre d'en devenir propriétaires, autant nous croyons utiles d'insister auprès du Gouvernement et de la justice pour que les sanctions nécessaires soient infligées aux gens de mauvaise foi qui cherchent à causer des troubles dans le droit de propriété des gros et moyens propriétaires de ce pays. Ces derniers ont le grand mérite d'avoir participé de façon la plus active au développement rapide de notre chère Cochinchine.

Quels que soient les règlements et décisions de l'Administration concernant l'attribution des terrains du Domaine local, tant qu'il sont en vigueur, tous les habitants du pays sans exception ont le devoir de s'y soumettre. Autrement, il n'y aurait plus de paix sociale, de droit de propriété, cette condition du progrès humain, et le pays tomberait dans l'anarchie ; et le fondement de la Société annamite en ce pays serait totalement bouleversé.

Tel est, Monsieur le gouverneur général, le vœu que je me fais le devoir de vous soumettre au nom de la population saine de la Cochinchine, Confiant en votre haute sollicitude et en votre désir sincère de faire le plus de biens possibles à mon pays et à ses habitants honnêtes et loyaux, j'espère que vous voudrez bien le retenir, et d'avance je vous exprime mes respectueux remerciements.

À la France toujours généreuse et humanitaire, je vous demande de faire connaître que, sauf un certain nombre de mécontents et d'aigris, la masse de la population cochinchinoise lui reste sincèrement fidèle et reconnaissante. »

*
* * *

M. Brévié remit quelques décorations à des notables. Après le déjeuner à l'inspection, le cortège visita le centre, le marché, l'hôpital.

Le voyage Rachgia-Hatién devait se faire par la nouvelle route que M. Brévié inaugura. Avant de commencer ce beau parcours, le gouverneur général écouta les explications de l'ingénieur en chef et surtout celle de M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, qui exposa que tout le programme de mise en valeur du Transbassac est conditionné par la création des grandes voies de communication terrestres : Camau Rachgia-Hatién et Camau-Cantho.

INAUGURATION DE LA NOUVELLE ROUTE RACHGIA-HATIËN

Cette route longe le canal du même nom. Conçue et exécutée en pleine période de crise, elle symbolise l'effort de la colonisation aux mauvais jours.

M. le gouverneur Pagès profita de l'occasion pour demander au chef de l'Union indochinoise diverses récompenses aux artisans de cette œuvre: ingénieurs, tâcherons, agents techniques, surveillants et même simples. coolies.

La jolie paire de ciseaux neufs ayant servi à rompre le ruban tricolore et symbolique fut offerte à M. Brévié.

En remerciant les donateurs, le gouverneur déclara qu'il conserverait avec plaisir ce cadeau qui lui rappellerait, disait-il, « un des plus émouvants événements de sa carrière administrative et coloniale ».

Sur le parcours de la nouvelle route, de nombreux indigènes cambodgiens sont venus saluer les gouverneurs et leur suite qui eurent le plaisir d'écouter une demi douzaine d'actrices khmères entonner une chanson accompagnée par un orchestre du cru.

Sur l'emplacement projeté du village de colonisation tonkinoise, M. Brévié exposa la théorie selon laquelle il est nécessaire de commencer par une expérience de quelques centaines de familles pour chiffrer ce que coûterait une expérience de plus grande envergure. Il est d'avis que le Budget général doit faire les frais de l'aménagement des terres et des installations de famille.

À HATIEN

Le cortège gubernatorial se remit en route vers Hatién où il arriva à la tombée de la nuit. M. Milliès-Lacroix⁶ présenta les fonctionnaires du poste et offrit aux gouverneurs un champagne d'honneur.

La visite aux écaillistes se réduisit à l'examen des pièces exposées dans une vitrine du salon de l'inspection. Vers 18 h., le cortège reprit la route pour Chau-doc où il dîna et passa la nuit.

CHAU-DOC ET CHAU-GIANG

Vendredi matin à 7 heures, tous les membres de la troupe officielle étaient sur pied. Après la présentation des fonctionnaires de la province, M. Brévié visita l'hôpital, l'école, le centre.

Le cortège se rendit ensuite à Chau-giang où 16 000 Chams et Malais musulmans lui réservent un accueil enthousiaste et original.

Le bac qui le conduisait de Chau-doc à Chau-giang était flanqué de deux pirogues que faisaient avancer en cadence deux équipes de jeunes et vigoureux Malais coiffés de fez en velours noir et parés d'écharpes en crépon de couleurs vives.

Dès qu'ils eurent débarqué, les gouverneurs furent accompagnés par une multitude d'hommes et d'enfants qui chantaient avec enthousiasme des airs de leurs pays d'origine avec accompagnement de grosses caisses, de tamtam, de cymbales.

À l'ombre de deux parasols brodés, MM. Brévié et Pagès gagnèrent la maison commune. Des pétards furent tirés en signe d'allégresse publique.

Les allocutions furent traduites par un interprète, M. Mustapha, auteur d'un intéressant projet de transcription du cham en caractères latins.

Quand le bac à moteur remporta les gouverneurs et leur suite vers la rive de Chau-doc, d'agiles enfants donnèrent une sorte de quadrille chantant, en signe d'adieu sur le débarcadère de Chaungiang.

LONGXUYEN ET SADEC

À Longxuyén, présentation des fonctionnaires et notabilité, visite du centre ; petite halte au canal n° 2 où sont entrepris d'importants travaux d'hydraulique agricole. À signaler également le superbe pont de 180 mètres de long dont Longxuyén va bientôt s'enorgueillir.

Après le déjeuner, le cortège se rendit à Sadec. Court arrêt à la délégation de Thôtnôt où les notables sont venu saluer le gouverneur.

Enfin, entrée triomphale à Sadec en canot automobile, entre deux quais bondés de curieux, au bruit d'interminables pétarades.

⁶ Étienne Fortuné Milliès-Lacroix : fils du colonel, neveu du sénateur de Mont-de-Marsan Eugène Milliès-Lacroix (lui-même fils de l'ancien ministre des colonies Raphaël Milliès-Lacroix).

Après la traditionnelle présentation de fonctionnaires, les gouverneurs et leur suite quittèrent Sadec pour rentrer à Saïgon.

SAÏGON

Les tournées du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1937, p. 7, col. 5)

Saïgon, 26 août. — Poursuivant sa tournée dans l'Ouest Cochinchinois, M. le gouverneur général Brévié a visité mardi le centre de Cantho.

Les œuvres sociales lui furent présentées par l'administrateur Giraud-Gilliet : l'asile des vieillards, les œuvres de la goutte de lait de Soja, enfin le grand stade en cours de réalisation.

M. Brévié se fit également exposer les projets à l'étude pour compléter les installations d'assistance et d'urbanisme de ce centre le plus important de l'intérieur de la Cochinchine : création d'une cité populaire, extension des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, aménagement des abattoirs, hôpital pour les tuberculeux, etc.

Dans l'après-midi eut lieu la visite de l'École d'application d'agriculture de Xan-ô entretenue par le budget local, puis celle du grand domaine rizicole réalisé et exploité par M. Gressier*.

Le chef de la Fédération visita les magasins et usine, où sont entreposés les paddys provenant des 10.000 hectares du domaine de Cantho, et des 6.000 de celui de Phuloc, dont M. Gressier assume la direction avec l'aide de ses enfants et de ses petits-enfants.

M. Brévié félicite chaleureusement ce vieux colon, qui honore la colonisation française pour la réalisation formidable « qu'il a entreprise depuis quarante-cinq ans dans ce pays, où il est arrivé quand il avait dix-huit ans. »

Offrant lui même l'exemple du travail, M. Gressier a rendu à des milliers d'Annamites le goût de la terre. Il leur a redonné une raison de vivre : « Vous avez créé, lui dit le gouverneur général, plus qu'un domaine, plus qu'une richesse. Vous avez créé de la vie. Je vous adresse au nom de la France toutes mes félicitations. »

La tournée se continue par la province de Socstrang où l'administrateur Monvoisin accueille mardi soir le chef de la Colonie qui se fait présenter, avec les autorités françaises, les notabilités annamites et cambodgiennes ; puis, mercredi, par celle de Baclieu que dirige M. Larivière.

Le gouverneur général s'arrête dans l'après-midi au centre de Giaray, où il s'entretient avec les colons français et annamites des problèmes que pose l'aménagement et le développement économique de la région et l'amélioration des conditions d'existence des habitants.

Il gagne ensuite Camau, où le cortège s'embarque sur des chaloupes pour gagner Rach-Gia.

DANS L'OUEST

La tournée de M. le gouverneur général, samedi
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1937)

DANS L'OUEST

M. le gouverneur général est parti ce matin pour une grande tournée dans l'Ouest. Il est accompagné de MM. le gouverneur Pagès, l'inspecteur Brasey, Schneyder, Cap, Solar, Dr Levot, Taboulet, Marquis, Gennardi, Boucaud, les conseillers coloniaux Binh, Nhuan, Neumann, les représentants de la presse, etc., etc., etc.

Le programme de cette inspection comprend :

Lundi. — Vinh-long (présentation des fonctionnaires et notabilités à l'Inspection ; visite de l'orphelinat ; inauguration de l'hôpital Adrien-Petit (formation hospitalière moderne qui porte le nom de l'ancien administrateur de cette province dont l'activité a été particulièrement remarquable). Vungliêm (présentation des notabilités, visite du centre), Tra-vinh (présentation des fonctionnaires et notabilités, visite de la pagode annamite). Tiêu-Can (visite de la pagode cambodgienne). Câu-Ké, Triâ-On et Canho.

Mardi. — Omôn (Domaine agricole de l'Ouest), Canho (présentation des fonctionnaires et réception des personnalités), Xa-no (École de riziculture de Xa-no, visite du domaine Gressier), Soctrang (présentation des fonctionnaires).

Mercredi. — Soctrang (visite de la pagode annamite du chef-lieu, de la pagode cambodgienne). Linh-hoi-thuong (Barrage construit sur fonds d'emprunts). Baclieu (présentation des fonctionnaires, visite du centre, des salines, de la Cité ouvrière, des travaux d'hydraulique agricole (Route de Vinchau). Giarai (Travaux d'adduction d'eau douce, greniers à paddy). Camau (présentation des fonctionnaires et notabilités, visite du centre. Amorce Route de Nam-Cang).

Jeudi. — Vinh-Tuy (Visite de la réserve forestière), Rachgia (présentation des fonctionnaires et notabilités, visite du centre, de l'hôpital, inauguration de la route Rachgia-Hatiên). (Canal n° 1 et le canal de Triton : Colonisation tonkinoise). Hatiên (présentation rapide des fonctionnaires à l'Inspection, visite des écaillistes).

Vendredi. — Chaudoc (présentation des fonctionnaires, visite du centre : Chams. Malais, école, hôpital). Longxuyên (présentation des fonctionnaires et notabilités, visite du centre), Thôtnôt (arrêt très court à la délégation, visite du centre en auto). Sadec (Canal doc-phu Hiên ; Casier d'An-Truong — présentation rapide des fonctionnaires).

Depuis quelques années, les visites officielles ont perdu un peu de leur simple caractère protocolaire pour prendre celui d'études et d'investigations dont l'utilité est incontestable. Nos grands chefs sont d'avis aujourd'hui qu'on ne peut gouverner avec les seuls principes : Il faut voir. Il faut comprendre.

Les populations indigènes, elles aussi, ne peuvent avoir confiance en leurs dirigeants tant qu'elles ne les ont pas vus de près, au travail, tout comme le colon, l'ingénieur, le médecin. Visites nécessaires, sans cesse renouvelées, qui apportent des modifications profondes dans la vie des administrés. Ainsi des régions arides où l'effort de l'autochtone a été stérile, deviennent fécondes un ou deux ans après l'inspection gubernatoriale. Ce sont là des résultats tangibles qui rapprochent les peuples mieux que de longs discours et des décisions prises après études sur dossiers.

Le gouverneur général et le gouverneur de la Cochinchine vont vivre pendant une semaine la vie du broussard. Ils l'ont déjà connue sans doute ; mais en renouvelant leur périple, ils se rapprochent davantage de l'homme de la glèbe, du travailleur, jaune et blanc, afin d'atténuer, dans la mesure du possible, ses vicissitudes et ses souffrances.

Aux critiques injustifiées, aux partialités d'opinions selon que l'on est dans l'un ou l'autre camp, nos gouverneurs opposeront le jugement rassis d'hommes qui ont vu de leurs yeux la synthèse admirable du génie français et du labeur annamite, le dynamisme de l'un et la séculaire ténacité de l'autre.

Cette mission n'aurait-elle que cette valeur, elle vaut la peine d'être accomplie. Car il importe de ne négliger pas plus l'effort du colon et du fonctionnaire français que la lourde et obscure besogne du paysan annamite, l'initiative féconde du propriétaire indigène et l'apport de toutes les classes sociales qui contribuent à l'enrichissement de la Cochinchine.

Continuant ses tournées d'inspection en Cochinchine, M. le gouverneur général Jules Brévié, accompagné de M. le gouverneur Pagès, de M. Mialan, chef du bureau du personnel au gouvernement local, du capitaine, officier d'ordonnance, et des représentants de la presse, a visité, samedi, les centres de Cangioc et de Canduoc (province de Cholon), les provinces de Gocong, My tho et Tanan.

À Cangioc.

Arrivés à Cangioc vers sept heures du matin, le chef de l'Union indochinoise et sa suite furent reçus par M. Goutès, chef de la province de Cholon, entouré des notabilités locales.

M. Nguyen-van-Chon, sous-chef de canton en retraite et doyen d'âge de la circonscription, lut une allocution de bienvenue en annamite, laquelle fut traduite par le doc-phu Chan.

Des écharpés de *huyêñ* honoraire furent remises à M. Ngoi, secrétaire du Syndicat Agricole de Cangioc ; M. Nén, instituteur en retraite ; Lê-minh-Tuc, huong-ca ; et M. Pham-v.-Lieng, huong-ca de Hiêp-Hoa.

Présentation des chefs de canton MM. Nguyen-van-Vinh et Trinh-phuoc-Lai, nouveaux titulaires, l'un de la médaille de l'ordre royal du Cambodge, l'autre de celle du Dragon d'Annam. M. le gouverneur général les félicita pour leur nouvelle distinction eu leur annonça qu'insignes et diplômes leur parviendront sous peu.

À la sortie de Cangioc, le cortège officiel fut accueilli par un groupe de manifestants massé en bordure de la route, et qui criait en annamite : « Vive le Front Populaire ! » en levant les poings comme lors des visites de M. le sénateur Justin Godart.

Les autos gubernoriales ne s'étant point arrêtées, nous ignorons ce qui s'ensuivit. À en croire, cependant, un quotidien annamite de langue française, six arrestations furent opérées par le délégué administratif Sun. Mais une seule fut maintenue : celle du meneur Huynh-van-Cung, qui aurait été conduit à l'inspection de Cholon.

À Canduoc.

La réception à Canduoc eut lieu selon le cérémonial habituel, à la maison commune du village de Tanan, dont le jeune huong-ca, M. Pham-dang-Hay. est un bachelier, ayant fait ses études au Lycée de Montpellier.

Par le canal du délégué administratif de l'endroit, M. le gouverneur Pagès adressa à la population quelques paternelles exhortations, lui fit part de sa tristesse de constater que les nouvelles générations annamites abandonnent les antiques disciplines qui firent pourtant la beauté de la vieille morale sociale du pays.

Le gouverneur de la Cochinchine insista sur la signification symbolique de la visite du plus haut représentant de la France en Indochine et s'étonna que celui-ci ne fût pas reçu partout, sur la terre du Nam Ky, avec les marques extérieures de respect que les traditions locales imposent aux administrés.

Cette improvisation fit ressortir également les bienfaits de la protection française, qui assure à l'Indochine paix et sécurité, dans le voisinage d'une Chine bouleversée par l'anarchie intérieure et l'invasion étrangère.

Au moment de quitter Canduoc, nos gouverneurs reçurent en cadeau deux jolies boîtes ficelées aux couleurs nationales : des *banh-thung* fabriqués par les doigts de fée des meilleures ménagères de la localité.

À Gocong.

Le remarquable discours de M. Freyssenge⁷.

Arrivé à l'inspection de Gocong, vers huit heures et demie, le chef de la province, M. Freyssenge, nous offrit le régal d'un discours substantiel, dont voici les passages les plus saillants :

Monsieur le gouverneur général,
Monsieur le gouverneur,

La population qui vous accueille avec une joie évidente est véritablement digne du grand honneur que vous lui faites aujourd'hui.

Les vieilles annales traduites nous apprennent déjà que... « les habitants de Gocong sont laborieux et fidèles, très attachés à leurs anciennes coutumes. Ils aiment la justice — affirment-elles aussi — et donnent au Royaume de savants lettrés... »

Cette population opposa à la conquête une opiniâtre résistance. Je connais d'ailleurs encore nombre de vieillards qui attendent paisiblement leur heure dernière, mais gardent au cœur le regret profond des temps révolus où les lettrés subtils et respectés de tous dirigeaient familles et villages. Les nouvelles générations, sincèrement gagnées à la cause et à l'œuvre françaises, n'en demeurent pas moins à l'image de leurs pères, fortement, presque passionnément attachées à leurs coutumes traditionnelles.

Nos habitants comprennent qu'en tournant systématiquement le dos au passé, ils renonceraient de gaité de cœur aux sûres protections que le lent travail des siècles a édifié pour abriter la faiblesse de l'homme.

L'organisation communale n'est donc pas allée ici se désagrégeant ; les plus dignes continuent à briguer les fonctions de notables et en tirent honneur mais rarement profits. Nos villages demeurent donc solidement groupés autour de leur « dinh », bien encadrés par des notables actifs et respectables.

Je viens ainsi, Monsieur le gouverneur général, de préciser la véritable, l'unique raison pour laquelle, à aucun moment, pas plus aux mauvais jours de 1936, qu'au cours des derniers mois, la population de Gocong n'a prêté l'oreille aux propagandes de désordre et de haine. En dépit d'un intime voisinage avec des régions troublées, le calme n'a jamais cessé de régner ; pas une seule manifestation ! Pas une seule arrestation ! Pas un seul de ces « comités d'action » dont les buts véritables nous sont maintenant bien connus ! Il ne faudrait point penser pour autant que nous nous trouvons ici en présence d'une société de forme féodale et d'une masse de « dan » asservie par une minorité de privilégiés de la fortune (sur 4.300 propriétaires inscrits aux rôles fonciers de la province, 4.200, soit plus de 9/10^e, cultivent de 1 à 20 hectares ; 9 seulement possèdent plus de 500 hectares).

Le plus souvent, nos propriétaires afferment leurs terres aux mêmes Ta-diên. Ainsi une famille cultive les mêmes rizières depuis plusieurs générations. Les fermages sont toujours acquittés en paddy, non pas en argent. L'usure n'est que rarement le fait des propriétaires, aussi voyons-nous leurs fermiers venir les assister de leurs services dans toutes les cérémonies familiales : mariages, enterrements, fêtes anniversaires (Je pourrais vous montrer, Monsieur le gouverneur général, nombre de documents où le ta-diên qualifie le maître de la terre de « père nourricier »).

Ainsi l'expérience quotidienne nous enseigne qu'une politique sage et humaine à la fois doit prendre comme base majeure de son action « le village ».

Dans sa réponse, M. le gouverneur général félicita la population de Gocong pour son respect des traditions, auquel elle doit, dit-il, l'équilibre social dont venait de parler M. Freyssenge.

⁷ Hélie Freyssenge (Hautefort, Dordogne, 28 juillet 1900-Ibidem, 6 décembre 1959) : marié à Saïgon, le 28 janvier 1936, avec Paulette Do-huu-Thinh, d'une vieille famille de notables annamites. Entré dans les services civils le 5 nov. 1924. Il n'est pas frère des avocats Gabriel et René Freyssenge.

M. Brévié exhorta les Gocônaïs à suivre le chemin où ils s'étaient engagés, dans le cadre de l'ancienne sagesse annamite, faite des plus précieux apports du bouddhisme et du confucianisme.

Le chef de l'Union indochinoise, en terminant son allocution improvisée, insista sur les efforts du Gouvernement français en Indochine dans le domaine de l'enseignement.

Après les présentations d'usage, visite de l'usine électrique, sous la conduite de M. Maury, chef de la subdivision des Travaux publics.

Installée il y a un mois à peine, cette usine fonctionne sous la direction d'un jeune ingénieur annamite, M. Ng.-van-Quang.

Au temple du génie tutélaire du village du chef-lieu, nos gouverneurs furent reçus par le huong-ca, M. Duong-van-Loi, qui leur lut une allocution de bienvenue en français.

M. Duong-van-Loi, ancien instituteur, ancien journaliste, est encore un de ces notables de village classés dans la catégorie des « très évolués », malgré leur robe bleue ou verte à amples manches. — parfois couvrant un complet à la dernière mode européenne !

Dispensaires, hôpitaux, maternités

Après une rapide visite de l'hôpital du chef-lieu de Gocông, que dirige avec une compétence louable et un dévouement éprouvé le docteur Tran-van-Tran. nous voici en route, en direction de la province de Mytho.

Arrivée au bac de Chogao. sous une pluie battante. Longue attente car les autos ne peuvent passer que deux par deux au maximum.

Mais le chef de la province de Mytho, M. Gauthier, qui est allé au devant des gouverneurs, est là, et avec lui, il est presqu'impossible de s'ennuyer. Nous avons, d'ailleurs, à visiter la maternité de Chogao, dont les lits sont toujours pleins, et même pleins une fois et demie, si l'on nous permet de nous exprimer ainsi ; par les mamans et leurs bébés.

Au chef-lieu de Mytho, c'est encore la maternité et l'hôpital qui eurent les premiers l'honneur de l'inspection doublement gubernatoriale. sous la conduite du docteur Levot, directeur du service local de la santé, et du docteur Fourneyron, médecin chef de l'établissement.

Ici encore, MM. Brévié et Pagès s'intéressent surtout aux nouveau-nés, parce que sans doute ceux-ci représentent la génération de demain, l'avenir du pays.

À la prière du docteur Fourneyron, une religieuse de céans présente aux visiteurs les layettes qu'elle a fait confectionner à l'usage des bébés pauvres.

« À l'hôpital René-Robin de Hanoï, nous dit M. le gouverneur général Brévié, on rencontre des parturientes si pauvres qu'elles enveloppent leurs petits dans des journaux.

— Cette pratique n'est pas tout à fait inconnue en Cochinchine. Mais elle tend à disparaître.

— Nous prêtons nos layettes aux bébés qui n'en ont pas, nous explique la bonne sœur. Mais quand une mère quitte hôpital et que son enfant est nu, nous lui faisons cadeau des layettes, au lieu de les prêter seulement ».

Asile des incurables.

Pour terminer le programme de la matinée, visite de l'Asile des incurables, situé devant l'église de Mytho et tenu par une communauté de sœurs annamites dirigée par une sœur française.

Nous donnons à cet établissement le nom d'asile des incurables pour obéir à l'inscription qu'il porte à son fronton. En réalité, il héberge 170 pensionnaires de tout âge, de l'un ou de l'autre sexe ; et il est aussi asile de vieillards — comme l'appellent

d'ailleurs des Annamites : *nhà duong lao*, — et également orphelinat, ou pensionnat d'enfants abandonnés.

Ces derniers sont au nombre d'une vingtaine. La plupart ont été remis aux sœurs par des parents indigents. Ils sont groupés, pour la circonstance, autour d'une fillette enrubannée aux couleurs françaises — la fille du secrétaire de l'hôpital, nous dit-on. Celle-ci, un peu plus grande que ses compagnons du moment, offrit un bouquet à M. Brévié.

« Les enfants qui parlent bien souvent, ne parlent pas souvent bien, dit-elle dans son compliment appris par cœur. Aussi, au lieu de vous exprimer nos vœux, nous chargeons ces fleurs de vous les formuler à notre place. »

[Léproserie de Culaorông]

L'après-midi débute par la visite de la léproserie de Culaorông : l'enfer du Dante, comme l'appelle l'un de nous en plaisantant, bien que les circonstances — ni surtout l'aspect de ces lamentables déchets humains. — ne prêtent guère aux plaisanteries.

Là encore, discours, et discours en bon français, par un lépreux authentique, au visage horriblement ravagé, aux mains veuves de plusieurs doigts, aux pieds couverts de pansements.

Visiblement ému, M. le gouverneur général Brévié répond en exaltant le dévouement admirable des religieuses qui puisent dans leur foi assez de courage pour consacrer leur existence à soulager ce mal épouvantable qu'est la lèpre.

L'une de ces bonnes sœurs va recevoir la récompense due à sa longue carrière. Comme M. Brévié le lui annonce, au risque de froisser sa modestie, la sainte femme — sœur Élisabeth. — le remercie avec une touchante naïveté : « Oh ! M. le gouverneur général ! Je ne mérite pas tant ! Je n'ai rien fait pour être digne du kim-bôî !... Enfin, je l'accepte, mais pour la communauté.

— Merci, pour la France ! » réplique M. Brévié, en serrant avec effusion la main maigre et blanche de la religieuse.

Réceptions.

La plus grosse part de la journée a été consacrée à My tho-Ville par M. Brévié et sa suite.

Après la réception et le déjeuner à l'inspection, réceptions à l'école primaire, puis au collège, et enfin au Syndicat agricole.

Signalons, en passant, — puisque la place nous est ici mesurée —, qu'à l'hôpital de l'inspection, le doc-phu-su Nguyen-van-Tam s'acquitta avec une rare perfection de son rôle d'interprète : il traduisit, notamment, le discours de M. Gauthier et la réponse improvisée de M. Brévié, où l'œuvre de la France en Cochinchine fut retracée grossièrement, mais en termes qui allaient droit aux coeurs des auditeurs. Aucune finesse de la langue française n'échappa à M. le délégué Tam, ex-major de la première promotion de l'Université de Hanoï.

Les visites aux établissements scolaires furent surtout marquées par les précieux conseils donnés aux maîtres par notre gouverneur général ; il tenait à leur faire bien comprendre les responsabilités lourdes qui incombent aux éducateurs entre les mains desquels se forment les hommes de demain.

Le gouverneur général s'intéressa aussi aux travaux — dessins et modelages, — exécutés par M. Tran-ngoc-Quyên, ancien élève du collège de My tho et de l'École des Beaux-Arts de Hanoï, au talent réel de qui le plus ancien établissement secondaire de la colonie — (le collège de My tho date, en effet, de 1879) — doit quelques beaux tableaux et, en particulier, la fresque de cinq mètres sur cinq qui orne son réfectoire.

Au Syndicat agricole, le chef de la province présenta au Gouverneur général M. Jacques Lê-van-Duc qui, dans l'allocution suivante, définit le but que poursuit l'Association des retours de France, nouvellement fondée, et dont lui-même est le président :

Monsieur le gouverneur général,

Vous n'êtes pas venu pour entendre de vains discours, mais bien plutôt pour apporter à la population annamite des paroles de sagesse et d'encouragement.

Cependant, au nom de mes camarades « Retours de France » qui se joignent en une association, j'ai le très grand honneur de profiter de la visite du Haut Représentant de la France pour lui dire très brièvement pourquoi nous fondons ce groupement.

Nous serons ensuite infiniment heureux de recevoir de vous quelques « paternels » conseils. J'insiste [sur] le qualificatif « paternels », car nous nous adressons avant tout au « père et mère » du peuple.

Avec la sympathie et les encouragements du chef de la province, nous visons ces simples buts :

Faire revivre entre nous l'esprit de la France, que nous avons tous appris à aimer, mais dont, il faut l'avouer, le souvenir s'est un peu estompé dans les esprits ; puis, de tout cœur, le faire connaître et apprécier.

Entretenir entre nous l'esprit de camaraderie et d'entr'aide mutuelle. Par nos relations sociales, par notre conduite, par notre amour de l'ordre, du travail et de la dignité personnelle, par notre respect de la tradition ancestrale, essayer d'attirer sur nous la sympathie générale.

Puissent se réaliser nos désirs issus de la plus pure intention et de la meilleure volonté !

En attendant c'est avec une entière confiance que nous vous disons respectueusement :

Monsieur le gouverneur général,

Les « Retours de France » se recommandent à votre haute et paternelle bienveillance.

Passage rapide à Tanan.

Le cortège officiel, en retard d'une heure sur les prévisions du programme, arrive à Tanan à la nuit tombante.

Présentations, par M. Butel, des principales personnalités de la province, dont plusieurs ban-biên venus de la lointaine délégation de Môc-Hoa.

Sur le chemin du retour, nous nous arrêtons encore à Bénluc, où un reposoir, avec arcs de triomphe, avait été aménagé en bordure de la route, pour recevoir les chefs de la colonie. Mais on renonce à la visite au préventorium de Phu-lam pour rentrer tout de suite à Saïgon.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Au cours de la tournée qui s'est terminée samedi soir, M. le gouverneur général a remis l'écharpe de huyén honoraire à MM. Nguyễn-huu-Ngoi, secrétaire principal de 4^e classe du gouvernement en retraite, trésorier de la S. I. C. A. M. à Cholon ; Nguyễn-van-Nen, instituteur principal de 1^{re} classe ; Truong-van-Ngoc, secrétaire principal de 1^{re} classe de la trésorerie à Cholon ; ensuite l'insigne de la médaille d'honneur en argent de 1^{re} classe à M. Lê-Minh-Thuc, huong-ca du village de An-Ninh ; l'insigne de la médaille d'honneur en argent de 2^e classe à MM. Vo-van-Lai, huong-ca du village d'Anlac ; Pham-van-Liêng, huong-ca de Hiêp-hoa.

Il a annoncé les propositions de MM. Nguyễn-van-Vinh, chef du canton de Cau-an-Ha, pour chevalier de l'Ordre royal du Cambodge, et M. Trinh-phuoc-Lai, ancien chef de canton, pour chevalier du Dragon de l'Annam, ceci pour Cholon.

À Gocong, il remit l'écharpe de huyén honoraire à M. Tran-van-Hoanh, instituteur principal de 2^e classe ; l'insigne de la médaille d'honneur en argent de 2^e classe à MM. Le-van-Hoi, huong-ca de Binh-phu-Dong, et Phan-him-Khanh, huong-chu du village de Vinh-tri.

Il a proposé pour chevalier du Dragon d'Annam M. Pham-van-Ri, receveur secondait principal de 3^e classe des P. T. T. à Gocong.

À Mytho, le gouverneur général remit l'insigne de la médaille d'honneur en or de 2^e classe à M. Nguyén-dang-Tiêng, chef du canton de Phongphu ; l'insigne de la médaille en argent de 1^{re} classe à MM. Nguyén-van-Sanh, chef de canton de 1^{re} classe, chef de canton de Thanh-quon ; Truong-van-Dang, Dai huong-ca du village de Tanhinh-Thanh ; l'insigne de la médaille d'honneur en argent de 2^e classe à MM. Nguyén-van-dau, conseiller de province ; Lang-van-Phieu, pho-quan de 2^e classe de la Garde civile ; Dô-ba-Trinh, chef de canton de 2^e classe, chef du canton de Loi-hoa.

Faute d'insignes qui sont attendues incessamment de France, le gouverneur général décore « moralement » de la médaille d'honneur du Travail en vermeil : M. Nguyén-van-Ngoc, ta-diên, demeurant au village de Thanh-hoa ; de la médaille d'honneur du Travail en argent : M. Le-van-Viêt, ta-diên, demeurant au village de Tanhinh ; de la Médaille d'honneur du Travail en bronze : MM. Nguyén-van-Can, menuisier, demeurant au village de Anhoi ; Ta-cong-Nen, forgeron au service de la Société française des Dragages et des travaux publics* à Mytho.

Il annonça qu'il a proposé pour chevalier de l'Ordre royal du Cambodge : MM. Tocabens, adjudant de gendarmerie ; Jalat, professeur certifié principal de 1^{re} classe, directeur du Collège de Mytho ; Doan-huu-Nhan, ancien conseiller de province, membre du conseil d'administration de la S. I. C.. A. M. à Mytho.

Pour officier du Dragon de l'Annam : MM. le docteur Fourneyron, médecin de 1^{re} classe de l'Assistance à Mytho,

Pour chevalier du Dragon de l'Annam : MM. Maury, ingénieur des Travaux publics, Chef de la Subdivision des Travaux publics de Mytho ; Lê-tan-Nam, phu de 1^{re} classe du Gouvernement, délégué administratif du chef-lieu de Mytho.

Pour Kim-bôï de 2^e classe ; Sœurs Sidonie, supérieure de l'hôpital de Mytho ; Alphonse et Elisabeth, religieuses hospitalières de la Léproserie de Culao-Kông (Mytho).

Pour Kim-khanh de 3^e classe : M. Tran-van-Thi, phu de 3^e classe du gouvernement, délégué administratif à Cai-Bé.

Pour la Médaille du Mérite agricole annamite : Dao-van-Cu, Phu de 2^e classe du Gouvernement, Délégué administratif à Chogao.

Pour Kim-Tiên de 3^e classe : MM. Lam-ngoc-Co, conseiller de province à Mytho, et Nguyén-van-Thuyên, secrétaire de 1^{re} classe du gouvernement à Mytho.

Pour Ngân-Tiên de 3^e classe : MM. Chau-cong-Khanh, doi de 1^{re} classe de la Garde civile à Mytho, et Le-van-Moi, huong-ca du village de Thanh-hoa.

Pour chevalier du Million d'éléphants : M. Pham-van-Duong, secrétaire principal des services provinciaux à Mytho.

Pour chevalier du Mérite agricole cambodgien : M. Nguyén-ngoc-Chi, huyén de 3^e classe du Gouvernement à Mytho.

À Tanan, il remet l'insigne de la médaille d'honneur en argent de 2^e classe à MM. Nguyén-van-Du, pho-quan de 2^e classe de la Garde civile, et Hoan-ngoc-Cau, bang-biên du canton de Thanh-hoi-Ha.

Il annonce qu'il a proposé pour chevalier du Dragon de l'Annam : M. Nguyén-van-Giap dit Nghiêm, agent technique principal de 3^e classe des Travaux publics à Tanan.

Pour Kim-Tiên de 3^e classe ; M. Lam-minh-Tri, ancien huong-chu, propriétaire foncier au village de Thuanmy.

Pour chevalier de l'Ordre royal du Cambodge : M. Vo-ngoc-Thi, huong-ca du village de My-binh.

Nos félicitations.

L'INAUGURATION DE LA ROUTE RACHGIA-HATIËN cette œuvre du génie français...

Un bel exposé de M. Pagès
(*Le Populaire d'Indochine*, 30 août 1937)

Parmi les faits saillants qui ont marqué la tournée dans l'Ouest-Cochinchinois de M. le gouverneur général Brévié, il convient de faire une place spéciale à l'inauguration de la route Rachg-Gia-Hatiën.

À M. Pasquier, on doit le canal Rachgia-Hatiën destiné à mettre en valeur d'immenses étendues de terres hier encore désertes et inaccessibles.^b

À M. Pierre Pagès revient le mérite non seulement de l'aménagement méthodique de ces terres inondées ou alunées par des travaux d'hydraulique agricole ; mais encore la construction de la route Rachgia-Hatien, longue de 89 km et destinée à relier ces terres à Hatiën et au Sud du Cambodge d'un côté, à Saïgon de l'autre.

À M. Jules Brévié, les populations de cette région devront l'achèvement du programme d'hydraulique agricole ; les populations du Tonkin, le sauvetage de l'effroyable misère où les conduit un accroissement annuel de leurs naissances. Le jour où il aura réglé définitivement ce problème angoissant, il aura mérité la profonde gratitude de notre Indochine.

Jeudi 26 août à 15 heures, le gouverneur général Brévié a coupé le ruban traditionnel qui barrait la route où, pour la première fois, une file de voitures officielles devait circuler ayant à leur tête la voiture gubernatoriale.

Le gouverneur de la Cochinchine exposa comme suite l'intérêt de cette route :

« Je suis particulièrement heureux, M. le gouverneur général, de vous présenter une œuvre qui est la conquête des hommes français et annamites sur des régions désertiques et rudes ; une œuvre qui n'a pas qu'un intérêt strictement régional et local. Elle marque une démarcation entre la vieille Cochinchine et le Transbassac.

Mens agitat molem ! L'œuvre qui reçoit aujourd'hui de vous la consécration officielle est une création du génie français appelée à transformer la vie des hommes de ces terres, hier encore perdues dans l'Extrême-Ouest.

Route de crise, route d'avenir.

Route de crise, décidée en novembre 1934, avec la collaboration du conseil colonial, des conseils provinciaux, elle a été entreprise aux jours pénibles que le pays a connus ; elle a coûté 240.000 piastres. Elle a été plébiscitée par les autorités et par les populations. Elle n'a pas été toujours facile à mener. Elle est cependant sortie victorieuse grâce au dynamisme de nos techniciens, à la bonne volonté des travailleurs indigènes.

Route d'avenir. Elle entame ce grand bloc : le Transbassac qui représente les 2/5^e de la superficie totale de notre Cochinchine ; qui produit 1 million 300.000 tonnes sur les 3 millions de sa production de riz globale ; qui représente 750.000 tonnes sur l'exportation totale, ou la contrevaleur de ce produit en or.

La route Rachgia-Hatiën est une de celle qui s'attaque à ce bloc. Nous avons d'abord amené une route de Saïgon-Cantho-Longxuyêñ-Chaudoc, puis la route Cantho-Socstrang-Baclieu-Camau. Aujourd'hui, Hatiën-Rachgia-Quoc-Quoa Phuoclong-Camau.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le gouverneur général, combien cet équipement servira au problème de la colonisation tonkinoise qui retient en ce moment votre attention. Je tiens seulement à vous citer les noms des artisans de cette œuvre :

les administrateurs Le Strat, œuvre : les Administrateurs Le Strat, Wolf, Dufour, Milliès-Lacroix ; Les délégués Man, Tai, Hao, Mang, Ly ; les ingénieurs Berhouague et Malet, les agents techniques Anh et Quan ; tous ont bien mérité de la Cochinchine.

Fonctionnaires des Services civils, des Travaux Publics, de l'Hydraulique agricole et colons ; à Rachgia, Cantho, Baclieu, vous les avez vus à l'œuvre ; vous les avez encouragés. Soyez en remercié !

Le gouverneur général, à son tour, dit quelques mots :

— Je m'associe à vous pour féliciter tous les bons ouvriers de notre œuvre coloniale, J'adresse au pays tout entier mes remerciements pour le bel exemple de solidarité dans le travail qu'il m'offre à cette heure.

« Route de crise », disiez-vous. Certes. Elle représente des sacrifices. Mais elle est une preuve vivante de votre foi en l'avenir. Elle est sortie de votre volonté commune de triompher des pires difficultés. Elle marque une étape dans la colonisation.

La Cochinchine est une éponge ; elle a des voies de communication ; elle a des voies de mise en valeur. Hier, on se contentait de ces voies d'eau sur lesquelles chalands et sampans glissaient lentement ; il faut des voies plus rapides. La route permettra d'accélérer le rythme de notre colonisation ; d'apporter à ceux qui en ont besoin un peu de bien être ; de mettre à la disposition de ceux qui cherchent des débouchés des terres que nous avons aménagées.

Je vous félicite d'avoir compris le sens de notre colonisation, d'avoir mis à son service votre foi, votre volonté et votre dynamisme.

Je souhaite que la richesse vienne récompenser l'effort de tous les colons qui s'installent le long de cette route. Je suis persuadé que cette belle œuvre portera des fruits sous peu et que les populations auront une fois de plus la certitude que nous avons travaillé pour elles. »

La tournée au Cambodge de M. le gouverneur général Jules Brévié
(*La Dépêche d'Indochine*, 8 septembre 1937)

Le départ des journalistes de Phnom-Penh à la rencontre du chef de la colonie

Se lever à 3 heures du matin, un lundi, comme un condamné, c'est pénible ! Pour éviter ce désagrément, les journalistes de Phnom-Penh, qui devaient être présents à la frontière du Cambodge le 6 septembre, au lever du soleil, avaient, d'un commun accord, décidé de quitter la capitale dimanche soir pour se rendre à Soairieng et d'y attendre l'arrivée du gouverneur général.

Rendez-vous fut pris au bureau de la *Dépêche au Cambodge* et c'est là que, le 5 septembre, à 16 heures, deux voitures administratives vinrent chercher les représentants de la presse locale.

Il y avait, dans ce groupe de partants, M. Phat, du *Dien-Tin* ; M. Chanh, du *Công-Luân* ; M. Dong, du *Saïgon* ; M. Poing, de la *Presse indochinoise* ; et votre serviteur.

À la sortie de Phnom-Penh, la route Coloniale n° 1, entièrement retapée pour la circonstance, était d'une propreté étonnante. Sur les accotements, les hautes herbes avaient été fauchées. Dans les virages, les buissons et les touffes d'arbres qui devaient gêner la visibilité avaient été abattus. Jusqu'au bac du Mékong, c'était un véritable billard. On y faisait aisément du 100 à l'heure.

À Néak Luong, nous fûmes rejoints par M. le résident supérieur accompagné de son secrétaire particulier, M. Verdilhac.

Le chef d'administration locale se rendait, lui aussi, à Soairieng pour se porter, le lendemain, au devant de l'illustre visiteur.

Après le bac, on continuait, sur une route également bien entretenue, à contempler, comme une heure auparavant, par curiosité professionnelle, les poteaux télégraphiques, les panneaux de publicité, les vaches et autres objets médiocrement récréatifs disposés le long du chemin pour l'agrément des voyageurs, quand un de nos confrères nous proposa de changer d'avis et de direction.

Au lieu d'aller poireauter toute une nuit à Soairieng, où on n'était pas sûr de trouver le gîte et le couvert étant donné la grande affluence qui ne manquait pas de se produire au chef-lieu de la province la veille de l'arrivée du gouverneur général, nous prîmes la résolution de nous arrêter chez un ami à Kompong-Trabek et d'y passer une partie de la nuit.

On arriva dans ce village avant le coucher du soleil.

Très aimablement, M. T... nous reçut dans sa maison sise en bordure de la route, à l'entrée du grand pont.

À en croire un de nos confrères, ami personnel du maître au logis, M. T... n'était pas un homme ordinaire comme vous et moi. Il avait une certaine réputation due à l'étendue de ses connaissances en matière automobile.

Les malheureux automobilistes qui avaient une panne dans les parages n'avaient pas besoin d'aller chercher du secours aux garages de Soairieng ou de Banam.

Mis au courant en deux mots et après avoir jeté un coup d'œil sur le véhicule récalcitrant, M.T. leur montrait tout de suite le mal et en indiquait le remède. Et le plus remarquable, c'est qu'il se trompait rarement dans ses diagnostics.

Au demeurant, c'est un homme très serviable, chez qui, des amis peuvent être sûrs de trouver le gîte et le couvert à toute heure du jour et de la nuit.

L'accueil qu'il nous réservait fut bien charmant.

Après un succulent repas préparé à la hâte par la maîtresse de la maison et arrosé d'une bonne bouteille, nous nous installâmes sur des chaises pliantes disposées dans la salle à manger.

À cinq heures, voyageurs en voiture et nous voilà en route vers la frontière.

À Soairiêng que nous traversâmes rapidement, on mettait encore la dernière main au pavage des rues et à la décoration des arcs de triomphe.

La première journée du programme de tournée
de M. le gouverneur général
Avant l'arrivée

Dès 6 h. et demie, après que le service d'ordre eut pris ses dispositions pour éviter tout embouteillage, M. le résident supérieur arriva à la frontière en compagnie de son secrétaire particulier et de M. le résident Rougni, chef de la province. Il trouva sur les lieux S.E. Thiounn, Premier ministre, l'Oudom-Moutrey-Koun-Thom, chaufaikhett de Soairiêng, et M. Kim-Ny, chaufaisrok de Svai-Tep.

Un immense arc de triomphe surplombait les poteaux délimitant le Cambodge et la Cochinchine.

Du côté annamite, des autels fleuris installés des deux côtés de la voie étaient gardés par des villageois en costume national.

Du côté cambodgien, 30 bonzes drapés de leur manteau jaune citron se tenaient sur le côté droit de la route, précédant un groupe de notables et de femmes indigènes.

Deux mignonnes fillettes cambodgiennes portaient un bouquet à la main.

Tout était prêt. On attendait de pied ferme l'arrivée de M. Brévié.

Arrivée du gouverneur général

Avec un retard de 20 minutes sur l'horaire prévu, M. le gouverneur général mit pied sur la terre cambodgienne à 7 h. 20.

Accompagné de M. le capitaine Solar, son officier d'ordonnance, de M. Vilmont, administrateur de Tâyninh, et de M. Doàn-duy-Cang, délégué administratif de Trang bang, qui s'étaient joints au cortège pendant sa traversée dans leur district, le chef de la Colonie fut reçu à la frontière du Cambodge par M. le résident supérieur Thibaudeau, représentant du Protectorat, et S. E. Thiounn, délégué de S. M. Sisowath-Monivong.

Visite du domaine forestier de Bâti

Après une rapide présentation des autorités, le cortège se forme et se rendit au Kkum de Bâti où l'on fit visiter au chef de la colonie une entreprise de reboisement.

Ce vaste domaine forestier, dont le sol de formation silico-argileuse, inondé pendant la saison des pluies, a été créé, il y a exactement trois ans, par le chef actuel du Service forestier, M. Vinot, qui était alors chef de cantonnement à Soairieng ; et par M. le résident Saint-Mleux, qui a fourni la main-d'œuvre nécessaire prise parmi les contribuables qui se trouvaient en difficulté avec le fisc et qui voulaient racheter leurs prestations en nature.

Les travaux de boisement, commencés en septembre 1934 et poursuivis l'année suivante, ont porté sur une superficie de 300 hectares.

Le terrain a été grossièrement drainé par le creusement, tous les 10 mètres, d'un fossé dont la terre a servi à l'établissement des buttes destinées à recevoir les plants des essences.

On y voit deux sortes de buttes. Les grosses buttes ont en moyenne 70 centimètres de hauteur et les petites 50.

Les rangées de grosses buttes sont de 10 mètres de distance et les arbres à 5 m. d'intervalle dans les rangées.

Sur les grosses buttes, on planté des essences de valeurs telles que : le koki (sao), le krœul (son), le chlhœuteal (dân), et sur les petites des essences de moindre intérêt comme l'Angkranh (muöng), le Trasek (lim-son) et le Smach (tram).

Ces dernières essences, dites de remplissage, représentées par des sujets à croissance rapide, fourniront, dans quatre ou cinq ans, un excellent bois de feu qui fait

actuellement défaut dans la région où les indigènes utilisent comme combustible, des feuilles d'arbres, de la paille, des herbes et même de la bouse.

En attendant leur coupe et telles qu'elles sont disposées, ces essences de remplissage forment un bon abri latéral pour l'allongement des fûts des arbres de valeur plantés sur les grandes buttes.

À l'heure actuelle, le domaine de Bâti comprend 22.700 buttes entièrement plantées groupant 53 700 koké, 11 800 krænh, 5.300 chboutéal, 5.300 divers, 4.700 smach, 9.100 angkranh et 9.100 trasok.

La visite de cette forêt artificielle a duré un quart d'heure.

Sous la conduite de M. Vinot, chef du Service forestier et créateur de l'entreprise, le cortège fit le tour du domaine sur une route automobilisable mesurant près de 6 km. de long sur 4m de large.

Au cours de cette visite, M. Vinot a donné à M. le gouverneur général toutes les explications relatives à la protection des forêts au Cambodge et au reboisement de certaines provinces comme Soairiêng où le cri d'alarme « le bois manque » a été porté jusqu'aux plus hautes sphères administratives.

Ce cri d'alarme n'est pas poussé seulement par les industriels et les forestiers, mais encore par les indigènes eux-mêmes qui redoutent, dans certaines régions, tant au point de vue de dégâts causés par l'écoulement rapide des eaux pluviales, écoulement occasionnant des inondations, qu'au point de vue de la diminution des précipitations atmosphériques, diminution qui pourrait être nuisible à l'agriculture.

Après avoir félicité le chef du Service forestier de l'œuvre accomplie qui répond à un besoin réel de la population, le gouverneur général et sa suite reprirent la route en direction de Soairiêng.

Arrivée à Soairiêng

On arriva au chef-lieu de la province à 8 h. 20 Des pétards éclatèrent ; la Garde indigène rendit les honneurs au chef de la Colonie qui faisait son entrée dans la coquette cité au milieu d'une grande affluence.

Il pénétra dans le parc de la Résidence et fut salué à sa descente de voiture par MM. les administrateurs adjoints Thiry et Guillard, entourés de notables cambodgiens, annamites et chinois.

Aux bureaux de la Résidence

Peu après, le gouverneur général commença la visite du centre urbain. Il s'arrêta d'abord aux bureaux de la Résidence pour décorer trois excellents serviteurs : M. Saoum, chaufaisrok de Rumduol, qui reçut le Sovathara, le Mékhum Pé Yi et l'infirmier Kim Soum qui se virent décerner la croix de chevalier de l'Ordre royal.

Après cette remise de décos, M. le résident Rougni, devant une carte économique et un tableau synthétique d'une grande clarté, fit au gouverneur général un inventaire rapide mais concis de toutes les ressources de la province: il en énuméra les besoins et indiqua notamment les avantages considérables que retirerait Soairiêng de la réalisation de la liaison inter-Vaïco.

Usine des eaux

Après la visite des bureaux du chef de la province et de ceux du Chaufaikhet, le chef de la Colonie se rendit à l'usine des Eaux, qui est exploitée en régie.

Cette usine a coûté 70 000 p. et fournit annuellement 50.000 m³ d'eau pour une dépense d'exploitation de plus de 3.000 p. Le prix de revient du m³ d'eau est de 0 p. 071 et son prix de vente s'élève à 0 p. 08 environ.

Comme dans les agglomérations se trouvant sur des bourrelets argileux où les sondages n'ont pas de résultats, à Soairiêng, on dut recourir à un procédé artificiel de filtration rapide, système Desrumeaux.

À cause de la dénivellation considérable entre les hautes eaux et les basses eaux, les pompes d'alimentation sont établies sur plan incliné.

L'eau brute additionnée de coagulant (sulfate d'alumine) passe dans un bassin de décantation où les principales impuretés se déposent, puis elle est envoyée, par gravité, sur des filtres à sable. À la sortie des filtres, elle est reprise par des pompes qui l'élèvent au château d'eau, tête de la distribution.

La Prison

La prison provinciale que M. le gouverneur général visita en dernier lieu comprenait des bâtiments où régnait la propreté la plus méticuleuse.

Voici une interview expresse du directeur de l'établissement :

Nombre de détenus : 90 condamnés de droit commun.

Nourriture : saine et abondante,

Etat sanitaire : satisfaisant.

Moral des détenus : excellent.

Pas une évasion depuis deux ans.

La main-d'œuvre pénale a pris une large part à l'exécution des travaux d'entretien des routes et des bâtiments publics de la province.

En route vers Preyveng

La visite du centre urbain de Soairiêng terminée, le gouverneur général reprit la route en direction de Banam.

À 16 km du chef-lieu, sur la gauche de la route Coloniale, le cortège passa devant les pépinières de la ferme provinciale de Knok-Tràp où les techniciens de l'Office du riz préparent les sélections de l'avenir.

M. le résident de Soairiêng accompagna le gouverneur général jusqu'au siège du Sala-Srok de Kompong-Trabeck où M. Brévié fut accueilli par M. Rouan, chef de la province de Preyveng, M. Hell Méas, chaufaikhet et M. Khwan-Pain, chaufaisrok.

Sur ce parcours, la route était bien pavée, mais le khum de Krolkor émergeait du lot.

Dans tout le territoire de ce village, il y avait un drapeau tous les 100 mètres.

Le srok de Kompong-Trabec brillait, lui aussi, par la décoration des arcs de triomphe qui étaient au nombre de 24 installés sur le parcours de Prey-Chhor à Bâphnôm.

Inauguration du pont de Banam

À 10 h. précises, le cortège arriva à l'entrée du pont où M. le gouverneur général fut reçu par M. Tastet, ingénieur en chef des Travaux publics au Cambodge, entouré de M. l'Administrateur Loubet, du R. P. Blondet, de M. Reich, directeur de la [Société Levallois-Perret](#), et de M. Tryuen, agent technique des Travaux publics à Preyveng.

Et présence des autorités rassemblées sous une tente, M. le gouverneur général décora le chef du bureau technique des Travaux publics, M. Bénézeth⁸, qui a contrôlé l'exécution de l'ouvrage construit par la Société de Constructions mécaniques Levallois-Perret [\[sic\]](#).

Cet ouvrage d'art a été mis en chantier en mars 1936. Il est destiné à remplacer un bac sur la route Provinciale n° 1 entre Néak-Luong et Preyveng.

C'est un pont en béton armé de 120 m. de longueur qui a coûté 47.000 \$.

Jusqu'à ce jour, la traversée du fleuve était assurée par un bac à rames. En période de crue, cette traversée présentait de réels dangers en raison de la violence du courant, et en période de basses eaux, l'insuffisance des fonds rendait les manœuvres du bac longues et pénibles.

⁸ Fernand Bénézeth (Fraisse-des-Corbières, Aude, 4 avril 1902-*Ibidem*, 27 juillet 1995) : adjoint technique de 2^e classe des T.P.

L'inauguration du pont eut lieu en présence des autorités locales et au milieu d'une grande affluence.

Après les explications de M. Reich, M. le gouverneur général trancha le ruban tendu en travers du pont, livrant ce dernier à la circulation et le cortège poursuivit sa route.

Arrivée à Preyveng

On arriva à Preyveng à 10 h. 1/2.

À l'hôtel du gouvernement, M. le résident Rouan présenta au chef de la colonie les fonctionnaires français, les autorités cambodgiennes et les fonctionnaires indochinois.

Les présentations terminées, M. le gouverneur général, les personnalités de sa suite et les principaux fonctionnaires français et cambodgiens de la province passèrent à 10 h. 45 dans le cabinet du résident qui fit au chef de la colonie un exposé de la situation économique et sociale de la circonscription et des travaux projetés ou en cours d'exécution.

En route vers Pnompenh

Après cet exposé, le gouverneur général et sa suite déjeunent à la résidence et, à 14 h. 30, le cortège ressort, s'arrête au passage devant une tribune où le chef de la colonie décore :

Le chauvykhet Hell-Méas d'officier de l'Ordre du Sowathara ;

Le chauvsysrok Ros-Banhasiric et l'agent technique des Travaux publics Dang van-Truyen de chevaliers de l'Ordre du Sowathara. Un notable reçoit la médaille d'or du Règne, un autre notable reçoit la médaille d'argent.

D'unanimes applaudissements soulignent l'honneur mérité qui est fait aux récipiendaires.

À 15 h. 45, le chef de la colonie prend congé du résident de Preyveng qui l'a accompagné jusqu'à la rive du Mékong sur la province de Kandal.

Passage de M. le gouverneur général dans la province de Kandal

En débarquant du bac, sur la rive droite du Mékong, on se trouve dans la province de Kandal.

Le territoire de cette circonscription — dont le nom (« Kandal » = « au milieu ») indique suffisamment sa position géographique dans le Cambodge — entoure la ville de Phnom Penh où elle a, d'ailleurs, des bureaux.

Couvrant une superficie de 341.000 ha et peuplée de 420 000 habitants environ, Kandal est une province essentiellement agricole. Elle doit son importance au puissant réseau fluvial formé par le Mékong, le Bassac et, pour une part moindre, le Tonlé-Sap, dont les berges particulièrement fertiles se prêtent à toutes les cultures rémunératrices. C'est là aussi que se concentre la vie, et les rives, en particulier celles du Mékong et du Bassac, forment un chapelet ininterrompu d'habitations dont les toits en tuiles reflètent l'aisance des cultivateurs.

Quant aux terrains d'arrière-berge, ils bénéficient chaque année, au moment des crues, des limons fertilisants des grands cours d'eau grâce à des défluents latéraux.

Ces terres, autrefois recouvertes de forêts ou de broussailles, ont été défrichées depuis une dizaine d'années et forment maintenant de vastes champs de maïs. C'est le maïs, en effet, qui constitue la principale production de la province de Kandal ; elle en exporte tous les ans au moins 100.000 tonnes. Cette céréale est même passée à l'état de véritable monoculture dans les plaines comprises entre le Tonlé-Sap et le Mékong au nord d'une part (srok de Khsach Kandal) et entre le Bassac et le Mékong au sud (srok de Lœuk-Dek) d'autre part.

Après le maïs, il convient de citer le kapok comme produit alimentant l'exportation.

*
* *

Da bac au pont Sisowath-Monivong sur le Bassac, la route Coloniale longe, sur une cinquantaine de kilomètres, le Mékong, mais d'assez loin ; on le devine seulement, sur la droite, grâce aux frondaisons des vergers aussi denses que la forêt.

Le srok de Kien-Svai, que l'on traverse ainsi dans toute sa longueur, est un des plus riches de la province. De part et d'autre de la route, les terrains portent deux récoltes annuelles de maïs et parfois même une récolte intermédiaire de haricots.

Cette région est également réputée pour ses belles pagodes dont plusieurs sont fort anciennes. À noter, à ce propos, que la province entière ne compte pas moins de 365 pagodes.

À mi-chemin de Phnom-Penh se trouve Koki, centre assez important où sont installés la plupart des gros négociants de la région.

La route ne traversera plus, avant le Bassac, que deux petites agglomérations, les autres habitations, comme on l'a vu, se trouvant sur les rives du Mékong.

On pénètre dans le territoire de la ville de Phnom-Penh après avoir franchi le pont du Bassac.

Discours prononcé par M. le résident supérieur Thibaudeau
Monsieur le gouverneur général,

Je suis fort honoré d'avoir à vous prier d'agréer, pour la deuxième fois en ce lieu, depuis la prise de vos hautes fonctions, les souhaits respectueux de bienvenue des deux gouvernements de ce pays.

Ainsi que vous avez déjà pu le constater en deux provinces, comme vous le démontre la réception qui vous est faite ici pour déférer enfin à ce que j'ai cru comprendre de vos désirs, votre trop court séjour au Cambodge est placé sous le signe de la simplicité, de la documentation et du travail.

Vous trouverez ici, Monsieur le gouverneur général, le dévouement le plus déférent et le plus sincère à votre personne et à l'autorité que vous représentez. Tous les éléments composant les deux gouvernements sont entièrement acquis, en effet, aux généreuses intentions dont vous nous avez demandé de faire notre ligne de conduite afin de répondre à la volonté du Gouvernement de la République et à vos sentiments personnels : tendre à plus de justice, améliorer moralement, intellectuellement et matériellement le sort de nos protégés, donner à tous la certitude d'une direction dont l'expérience et l'esprit n'excluent point le cœur.

Pour être sincères, nous devons dire, toutefois, que les réalisations ou les projets qu'il vous sera permis de découvrir au cours de votre voyage ne sont parfois que les enfants un peu malingres de ces conceptions, mais votre éminente expérience donnera à chacun de ces actes la part que nous avons dû faire aux moyens limités dont nous disposons, aux intérêts contraires qu'il faut progressivement convaincre ou combattre, aux traditions et aux coutumes qu'il est souvent indispensable de respecter : l'évolution des collectivités humaines et de tout ce qui les intéresse est un complexe dont les parties sont d'un assemblage toujours difficile et fort délicat. Vous le savez mieux que tout autre et c'est dans cette conviction que nous nous soumettons sans appréhension à votre jugement.

Programme de tournée au Cambodge de M. le gouverneur général J. Brévié

6 septembre 1987

.....
7 septembre

7 h. : Visite de l'Institut ophtalmologique et du dispensaire municipal.
8 h. : Visite du marché central.
8 h. 20 : Lycée Sisowath ; Remise de la Légion d'honneur à l'instituteur Yiem Ou.
9 h. : Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts.
9 h. 10 : Visite des installations de la Société de protection de l'enfance.
9 h. 30 : Visite de l'hôpital.
10 h. 15 : Retour à la résidence supérieure. Audiences (cabinet du résident supérieur)
16 h. : Visite du cadastre et du laboratoire de photorestitution.
16 h. 45 : Départ pour Takmau. Promenade sur la route de berge n° 22 18 heures:
Retour à Phnôm-penh. Dîner au Palais. Danses.

8 septembre 1937

7 h. : Départ de Phnom Penh.
7 h. 30 : Réception au km 42 par le chef de la province de Takeo.
8 h. : Visite du barrage de Bat-Rokar (si le temps le permet).
8 h. 30 : Visite de la pagode de Ang-Metrey.
9 h. : Arrivée à Takéo. Présentation des fonctionnaires. Visite du barrage. Visite du centre, hôpital.
9 h. 45 : Départ de Takeo.
10 h. 45 : Arrivée à Kompong-Trach. Visite du Centre Réserve. Visite de poivrières,
11 h. 15 : Départ pour Kep.
11 h. 45 : Arrivée à Kep.
15 h. 30 : Visite du centre. Tour de la Corniche (si le temps le permet).
16 h. : Départ pour Kampot.
16 h. 20 : Arrivée à Kampot. Présentation des fonctionnaires.
16 h. 40 : Visite du centre.
17 h. 10 : Départ pour Bokor.
18 h. 10 : Arrivée au Bokor (si le temps ne le permet pas, dîner et coucher à Kampot).

9 septembre 1937

(Si le temps n'a pas permis de coucher au Bokor, départ de Kampot à 6 heures)

7 h. à 8 h. 30 : Visite du Bokor.
10 h. 30 : Arrivée à Prey Nop.
10 h. 50 : Départ pour Réam.
11 h. 30 : Arrivée à Réam.
16 h. : Départ pour Phnom Penh.
19 h. : Arrivée à Phnom-Penh.

10 septembre 1937

7 h. : Départ de Phnom-Penh.
8 h. : Arrivée à Kompong Chnang. Présentation des fonctionnaires. Visite du centre.
9 h. : Départ pour Pursat ; arrêt à Krakor, siège de la brigade des lacs ; Vistie de Kompong-Luong et des pêcheries (si le temps le permet).
11 h. : Arrivée a Pursat ; présentation des fonctionnaires.
14 h. 30 : Visite du centre.
15 h. : Départ pour Battambang.
16 h. : arrivée à Battambang ; présentation des corps et services ; visite de la ville.

11 septembre 1937

7 h. 30 : Départ pour Païlin.
9 h. : Arrivée à Païlin ; exposé des travaux à réaliser ; visite du centre.
10 h. 30 : Départ pour Battambang.

11 h. 45 : Arrivée à Battambang.
14 h 30 : Départ pour la frontière.
16 h. 30 : Arrivée à Poipet ; exposé des travaux d'aménagement.
17 h. : Départ pour Siemréap.
19 h. : Arrivée à Siemréap.

12 septembre 1937

Visite des travaux de fouille de M. Goloubew ; Barai-irrigations.

13 septembre 1937

7 h. : Visite des ruines.
14 h. : Départ pour Kompong-Cham. Arrivée à Kompong-Cham.
17 h. : Visite de la ville.

14 septembre 1937

8 h. : Examen sur place projet et port de Kompong-Cham.
8 h. 30 : Visite groupe médical.
9 h. : Exposé des travaux du cadastre et de l'exploitation forestière de la région.
14 h. : Départ de Kompong-Cham. Arrêt à Chup ; visite de l'usine de gomme et de la station de pompage. Départ pour Saïgon.

M. Jules BRÉVIÉ au Cambodge

Au cours d'une journée bien remplie, le gouverneur général à visité les principaux établissements
de PHNOM-PENH
(*La Vérité*, 8 septembre 1937)

Contrairement au programme prévu pour le 7 septembre, M. le gouverneur général n'a pas fait la visite de l'Institut ophtalmologique ni du dispensaire municipal.

Le temps a été consacré à la visite de l'école des arts cambodgiens et de la pagode d'Onalom dirigée par la secte mohanicai.

À L'HÔPITAL*

Hier matin, à 7 heures et demie, le cortège gubernatorial se forma à l'hôtel de la Résidence et se dirigea aussitôt vers l'hôpital mixte. À son arrivée, M. Brévié a été salué par le Dr Simon, médecin chef de l'hôpital, qui lui présenta ensuite ses collaborateurs immédiats, notamment le Dr. Bialle de Langibaudière, chirurgien, le Dr Quirsche, le Dr Legendre, M. le pharmacien commandant Le Querec, et les médecins indochinois Diêm, Dieu, Tho, M. Ngôn, chanh To, M. Lu'o'm Rom Sann, etc., ainsi que le Dr Marchives, directeur de l'Institut Pasteur.

Présentation faite, le Dr. Simon pilota le cortège dans les différents pavillons du vaste établissement ; la salle de chirurgie, la salle d'opération, la pharmacie, le laboratoire de chimie, la salle de consultation générale, les pavillons pour les malades européens et indigènes, proprement entretenus pour cette visite et dotés d'un matériel de choix, furent l'objet de l'admiration de l'assistance.

Avant de partir, M. Brévié dit au Dr Simon toute sa satisfaction de la façon dont l'établissement est organisé et dirigé.

[AU MARCHÉ CENTRAL]

Le cortège se rendit ensuite au nouveau marché. M. Gajan, ingénieur à la Voirie, reçut M. le gouverneur général à sa descente de voiture, le conduisit de suite dans le nouveau bâtiment, et les explications lui ont été données sur l'installation et la mise en vente des marchandises. D'ores et déjà, les marchands peuvent se réjouir que les taxes au nouveau marché seront les mêmes qu'au vieux marché. À l'extérieur, du bâtiment, d'accord avec M. le résident supérieur Thibaudeau, M. Brévié trouva que les lions en ciment placés à l'entrée du marché sont des « accessoires d'une autre inspiration » : il préfère les voir remplacés par des vases décoratives [sic].

AU LYCEE SISOWATH

Le cortège s'engagea de nouveau dans le boulevard Doudart-de-Lagrée et s'arrêta au lycée Sisowath. M. Pujarniscle, chef du service de l'enseignement au Cambodge, M. Paquier, proviseur, M. Guilmet, censeur du Lycée, souhaitèrent la bienvenue au chef de la Colonie, puis ce fut au milieu d'un piquet de la garde indigène rendant les honneurs que M. le gouverneur général gagna les bureaux de la direction du Lycée où se groupèrent de nombreux professeurs, instituteurs français annamites et Cambodgiens.

Après avoir visité les classes, la salle de dessin, le laboratoire des sciences, la caravane fit une halte dans le préau orné de drapeaux aux couleurs françaises et kmères, et devant une assistance particulièrement nombreuse, en majeure partie composée de membres du corps enseignant qui voulaient participer à la joie d'un des leurs décoré de la croix du chevalier de la Légion d'honneur*. Parmi eux, nous avons pu reconnaître M. David, M. Bringuier, directeur de l'école Doudart-de-Lagrée, M. Laugier, directeur de l'école François-Baudoin, M. Milhaud, professeur, M. Nguyen van Kinh, S. A. la princesse Maléka, M. Wasner, etc., etc.

La minute fut émouvante. À deux reprises, le clairon sonne, M. Yiem Ou, le récipiendaire, s'avança timidement au milieu de l'assistance, face à M. le gouverneur général ; M. le capitaine Solar, d'une voix claire et nette, lit la citation du nouveau légionnaire ; instituteur en retraite, « s'est distingué par ses longs et consciencieux services rendus à l'enseignement. »

La citation lue, M. Brévié, en une remarquable improvisation, exprima sa joie de décorer pour la première fois au Cambodge un membre de l'enseignement : « C'est tout l'enseignement du Cambodge que je décore aujourd'hui, dit en substance M. le Gouverneur Général, c'est un geste symbolique que j'accomplis. » Puis, s'adressant à M. Yiem Ou et selon la formule consacrée, M. Brévié dit : « Au nom du Gouvernement de la République française, je vous fait, M. Yiem Ou, chevalier de la Légion d'honneur. » Le clairon sonne à nouveau, pendant que les applaudissements retentirent. Des mains amies se tendirent vers le nouveau légionnaire et l'entraînèrent vers la sortie.

AU MONUMENT AUX MORTS

Il était près de 9 heures quand le cortège se rendit au Monument aux Morts ; là aussi, un détachement de la Garde indigène commandé par M. Ancelin rendit les honneurs. M. Calendini, président des anciens combattants au Cambodge, M. Doucet, directeur des bureaux à la résidence supérieure, M. Truc, inspecteur des affaires politiques, M. Menguy, M. Gautier, résident de Kandal, M. Pujol, chef de la Sûreté, M. Billet, commissaire central, M. Sinéus, etc., allèrent au devant du chef de la Colonie qui, après avoir distribué quelques poignées de mains, se rendit au pied du monument pendant qu'on y déposait une magnifique couronne de fleurs et que le clairon sonnait « Aux champs ».

À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Une minute de recueillement observé, M. Brévié prit congé de l'assistance, et l'auto gubernatoriale roula à vive allure vers la Société de protection de l'Enfance. En l'absence de M. Lambert, président, le Dr. Bérard, vice-président, accompagné de MM. Niergue, Desprez et Sanh, reçut M. le gouverneur général à l'entrée.

Dès que les officiels eurent franchi les dernières marches de l'escalier conduisant au réfectoire, un « bonjour messieurs » poussé par une trentaine d'orphelins retentit, surprit agréablement les visiteurs. M. le gouverneur général passa en revue ces enfants dont les visages empreints de douceur et de gentillesse le touchèrent visiblement. Aussi, il a remis, par l'intermédiaire de son officier d'ordonnance, M. le capitaine Solar, au Dr. Bérard, un don de cinquante piastres. Profitant de cette occasion, le vice-président de la société a formulé un vœu tendant à demander la suppression des 10 % prélevés sur la subvention par le décret Laval. M. Brévié dit au capitaine Solar de prendre note de ce vœu et d'inscrire en même temps sur la liste des bénéficiaires des colonies de vacances ces orphelins, lesquels, dorénavant, pourront bénéficier d'un séjour à Kep. M. le gouverneur général poussa la curiosité jusqu'à aller visiter la cuisine, puis le dortoir, le menu était excellent, jugez en : bouillon, canard aux navets, beefsteak, côtelette de porc, dessert : bananes.

Tout le monde était satisfait de ce menu, mais on se demande si le menu est aussi « chargé » les autres jours. À peine est-on sorti de l'établissement qu'une auto dans laquelle avaient pris place M^{mes} Brévié, Thibaudeau et Solar arrivait et déposait ces dames à l'entrée. Elles désiraient, elles aussi, rendre visite aux orphelins. À leur tour, elles furent saluées par : « Bonjour Mesdames ». De leur côté, elles leur prodiguerent des sourires et des mots gentils.

AU MUSÉE ALBERT-SARRAUT

Le cortège fila ensuite à l'école des arts, près du Palais royal, M. Groslier et M. Silice attendaient le chef de la Colonie à la dernière marche de l'escalier ; ils l'introduisirent dans la salle de l'argenterie où M^{me} et M. Brévié admirèrent longuement la finesse de l'art Khmer.

Comme le temps pressait, car il fallait visiter encore la pagode d'Onalom et rentrer au cabinet du résident supérieur à 10 h. et quart [pour y] recevoir les « visiteurs », on quitta, non sans regret, cet établissement où sont conservés de nombreux et de précieux objets d'art, non, toutefois sans que M. Groslier ait obtenu de M. le gouverneur général la promesse de disposer une somme de 2.500 \$ 00 environ pour le creusement et la construction d'un bassin avec jets d'eau, donnant ainsi au musée un nouveau coin charmant, artistique.

À la pagode d'Onalom, les officiels furent reçus par le chef des bonzes qui, en français, expliqua aux intéressés toutes les choses précieuses et sacrées dans la pagode. Malgré le peu de temps dévolu à cette visite, le chef de la Colonie tint à visiter aussi le « Sala » du chef des bonzes dans une dépendance, voisine de la pagode.

À LA JUSTICE CAMBOGIENNE

Il était dix heures et quart exactement quand les journalistes se détachèrent de la caravane et ils se réunirent à nouveau à l'Hôtel de la Résidence Supérieure à 3 heures de l'après-midi. Modifiant encore le programme, le début de la sortie de l'après-midi fut marqué par la visite au conseil des Ministres, lesquels, accompagnés de M. Léger, conseiller juriste, et de M. Hoareau, délégué du gouvernement du Protectorat auprès du gouvernement cambodgien, [offrirent] à M. Brévié la présidence de cette assemblée — que le chef de la Colonie accepta volontiers — et au cours de laquelle, après que le Premier Ministre de Sa Majesté S. E. Thiounn eut prononcé le discours d'usage, exprimant un « hommage public de la reconnaissance du gouvernement cambodgien au gouvernement du Protectorat français, auquel la population Khmère doit, sont salut et sa prospérité », M. Léger, conseiller juriste, a fait un exposé de son projet du code

d'instruction criminelle consistant dans la création du Ministère public et des postes d'huissiers à la Justice cambodgienne. Cet exposé fut très écouté, car, affirmait M. Léger, les justiciables seront sauvagardés et le juge d'instruction ne pourra pas abuser de ses pouvoirs.

Dans sa réponse. M. le gouverneur général reconnut que ce projet est un travail excellent, et qu'il est heureux de s'associer à ce projet, lequel « est manifestement approuvé par le conseil des Ministres et des assistants. S.E. Thiounn a soumis aussi d'autres vœux, mais faute de temps » il a dû les retirer.

AU CADASTRE

Encore un mot sur l'étroite et confiante collaboration franco-khmère, puis M. le gouverneur général et sa suite prirent congé des ministres pour se rendre au service du cadastre et du laboratoire de photorestitution.

Avec une clarté remarquable. M. Wind, exposa l'utilité de son service, les derniers travaux repris, les méthodes pour relever des plans, l'agrandissement des plans, leur vérification à l'aide des appareils « Roussilhe ». Dans une chambre noire, il fait faire des expériences de tirage de photos mécanique dont les résultats sont merveilleux. C'est « un travail complet et parfait » disait M. le gouverneur général. En effet, à entendre son exposé, on doit reconnaître la compétence de M. Wind qui compte plus de vingt ans de services au Tonkin et au Cambodge et qui, en spécialiste, disait à M. Brévié que le Cambodge sera rénové par le cadastre »

À TAKHMAU

En quittant le service du cadastre, le cortège a eu l'heureuse fortune de se voir grossir grâce à la participation imprévue de M. l'amiral Petit, de passage à Phnom-Penh. Cet hôte de marque a bien voulu accompagner M. le gouverneur général jusqu'à Takhmau (Kandal) où ont eu lieu plusieurs remises de médailles d'argent du règne aux mékhums, et une remise du Monisaraphon à M. Sor Penn, instituteur. Par l'intermédiaire de M. Ung Hy, chauffaikhet de Kandal, M. Brévié adressa à la population de cette région sa satisfaction ; et à M. Gautier, résident de Kandal, à M. Pho-Roeung, chauffaisrok de Takhmau, il remercia de l'accueil qu'ils lui avaient réservé et leur rendit hommage pour les services qu'ils ont rendus à cette province » Dès que M. le gouverneur général eût cessé de parler, la musique cambodgienne attaqua des morceaux de circonstances, et les pétards éclatèrent au départ comme à l'arrivée.

Le cortège gubernatorial arriva à Phnompenh à la nuit tombante ; vers 20 heures, sur l'invite de Sa Majesté, M. et M^{me} Thibaudeau et des hautes personnalités des deux gouvernements dînèrent au palais royal et assistèrent ensuite aux danses royales qui se terminèrent à 23 heures.

La tournée au Cambodge de M. le gouverneur général
(*La Dépêche d'Indochine*, 9 septembre 1937)

2^e journée : 7 septembre
Visite de l'hôpital de Phnom-Penh

Le gouverneur général Brévié a visité ce matin l'hôpital mixte de Phnom-Penh, en compagnie de M. le résident supérieur.

Le chef de la colonie, le chef du protectorat et les personnalités de leur suite, qui comprenaient M. le résident-maire Richard de Chicourt, M. le capitaine Solar et M. de Verdilhac, chef du bureau de la Presse, furent reçus, à 7 h. 30, à l'entrée de l'hôpital, quai Lagrandière, par M. le docteur Simon, directeur local de la Santé au Cambodge.

Tout le corps médical, groupé dans le bureau du médecin-chef, fut présenté à M. le gouverneur général. Nous y remarquâmes M. le Dr Legendre, adjoint au médecin-chef, M. le Dr Kirsche, médecin-résident, M. le Dr Bialle, chirurgien, M. le Dr Marchives, directeur du laboratoire de bactériologie, M. le pharmacien-capitaine Lequérec, directeur du Laboratoire de chimie, MM. les médecins indochinois Diêm, Diêu, Tho, Luom, Chanto, Smœuk, Komsann, M. Faure, économie, MM. Ittiacandy et Ferrand, infirmiers-majors.

Sous la conduite de M. le docteur Simon, le chef de la Colonie visita successivement les différents services et pavillons de l'hôpital : la pharmacie centrale, le pavillon de chirurgie pour les Européens, le pavillon de chirurgie pour les indigènes, le pavillon des payants, la salle d'opérations, le laboratoire de chimie, le pavillon des dames et la salle des consultations générales.

Le jour de la visite, il y avait à l'hôpital 382 malades dont 2 Européens.

Le service de chirurgie en groupait 130 dont 15 prisonniers, le service vénérien 34 et la médecine générale le reste.

Au cours de cette visite, M. le Dr Simon a donné à M. le gouverneur général toutes explications sur le fonctionnement intérieur de l'hôpital et sur l'organisation du service médical, tant à Phnom-Penh que dans les provinces.

Les crédits affectés à l'Assistance avaient dû subir naguère, à l'instar de ceux des autres services, les compressions imposées par la situation économique. Ils ont été sensiblement augmentés cette année et se répartissent ainsi :

Budget local	453 749 \$ 87
Budgets municipaux	57.640 \$ 78
Budgets provinciaux	303 624 \$ 59
Total	814.915 \$ 22

Au nouveau Marché

Après l'hôpital, le cortège se rendit au nouveau marché qui sera ouvert le 1^{er} décembre 1937.

Là, M. Gajan, ingénieur des travaux municipaux, fit visiter au gouverneur général les diverses installations et lui fournit les explications techniques de cette construction entièrement achevée, et qui est unique dans son genre en Indochine par son bel aspect et son remarquable agencement.

Promenade sur la route de berge n° 22 et réception à Takhmau

Sortant de Phrompenh, on a vite atteint Takhmau, le centre rural le plus important de la province de Kandal, chef-lieu du Sek de Kien-Svay, traversé la veille. Ce poste est pourvu d'un dispensaire dirigé par une médecin indochinois. Il doit devenir le siège de l'asile d'aliénés du Cambodge. Enfin, Takhmau va être prochainement dotée d'une usine des eaux.

La construction du réservoir est déjà achevée.

Ce centre, situé sur le confluent du Prek Thnot et du Bassac, au débouché de la route de berge du Bassac, doit à sa position privilégiée une activité commerciale importante qu'entretient l'élément chinois très nombreux.

La Route 22 longe le Bassac dont elle épouse tous les méandres ; empierrée sur 45 km. et terrassée jusqu'au km 54, cette artère est vitale pour le Sud-Ouest de la

province, à cause, d'une part, de l'inavigabilité du Bassac aux basses eaux, et d'autre part, de la densité de la population massée sur cette berge.

Elle est fréquentée journellement par 800 voyageurs et supporte un trafic de marchandises fort important.

La continuation de cette route vers la Cochinchine, et notamment jusqu'à Chaudoc, en accroîtrait encore l'utilité et le rendement.

Le profil de la route se caractérise par le nombre élevé de ponts qui passent par dessus les preks, affluents du Bassac. Ces preks, qui sont les uns naturels, les autres creusés par les habitants, jouent un rôle considérable dans l'hydraulique agricole de cette région : ils drainent, au moment des crues, les eaux limoneuses du Bassac vers les terres de l'arrière qu'ils fertilisent et amollissent, de sorte qu'au retrait des eaux, les champs sont prêts à recevoir les semis.

La même physionomie se retrouve sur la rive Est du Bassac desservie par une simple piste et des ponts plus rudimentaires. La fertilité des terres atteint son maximum sur les îles de ce fleuve dont l'une (Kas Anlong Chan) à quelques kilomètres de long.

À noter enfin, au km 8, une petite église autour de laquelle se groupe une chrétienté dirigée par un prêtre français.

La population de cette berge ne dispose, pour le moment, que d'une école à Prek-Koy (chef-lieu du srok de Saang). Celle-ci va être dédoublée et, à la prochaine rentrée, deux nouvelles écoles construites en matériaux légers seront ouvertes.

C'est à Takhmau que M. le gouverneur général, accompagné de M. l'amiral Petit, qui se trouvait en mission au Cambodge et qui s'était joint au cortège, reçut les compliments de bienvenue de M. le résident Gautier, chef de la province de Kandal.

Au cours de cette réception, le chef de la colonie décerna à un instituteur cambodgien, M. Pen-Sor, le mérite du Moniseraphon et à trois vieux Mekhums, MM. In-Diêp, Ang-Hâm et Chom-Choun, la médaille d'argent du Règne.

À l'issue de cette remise de décorations, le cortège reprit la route de Phnom Penh où le programme de la journée devait se terminer par une réception au Cercle sportif, un dîner officiel et une séance de danses au Palais Royal.

Le Vieux Cambodge.

LA JUSTICE AU CAMBODGE

Une réorganisation générale s'impose

par Louis VAUCELLE

(*La Dépêche d'Indochine*, 11 septembre 1937)

Au cours de la visite qu'il fit récemment au Palais de Justice cambodgien, pendant son séjour à Phnom Penh, M. le gouverneur général Brévié a été mis au courant, par M. le conseiller juriste Léger, de quelques réformes projetées touchant l'organisation judiciaire du Cambodge. Parmi ces réformes, il en est deux qui méritent de retenir particulièrement l'attention : la première concerne l'institution, près des tribunaux cambodgiens, d'un organe du ministère public ; la seconde consiste dans la création d'huissiers pouvant instrumenter dans le ressort de ces mêmes juridictions.

*
* *

La situation du justiciable cambodgien, au point de vue judiciaire, est, on le sait, des plus paradoxales. Suivant qu'il a affaire, au point de vue civil, à un Français ou à un Chinois, à un Annamite ou à un Malais — ce sont là les quatre catégories de justiciables

qu'il a l'occasion de rencontrer le plus fréquemment en face de lui, — la juridiction compétente varie. Dans les deux premiers cas, il lui faudra s'adresser aux tribunaux français jugeant en matière française. Dans les deux autres, c'est bien encore le tribunal français qui recevra sa requête, mais ce tribunal juge alors en matière indigène, et applique, tout au moins en ce qui concerne la procédure, une loi faite pour les Annamites, s'inspirant des coutumes annamites, conçue, élaborée d'après l'organisation sociale et administrative propre aux Annamites.

Ce n'est que dans le cas où ce même justiciable cambodgien a pour adversaire un autre Cambodgien qu'il est jugé par ses compatriotes, qu'il lui est appliquée la loi de son pays, qu'il peut fournir ses explications et formuler ses demandes dans sa propre langue.

Il est à peine exagéré de dire, dans ces conditions, qu'au point de vue de la justice, le Cambodgien est considéré dans son propre pays comme un étranger, et qu'il ne bénéficie qu'exceptionnellement des avantages attachés à son statut personnel.

Le mal serait d'ailleurs moindre s'il rencontrait auprès des juges cambodgiens, ses juges naturels, les mêmes garanties qu'auprès des juges français. Il n'en est malheureusement rien, par suite de l'organisation défectueuse de la Justice cambodgienne.

Nous indiquions tout à l'heure la diversité des juridictions compétentes quand il s'agit d'une affaire civile ou commerciale. Cette diversité n'est pas moins frappante si nous passons sur le terrain pénal. Ici non plus, ni le tribunal ni la loi ne seront les mêmes, selon que le délit reproché au Cambodgien aura été commis au préjudice de l'Administration française ou de l'Administration cambodgienne, d'un Français ou assimilé, d'un Annamite ou d'un Cambodgien.

À la barre du tribunal français, il aura comme accusateur un procureur de la République qui aura déclenché la poursuite, aura, le cas échéant, saisi le juge d'Instruction, aura surveillé la procédure et veillé à la stricte observation des formes légales

Devant le tribunal cambodgien, pas de procureur de la République (ou plutôt du Roi). Le Juge d'Instruction demeure maître de la poursuite, dirige l'information, tient pratiquement l'inculpé à son entière discrétion. Cette organisation peut donner lieu aux pires abus. Si, à Phnom-Penh, pour diverses raisons, dont la principale est la présence du conseiller juriste, ces abus sont réduits au minimum, il en va tout autrement dans les provinces. Là, ou bien le contrôle du résident français s'exerce et risque de porter ombrage aux magistrats cambodgiens, dont l'indépendance peut se trouver limitée ; ou bien il ne s'exerce pas, et les inconvénients de cette abstention risquent d'être encore plus graves.

La création d'un organe du Ministère public s'impose donc. Elle est réclamée depuis longtemps. Son absence constituait une lacune que tout le monde déplorait. Il faut savoir gré à M. le conseiller juriste Léger d'avoir pris l'initiative de la combler. Cette réforme ne suffira pas pour faire de l'organisation judiciaire cambodgienne une institution parfaite. Du moins contribuera-t-elle à en atténuer les défauts.

*
* *

La création d'huissiers auprès des tribunaux cambodgiens, sur laquelle nous n'avons encore aucun renseignement, va créer une situation singulière pour le justiciable khmer. Les huissiers, on le sait, n'existent pas auprès des tribunaux français statuant en matière indigène, du moins leur ministère n'y est pas obligatoire. Cela n'a qu'une importance minime en Cochinchine où les notables chargés de remplir les formalités de procédure, d'après l'arrêté de 1910, sont à la hauteur de leur tâche et connaissent leur métier.

Au Cambodge, c'est le mékhum qui, en matière indigène, joue en général le rôle d'officier ministériel. Ce malheureux mékhum, qui n'est le plus souvent qu'un paysan à peu près illettré, n'est guère bon qu'à assurer le recouvrement des impôts. C'est d'ailleurs, et de beaucoup, sa principale occupation. Il doit pourtant, non pas aux termes de la loi, car il n'y a sur ce sujet aucun texte, mais en vertu d'une pratique communément admise, assurer, de surcroît, la notification des actes de procédure, procéder à la signification des jugements, à leur exécution, faire des saisies, des ventes, etc. Le pauvre homme n'y entend goutte. Il n'agit, d'autre part, qu'avec le consentement et sur l'ordre de ses supérieurs : chaufaisrok, chaufaikhet, résident. Autant dire qu'il n'agit pas.

Obtenir l'exécution d'un jugement rendu par un tribunal français, au Cambodge, lorsque cette exécution dépend d'un mékhum, est une entreprise pratiquement irréalisable. On a peine à le croire, et pourtant c'est ainsi. C'est à la faveur de cette organisation boiteuse qu'on peut voir des décisions de justice devenues définitives, exécutoires, qu'il est impossible de faire exécuter, parce qu'un Résident chef de province s'oppose à cette exécution. Il y a de nombreux exemples.

Ce paradoxe cessera-t-il avec la création annoncée d'offices d'huissiers cambodgiens ?

Oui, si ces huissiers sont habilités à instrumenter en matière indigène (annamite), ce qui paraît difficile, pour ne pas dire impossible si ces huissiers sont de nationalité cambodgienne.

Non, dans le cas contraire, car la situation restera la même. Les mêmes difficultés subsisteront en ce qui concerne l'intervention des mékhums, seuls qualifiés pour instrumenter dans les limites de l'arrêté de 1910, concernant la procédure en matière indigène, c'est-à-dire, en fait, annamite.

On aboutira donc à ce résultat assez curieux qu'un Cambodgien ayant obtenu un jugement de condamnation contre un Chinois, par exemple, ou contre un autre Cambodgien, pourra, tant bien que mal, et au prix de gros frais, faire exécuter ce jugement grâce à l'huissier français dans le premier cas, grâce à l'huissier cambodgien dans le second. Mais si la décision rendue à son profit concerne un Annamite, il y a neuf chances sur dix pour qu'il ne parvienne pas à la faire exécuter, se heurtant soit à l'ignorance, soit à la mauvaise volonté des mékhum.

Nous n'avons indiqué là que quelques-unes des défectuosités dont souffre l'organisation judiciaire au Cambodge. Il y en a beaucoup d'autres. La machine fonctionne mal ; elle grince, elle se grippe. C'est, en réalité, à une refonte générale, à une réfection d'ensemble qu'il conviendrait de procéder pour que cette machine tournât rond.

L'affaire est d'importance. Il serait bon cependant qu'elle pût être menée à bien le plus tôt possible, partant qu'elle fût entreprise sans délai.

La tournée au Cambodge de M. le gouverneur général
(*La Dépêche d'Indochine*, 11 septembre 1937)

3^e journée : 8 septembre
Départ de Phnom-Penh

À 7 h 10, c'est-à-dire avec 10 minutes de retard sur l'horaire prévu, le cortège quitta l'hôtel de la résidence supérieure sous une pluie battante.

Dans la voiture-pilote qui ouvrit la marche avaient pris place deux inspecteurs de la Sûreté, MM. Grenès et Gallou.

La seconde voiture était celle de M. le gouverneur général et de M. le résident-supérieur.

Le chef de la colonie et le chef du protectorat furent suivis dans l'ordre par M. le capitaine Solar qui avait à ses côtés S. A. R. le prince Souphanouvong, ministre de la Guerre et des Travaux publics, et M. de Verdilhac, secrétaire particulier de M. Thibaudeau.

Les deux autos de la presse fermaient la marche.

À la sortie de Phnom-Penh, on reprit la route de berge n° 22 qu'on avait parcourue la veille au cours d'une promenade à Takhmau.

En repassant devant cette localité, nous remarquâmes la présence du chef de la province, M. Gautier, et de ses principaux collaborateurs qui se tenaient sur le bord de la route pour saluer une dernière fois M. le gouverneur général.

À l'approche de Bâti, le temps se remit au beau.

Arrêt à Chambak

À Chambak, chef-lieu du srok de Bâti relevant de la province de Takeo, le chef de la colonie fut reçu par M. le résident Vincent, entouré de M. Saem, chaufaikheth, M. Nop chaufaisrok et des représentants du clergé local auxquels s'étaient joints M. Pujarniscle, délégué de S. M. le Roi à l'Enseignement traditionnel, et M. Manipoud, inspecteur en chef chargé de la rénovation des écoles de pagodes au Cambodge.

Chambak est une importante localité commerçante, autrefois renommée pour le tissage des sampots et des étoffes de soie.

Inauguration du barrage de Bat Rockar

De Chambak, M. le gouverneur général se rendit au barrage de Bat Rokar pour procéder à son inauguration. Il fut salué à son arrivée sur les lieux par M. Nguyen-thê-Lôc, ingénieur de l'Hydraulique agricole*, et MM. les chaufaisrok Keth-Chuon, de Samrong, et You, de Preykrebas.

Le barrage de Bat Rokar, commencé en 1936 et terminé en 1937, a permis l'aménagement d'une réserve d'eau d'environ 600 hectares représentant 10 000 000 de mètres cubes, ayant pour triple but :

1° l'alimentation en eau potable de toute une région particulièrement défavorisée par suite de l'absence de puits et de mares dans les villages ;

2° la création, sur le pourtour de la réserve, de pépinières (environ 300 ha), pépinières aptes également à la culture du paddy de saison sèche, ce qui a permis, cette année, à de nombreuses familles de parer à l'insuffisance de la récolte de saison des pluies ;

3° l'irrigation en aval de 300 hectares de rizière de saison sèche grâce à l'installation d'une prise d'eau vannée, superficie qui pourrait être doublée par l'aménagement d'un canal d'irrigation dont l'exécution est prévue pour 1938 et dont le coût sera d'environ 4.000 \$.

Le barrage de Bat-Rokar, qui représente près de 35.000 m³ de remblais, est revenu à 9.500 \$, dont 4.700 \$ ont été réglées par le budget provincial, 4.000 \$ par le budget spécial et 800 \$ par le budget local. Un déversoir de 60 m. de large lui a été adjoint pour permettre l'évacuation favorable des eaux de pluie vers l'aval et éviter des accidents de rupture.

À l'école de pagode d'Ang-Métrey

De Bat-Rokar, dont il traversa le centre et qui est le chef-lieu du srok de Samrong, le chef de la colonie se rendit à la pagode d'Ang-Métrey pour y visiter l'école des bonzes.

Il trouva à l'entrée du monastère MM. Pujarniscle, directeur de l'Enseignement au Cambodge, son inspecteur-adjoint, M. Manipoud, et tout le clergé provincial représenté par les chefs de diocèse et de pagodes.

Le chef du temple d'Ang-Métrey, le vénérable Ouk lu, âgé de 50 ans, a été décoré en 1934 de la Médaille en or du Règne et en 1937 du Monisaraphon. Cette dernière

distinction honorifique lui a été remise par M. résident supérieur Thibandeau lors de sa visite dans la province, le 3 mars dernier.

L'école rénovée d'Ang-Métrey, kham de Lom-Chang, srok de Samrong, est située à 5 km. de Takeo.

M. le gouverneur général fut très satisfait des résultats obtenus par les bonzes-instituteurs et leurs élèves.

Avant de se retirer, le chef de la Colonie fit remettre à l'Achar (intermédiaire entre les bonzes et leurs ouailles) une somme de 20 \$ pour les bonnes œuvres de la communauté.

Arrivée à Takeo

De Lôm-Chang, M. le gouverneur général se rendit à Takeo où il descendit à l'hôtel de la résidence.

Dans cette maison de France, le chef de la province souhaita la bienvenue au représentant du gouvernement français en Indochine et lui présenta tous ses collaborateurs français et indigènes.

Au cours de la présentation, les distinctions suivantes ont été remises par M. le gouverneur général :

1° la croix de chevalier du Sivaihara à M. l'ingénieur Nguyen-thê-Lôc, de l'Hydraulique agricole ;

2° la Croix d'officier de l'Ordre royal du Cambodge à M. Nop, chaufaisrok de Bâti ;

3° la Croix de chevalier du même ordre à M. Top-Phan, chaufaisrok de Tréang ;

4° la médaille d or du Règne à M. Chay-Sin, chef du poste administratif d Anglong-Tieng.

La Réserve d'eau de Takeo

La présentation terminée, M. le gouverneur général commença la visite de la ville en s'arrêtant d'abord à la réserve d'eau.

Nous avons déjà parlé, en son temps, de cette réserve dont le but est d'assurer l'alimentation en eau potable du centre grâce à l'installation d'une station de pompage et d'une usine des Eaux.

La réserve d'eau de Takéo constitue, en outre, une base d'hydravions et une piscine de premier ordre. Par sa surface de 850 hectares, elle forme une nappe d'eau qui rafraîchit la ville et augmente sa beauté.

Le barrage, qui constitue la réserve, a 803 mètres de longueur et 5 mètres de hauteur. Il est muni d'une buse vannée et d'un réservoir de sécurité.

Hôpital de Takeo

De l'usine des eaux, M. le gouverneur général fut conduit à l'hôpital du poste qu'il visita en détail sous la conduite de M. Thay, médecin Indochinois.

Cette formation sanitaire a été complètement remise à neuf l'an dernier par M. le résident Meillier.

Le jour de la visite de M. Brévié, il y avait 17 malades dans les salles et 3 femmes en couches à la maternité.

Sur la route de K impôt. — Arrivée à Tani

Le chef de la Colonie, qui avait quitté Takeo à 9 h. 1/2, arriva à 10 h. 1/4 à Tani, premier poste administratif de la province de Kampot, où il fut accueilli par M. le résident Lebas et le chaufaikhet de Kampot, S.A R. le prince Montana.

Des bonzes réciterent des prières et des jeunes filles cambodgiennes, annamites et chinoises offrirent des bouquets.

Après Tani, un nouvel arrêt à Takméas, au siège du srok de Bantéai-Méas, pour permettre à M. Brévié de prendre contact avec les autorités locales.

La province de Bantéai-Méas est le pays de la chaux dont les fours sont installés dans les collines de Kanlong, Kompong-Trach et Khchéray.

Visite de Kompong-Trach

À 11 h., le cortège fit son entrée à Kompong-Trach qui est le chef-lieu du srok de même nom. Des pétards éclatèrent. Les autorités indigènes et les chefs de congrégation furent présentés à M. Brévié.

Kompong-Trach, une petite cité très coquette, presque entièrement peuplée de Chinois de la Congrégation d'Hainan qui y font un commerce important de poivre, de charbon de bois et de chaux à bâtir, est pourvue d'un éclairage électrique, dont le courant est fourni par l'usine centrale de Kampot, et alimentée en eau potable par une réserve située dans une colline voisine que le chef de la colonie a également visitée, lors de son passage, sous la conduite de M. l'ingénieur Garat.

Arrivée à Kep et visite des poivrières

De Kompong-Trach, M. le gouverneur général se rendit à Kep où il arriva à 11 h. 30.

Avant de prendre un repos bien gagné après une matinée bien remplie, il tint à visiter quelques poivrières de la région et se fit conduire à la plantation de M. Liou-sang-Si.

M. Blaconi, vice-président de la chambre de commerce et d'agriculture du Cambodge, et de nombreux planteurs français, dont M^{me} Larrain⁹, M. Chaigneau, M. Rafel, accueillirent l'illustre visiteur. À l'entrée de la plantation, sur le bord de la route, les producteurs français de poivres avaient installé un stand pour montrer à M. Brévié les diverses qualités de poivres et leur densité et M. Chaigneau, directeur de plantation, fournit à M. le gouverneur général des renseignements très intéressants.

M. Chaigneau montra ensuite aux visiteurs des échantillons d'engrais utilisés dans les plantations (engrais de crevettes, guano de chauves-souris) et de produits pharmaceutiques employés pour la destruction des insectes (feuilles de tabac, racines de Darrio-Eliptica, et de Strémona-Tuberosa).

Le poivre, qui constitue la principale richesse de Kampot, est cultivé sur environ 1.500 hectares.

Le nombre de pieds de poivriers recensés est de 3.417.161 pour 4 catégories imposables au-dessus de 1 m.50, à raison de taël 1 (37 gr. 50) pour la 1^{re} catégorie, deux pour la seconde, trois pour la 3^e, quatre pour la 4^e, et la dernière catégorie non soumise à l'impôt.

Le taux de rachat, fixé tous les ans par l'Autorité supérieure, est, cette année, 13 \$ le picul de 60 kg.

Mettant à profit la présence de M. Brévié sur les lieux, M^{me} Larraín, colon à Kep, a présenté à M. le gouverneur général les doléances des planteurs des poivrières au Cambodge à propos des impositions et des taxes douanières.

Ces revendications feront l'objet d'un rapport qui sera présenté, avec leur avis motivé, par les autorités locales, à l'examen du gouvernement général.

Il était midi, quand M. Brévié prit congé des planteurs pour se rendre à la villa du Protectorat où il fut l'hôte de M. le résident supérieur jusqu'à 15 h.

Réception à Kampot

À 15 heures précises, le cortège quitta Kep pour Kampot où il arrivait une demi-heure après.

Au seuil de l'hôtel de la résidence, M. l'administrateur Lebas et ses adjoints reçurent M. le gouverneur général pendant que la Garde indigène rendait les honneurs.

⁹ Charlotte Mayer, fille de [Joseph Mayer](#), gros producteur et négociant en poivre, mariée au peintre chilien [Hernán Larraín](#).

Dans le grand salon, le chef de la province souhaita la bienvenue à M. le gouverneur général et lui présenta ses principaux collaborateurs. Il y avait là MM. les administrateurs adjoints Tonal et Céleste, M. le Dr Guy, M. l'ingénieur Garat, M. le professeur Vinson, M. Farges, ingénieur du Cadastre, M. Floch, payeur du Trésor, MM. Nadaud et Pain, de la Sûreté, M. Leclerc, inspecteur de la Garde indigène, M. Coudoux, du service forestier, M. Lajard de Puyjalon, des Douanes, et M^{me} Larraín, M. Chaigneau, M. Rafel, colons.

Après la présentation, M. Brévié décora M^{me} Larraín de la médaille du Monisarapbon ; M. Yung-Ya, chef de poste administratif, du Mérite agricole ; M. Théan-Pot, conseiller de résidence, M. Chak-Pann, maire de village, de la Médaille d'or du Règne ; M. Ly-An, agriculteur, de la Médaille d'argent.

Après la remise de décorations, M. le gouverneur général visita la ville en s'arrêtant successivement à l'hôpital et à la prison.

À l'hôpital

L'Hôpital de Kampot, dirigé par M. le Dr Guy, ayant pour adjoint M. le médecin indochinois Dang-van-Phong, est pourvu d'installations modernes.

Pour le mois d'août dernier, cette formation sanitaire a donné 6.215 consultations pour 3.300 consultants.

Le jour de la visite, il y avait 54 malades à l'hôpital.

À la prison

À la prison provinciale que dirige M. Autiero et où étaient enfermés 290 détenus le jour de la visite, M. le gouverneur général inspecta l'infirmerie, le local des prévenus relevant de la Justice cambodgienne et le bâtiment réservé aux condamnés aux travaux forcés.

Au cours de cette visite, un prisonnier de cette catégorie vint se jeter au pied de M. le gouverneur général pour solliciter de sa haute bienveillance une diminution de peine.

Cet homme, répondant au nom de Pann Sien, provenait des chantiers de la route 13 et attendait une remise de peine qu'on avait promise aux prisonniers employés à la construction de cette route.

M. le gouverneur général et M. le résident supérieur ont promis d'examiner cette demande avec bienveillance.

La visite de la ville ayant pris fin, le chef de la colonie quitta les autorités de Kampot pour aller passer la nuit au Bokor.

Il y arriva, en effet, à 17 h. 30, mais une pluie fine et pénétrante et un épais brouillard l'obligèrent à renoncer à une promenade prévue et à garder les appartements qui lui avaient été réservés à la villa du Protectorat.

4^e journée, 9 septembre

Visite au Bokor

Le matin, à 8 heures, M. le gouverneur général visita la station en s'arrêtant successivement au Bokor Palace, à la Garde indigène, à la prison et au Val d'Émeraude.

Au km. 29, le premier embranchement sur la droite est celui qui conduit à la station agricole. On rentre dans un vallon étroit et tout verdoyant, au fond duquel coule un torrent, et, à quelques centaines de mètres, on commença à voir les plantations disposées en gradins sur le versant qui dévale au-dessous de la route.

Toutes ces assises sont en pierres sèches et du plus bel effet. Quelques maisons et des coolies qu'on voit à l'œuvre animent le paysage.

Au fond du val, de chaque côté du torrent, on découvre des pâturages et des vaches comme en Suisse. C'est de l'herbe importée du Langbian et qui s'est parfaitement acclimatée ici.

Toutes les cultures maraîchères et autres légumes ainsi que des arbres fruitiers et des fleurs ont été essayés et ont donné de très bons résultats.

À la station d'agriculture du Val d'Émeraude, on a annexé, ces dernières années, une colonie pour le redressement des détenus mineurs par la pratique des travaux horticoles.

La visite du Bokor terminée, M. le gouverneur général et sa suite se rendirent à Prey Nop pour examiner les travaux de l'hydraulique agricole.

On y arriva à dix heures et ce fut encore M. l'ingénieur Lôc, que nous avions vu hier au barrage de Bat-Rockar et à la réserve d'eau de Takeo, qui donna toutes les explications utiles au chef de la Colonie sur les travaux entrepris.

Hydraulique agricole à Prey-Nop

Un programme d'assainissement des terres de la région de Prey-Nop, dont les récoltes étaient trop souvent détruites par les marées, est en cours d'exécution. Ce travail est confié au Service de l'Hydraulique agricole. Il intéresse 10 à 12 000 hectares de terres de choix.

Trois casiers sont déjà construits, deux autres restent à faire pour les campagnes 1938 et 1939.

Pour les trois casiers construits, la superficie protégée est de 6.981 hectares. La longueur des digues atteint 50 km et celle des réservoirs 11 km. 100.

On a mis en place 72 buses et le cube de terrassement était de 100.700 m³.

Les prix de revient à l'hectare sont de l'ordre de : 7 p. 25 pour le casier I en 1937, 6 p. pour le casier II en 1936 et 3 p. 83 pour le casier III en 1935.

Les terres assainies sont réservées à la petite colonisation cambodgienne par la délivrance de petites concessions ou de permis de culture ne devant pas dépasser 5 hectares.

Après les explications de M. l'ingénieur Lôc, le gouverneur général a promis aux autorités locales de faire venir pour les besoins de la région des semences de riz qui pousse dans les eaux salées et que l'on cultive avec succès dans certaines localités de la Guinée, en Afrique.

À Réam

Après la visite de Prey-Nop, M. le gouverneur général se rendit à Réam où il passa la sieste après avoir inspecté les installations du port.

À l'entrée de la baie, un bateau mouillait : c'était la vedette directeur Borel, des Douanes et Régies, qui avait hissé le grand pavois à l'occasion de l'arrivée du chef de la colonie.

À 15 h. 30, M. Brévié et sa suite quittèrent Réam pour rentrer à Phnom-Penh en repassant par Kampot et en empruntant la route locale n° 17.

Le voyage de retour, effectué d'un bout à l'autre sans incident, a duré exactement 3 heures.

LE COMMUNIQUÉ QUOTIDIEN DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL LA TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL AU CAMBODGE (*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1937)

Saïgon, 11 septembre.— Continuant sa tournée au Cambodge, M. le gouverneur général Brévié, accompagné de M. le résident supérieur Thibaudeau et de son Altesse Royale le Prince Souphanavong, ministre des Travaux publics du gouvernement cambodgien, a visité le 8 et le 9 septembre les provinces de Takeo et de Kampot.

La première lui a été présentée par M. l'administrateur Vincent, et par le chaufaikhék Sanem.

M. Brévié y a inauguré le barrage de Bat-Bokar, réalisé avec le concours du budget spécial d'emprunt, et des budgets local et provincial en vue de créer une réserve d'eau douce dans la région qui en manquait, et d'améliorer les conditions de la culture, en permettant l'établissement de pépinières pour les jeunes plants de riz, et en aménageant quelques centaines d'hectares pour la culture en saison sèche. Le gouverneur général a visité l'école de pagode de Ang-Metrey, qui lui a été présentée, par M. Pujarniscle, et par M. Manipoud, et où un enseignement traditionnel rénové est donné aux jeunes Cambodgiens par des bonzes, que M. Brévié a félicités pour leur dévouement et pour les résultats obtenus.

À Takeo, après la présentation habituelle des fonctionnaires et des notabilités, la maternité et l'hôpital ont reçu la visite du chef de la Fédération, puis c'est la réserve d'eau : celle-ci, qui couvre une surface de 950 hectares, est fermée par un barrage de 800 mètres de longueur sur cinq mètres de hauteur. Elle permet, par l'intermédiaire d'une station de pompage et d'une usine des eaux, l'alimentation de toute la ville eu eau saine et soigneusement contrôlée.

À Tani, premier poste de la province de Kampot, M. l'administrateur Lebas et Son Altesse le Prince Montana, chaufaikhét, accueillent le cortège. Une courte réception a lieu : des bonzes récitent des prières, et des jeunes filles cambodgiennes, annamites et chinoises offrent des fleurs.

Le voyage continue par Tukméas, centre de la région, où se trouvent quelques exploitations de chaux, et par Kompongtrach, petite cité, où de nombreux Chinois font le commerce du poivre, du charbon de bois et de la chaux.

Le gouverneur général termine la matinée par la visite de quelques poivrières de la région. Des planteurs français et indigènes, avec M. Bianconi, vice-président de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge, lui donnent d'intéressants renseignements sur l'importance de leurs cultures, qui couvrent 1.500 hectares et constituent une des principales richesses de la province, et lui expriment quelques desiderata que le gouverneur général examinera d'accord avec les autorités locales.

Après avoir déjeuné dans la villa du protectorat, sur la jolie plage de Kep, M. Brévié arrive dans l'après-midi au centre de Kampot, dont il visite plus particulièrement la prison et l'hôpital, dirigé par le docteur Guy. Le dernier établissement est pourvu d'installations modernes, et la population indigène y vient de plus en plus volontiers demander des soins.

Le gouverneur général continue dans la soirée vers le Bokor, où il passe la nuit.

Il consacre la matinée du lendemain à la visite de la station d'altitude du Cambodge et de l'établissement agricole du val d'Émeraude, installée sur des terrasses et gradins de pierres sèches : M. Brévié se fait renseigner sur les essais de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers qui y ont été tentées et qui donnent d'excellents résultats, de même que sur l'élevage des vaches laitières.

Redescendant dans la plaine, M. Brévié se fait rendre compte des travaux d'hydraulique agricole en cours dans la région de Preynop et qui intéressent 10.000 à 12.000 hectares. Près de 7.000 hectares ont déjà été aménagés, et les terres assainies sont réservées à la petite colonisation cambodgienne. Après avoir déjeuné à Réam, le gouverneur général et sa suite regagnent Phnom-penh dans l'après-midi du 9 septembre.

Il en repartent le 10 au matin pour visiter les provinces de Pursat, de Battambang, de Siemréap et de Kompongthom qui entourent les Grands Lacs.

(*La Dépêche d'Indochine*, 15 septembre 1937)

5^e journée. — 10 septembre
Départ pour Kompong-Chhnang

Dès 7 heures du matin, les troupes indigènes de la garnison étaient alignées dans les allées fleuries du parc du Gouvernement.

Sous le perron de l'hôtel de la résidence supérieure, les chefs des services généraux et locaux attendaient la sortie du gouverneur général.

À 7 h. 10, M. Brévié parut au seuil de la grande porte. Il serra la main aux chefs de service venus pour le saluer à son départ et eut un mot aimable pour chacun d'eux.

Il passe ensuite en revue la compagnie d'honneur commandée par un lieutenant et fournie par le bataillon des tirailleurs cambodgiens, qui faisait la haie dans les jardins de la Résidence.

Le cortège se forme aussitôt dans l'ordre suivant et prit la route de la berge da Tonlésap en direction de Kompong-Chhnang.

Dans la voiture-pilote, on remarquait M. le commissaire de la Sûreté Brocheton et l'inspecteur Galou [douteux].

Dans le seconde voiture portant le fanion du gouverneur général, M. Brévié prit place à côté de M. Thibaudeau.

L'auto-matelot, ayant à bord M. le capitaine Solar, officier d'ordonnance du gouverneur général, et M. Pénavaire, chef de cabinet du résident supérieur, roulait dans le sillage de l'auto-amiral.

La 4^e voiture était celle de S E. Thiounn, le Premier ministre du gouvernement cambodgien.

Le deux autos de la presse fermaient la marche.

De Phnom-Penh à Kompong-Tralach, le cortège traverse successivement et sans incident notable le grouillant village de Russey-Kéo, presque entièrement peuplé de catholiques, la cité ouvrière du km 6 habitée par des cheminots et des bouilleurs d'alcool, le khum des briquetiers de Prek-Phnan, la localité de Ponhea-Lu qui fut le berceau du christianisme au Cambodge, la baie royale de Kompong-Luong jadis si prospère et l'important centre d'Oudong que dominent les collines au sommet desquelles on distingue de la route la flèche élégante des tombeaux royaux.

À la sortie d'Oudong, on pénètre dans le territoire de Kompong-Chhnang.

Entouré de M. Sum-Hiêng, chaufaikhét, de M. Tès-Lim, chaufaisrok de Kompong-Tralach, des bonzes des pagodes voisines, des mékhums des villages environnants et des enfants des écoles, M. le résident Desenlis attend le gouverneur général à l'entrée du khum de Sala-Letpram.

À l'arrivée du cortège, M. Desenlis se porta au devant du chef de la colonie et monta dans la voiture gubernatoriale afin de ciceronner l'illustre visiteur à travers son district.

Arrivée à Kompong-Chhnang

À 8 heures précises, on arriva au chef-lieu de Kompong-Chhnang, le « Rivage des Marmites ».

Toute la ville était en fête. Des arcs de triomphe à chaque carrefour, le grand pavois dans toutes les rues.

Des pétards éclatent, les gardes rendent les honneurs, le cortège pénètre dans le pare de la résidence et s'arrête devant l'hôtel du Gouvernement.

Le chef de la Colonie descend de voiture, salue la foule massée dans les jardins et fait son entrée dans la Maison de France.

M. Desenlis lui souhaite la bienvenue et lui présente, avec un inventaire précis des ressources économiques de sa circonscription, le bilan des efforts qui y ont été accomplis en mettant en vedette les deux services de l'Assistance médicale et de l'Enseignement pour les heureux résultats qu'ils ont obtenus.

M. le gouverneur général, dans une courte improvisation, remercie le chef de la province et ses collaborateurs de l'accueil qui lui a été réservé. Il les assure de sa bienveillante sollicitude et leur demande à tous de continuer sur une base plus large, cette franche et loyale collaboration franco-khmère pour le plus grand bien de ce cher Cambodge où il a pu constater qu'entre la pagode et la rizière, le peuple cambodgien travaille paisiblement dans le respect des lois et des traditions.

Les dernières paroles de M. Brévié furent vivement applaudies par toute l'assistance.

À l'issue de la présentation du personnel, M. le gouverneur général décora M. Long San, chaufaisrok, de la croix de chevalier de l'ordre Royal, le vénérable Keo-Son, chef de la pagode de Kompong-Chhnang, de la médaille du Monisaraphon et le mekhum Mey-Sin de la Médaille de bronze du Règne.

Cette remise de décorations ayant pris fin vers 9 heures, M. Brévié commença la visite de la ville.

Visite de Kompong-Chhnang

En sortant de la résidence, M. le gouverneur général et sa suite furent conduits successivement à l'usine électrique, au château d'eau et dans le centre urbain de la berge.

L'usine électrique et l'usine des eaux viennent d'être construites aux frais du budget communal qui a reçu une subvention de 36 000 \$ du budget spécial.

L'usine électrique est exploitée en régie. Les dépenses totales d'installation de l'usine et du réseau s'élèvent à 65 200 \$. Cette installation comprend 3 moteurs Diesel 50 CV.

L'usine des eaux est constituée par une réserve d'eau, une station de pompage, un décanteur, deux filtres, une citerne-relai avec javellisation et un réservoir de 100 m³ à 22 m de hauteur.

La consommation possible est de 300 mètres cubes en 24 heures, et le prix de vente de l'eau s'élève à 0 \$ 05 le mètre cube.

Après avoir visité les usines des eaux et d'électricité, M. le gouverneur général se rendit sur la berge du Tonlésap.

Il y fut reçu par les notables de la commune, les chefs de congrégation et les enfants des écoles, aux accents de la *Marseillaise* exécutée par l'orchestre de la troupe théâtrale Ta-lap Thanh, de passage dans la cité.

Le Chef de la Colonie se fit expliquer les travaux d'aménagement du port actuellement en cours et qui comportent l'établissement d'un terre-plein de 40 à 60 000 mètres carrés le long du fleuve pour les besoins de la population et de la flotte considérables des pêcheries.

Les efforts déjà accomplis à cet effet par l'actuel chef de province ont donné des résultats très prometteurs.

La dépense d'aménagement du port fluvial de Kompong-Chhnang sera certes assez forte, mais elle pourra être entièrement récupérée ensuite par la vente des terrains à bâtir où s'installeront les commerçants, la location des terres-pleins du port et les taxes d'amarrage.

Cette question a particulièrement intéressé M. le gouverneur général.

En route pour Pursat

À 9 h. 30, le cortège quitta Kompong-Chhnang en route pour Pursat.

L'itinéraire comportait un petit arrêt à Krakor pour permettre au chef de la colonie de visiter les pêcheries de Kompong-Luong des lacs.

À Krakor, le gouverneur général fut reçu par M. Chouvert, chef de poste, et son adjoint, M. Pommarone.

Les deux petites filles et le garçonnet de M. Chouvert offrirent des fleurs à M. Brévié et à M. Thibaudeau.

Un second arrêt à l'entrée de la province de Pursat, où les visiteurs furent accueillis par M. le résident Biscons et son chaufaiket, M. Tioulong, et le chef de la colonie arriva au chef-lieu à 11 heures.

Après un bref discours de bienvenue de M. Biscons et une rapide présentation du personnel suivie d'une remise de décorations au chef de la pagode de Pursat, aux chaufaisroks de Backan et de Kravanh qui reçurent respectivement le Monisaraphon, les médailles d'or et d'argent du Règne, la réception officielle prit fin par l'arrivée de M^{me} Brévié, Thibaudeau et Solar.

Dans le domaine agricole du roi à Trapéang-Chong

À 14 h. 30, le gouverneur général quitta Pursat pour se rendre à Trapeang-Chong afin de prendre congé du Roi qui se trouvait en villégiature dans son domaine agricole.

Après un entretien qui dura un quart d'heure, le Souverain fit sortir sa voiture et accompagna M^{me} et M. Brévié jusqu'à Svai-Donkeo.

Dans la province de Battambang

À l'entrée de la province de Battambang, au poste administratif de Muong, le gouverneur général fut salué par M. le résident Barrault qui s'était porté au devant du chef de la Colonie, en compagnie de M. Nal, chaufaikhett.

À l'arrivée du chef-lieu, à 16 h. 15, grande réception à l'hôtel de la résidence qui est installé dans l'ancien palais du vice-roi de Battambang.

Au cours de cette réception, M. le gouverneur général décora le chaufaisrok de Muong-Rassey de la croix de chevalier de l'Ordre royal, le Balat srok de Mongkolborey du Sovethara et M. Nh.-k.-Phone, commerçant, conseiller municipal, du Monisarsphon.

Après cette remise de décorations, M. le gouverneur général visita la ville en s'arrêtant au marché, à l'hôpital, à l'hospice des Sœurs de la Providence et au Musée de la pagode de Povéal.

L'hôpital de Battambang est dirigé par le Dr Chevrot, ayant pour adjoint M. Kong Saing, médecin indochinois.

Le personnel subalterne comprend 6 infirmiers, 2 infirmières et une sage-femme.

L'hôpital possède 107 lits dont 97 sont occupés le jour de la visite.

Le nouveau marché, qui a fait couler tant d'encre, a coûté 113 000 p.

Très belle construction exécutée par la S.I.D.E.C. et pourvue d'installations modernes dans le genre de celles des halles centrales de Phnom Penh, le marché de Battambang procure à la municipalité une recette journalière de 140 à 150 piastres.

Ce marché doit répondre à un besoin réel, étant donné que le centre urbain de Battambang et sa banlieue groupent plus de 50.000 habitants.

Chez les Sœurs de la Providence, le gouverneur général, le résident supérieur, M^{me} Brévié, M^{me} Thibaudeau et M^{me} Solar visitèrent en détail la crèche, l'orphelinat et l'hospice.

À la crèche, il y avait 20 nourrissons abandonnés par les parents ou apportés comme mourants chez les sœurs.

La plupart d'entre eux étaient de petites filles de provenance chinoise.

À l'orphelinat, les bonnes sœurs avaient à s'occuper de 10 jeunes filles de 8 à 18 ans et de 4 petits garçons.

À l'hospice, on comptait 28 infirmes permanents ou temporaires, dont 6 vieillards.

Pour nourrir, habiller et loger toute cette grande famille de déshérités, les bonnes Sœurs reçoivent du Budget provincial une subvention annuelle de 800 \$ et du budget municipal sa part contributive pour le paiement des factures d'eau et d'électricité.

La sœur supérieure a reçu avec une bonté touchante les visiteurs. Elle a donné tous les détails sur le fonctionnement de son établissement en attirant la bienveillante attention du chef de la colonie sur la retenue de 10 % prescrite par le décret Laval,

dans le paiement des mandats administratifs émis à son nom et concernant le subvention dont bénéficiait son œuvre.

M. le gouverneur général a promis d'examiner avec bienveillance cette question de retenue que M. le Dr Bérard lui avait déjà signalée lors de sa récente visite à la Société de protection de l'Enfance.

Avant de se retirer, M. le gouverneur général a félicité très chaleureusement les bonnes sœurs des pauvres et les a remerciées de tout cœur pour l'œuvre humanitaire qu'elles ont créée.

De leur côté, pour marquer le grand intérêt qu'elles portaient à l'œuvre, M^{mes} Brévié et Thibaudeau ont remis à la sœur supérieure 50 \$ pour la caisse de l'hospice.

En revenant de l'hospice de la Providence, M. le gouverneur s'arrêtait au musée de la pagode de Povéal.

Dans ce temple et autour des autels sacrés, on remarqua de très belles collections de monnaies, de poteries asiatiques et d'objets d'art de grande valeur.

La chaire du prédicateur est un véritable chef d'œuvre.

Le chef de cette pagode est le vénérable Toutch et son adjoint le bonze Soth.

6^e journée. — 11 septembre

Visite du ventre minier de Païlin

Le gouverneur général a consacré toute la matinée à la visite du centre de Païlin, situé à 83 km. de Battambang.

Cette région est caractérisée par l'abondance de corindons qui sont représentés surtout par ses saphirs et des rubis.

Parti de Battambang à 8 heures, le chef de la colonie arriva à Païlin à 9 heures.

Il fut reçu au siège de la Délégation par M. Nègre, délégué, et M. Mang-Phosin, notable birman.

Presque toute la population du district minier, qui groupe 2.500 habitants, était réunie dans les jardins de la Délégation.

Païlin est le pays des belles femmes. Les Birmanes sont très élégamment vêtues ; elles sont plus gracieuses et moins timides que les Cambodgiennes.

De jeunes filles offrirent des bouquets à M^{mes} Brévié et Thibaudeau.

Le chef des Birmans, M. Mang-Phosin, lut un discours, à l'adresse des grands visiteurs.

La tournée au Cambodge de M. le gouverneur général

(*La Dépêche d'Indochine*, 18 septembre 1937)

Au discours de bienvenue du chef des Birmans, M. Brévié, par le truchement d'un interprète, Dinh-van-Thom, secrétaire des Résidences, répondit en ces termes :

« Je viens de loin, mais je sais déjà que les Birmans sont de braves gens et qu'ils ont toujours travaillé dans l'ordre et le calme et dans le respect des lois du pays.

« J'ai demandé au Roi des distinctions honorifiques pour certains d'entre eux afin de montrer que le Gouvernement français, comme le Gouvernement khmer, se montre bienveillant à leur égard.

« La crise étant finie, j'espère que la colonie birmane de Païlin pourra tirer largement profit de son travail.

« À tous, j'adresse mes vœux de bonne santé et de bonne fête ».

Ces congratulations terminées, le gouverneur général remit au chef des Birmans la croix de chevalier de l'Ordre royal et au chaufaisrok de Païlin la médaille de bronze du Règne.

À la sortie de la Délégation, le cortège s'arrêta à la pagode birmane du centre où le chef de la Colonie et les personnalités de sa suite pouvaient admirer de très belles statues en marbre blanc installées dans des niches merveilleusement sculptées et décorées.

Après avoir pris congé des religieux, le gouverneur général se rendit chez le chef des Birmans pour voir la riche collection de pierres dont ce dernier était détenteur.

La couleur des rubis de Païlin est d'un rouge légèrement vineux.

Les saphirs sont d'un bleu très foncé mais inégalement réparti.

On y trouve aussi des pierres transparentes et à teinte uniforme qui sont d'un bleu très clair.

Tous les corindons trouvés à Païlin sont alluvionnaires.

Le commerce le plus important est celui des saphirs qui sont les pierres les plus grosses et les plus belles. On a observé des spécimens pesant plus de 20 grammes. Les plus estimés d'entre eux sont achetés par les représentants de joailliers de Paris ou de Londres.

Les rubis sont, au contraire, de grosseur variable et dépassent rarement la taille d'un grain de maïs. Ils sont, de plus, souvent craquelés et leur couleur vineuse leur enlève une partie de leur valeur commerciale.

Actuellement, la valeur de ces pierres est cotée de 20 à 80 piastres le carat.

Après la visite du district minier, le gouverneur général reprit la route de Battambang et arrivait à midi au chef-lieu de la province

Vers la frontière siamoise Irrigations de Bovel*

À 14 h. 30, M. Brévié quitta Battambang, en route vers la frontière siamoise.

À Bovel, entre Battambang et Mongkolborey, M. Brévié s'arrêta pour examiner les travaux d'irrigation qui intéressent une zone de 30.000 ha, dont 20.000 sont cultivés.

Les résultats obtenus sont des plus encourageants. Le dernier rendement moyen du périmètre irrigué a été de 2 tonnes 500 à l'hectare contre 1 t 640 au début des travaux.

L'année dernière, les rizières voisines, non irriguées, ont grandement souffert de la sécheresse et ont été presque entièrement perdues. En raison des heureux résultats obtenus à Bovel, M. le résident Barrault a présenté à M. le gouverneur général deux nouveaux projets qui intéresseront la région de Banan et celle de Donoye.

À Banan, l'irrigation projetée consiste à fermer le Stung Sangké par un barrage pour éléver le plan d'eau et à envoyer cette eau, en temps voulu et en quantité suffisante, dans les rizières intéressées par un réseau de distribution.

Les travaux coûteraient 820.000 \$ et le prix à l'hectare reviendrait à 16 \$ 40.

Pour la mise en exécution de ce projet, un crédit de 300.000 \$ a été déjà inscrit au Budget spécial.

Comme Bovel et Banan, les rizières de Donoye-Tréas sont sujettes aux aléas climatiques et hydrauliques. Seule une irrigation rationnelle pourrait stabiliser le rendement.

L'irrigation de Donoye, commandée par le Prek-Svay-Chék, intéresse une superficie de 5.000 hectares de rizières et provoque une dépense de 8.500 \$, soit 1 \$ 70 l'hectare avec le concours de cultivateurs à qui on laisse le soin de procéder aux aménagements à l'intérieur de leurs propriétés.

Ces renseignements techniques, fournis sur place par M. l'ingénieur Maslin, de l'Hydraulique agricole ont vivement intéressé le gouverneur général qui a prescrit l'exécution du projet de Banan pour 1938 et la continuation des études pour celui de Donoye.

À Poipet

À Poipet où il arriva à 16 h. 30, le gouverneur général, après une rapide visite du poste, se fit présenter le projet de constructions dont le coût serait de l'ordre de 30.000 \$.

Ces travaux comprendraient, entre autres, une gare pour autos qui surplomberait la route et qui permettrait aux Services des Douanes et des Passeports de fonctionner à l'abri des intempéries du temps.

D'après M. le résident Barrault, il s'agit, en l'occurrence, de dépenses impériales. Du côté siamois, à Aranya, nos voisins du Nord ont construit de coquets bâtiments pour montrer eux touristes l'entrée du Royaume de Tazis.

Du côté cambodgien, à Poipet, à part les misérables constructions sur pilotis qui abritent la Sûreté et la Douane, il n'y a rien à la façade de la Maison de France.

Le projet de constructions envisagé par la résidence de Battambang a été entièrement approuvé par le chef de la colonie.

Pendant que M. Brévié et M. Thibaudeau s'entretenaient avec M. le résident Barrault, les journalistes furent reçus par M. Bralet, receveur des Douanes, qui leur offrit du champagne.

Tous nos remerciements au sympathique M. Bralet pour son charmant accueil.

En route vers Siemréap.

À 17 h., on quitta Poipet pour Siemréap en passant à Sisophon où le chef de la Colonie fut reçu par l'inspecteur Pinelli, chef de poste.

La Garde indigène rendait les honneurs à l'entrée du poste et le gouverneur général descendit de voiture pour féliciter M. Pinelli qui avait pris une part active à la répression des pirates dans la région.

C'est à Sisophon que M. Brévié prit congé de M. le résident Barrault et de M. le chaufaikhé Nal qui l'avaient accompagné au cours de sa tournée dans les différents centres de leur province.

Après un second arrêt à Kralanh, où le gouverneur général fut accueilli par M. le résident Nicolas, le cortège officiel fit son entrée au Grand Hôtel de Siemréap à 19 h.

7^e journée — 12 septembre

Dans les ruines d'Angkor

À 8 heures, le gouverneur général visita les travaux de fouille de M. Goloubew.

MM. Marchal et Glaize, de l'École française d'Extrême-Orient, conduisirent l'illustre visiteur et sa suite successivement au Bayon, à la Porte des Morts, à Baphuon, à Phimeankas, à Prah Palikay, à Pran Pithu où de récents travaux de sondage révèlent d'anciens soubassements enfouis en sous-sol : bassins, fossés, canalisations et gradins mis au jour à l'intérieur de la ville et répondent à l'hypothèse de M. Goloubew au sujet d'une ancienne cité ayant précédé la ville connue d'Angkor-Thom.

L'après-midi à 16 heures, M. Brévié visita les temples de Prah-Kô, de Bakong et le Barai occidental.

L'immense nappe d'eau qu'est le Barai occidental constitue une base d'hydravion de premier ordre entre le Mékong et la frontière siamoise.

Il est question d'y installer un barrage pour éléver le niveau du lac afin de pouvoir irriguer 15.000 hectares de rizières avoisinantes.

Ce projet, qui nécessiterait une dépense de 27.000 \$, a également reçu l'approbation de chef de la colonie.

8^e journée — 13 septembre

Le grand circuit d'Angkor

Sur le parcours, qui comportait 40 kilomètres de route empierrée, le gouverneur général admira au passage Banteai Kdei, So-Srang (terrasse des bains), Préa-Rat (les fours crématoires), le Mébon oriental, le Pavillon de Tasom.

Il s'arrêta un instant à Neak Péan (La Lourdes khmère).

On y remarqua un grand bassin central flanqué de quatre bassins latéraux.

D'après les guides, les cures d'eau à Néak-Péan étaient miraculeuses ; elles guérissaient toutes les maladies.

Après les bassins sacrés, le Gouverneur général pénétra par la porte de l'Est et visita le temple de Prakhan dont une partie seulement fut dégagée.

Des Garoudas et un Naga, d'une finesse extrême et admirablement conservés, ont retenu l'attention des visiteurs.

Le cortège ressortit ensuite par la poste du Nord et traversa de nouveau le groupe d'Angkor-Thom que nous avions vu la veille.

Cette visite a duré deux heures.

À Kompong-Thom

À 14 h., M. Brévié prit congé des autorités de Siemréap pour se rendre à Kompong-Cham, en passant par Kompong-Thom.

Dans ce chef-lieu, il fut reçu suivant le cérémonial d'usage par M. le résident Ratier, entouré de M. Nérac, administrateur adjoint, M. Sronn, chaufaikhét, et M. Cavalin, inspecteur de la Garde indigène.

Dans son cabinet, le chef de la province présenta à M. le gouverneur général des échantillons de minerais rencontrés dans sa circonscription.

La région de Kompong-Thom est très riche au point de vue minier.

On y trouve de la magnétite, de la limonite, de la sidérite.

Ces gisements, concentrés au Phnôm-Pek à Kompong-Svai, se continuent dans la région de Stung Treng et de Tonlérepon.

Les mines du Phnôm-Dek ont été, jusqu'à ces dernières années, le domaine réservé des Kouys, forgerons primitifs qui, avec des moyens rudimentaires, ont fourni pendant des siècles aux rois cambodgiens les armes qui leur étaient nécessaires et au peuple khmer les instruments agricoles dont il avait besoin.

Le chef actuel de la province de Kompong-Thom n'est pas seulement un administrateur de talent hors ligne et un prospecteur très expérimenté, mais il est encore un grand constructeur de routes.

Sur son carnet de route reproduit par l'*Intransigeant*, le professeur Urbain a mentionné ce bel éloge à l'adresse de M. le Résident Ratier :

« C'est un apostolat que le métier de ce vieux fonctionnaire si humain, si actif dans son abnégation incessante. Un bel exemple bien français. »

Arrivée à Kompong-Cham

Après une demi-heure d'arrêt à Kompong-Thom, M. Brévié continua sa route en direction de Kompong-Cham.

À son arrivée dans ce chef-lieu, à 18 heures, tout le bas-quartier de la ville était inondé : il y avait 20 centimètres d'eau dans les rues.

Il fut reçu à l'hôtel du gouvernement par M. le résident Delens, entouré de ses principaux collaborateurs : MM. Lançon, Hibon, administrateurs adjoints, et Kamel, chaufaikhét.

M. Dalens souhaita la bienvenue au chef de la Colonie en ces termes :

Monsieur le gouverneur général,
Monsieur le résident supérieur,
Monsieur le Ministre,

En vous recevant dans la province de Kompong-Cham, je suis heureux de vous présenter les souhaits respectueux de bienvenue d'une population dont le loyalisme et le bon esprit n'ont cessé de se manifester au cours des années de guerre et de crise que notre patrie et l'Indochine ont récemment traversées ; cette population, où vivent en parfait accord Cambodgiens, Annamites, Malais et Chinois, est particulièrement intéressante, parce que déjà, pour sa majeure partie, très évoluée par rapport à celle du reste du Cambodge, et très accessible aux idées de progrès, tant dans le domaine économique que dans le domaine social ; elle bénéficie, d'autre part, de ressources nombreuses et variées, et vous trouverez ici, M. le gouverneur général, une synthèse de tout ce que vous avez vu au cours de la tournée que vous venez de faire, puisque, parmi toutes les provinces du Cambodge, Kompong-Cham peut prétendre à une des toutes premières places, aussi bien pour la production du paddy, du maïs du tabac que pour les exploitations forestières, l'élevage, ou les pêcheries ; les richesses et les possibilités naturelles de la circonscription sont donc considérables, mais je dois l'ajouter : elles ont été, jusqu'à présent, encore très incomplètement mises en valeur ; un programme d'action s'impose donc à nous d'urgence pour d'abord protéger ces richesses naturelles, et ensuite en tirer un meilleur rendement.

C'est ce programme que j'aurai l'honneur d'exposer devant vous, et je suis certain que votre visite aura pour effet de hâter les réalisations économiques et sociales qui s'imposent, et qui ne peuvent manquer d'avoir les plus heureux résultats dans cette province si favorisée par la nature ; c'est avec cette assurance, M. le gouverneur général, Monsieur le résident supérieur et M. le Ministre, que je vous apporte les remerciements de la population que je représente pour votre visite à Kompong Cham, en même temps que je prie M^{me} Brévié et M^{me} Thibaudeau d'agréer nos hommages et nos souhaits respectueux.

M. Brévié remercia vivement M. Delens de l'accueil qui lui était réservé et lui promit son bienveillant appui pour le développement économique de la province de Kompong-Cham.

Le Gouverneur Général remit ensuite la médaille d'argent du Règne au vénérable chef de la pagode de Prek-Por, le Sovathara au chaufaisrok de Prey-Cbbor, la Croix de chevalier de l'Ordre royal au chaufaisrok de Stung-Treng, et la médaille de bronze au mekham de Tréan.

8^e et dernière journée —14 septembre
Visite de la ville. — Aménagement des ports fluviaux
de Kompong-Cham et de Tonlébet

À 8 h., le gouverneur général se rendit sur la berge du Mékong, pour examiner sur place le projet d'aménagement des ports fluviaux de Kompong-Cham et du Tonlébet, présenté par M. l'ingénieur Maslin.

L'agglomération du chef-lieu, étendue et coquette, a une population totale de près de 10.000 habitants et semble appelée prochainement à un notable développement, un marché local du maïs paraissant devoir y être créé à brève échéance, et pouvant alors grouper une grosse partie de la récolte de la province, qui, d'ores et déjà, atteint presque une centaine de milliers de tonnes par an ; un port fluvial pourrait d'ailleurs être facilement aménagé à Kompong-Cham, dans la crique en face l'ancien marché, où les chaloupes peuvent accoster en toutes saisons ; mais ce port ne prendrait vraiment toute son importance que si un pont pouvait être construit sur le Mekong, de façon à amener facilement sur la rive droite les produits des cultures et exploitations de la rive gauche du Mékong, notamment plus considérables que celles de la rive droite ; ce futur pont devrait être construit à hauteur du cercle de Kompong-Cham, où la largeur du fleuve est réduite à 600 m. environ, et où les rives sont bien stabilisées ; si ce projet

ne peut être réalisé, il y aura lieu d'aménager le port fluvial de Tonlébet, qui, dès maintenant, doit être considéré comme le troisième port fluvial d'Indochine, après Cholon et Phnom-Penh, et comme notablement plus important que beaucoup de ports maritimes déjà aménagés, tels que Benthuy, Quinhon, Banghoi, etc. On peut, en effet, estimer que le port de Tonlébet aurait, dès sa création, un mouvement d'entrées et sorties de marchandises d'au moins 50.000 tonnes par an, marchandises actuellement manutentionnées dans les conditions les plus précaires, et que son trafic serait susceptible d'être doublé en quelques années à la faveur du développement de la mise en valeur de la province qui, couvrant environ 800.000 hectares, et peuplée de 460.000 habitants, produit dès maintenant 159 à 200.000 tonnes de paddy, 100.000 tonnes de maïs, 25 000 tonnes de caoutchouc, sans parler de quelques milliers de tonnes de tabac, kapok, coton, ni des quantités considérables de bois provenant des 300.000 hectares de forêts qui couvrent plus du tiers de sa superficie.

À l'hôpital

M. Brévié visita ensuite l'hôpital du chef-lieu dirigé par M. le Dr Estève qui lui présentait ses collaborateurs immédiats : MM. les médecins Hi, Tô et le pharmacien Tâm.

Cette formation sanitaire possède 160 lits dont 130 occupés par des malades le jour de l'inspection.

On y donne 150 à 200 consultations par jour. En outre, un service d'assistance mobile fonctionne régulièrement, assuré par les deux médecins indochinois qui passent chacun une dizaine de jours par mois en tournée dans les villages de l'intérieur.

Au service médical du chef-lieu est rattachée la léproserie de Troeng où sont soignés près de 300 lépreux.

Le cadastre et le Service forestier

Le matinée de gouverneur général se termine par la visite des bureaux du cadastre et du service forestier où il fut successivement accueilli par M. l'ingénieur-géomètre Dumas et M. l'inspecteur des forêts Allouard.

Le service du cadastre a mis en train, depuis l'an dernier, le cadastrage des zones de la province où la mise en valeur est déjà presque complète, à savoir 2 zones rizicoles, chacune de 50.000 hectares environ, sises l'une sur la rive droite du Mékong (sroks de Prey-Chhor et Choung-Prey), l'autre sur la rive gauche (srok de Suong) et, d'autre part, la zone des terrains de berge et d'arrière-berge, qui représentent 150.000 hectares environ. Ces travaux seront entièrement achevés en 1939, et auront les résultats heureux constatés dans les provinces de Takeo et Kampot, où la Conservation foncière a amené la disparition presque totale des litiges fonciers, si nombreux précédemment, surtout dans les régions de berges, où le prix de la terre atteint de 400 à 1.060 \$ à l'hectare.

Le service forestier, qui est ensuite visité, présente, dans la province, une importance particulière, tant à cause du chiffre de ses recettes — qui se sont élevées à 140.000 \$ en 1936, et atteindront au moins le double de ce chiffre en 1938 — qu'en raison de l'état d'avancement de son programme de conservation et mise en valeur du domaine forestier de la circonscription : le service forestier a, en effet, complètement terminé l'étude des terrains de la province, et séparé ceux où la forêt doit être conservée et ceux où l'agriculture doit remplacer, à plus ou moins brève échéance, les exploitations forestières ; les mises en réserve des forêts à protéger sont presque entièrement achevées, et un programme d'action très précis a été établi pour la conservation, la régénération et l'exploitation de ce domaine qui représentera une superficie totale de 200.000 hectares. De gros efforts ont été faits, d'autre part, pour réduire les prix des transports ; à cet effet, de nombreuses pistes forestières, du modèle dit des « routes en terre », ont été ouvertes par les soins des exploitants eux-mêmes, et couvrant déjà une

longueur de plus de 300 km. ; de plus, à l'occasion de la récente foire aux camions de Kompong-Cham, la question des véhicules à gazogène et de la fabrication du charbon de bois nécessaire à la marche de ces véhicules a été examinée avec soin ; il semble que l'ère des réalisations pratiques soit arrivée, et que, dès la prochaine saison sèche, la grande majorité des exploitants forestiers de la province utilisera des camions à gazogène dépensant 10 fois moins que les camions actuels à essence.

Sur la route de Saigon

Arrêt aux plantations de Chup et de Thmar Pltt

À 14 heures, M. le gouverneur général et les personnalités de sa suite quittèrent Kompong-Cham en chaloupe pour se rendre à Tonlébet où les attendaient les voitures officielles qu'on avait fait passer le fleuve une heure auparavant.

Après la traversée du Mékong, la R.C. 22 traverse presque aussitôt la zone des plantations de la [Société des Caoutchoucs du Cambodge](#) (Chup, Thmar-Pitt et Péam-Chéang) qui occupent une superficie de près de 23.000 hectares, dont plus de 14.000 sont plantés en hévéas ; plus de 4.800 coolies y sont employés et sont logés dans des maisonnettes individuelles formant des villages répartis sur le terrain des concessions ; ce groupe a une importante usine de gomme, et dispose d'une centrale électrique et d'une station de pompage, avec puits Layne, placée au sommet du plateau de terres rouges de Chup, qui distribue l'eau dans toute la zone de ces plantations.

À 16 h., M. le gouverneur général prit congé du résident supérieur au Cambodge et des autorités locales. Il continua son chemin de retour vers Tâyninh en compagnie de était porté à sa rencontre à Chup.

À QUI LA FAUTE ?

LES TRANSPORTS FLUVIAUX SONT DÉSORGANISÉS (*La Dépêche d'Indochine*, 18 septembre 1937)

Un propriétaire foncier habitant le Cambodge, gros producteur de maïs, est venu nous trouver, et s'est plaint en ces termes de la situation qui lui est faite :

« J'ai récolté, cette année, environ quatre mille tonnes de maïs. Depuis un mois, ce maïs est vendu à un prix avantageux, et depuis un mois, je cherche en vain le moyen de le faire transporter à Cholon, où, d'après mon contrat, doit avoir lieu la livraison. À n'importe quel prix, il m'est impossible de trouver les embarcations qui me sont nécessaires pour amener mon maïs le long du bord du bateau qui doit le transporter en France. Le délai qui m'a été accordé pour la livraison est près d'expirer. Si je ne le respecte pas, mon contrat se trouvera résilié *ipso facto*, et je perdrai le bénéfice que j'espérais tirer de l'opération. En attendant, il me faut veiller à ce que le grain soit mis à l'abri de l'humidité, le protéger contre les intempéries de la saison, contre les voleurs, contre les insectes. Chaque jour qui passe diminue mon bénéfice. Pour peu que l'expédition en soit retardée davantage, ma récolte sera à peu près totalement perdue. Le temps et l'argent dépensés l'auront été inutilement. Que faire ? »

Nous n'étions naturellement pas en mesure de répondre à la question qui nous était posée par notre interlocuteur. Nous ne pouvions qu'enregistrer ses doléances, et nous assurer qu'elles étaient fondées : elles l'étaient.

Il y a, en ce moment, Cambodge et plus particulièrement à Phnom-Penh, si nos renseignements sont exacts, des milliers et des milliers de tonnes de maïs qui, faute de moyens de transport, ne peuvent être acheminées jusqu'à Saïgon, leur port d'embarquement, et demeurent exposées à tous les aléas qui menacent les marchandises en souffrance, à l'époque de l'année où nous sommes.

Nous ne voudrions pas épiloguer à tort et à travers sur cette situation, ni en tirer prétexte pour faire à la légère le procès de personne. Force nous est cependant de constater qu'il y a sinon relation de cause à effet, du moins concordance entre les difficultés que nous signalons et la cessation des services précédemment assurés par la C.S.N.T.

*
* * *

Par quoi va-t-on remplacer ces services ? C'est là une question qui passionne l'opinion publique cambodgienne, pour autant qu'elle puisse être passionnée. Une polémique, au demeurant assez bénigne, s'est élevée dans les journaux du crû relativement aux torts respectifs que pouvaient avoir, en la circonstance, et l'Administration et les mandataires qualités du commerce local, tout particulièrement la chambre de commerce de Phnompenh.

Un journal local ayant publié la correspondance échangée entre la résidence supérieure et le président de la chambre sur cet important sujet, un autre journal a saisi cette occasion de montrer qu'en la circonstance, ni l'Administration du Protectorat ni les représentants des commerçants intéressés n'avaient fait preuve d'une diligence suffisante et ne s'étaient préoccupés en temps utile de prendre les mesures nécessaires.

Le président de la chambre de commerce de Phnom-Penh, se croyant, d'ailleurs à tort, mis personnellement en cause, a tenu, dans une réponse documentée, à prouver que, depuis longtemps déjà, il avait mis le Gouvernement de l'Indochine [en demeure] de faire connaître ses projets

Quant à l'Administration locale, une lettre de M. le résident supérieur Thibaudeau, rendue publique, énonçait sans ambages qu'elle n'avait à aucun moment été consultée par le gouvernement général, et que les bureaux d'Hanoï étaient seuls responsables. C'est à Hanoï que la dénonciation du contrat avec la C.S.N.T. avait été décidée. C'est donc à Hanoï que, logiquement, devait s'élaborer le nouveau régime de transports destiné à remplacer l'ancien. Si les facilités dont le commerce avait bénéficié jusqu'alors se trouvaient sinon supprimées, tout au moins réduites, ce n'est pas à l'Administration du Protectorat qu'il fallait s'en prendre, mais bien au gouvernement général lui-même. Tout cela n'était pas explicitement formulé, mais se lisait entre les lignes. C'était, en style vulgaire, à la portée de tout le monde, l'interprétation de cette phraséologie officielle.

Quoi qu'il en soit de toute cette littérature, nous nous trouvons présentement, au Cambodge, dans la situation suivante : des bateaux qui, précédemment, assuraient la liaison, une liaison régulière, sur laquelle on pouvait compter, entre Phnom Penh et Kratié, Stung Treng, le Laos d'une part, Saïgon d'autre part, ont cessé de naviguer et n'ont pas été remplacés.

Bien qu'on sût, depuis un an, que les services de la Compagnie subventionnée s'arrêteraient le 31 août, on n'a pas prévu, dans les sphères élevées où l'on aurait dû prévoir, les moyens par lesquels on suppléerait à la cessation brusque de ces services.

C'est là, peut-être, où la carence administrative se manifeste, et où l'on peut s'étonner que des mesures n'aient pas été prises, en temps utile, pour assurer, sans à-coup et sans surprise désagréable, la soudure entre l'ancien régime et le nouveau.

Un certain nombre de communiqués officiels, depuis quinze jours, ont informé le public des nouvelles dispositions arrêtées en vue d'organiser soit par terre, soit par eau, la liaison jadis assurée par la société subventionnée.

Nous voulons bien croire que ces dispositions soient efficaces, et réussissent à donner satisfaction aux intéressés. N'y a-t-il pas lieu, cependant, de s'étonner qu'elles interviennent si tardivement, et qu'il ait fallu, pour les faire prendre, tant de réclamations, tant de cris d'alarmes, tant de mises en demeure ?

Et ne peut-on, sans quelque inquiétude, se demander si les augures qui règnent à Hanoï se sont, de cet empyrée, rendus un compte exact de la situation ?

Aujourd'hui même, au moment où nous écrivons cet article, nous lisons, dans *La Dépêche* du 15 courant, que la route Coloniale n° 13, destinée à remplacer le Mékong, est impraticable, par suite des inondations, sur une longueur de plusieurs kilomètres. Pareil accident, susceptible de se renouveler chaque année, n'est pas fait, toutes choses égales d'ailleurs, pour faciliter le transport des marchandises et le rendre moins onéreux.

On sait, d'autre part, que les propositions faites par certaines entreprises privés en vue de remplacer les services de la C.S.N.T., tout en repoussant le principe de la subvention, réclament des avantages qui n'en diffèrent pas essentiellement, ne serait-ce que le monopole des transports sur réquisition, aussi bien pour les marchandises que pour les passagers dépendant de l'Administration.

Outre que ces questions devraient avoir depuis longtemps reçu une solution, on ne voit pas clairement l'avantage retiré par l'Administration coloniale d'un changement de régime encore en proie à la plus extrême confusion.

Les trop longues hésitations dont fait preuve l'Administration Supérieure nous causent, à nous Cambodgiens, un grave préjudice. Peu nous importent les moyens par lesquels nous pourrons transporter notre maïs : l'essentiel, c'est que nous puissions le transporter.

Louis VAUCELLE.

La tournée du Gouverneur général au Cambodge
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 septembre 1937)
[résumé]

Saïgon, 17 septembre. — M. le gouverneur général Brévié, accompagné de M. le résident supérieur Thibaudeau, est rentré à Saïgon le 14 septembre au soir après avoir terminé sa tournée au Cambodge par la visite des provinces entourant les grands lacs.

Le 10 septembre à Kompong-chnang, le chef de la Fédération est reçu par l'administrateur Desenlis, chef de la province, qui lui expose les ressources économiques de sa circonscription et les efforts faits pour améliorer les conditions des populations, en insistant plus particulièrement sur les résultats obtenus par les services de l'assistance médicale et de l'enseignement.

Le gouverneur général, en le remerciant, demande à tous de continuer sur une base toujours plus large cette franche et loyale collaboration franco-khmère, à laquelle le peuple cambodgien doit de travailler paisiblement dans le respect des lois et des traditions entre sa pagode et sa rizière.

Après avoir visité l'usine électrique et l'usine des eaux, M. Brévié a inspecté les travaux en cours, pour l'[aménagement sur la berge de Tonlé Sap d'un port fluvial](#) répondant aux besoins de l'importante flottille des pêcheries.

Cette question des pêcheries, si importante pour l'économie cambodgienne, intéresse vivement le gouverneur général, qui, sur la route de Pursat s'arrête encore à Krakor pour voir les installations de Kompong-Luong des lacs.

Après avoir déjeuné à Pursat, le chef de la Fédération se rend à Trapeangchong, pour y rencontrer dans son domaine, Sa Majesté Sisowath Monivong. Il y prend congé du Souverain qui tient à l'accompagner sur la route de Battambang jusqu'à Soai Doukeo.

La province de Battambang est présentée au gouverneur général par le résident Parrault, accompagné de Nal, chaufaikhet cambodgien. L'hôpital, l'hospice des sœurs de la Providence avec la crèche, l'orphelinat et l'asile des vieillards reçoivent la visite de M. Brévié, qui se rend aussi au [marché, nouvellement construit](#) pour répondre aux

besoins d'une population de 5.000 habitants, groupés dans le centre urbain et ses environs immédiats. Le chef de la Colonie s'arrête enfin à la pagode de Poveal, où, autour des autels, sont réunies de très belles collections de monnaies, de poteries et d'objets d'art, de valeur inestimable.

La matinée du 11 septembre est consacrée à la visite du district minier de Païlin, où une importante population birmane [sic] est occupée au commerce des pierres précieuses saphirs et rubis. Elle a organisé en l'honneur du gouverneur général une grande réception avec danses. M. Brévié reçoit les souhaits de bienvenue du chef de cette population, et visite le chantier de recherches des pierres.

De retour à Battambang pour le déjeuner, le gouverneur général se rend dans l'après-midi à Poipet, poste français à la frontière du Siam.

Il visite au passage des travaux d'irrigation, et arrive dans la soirée à Siemréap.

Dimanche, M. Brévié a tenu à visiter les chantiers de fouilles ouvertes dans l'enceinte d'Angkor Thom par M. Gouloubew au printemps dernier.

On sait que ces travaux ont permis de repérer, sous le sol actuel, couvert par les forêts, tout un système de canaux bordés par des gradins de latérite, qui donne des vues tout à fait nouvelles sur l'aspect et la vie de la capitale khmère à une des époques de son histoire.

Le gouverneur général s'est rendu également au Barai où il s'est fait exposer les projets à l'étude pour assurer l'irrigation d'une région autrefois fertile et peuplée et que la sécheresse a maintenant rendue à peu près inculte.

Ces projets permettraient éventuellement de ramener l'eau dans certains bassins d'Angkor, et de leur restituer l'aspect qu'ils avaient jadis.

Ayant quitté Siem-Réap le 13 septembre à midi, M. Brévié arrivait dans la soirée à Kompongcham.

Il consacrait la matinée du lendemain à la visite de la ville, en particulier du groupe médical et des services du cadastre.

Il put s'y rendre compte des résultats très intéressants qui y ont été obtenus, pour la régénération de la forêt, à l'aide d'essences utiles et d'aménagements judicieux, effectués pour l'exploitation rationnelle des ressources forestières de la région. Il conféra également sur place avec les autorités locales et les ingénieurs, sur les [mesures proposées pour aménager le port fluvial](#), et mettre en mesure de répondre aux besoins nouveaux nés du développement économique de la province.

Regagnant Saïgon dans l'après-midi, M. Brévié s'arrêta à la plantation d'hévéas de Chup, l'une des plus importantes de l'Indochine, et où des travaux importants ont été réalisés pour assurer aux travailleurs une distribution abondante d'eau saine.

M. le gouverneur général est rentré à Saïgon dans la soirée sans difficulté, malgré les inondations qui, par endroits, submergeaient la route.

La récente visite du Gouverneur Général au Cambodge

Les petits à-côtés de la grande tournée
ou les comptes-rendus de « La Dépêche »,
2^e édition revue et corrigée par l'auteur
(*La Dépêche d'Indochine*, 22 septembre 1937)

Rédigés à toute pression, entre deux arrêts, sur une table de restaurant ou de chambre d'hôtel, nos comptes-rendus, si détaillés fussent-ils, comportaient nécessairement bien des omissions involontaires de notre part.

Nous tâchons de les rétablir aujourd'hui. et dans l'ordre, pour montrer à nos lecteurs le vrai visage du Srok Khmer lors de la visite du chef de la Colonie et ce que M. Brévié a pu voir dans notre pays au cours de son périple.

À Svayrieng

Au domaine forestier de Bâti, que M. le gouverneur général a visité aussitôt après avoir mis pied sur la terre cambodgienne, nous avons attribué tout le mérite à MM. Vinot et Saint-Mleux qui ont fait une œuvre remarquable répondant à un besoin réel de la population. Mais nous avons omis M. le résident Rougni, l'actuel chef de la province de Svayrieng, qui a, lui-aussi, contribué pour une large part à la réussite de l'entreprise grâce à ses essais de plantation de Kreul par graine qui ont donné des résultats merveilleux.

*
* * *

Dans les parages de Chipou et jusqu'au chef-lieu, de part et d'autre de la route, de vastes étendues de rizières sont abandonnées. Les malheureuses exploitations de feu la [Société indochinoise d'agriculture](#), les domaines du Tông Ky, du Huyêñ Cang et de tant autres sont actuellement la proie des hautes herbes.

Dans cette terre trâtreuse de Svayrieng, très alunée et recouverte d'une faible couche d'humus, que de colons ont enfoui leur fortune sans en tirer le moindre profit !

*
* * *

À la prison provinciale, 4 détenus travaillaient tranquillement sans aucune surveillance sous un préau. Ils coupaient des lamelles de bambou et confectionnaient des paniers de terrassement. Dans une pièce voisine, deux femmes étaient assises sur un bat flanc et occupées à raccommoder le linge.

Partout dans les locaux disciplinaires, dans les dépendances, on remarquait les traces d'un récent grand lavage et ou sentait une forte odeur de crésyl.

M. Mugnier, inspecteur de la Garde indigène, directeur de l'établissement, était très satisfait de son service.

La nourriture étant saine et abondante, l'état sanitaire bon, le moral des prisonniers excellent, tout dénotait que les 90 condamnés de droit commun de la prison de Svayrieng, avec le gîte et le couvert qui leur étaient assurés, furent plus heureux que des milliers de nos compatriotes qui viennent de perdre dans l'inondation tous leurs biens, qui sont actuellement sans abri et qui n'ont pas, tous les jours, de quoi se mettre sous la dent.

Et avec ça, on leur prêche de continuer à rester honnêtes !

À Preyveng

Avec deux bonnes récoltes de maïs, les habitants de Preyveng semblaient heureux.

D'après le chaufaisrok de Kompong-Trabec, 90 % des impôts étaient rentres. C'était un chiffre record comparativement aux recettes des années précédentes.

Près de Banam, la route provinciale fut coupée le matin même de la visite du gouverneur général.

En toute vitesse, le Service local des Travaux Publics a rétabli les communications en jetant sur la coupure une passerelle de fortune qui a permis au cortège officiel de se rendre à pied sec à l'inauguration du pont de Banam.

À la sortie de cette localité, à la place de vastes et fertiles champs de maïs et de grasses et plantureuses rizières qu'il s'était proposé d'admirer au passage, M. Brévié ne vit, de part et d'autre de la route, qu'une immense étendue d'eau boueuse.

Incident au bac de Néak Luong

À Neak-Luong, un incident s'est produit. Un surveillant européen des Travaux Publics, de sa propre autorité, a modifié l'ordre du convoi.

Malgré une énergique intervention du capitaine Solar, officier d'ordonnance du gouverneur général, et de M. de Verdilhac, secrétaire particulier du résident supérieur, M. G...., des Travaux publics, a fait embarquer, avant les voitures de la Presse, l'auto de son chef de Service qui avait été invité à l'inauguration du pont de Banam, mais qui ne faisait pas partie du cortège officiel.

La route leur fut coupée, les membres de la Presse devaient attendre à Néak Luong pendant trois quarts d'heure le retour des bacs.

Il leur était donc matériellement impossible de rejoindre M. Brévié qui faisait habituellement du 120 à l'heure avec sa puissante voiture.

D'un commun accord, les journalistes de Phnom-Penh, qui avaient été chercher le gouverneur général à la frontière, ne relataient ni son arrivée à Phnom Penh ni les cérémonies qui s'en suivaient.

D'après un ami présent sur les lieux, à l'arrivée de M. Brévié à l'hôtel de la résidence supérieure, un second incident se produisit, mais presque inaperçu du public.

Avant 18 heures, alors que S.M. Monivong allait rendre visite à M. Brévié à la Maison de France, M. le gouverneur général s'aperçut que des troupes françaises n'avaient pas été commandées au préalable pour rendre les honneurs au Roi.

En vitesse, on téléphona au commandant d'armes et au commandant du *Bourdais* en mouillage dans la rade pour demander qu'on dépêchât sur les lieux des soldats du 11^e Colonial et des marins de la Cie de débarquement.

Cet ordre du Gouverneur Général fut promptement exécuté et le Souverain, à sa descente de voiture en face de la résidence supérieure, était reçu avec le cérémonial d'usage.

À Phnom Penh

La visite du nouveau marché fut marquée par un troisième incident.

Après les renseignements techniques fournis par M. l'ingénieur Gajan sur la construction et ses installations, le chef de la Colonie trouva que les halles centrales de Phnom-Penh coûtaient assez cher.

Son appréciation fut suivie de cette réflexion : « C'est excessif », de M. Solar qui marchait dans le sillage du gouverneur général.

Le grain de sel de M. Solar valut à son auteur cette courte réplique de M. Brévié : « C'était un projet de votre beau-père. »

À Takhmau

On y faisait un bruit de tous les diables. Il fallait arrêter les tirs et pétards et les musiques chinoises pour que visiteurs et visités pussent se faire entendre.

Dans son discours de bienvenue, le chef de la province s'excusa auprès de l'illustre visiteur pour l'avoir reçu dans un Sala-Srok, parce que, disait-il, la résidence de Kandal n'a pas de chef lieu.

M. Brévié, le sourire aux lèvres, fit remarquer à M. Gautier que Kandal, comme toutes les provinces khmères, devait avoir son chef-lieu, et que, si ses services étaient installés à Phnom-Penh, la Ville des Quatre Bras n'en restait pas moins et la capitale du Cambodge et le siège administratif de sa circonscription.

À l'hôpital de Takéo

Dans cette formation sanitaire remise à neuf en 1936 par M. le résident Meillier et pourvue d'une installation d'eau moderne, on avait bien affiché des tableaux statistiques montrant la moyenne, par année, des malades, des consultants et des accouchements, mais le médecin indochinois du poste se trouvait embarrassé pour donner à M. Brévié des explications précises sur le fonctionnement de son service.

M. le gouverneur général a demandé au résident de mener, de concert avec les autorités médicales, une minutieuse enquête sur les causes de la mortalité infantile et cela sur une période de cinq ans, afin de servir de base pour les mesures préventives à prendre. La même documentation serait demandée dans toutes provinces du Cambodge.

De Tuk-Méas à Kep

À l'arrêt du Tuk-Méas, le gouverneur général, qui avait serré tant de mains depuis son départ de Phnom-Penh, se fit apporter par l'infirmier du poste un flacon d'alcool pour se rincer les doigts. À Kep-sur-Mer, au cours de la visite de M. Brévié dans les poivrières contrôlées par la Banque de l'Indochine, M^{me} Larraín-Mayer plaideait avec véhémence la cause des planteurs.

Un loustic nous souffla à l'oreille : « C'est une femme de tête qui n'a pas froid aux yeux et qui sait défendre son beefsteak. »

Dans les pêcheries maritimes du golfe de Siam

Les pêches maritimes de Kampot sont réparties en trois zones principales.

La grande pêche pour l'exploitation des poissons salés et séchés est pratiquée à Kaskong et à Cheko.

La petite pêche pour la vente du poisson frais se fait de Réam à la frontière cochinchinoise.

Les deux premières zones sont de beaucoup les plus importantes.

Il a été exploité pour la campagne 1936 37.

À Kaskong

21 grands barrages.

2.428 tonnes de poissons exportées.

150 tonnes de pâte de crevettes.

À Cheko

21 grands barrages.

2.267 tonnes de poissons exportées.

Dans ces deux localités, il a été vendu 1 255 tonnes de sel contre 502 pour la précédente campagne.

Il a été pris par barrage une moyenne de 110 tonnes de poissons.

La prochaine campagne ne commencera que vers le mois d'octobre, mais dès maintenant la Commission des Pêcheries, qui vient de rentrer d'une tournée dans le Golfe, indique une progression intéressante.

Une question, angoissante cependant, est celle du sel dont le prix de vente à Réam est trop élevé par rapport à celui pratiqué à l'îlot Cône et à Cheko. Ce prix élevé est cause du déclin de l'industrie de la pêche à Réam.

Dans ce port, la Douane vend le sel à 48 \$ la tonne alors que ce produit, pour la même quantité, se délivre à 18 \$ dans les parages des eaux siamoises.

Ce sont là encore des désiderata du genre de ceux que présenta l'an dernier un représentant du Cambodge au Grand Conseil à propos du ciment français qui se vendait meilleur marché à Aranya qu'à Battambang.

Dans notre politique douanière actuelle, il y a des raisons que la raison ignore.

Dans les rizières royales sur la route de Pursat

À 17 kilomètres du chef lieu de Pursat, sur la route de Battambang, on circule à travers des rizières coupées de terres incultes ou réciproquement, mais après le passage du petit village de Trapéang-Choog, sans transition, de beaux et importants bâtiments, des jardins fleuris et des rizières impeccables se présentent aux yeux. On se trouva au milieu des propriétés personnelles de sa Majesté Sisowath Monivong qui dirige et surveille Elle-même ses constructions et travaux : un beau bâtiment en pur style cambodgien, décoré des armes royales, se dresse à l'Est. Une foule de travailleurs mettent en état de superbes rizières dont l'ensemble couvre plus de 1.000 hectares.

De Trapéang-Chong à An-Ta-pong, à 16 kilomètres plus loin, la route traverse les rizières de Sa Majesté ; partout l'on voit des coolies cambodgiens qui sont venus trouver près de leur Souverain travail et nourriture. Des khum se sont créés, certains se modifient et près de 400 familles se sont rassemblées ici et travaillent pour leur Roi qui multiplie parmi eux ses bienfaits.

Chez les bonzes birmans

Au cours de leur visite à la pagode de Chantipayong à Païlin, les officiels avaient gardé leurs chaussures au lieu de pénétrer pied-nu dans le temple.

Douze religieux se trouvaient dans l'enceinte sacrée pour recevoir le gouverneur général et sa suite.

Six de ces bonzes, d'origine cambodgienne, récitèrent des prières de bienvenue, mais les six prêtres birmans gardèrent le silence le plus absolu en signe de protestation contre cette profanation involontaire.

À Païlin, chez le chef birman, on parle encore de la visite qui lui fut faite, il y a sept ans, par M. le gouverneur général Pierre Pasquier.

À l'arrivée du chef de la Colonie, on tira des pétards devant la délégation. M. Pasquier et M^{me} Lavit se trouvaient à dos d'éléphant. Affolée par la pétarade, leur monture prit la clé des champs en rentrant brusquement dans une plantation de kapokiers dont les branches, en démolissant le bât, ont failli tuer l'illustre visiteur et l'épouse du résident supérieur.

Les Birmans ont eu toutes les peines du monde pour arrêter et calmer la bête en fureur.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL À L'[OFFICE INDOCHINOIS DU RIZ](#) (*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1937)

Saïgon, 23 septembre. — Mercredi matin, M. le gouverneur général Brévié accompagné du gouverneur de la Cochinchine, a visité les laboratoires de l'Office indochinois du riz.

Reçu par M. Devisme [Paul de Visme], directeur de l'Office, le chef de l'Union a été guidé dans les différents services. Il a manifesté sa satisfaction des résultats obtenus, et a dit sa volonté de soutenir l'œuvre moralement et matériellement.

Le gouverneur général a ensuite visité les haras de Cochinchine.

Hanoï

M. le gouverneur général Brévié se rendra samedi à la brèche de Tri-Nhi
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1937, p. 2)

LA TOURNÉE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DANS LA PROVINCE DE BAC-NINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 octobre 1937, p. 6)

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DANS LA [PROVINCE DE BAC-GIANG](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 octobre 1937, p. 10)

VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
À L'INSTITUT DES RECHERCHES AGRONOMIQUES DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1937, p. 2)

M. le gouverneur général Brévié est allé, accompagné de M. Biénès, directeur p.i. de son cabinet, visiter l'Institut des recherches agronomiques au Jardin botanique.

Reçu dans cet établissement par M. Marty, directeur des Services économiques au gouvernement général, et par le directeur, M. Réteaud, ingénieur principal du Service de l'agriculture de l'Indochine, le chef de la Colonie a successivement visité le laboratoire de chimie où il a pu voir le personnel occupé à des études et recherches sur les sucres indochinois, les tanins, les oléagineux indigènes, etc., le laboratoire de génétique, où il est procédé à la sélection du maïs, de l'abrasin et, d'une façon générale, des diverses plantes locales d'un intérêt commercial courant, le laboratoire de parasitologie où sont étudiées les diverses maladies qui frappent les végétaux, et le laboratoire de pisciculture où sont recherchés les meilleurs modes de repeuplement en poissons et, en particulier, les procédés de rizipisciculture.

Le chef de la Colonie a été très favorablement impressionné par cette visite au cours de laquelle il lui a été donné de constater les très intéressants résultats obtenus pur l'Institut des recherches agronomique, organisme ayant peu d'équivalent en Extrême-Orient.

LA VISITE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
À L'OUVROIR DU [MUSÉE MAURICE-LONG](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1937, p. 2, col. 2)

Le gouverneur général M. Brévié, a visité hier, l'ouvroir, créé par M^{me} Nguyen-nang-Huoc, au Musée Maurice-Long. Destiné à confectionner, pour les inondés du Tonkin, des vêtements de première nécessité, cet ouvroir a déjà un lot important de vieilles capotes de l'armée. Avec ces matières premières, les jeunes filles et jeunes femmes charitables qui composent cet ouvroir, comptent confectionne environ 9.000 vêtements pour les inondés du Tonkin.

Le gouverneur général fut vivement intéressé par sa visite, et ne ménagea pas ses félicitations et ses encouragements aux jeunes couturières.

INDOCHINE
Un discours du gouverneur général Brévié
(*Le Temps*, 4 décembre 1937)

On mande de Hanoï, 3 décembre :

Le gouverneur général Brévié a pris la parole hier, devant les membres du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers d'Indochine qui se réunissaient en session ordinaire à Hanoï.

Il a tout d'abord retracé l'œuvre accomplie dans l'année qui s'achève : les efforts faits par la métropole pour permettre aux travailleurs coloniaux de bénéficier du régime libéral de la législation sociale. Le mouvement commercial indochinois n'a pas eu cependant à en souffrir, les exportations étant restée à 4 % près ce qu'elles étaient en 1936 et les importations atteignant 400.000 tonnes pour les neuf premiers mois de l'année contre 323.000 dans la même période de 1935. En valeur, les transactions commerciales ont prospéré de 50 %, les recettes douanières sont en progression : 36.418.000 piastres en 1936 contre 45.321.000 en 1937, etc. La situation financière s'est parallèlement améliorée.

Le gouverneur général, parlant alors de la piastre, déclara ne pas partager la mystique de ceux qui considèrent la France comme vouée à des crises sans fin :

J'ai confiance, dit-il, dans sa sagesse, dans sa force, dans son destin. Il convient, d'ailleurs, de considérer, que [l'arrêt qui vient de se manifester dans le glissement du franc a retiré tout intérêt immédiat à la question de la stabilisation de la piastre](#). Au niveau où celle-ci se maintient à l'égard des signes monétaires étrangers, je crois que la majorité d'entre vous, messieurs, n'éprouvent plus d'apprehensions.

M. Brévié, en venant ensuite à la situation politique intérieure, s'est plu à souligner que l'ordre n'avait été en rien troublé et rendit hommage à cet égard à « la sagesse » du peuple annamite.

Il saura se souvenir, dit-il, des bienfaits que le gouvernement de la République et l'administration indochinoise ont déjà réalisés.

L'orateur exposa alors diverses mesures qu'il envisage de prendre en faveur des condamnés politiques : libérations conditionnelles, réduction de peines ou réintégration dans la vie normale. Il parla aussi de l'ensemble de son programme d'action qui comporte des réformes de structure : retour à la charte constitutionnelle de 1911, accroissement du pouvoir d'achat, organisation de la colonisation intérieure, lutte contre les inondations, la sécheresse et les épidémies, etc.

Le gouverneur général termina en signalant que, dans le pays, augmente chaque jour le nombre des esprits clairvoyants qui souhaitent conserver et renforcer affectueusement la protection de la France.

Ainsi, conclut-il, avec la variété de ses peuples aux aptitudes multiples qui s'appuient solidement sur un passé millénaire et glorieux, et qui sont justement désireux de tenir dans la monde moderne un rang à la mesure de leur valeur et de leur effort, l'union indochinoise, soutenue et animée par la puissance protectrice, apparaît comme le lieu géométrique agrandi de tous les patriotismes locaux auxquels s'ajoute la foi inébranlable des fils de France qui consacrent toute leur intelligence, toute leur énergie et tout leur cœur à la seconder dans la réalisation de son brillant destin.

Haïphong :
inauguration du [pont de Haly](#)
et de la [deuxième foire](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1937)

LE CONGÉ PAYÉ
des indigènes
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1938, p. 2, col. 2)

Le gouverneur général Brévié vient de prendre un arrêté fixant, pour les indigènes, les modalités d'application des prescriptions du décret du 20 décembre 1936 relatives au congé annuel payé.

Un congé de 10 jours ou de 5 jours est dû à tout ouvrier, employé ou apprenti payé au mois, selon que la durée de ses services dans l'établissement est, au 31 décembre précédent, d'un an ou de 6 mois de services continus.

Pour les ouvriers, employés ou apprentis payé à la journée ou à la tâche, la durée du congé payé est fixée selon le nombre de jours de travail effectif de l'intéressé.

Il est de 10 jours dont 8 ouvrables lorsqu'au 31 décembre, le bénéficiaire aura travaillé plus de 280 jours dans l'entreprise où il est employé, de 8 jours payés lorsqu'il aura travaillé au moins 250 jours ; de 6 jours payés lorsqu'il aura travaillé au moins 200 jours ; de 4 jours payés lorsqu'il aura travaillé au moins 150 jours ; de 3 jours payés lorsqu'il aura travaillé au moins 130 jours.

Le congé est, en principe, octroyé pendant la période du Têt, sauf dispositions contraires des règlements généraux ou accord entre l'employeur et l'Inspection du Travail.

Il peut être scindé, les employeurs ayant la faculté d'accorder 5 jours à la période normale de congé et le restant sur l'annexe entière. Cette latitude a été donnée pour permettre à l'ouvrier de pouvoir participer aux fêtes de son village ou aux cérémonies rituelles auxquelles il voudra prendre part.

Le texte précise les droits des salariés aux congés payés. Il fixe les moyens de contrôle de cette importante réforme.

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ A INAUGURÉ
LA **ROUTE COLONIALE 13**, DITE **RENÉ-ROBIN**
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 janvier 1938, p. 9)

La tournée d'inspection du gouverneur général Brévié

Après l'inauguration de la route coloniale 13 ou route *René-Robin*, le gouverneur général Brévié poursuivant sa tournée d'inspection, accompagné du résident supérieur au Laos Eutrope, du résident supérieur au Cambodge Thibaudeau, du gouverneur de la Cochinchine Pagès et de l'administrateur chef de la province de Paksé, parcourut longuement, le 20 janvier, le plateau des Bolovens et s'arrêta à la station agricole où il s'intéressa aux diverses productions telles que café, thé, quinquina, abrasin, agrumes. Il visita les plantations de café et la coopérative, le centre urbain de Pakson et les villages Khac. Il doit continuer sa tournée le 20 par Thotang, Sinet et Saravand.

Haïphong
Départ du gouverneur général pour le Sud
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1938)

Conformément à l'une de nos informations antérieures, M. le gouverneur général Brévié et M^{me} se sont embarqués vendredi matin à bord du s/s « Claude-Chappe ». Ils étaient accompagnés de M. le secrétaire général du gouvernement général Nouailhetas et M^{me} ; de M. Grandjean, directeur des Affaires politiques et de la Sûreté générale ; de M. Biénès, directeur du cabinet au gouvernement général, et M^{me} ; de M. de Closmadeuc, chef du bureau du chiffre, et M^{me} ; de M. le capitaine Solar, officier d'ordonnance du gouverneur général, et M^{me}.

Dès 9 h. 30, deux compagnies du 19^e R.M.I.C., avec fanion et musique, se rangèrent en formation impeccable sur l'appontement, devant le s/s « Claude-Chappe ». Le service d'ordre était assuré par la police, la gendarmerie et la Sûreté.

À 9 heures 40, M. Brévié et sa suite arrivèrent, accompagnés de M. le résident supérieur au Tonkin Châtel ; de M. l'administrateur-maire de Haïphong Valette ; de M. le résident de France à Kienan Berjoan, de M. Theveniaut, administrateur chef du secrétariat de la mairie de Haïphong ; de M. Ha-luong-Tin, tuân-phu de la province de Kienan, etc.

Quand les troupes eurent rendu les honneurs, avec exécution de l'hymne national, le gouverneur général les passa en revue, aux côtés de M. le général commandant d'armes Goudouneix. Ensuite, avant de monter à bord, il s'entretint quelques moments avec les notabilités et les représentants des corps élus de notre ville, parmi lesquels nous avons remarqué : M. Chenu, directeur de la Cimenterie, président de la chambre de commerce ; MM. Boé, Dr Fesquet, Dr Forest, Paquin, Tô-van-Luong, Pham-kim-Bang, conseillers municipaux ; M. Guillon, directeur des Messageries Maritimes ; M. Clavet, membre de la chambre de commerce, etc.

Des fleurs furent ensuite offertes à M^{me} Brévié par M. l'administrateur-maire de Hanoï Virgitti et M^{me}.

À 10 h 10, le « Claude-Chappe » appareilla, emportant M. le gouverneur général Brévié vers Saïgon.

Nous le prions d'accepter nos respectueux vœux de bonne traversée et de bon séjour dans le Sud.

SAÏGON

M. le gouvernement général et M. le secrétaire général
sont partis ce matin pour Dalat
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1938)

M. le gouvernement général Brévié et M. le secrétaire général Nouailhetas ont quitté Saïgon ce matin à 6 heures pour se rendre à Dalat avec leur suite par la route.

Leur séjour en notre station d'altitude sera de quelque durée, le Gouverneur Général ayant d'importantes questions à régler et à jeter les bases du prochain budget.

Lettre de Saïgon
(*La Patrie annamite*, 25 juin 1938)

Venant de Dalat, M. le gouverneur général Brévié et sa suite sont arrivés au Palais du Boulevard Norodom le 9 courant.

L'on sait que M. Brévié avait quitté le Tonkin à bord du *Claude-Chappe* mais qu'il était descendu à Camranh pour monter passer plusieurs jours à Dalat.

Accompagnaient le Gouverneur Général MM. Nouailhetas, Biénès, Grandjean, le capitaine Solar et M. de Kergomard¹⁰.

Le Chef de l'Union a prononcé à Saïgon un discours radiodiffusé en faveur de l'Emprunt dont vous avez eu certainement des échos.

M. JULES BRÉVIÉ INAUGURE LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COLONISATION
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juillet 1938)

¹⁰ Jean Duplessis-Kergomard (Le Bourg-Dun, Seine-Inférieure, 19 août 1905-Paris XIV^e, 8 août 1984) : licencié en droit, administrateur des services civils, futur rapporteur général près la commission d'enquête sur les responsabilités encourues en Indochine depuis le 18 juin 1940.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE DU 2 AU 9 SEPTEMBRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 septembre 1938)

La politique indochinoise du gouvernement général.

De Léon Lambert¹¹, dans l'*Opinion* :

Très vite, dès notre insolation en Indochine, le besoin s'est fait sentir d'une unité de direction. Déjà, au lendemain de la retraite de Langson qui causa la chute du ministère Ferry, le général de Courcy avait été investi de tous les pouvoirs civils et militaires, du 31 mai 1885 au 26 janvier 1886. Le gouvernement général de l'Indochine fut créé peu de temps après par un décret du 17 octobre 1887. L'Indochine releva dès lors exclusivement du ministère des Colonies, alors qu'antérieurement, l'Annam et le Tonkin ressortissaient au ministère des Affaires étrangères.

Les pouvoirs du gouverneur général sont, en droit, considérables depuis le dernier décret organique du 20 octobre 1911. Il est le *dépositaire des pouvoirs de la République* dans l'Indochine (formule singulièrement large comme nous allons le voir).

Il a la haute direction, l'organisation et le contrôle de tous les services civils. Il fait les nominations à toutes les fonctions civiles, sauf celles réservées à la Métropole et pour les titulaires desquelles il a cependant un droit de présentation et éventuellement de suspension.

Responsable de la défense intérieure et extérieure, il dispose des forces de terre et de mer, sans pouvoir toutefois exercer le commandement direct des troupes. Aucune opération militaire ne peut, sauf le cas d'agression, être engagée sans son autorisation. Il correspond directement avec les ambassadeurs, ministres et consuls de France en Extrême-Orient. Lui seul, et le directeur du Contrôle financier ont le droit de correspondre avec le Gouvernement métropolitain.

J'ai tenu à faire cette longue énumération pour montrer que le gouvernement de l'Indochine est *tout entier entre ses mains*, avec tous ses services, à l'exception de ce lui de la justice.

Il a, d'autre part, et indiscutablement, un pouvoir réglementaire qui n'a d'autres limites que celles que la puissance législative à elle même tracées.

Mais le décret d'octobre 1911 est surtout remarquable par la volonté de décentralisation du gouvernement de la République.

On lit notamment dans le rapport préparatoire : « Un pays nouveau ne peut être gouverné, dirigé et administré de la Métropole... C'est à cette idée de décentralisation qu'a répondu la création des gouverneurs généraux, et il faut entendre de la manière *la plus large et la plus formelle* les textes qui les qualifient dépositaires des pouvoirs de la République ».

L'essor de la colonie, longtemps retardé par les méthodes d'assimilation, par les regrettables habitudes de centralisation qui déféraient « aux bureaux irresponsables de Paris » le soin de décider, sur pièces, de toutes les questions importantes, s'est affirmé décisif et rapide, dès que les destinées de l'Indochine ont été remises à un plénipotentiaire ayant, selon l'expression de Jules Ferry, « mandat d'agir et d'oser ».

« Chaque gouvernement général doit ainsi présenter la physionomie d'une fédération de pays relativement autonomes dont la volonté civilisatrice du peuple colonisateur constitue l'unité et règle l'évolution commune. »

« Or il est facile de voir qu'en Indochine, il n'en a pas été de même. Le second terme du développement logique du gouvernement général, la décentralisation locale, y a été

¹¹ Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, administrateur de sociétés, président de la Société urbaine foncière indochinoise. Voir [encadré](#).

en effet, à peine ébauchée. La tendance contraire, imitée de notre organisation intérieure, y a au contraire, prévalu. »

Il est certain que dans les lendemains de ce décret pris à la demande et à l'occasion de la nomination de M. Albert Sarraut, un effort remarquable de décentralisation a été accompli par ses collaborateurs et admis dans certains pays de l'Union. Je n'en veux pour preuve que le Cambodge. Grâce à la volonté, à l'intelligence créatrice, à la puissance de travail du résident supérieur, M. Baudoin, qui fut maintenu contre vents et marées, en dépit d'attaques toujours méchantes, quelquefois odieuses, ce pays a pu se développer magnifiquement.

Je dis que nous avons lourdement régressé et surtout depuis quelque dix ans.

Depuis 1911 et pendant environ dix-sept ans, le poste de gouverneur général a été occupé, tantôt par des hommes d'État tantôt par de hauts fonctionnaires. Mais depuis dix ans c'est, parmi ces derniers que le choix du gouvernement métropolitain s'est toujours porté. Sans doute les circonstances ont-elles eu le pas sur une doctrine qui n'est d'ailleurs pas encore nettement formulée en France.

Il est donc permis aujourd'hui de tirer des conclusions d'une expérience relativement longue qui fut poursuivie, d'une part avec deux hommes ayant fait toutes leur carrière d'autre part avec un grand fonctionnaire venu d'Afrique.

MM. Pasquier et Robin, chacun avec des qualités et des tempéraments différents, étaient certainement les meilleurs Indochinois entre les mains de qui l'autorité pouvait être remise. Ils ont repli heureusement, l'un et l'autre, leurs grandes tâches, dans des périodes très difficiles, considérées aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue politique. Ils ont su imposer les sacrifices particuliers nécessaires, pour ménager les forces de l'État indochinois, en vue des reprises futures inéluctables et déjà amorcées aujourd'hui.

De M. Jules Brévié, je me bornerai à redire qu'avec les meilleures qualités (et m'affirme qu'il a le sentiment et le goût de l'autorité), cet homme ne peut rien. Fonctionnaire discipliné qui ne pouvait se réclamer d'aucune expérience de l'Indochine, il a dû s'incliner devant les ordres venus de Paris et les exécuter, bons et mauvais. J'ajouterais que certains lui ont reproché de ne rien faire. Peut-être était-ce ce qui pouvait nous arriver de mieux, étant donné la composition de son état-major dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est dépourvu d'esprit d'équipe.

Nous touchons ainsi au point crucial : à savoir que quel qu'il soit, dès lors qu'il est fonctionnaire et parce que fonctionnaire, le gouverneur général est toujours le subordonné du Ministre et donc avec l'instabilité ministérielle, ce sont les bureaux de Paris qui sont les maîtres. Le haut fonctionnaire ne peut que se soumettre ou se démettre.

Pour tenir en échec cette subordination hiérarchiquement admissible, mais insupportable puisque le gouverneur général dépositaire des pouvoirs de la République, reçoit sa mission du Gouvernement de la France tout entier, il eut fallu que le gouvernement indochinois et ses services généraux fissent constamment preuve d'initiatives hardies dans le domaine réglementaire, c'est-à-dire dans le service de législation indochinoise. Or, depuis longtemps, il est loin d'en être ainsi. Sans doute y a-t-il une grave lacune à combler.

C'est à cette carence que nous devons de subir ici une législation sur le travail hâtivement préparée à Paris, encore plus hâtivement retouchée à Hanoï, qui ne s'adapte en rien aux besoins d'un pays essentiellement agricole et dont dix millions d'habitants sont sous-alimentés.

Pourtant, M. Pasquier et ses services avaient su édicter une charte de tous points excellente pour régler les conditions du travail et des travailleurs, sur les plantations de caoutchouc.

* * *

Puis dans une société où le Gouvernement ne repose plus sur la notion de souveraineté, mais sur celle des services que les gouvernés réclament de lui, — non seulement ceux traditionnels de défense, de police et de justice, mais encore ceux dits sociaux —, la fonction du gouverneur général n'est pas seulement d'autorité et de réglementation, mais aussi celle d'arbitre.

Arbitre entre ses divers services tout d'abord mais, encore plus, arbitre entre l'Administration et les administrés.

Ce service d'arbitrage depuis longtemps ici, n'est plus rendu, ou est mal rendu par les gouverneurs fonctionnaires, alors que des hommes d'État comme M. Albert Sarraut et M. Long s'en acquittaient autant avec honneur qu'avec succès.

Il faut en chercher la cause dans le fait qu'un gouverneur fonctionnaire est prisonnier de son passé administratif. Il a eu des concurrents, des adversaires, des amis.

Arrivé au pouvoir, il a ses partisans et ses détracteurs. Il est enchaîné par ses amitiés et il doit se garder des inimitiés. Il peut aussi avoir subi une déformation professionnelle fréquente, qu'une grande culture ne lui épargnera pas toujours,—car dans cette déformation, je comprends surtout la peur et même la hantise des responsabilités morales. Trop souvent, il a eu peur d'agir, de prendre une décision par crainte de prêter le flanc à la critique et aux soupçons. Trop souvent, il a suivi la tradition du fonctionnarisme français, de l'horreur des responsabilités.

Cette proposition pourrait être longuement développée, mais j'en ai assez dit pour montrer que, sauf quelques rares exceptions, le gouverneur fonctionnaire est placé dans une mauvaise position pour remplir son rôle d'arbitre.

Je crois avoir ainsi justifié ma préférence pour un gouverneur non fonctionnaire du points de vue interne.

*
* * *

Il est maintenant à peine besoin d'ajouter que pour faire œuvre utile, le gouverneur doit être assuré de durer.

Or il lui faut pour cela une autorité personnelle qui lui permette d'être constamment soutenu par le gouvernement et d'avoir l'adhésion du Parlement. Seul un parlementaire ayant l'étoile d'un homme d'État peut avoir cette autorité. Ce n'est également qu'un tel homme, surtout dans les conjonctures présentes, qui peut fixer, en accord étroit avec le Gouvernement, les destins de la France en Extrême-Orient.

Léon LAMBERT

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. JULES BRÉVIÉ,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE,
À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION DU
GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
LE 20 OCTOBRE 1938
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1938)



M. Jules BRÉVIÉ,
gouverneur général de l'Indochine

Messieurs,

Avant d'exposer devant vous le bilan de l'Union indochinoise pour l'année 1938, je crois devoir exprimer au Gouvernement de la République et au Président du Conseil Édouard Daladier la reconnaissance respectueuse de toute l'Indochine pour avoir, en des circonstances tragiques, sauvé à la fois la paix du monde et l'honneur de la France.

Je suis assuré, Messieurs, que le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers voudra s'associer à moi pour demander à M. le ministre des Colonies Georges Manuel, qui sût, de son côté, prendre les mesures de sécurité que comportait la mise en défense de l'Indochine, de bien vouloir se faire auprès du Chef de l'Etat et du Gouvernement tout entier l'interprète des sentiments de gratitude et de confiance qui animent toute la population de l'Union.

*
* *

J'ai toujours pensé, Messieurs, que la raison d'être essentielle des assemblées représentatives telles que la vôtre est de donner à l'autorité investie des pouvoirs de direction et des responsabilités qui en découlent, l'occasion d'exposer ses intentions, ses programmes, ses réalisations, et de permettre, en retour, aux représentants accrédités de l'opinion publique d'exprimer leurs aspirations et leurs vœux et de s'associer plus étroitement à la conduite des affaires publiques.

Il n'est pas, à mes yeux, de meilleure manière de collaborer de façon confiante, utile, féconde. Je m'y conformerai, pour ma part, en vous exposant, au regard des engagements que je souscrivais devant vous l'an dernier, les réalisations effectuées dans tous les domaines où l'activité de mon administration s'est développée. Ainsi, Messieurs, serez-vous en mesure de juger, vous qui représentez, en somme, le conseil d'administration de l'Union indochinoise, avec quel scrupule cette corrélation des promesses et des actes a été mise en œuvre et s'est traduite en décisions.

Et c'est parce que je suis profondément convaincu de l'utilité de notre collaboration, que, répondant à l'avance au vœu qu'exprimait tout à l'heure votre doyen d'âge, M. le résident supérieur Tissot, de voir rompre vos lisières administratives et étendre vos attributions, je proposais à M. le ministre des Colonies, qui vient de me faire connaître son accord, de donner à votre assemblée une vue plus large et des pouvoirs de décision augmentés sur la gestion des affaires d'ordre économique et financier qui relèvent de votre compétence.

J'ai pensé, en outre, en constatant l'autorité, le sens des intérêts publics, le dévouement à l'Indochine manifestés par vous tous, Messieurs, depuis qu'il m'est donné de faire appel à votre concours, que le Gouvernement général pouvait et devait renoncer à la prérogative qu'il tient des textes organiques de désigner un certain nombre des membres du Grand Conseil, et que leur choix devait revenir aux groupements représentatifs des grands intérêts économiques qui sont à la base de la prospérité de l'Indochine. Les actes sanctionnant ces réformes libérales vont être soumis incessamment à la signature du Ministre des Colonies qui a donné son adhésion de principe. Je suis heureux d'avoir ainsi pu rendre hommage à vos services passés et de vous mettre en mesure de collaborer plus étroitement dans l'avenir à la vie administrative de l'Union indochinoise.

*
* * *

Je suis heureux aussi, Messieurs, de pouvoir vous annoncer que le Département vient d'adopter les propositions que je lui avais soumises pour l'amélioration de la situation matérielle et morale des fonctionnaires indigènes.

Cette situation était soumise jusqu'à présent, à deux régimes différents, suivant que les intéressés étaient entrés dans l'Administration avant ou après 1932. Les soldes de début et de fin de carrière seront fixées à 960 piastres et à 3.000 piastres pour le cadre supérieur, à 456 piastres et à 1.920 piastres pour le cadre secondaire, à 228 piastres et à 648 piastres pour le cadre subalterne. Un nombre égal d'échelons sera adopté à l'intérieur des différents cadres, soit 9 pour le cadre supérieur et 11 pour les cadres secondaire et subalterne.

Des décalages ont été prévus dans quelques hiérarchies pour tenir compte des conditions de recrutement et des connaissances particulières exigées pour l'admission à certaines fonctions. À l'intérieur même de chaque hiérarchie, les échelons de solde ont été aménagés de telle façon qu'en fin de carrière, le fonctionnaire bénéficie d'avancements en solde plus importants que ceux du début.

En ce qui concerne les cadres latéraux, le remaniement de leur hiérarchie a été opéré suivant les directions suivantes : les soldes ont été augmentées dans les mêmes proportions que celles du cadre supérieur ; il a été prévu 9 échelons de solde, sauf pour le cadre des juges de paix en Cochinchine ; les soldes de début et de fin de carrière sont de 1.400 piastres et de 3.600 piastres pour les professeurs licenciés, les ingénieurs radiotélégraphistes, de 1.800 piastres et de 4.800 piastres pour les docteurs en médecine et les ingénieurs des Travaux publics, de 1.200 piastres et de 3.600 piastres pour les juges de paix, de 900 piastres et de 3.000 piastres pour les professeurs de l'enseignement primaire.

D'autre part, les fonctionnaires soumis au régime de soldes déterminé par l'entrée dans les cadres après 1932. seront reclassés dans la nouvelle hiérarchie d'après le nombre des échelons qu'ils ont franchis depuis leur nomination.

Enfin, la révision des indemnités comprend un arrêté unifiant le régime de l'indemnité de zone. Les postes sont répartis en quatre catégories donnant droit à des indemnités variant de 60 piastres à 240 piastres pour les cadres latéraux et supérieurs, de 48 piastres à 180 piastres pour le cadre secondaire, de 30 piastres à 120 piastres pour le cadre subalterne. Les fonctionnaires mariés ont droit à une majoration égale à la moitié du principal de l'indemnité. Un autre arrêté fixe à 30 piastres par an et par enfant l'indemnité pour charges de famille pour les cadres latéraux, supérieurs et secondaires. et à 18 piastres pour les cadres subalternes. Les avantages déjà concédés par certains textes locaux sont maintenus.

D'autres arrêtés augmentent les taux des indemnités de déplacement et de changement de résidence.

Tous ces textes porteront effet à dater du 1^{er} juillet 1938.

Ainsi, Messieurs, est enfin réglée la question depuis longtemps discutée du relèvement des soldes des fonctionnaires indigènes et les intéressés reçoivent les satisfactions auxquelles leur donnaient droit la conscience et le dévouement avec lesquelles ils servent, auprès de leurs collègues français, l'intérêt public en Indochine, conscience et dévouement auxquels je vous demande, Messieurs, de rendre avec moi un public hommage. J'espère que les avantages substantiels qui leur sont ainsi concédés par la collectivité indochinoise les inciteront à toujours mieux servir et les feront encore plus étroitement associés à la grande œuvre que la France poursuit en ce pays qui est le leur, et pour la prospérité duquel il faut conjuguer les efforts de tous.

Vous mesurez, Messieurs, l'effort consenti pour donner aux fonctionnaires indochinois des services publics le sort qu'ils méritent. Si grand cependant que soit cet effort, il reste encore beaucoup à faire. Il faudra régler bientôt la situation des fonctionnaires des cadres latéraux titulaires de diplômes équivalents à ceux des fonctionnaires français des mêmes cadres. Il faudra enfin relever les soldes des fonctionnaires des Administrations indigènes qui sont les collaborateurs directs de nos chefs de province. Ces deux questions importantes ne sont pas perdues de vue. Les services du Gouvernement général travaillent à leur règlement.

*
* * *

Votre Assemblée, Messieurs, qui réunit les compétences les plus diverses de l'activité économique indochinoise, peut être considérée comme le conseil d'administration de l'union. C'est devant ce conseil d'administration que je voudrais exposer, aussi brièvement que possible, le bilan, pour l'année qui va finir, de la société « Indochine ». J'entreprendrai immédiatement l'examen de ce bilan.

I. — La situation financière.

La situation du Budget général a subi d'importantes modifications depuis le moment où, à la suite du franc, la piastre a été dévaluée*. L'exercice 1935 est le dernier qui ait été entièrement exécuté en monnaie stable. Il s'était clôturé avec 57 millions de piastres de recettes contre 54 millions de piastres de dépenses, et celles-ci atteignaient, à moins de un pour cent près, les prévisions initiales. Pendant sa période d'exécution, les prix n'avaient pas subi de variations considérables, et les conditions économiques restaient médiocres, quoi qu'on eût déjà dépassé le point le plus critique de la crise. Par l'équilibre raisonnable qu'il fait apparaître entre les recettes et les dépenses, par la justesse de ses prévisions, c'est un type excellent de budget d'attente. Il ménageait les ressources du contribuable qui commençait à peine à reconstituer les réserves épuisées

au cours des cinq années précédentes, et il évitait d'entraver, par une fiscalité exagérée, les chances de reprise économique qui viendraient à se manifester.

Le Budget général de 1936 avait été préparé et arrêté à un chiffre d'opérations ordinaires qui dépassait de moins de 6 pour cent celui de 1935. En fait, on l'avait porté au niveau des recouvrements de l'exercice précédent. Le mouvement des recettes des trois premiers titres pendant la période antérieure à [la dévaluation d'octobre 1936](#) accusait une très légère augmentation de 3 pour cent sur celles de la période correspondante de 1935. En somme, sur une base monétaire stable, le budget s'exécutait normalement.

La [dévaluation de la piastre](#) allait troubler la sécurité de cette situation. Au cours du dernier trimestre, la monnaie avait perdu près de 30 pour cent de sa valeur, les prix de gros avaient augmenté de 33 pour cent, et ces rapports devaient se maintenir sans grandes modifications jusqu'à la clôture de l'exercice.

Les résultats faisaient apparaître 61 millions de piastres de recettes contre 57 millions de piastres de dépenses et, nonobstant les variations considérables de la monnaie et des prix, les prévisions initiales de dépenses n'avaient pas été atteintes. L'incidence de la dépréciation monétaire a donc été très réduite sur les opérations budgétaires de 1936.

Il n'en va plus de même pour le Budget de 1937. En présence de l'incertitude qui régnait sur l'avenir de la monnaie, on avait reconduit les résultats acquis de 1936, en tenant compte du mouvement de reprise économique qui commençait à prendre le l'ampleur. Il avait été arrêté à 59 millions de piastres, chiffre intermédiaire entre les recettes et les dépenses de 1936. Équilibrer les prévisions à cette valeur moyenne, c'était déjà prévoir que les dépenses augmenteraient dans une proportion plus élevée que les recettes, dans l'hypothèse où les unes et les autres s'équilibreraient exactement. Eu égard aux circonstances, c'était la seule solution possible, et il s'agissait, d'ailleurs, d'un budget d'attente qu'il y aurait lieu de mettre au point au fur et à mesure que les événements le permettraient. Or, entre le moment où le budget a été préparé et la clôture de l'exercice, [pour une dévaluation monétaire de 40 pour cent, les prix avaient augmenté de 45 pour cent](#).

Cependant, les résultats de l'exercice, qui se traduisent par 75 millions de recettes contre 63 millions de dépenses ordinaires, ont fait apparaître un accroissement de recettes beaucoup plus important que celui des dépenses. Par rapport à l'exercice 1935, les recettes avaient augmenté de 18 millions de piastres, soit 31 pour cent, et les dépenses de 9 millions de piastres, soit 17 pour cent. L'augmentation des recettes était double de celle des dépenses. Mais l'exercice 1937 avait bénéficié, jusqu'à une époque tardive de son exécution, de l'élan imprimé à l'économie intérieure et extérieure de l'Indochine par l'activité exceptionnelle du commerce mondial au cours des derniers mois de 1936 et des premiers mois de 1937. En sens contraire, il n'a supporté que dans une proportion restreinte l'effort d'adaptation qu'entraîne inévitablement pour les budgets le [système de la monnaie flottante](#).

Cette adaptation, le Budget général de 1938 en porte la marque et, par là, il a pris une physionomie qui diffère de celle des budgets précédents. Arrêté, pour les opérations ordinaires, à 80.833.200 piastres, il représente, par rapport aux résultats de 1937, une augmentation de 28 pour cent aux dépenses contre 7 et demi pour cent seulement aux recettes. Cet accroissement important des dépenses, d'une année à l'autre, s'imposait en raison de l'augmentation des prix, qui s'appliquait automatiquement aux dépenses de matériel et de travaux, et de la nécessité de poursuivre — sur un niveau de prix de plus en plus élevé — l'équipement économique de la colonie. Il s'imposait surtout par la nécessité pour le Budget général d'élargir l'aide qu'il a la charge d'apporter aux Budgets locaux dans les périodes difficiles. L'adaptation du rendement des impôts directs, qui forment le principal des ressources de ces budgets, aux nouvelles conditions monétaires, ne pouvait pas être immédiate. Par leur nature même, par l'assiette qu'ils ont en Indochine, ils se prêtent mal à des variations

brusques et, d'ailleurs, le sentiment des assemblées locales était loin d'être favorable aux projets de réformes qui tendaient à leur donner un caractère plus nuancé en faisant intervenir dans leur fixation le revenu réel du contribuable. Du point de vue politique comme du point de vue technique, la réforme du mode d'assiette des impôts directs, seul moyen d'assurer aux Budgets locaux des ressources ayant une certaine souplesse, apparaît donc comme une œuvre qu'on ne peut songer à réaliser en un jour. Cette considération m'a conduit à augmenter les subventions et les ristournes à ces budgets, et les prévisions de 1938 présentent un accroissement de plus de 6 millions de piastres, soit 82 pour cent, sur les dépenses effectuées à ce titre au cours de l'exercice 1937.

Si je reviens aussi longuement sur le budget de 1938, c'est que, dans la vie financière de l'Indochine contemporaine, il restera le premier budget adapté aux conditions monétaires nouvelles créées par la dévaluation.

Cependant, cette adaptation n'a pu être atteinte sans faire appel à la fiscalité. Quatre millions de recettes nouvelles sont demandés à un nouveau relèvement des tarifs de vente de l'opium, à un ajustement de la taxe de consommation sur l'alcool, à la transformation en droit *ad valorem* du droit sur les expéditions de maïs, à l'élévation de la redevance proportionnelle des mines, à une révision des droits d'enregistrement dégrevant les petites transactions, diminuant les droits fixes et majorant les droits de succession et les impôts sur les valeurs mobilières. Elles permettent de financer l'aide supplémentaire accordée aux divers pays de l'Union.

De leur côté, sous le couvert des facilités budgétaires que leur donne la prise en compte de subventions fortement majorées, ceux-ci commencent de procéder à une première révision de leurs systèmes fiscaux orientée vers une répartition mieux équilibrée et plus équitable des charges d'impôts : institution d'un impôt général et d'un impôt sur les traitements en Cochinchine et au Cambodge, refonte au Tonkin de l'impôt personnel européen et institution d'un tarif gradué en matière indigène, unification et allégement du régime des prestations.

Les recettes du Budget général, après un affaissement passager en avril et mai, ont atteint, depuis, un nouveau plafond. Fin août, les recouvrements des Douanes et Régies et de l'Enregistrement présentent sur les huit douzièmes des prévisions, une plus-value de 3.500.000 piastres.

Les émissions de rôles dépassent, pour les impôts directs, le produit qui en était escompté. Les rentrées s'effectuent avec une régularité remarquable.

Ce sont là, s'il était besoin d'en chercher, d'excellents symptômes de la vitalité du pays.

Cette vitalité s'est, par ailleurs, affirmée sur le plan financier, avec une particulière ampleur, à l'occasion de l'émission de l'[emprunt cinq pour cent 1938 pour le renforcement de la défense de l'Indochine](#).

Sans doute, le patriotisme éclairé des populations indochinoises a-t-il contribué, et pour la meilleure part, à l'excellence de ces résultats, sans doute l'épargne locale a-t-elle été tentée par les caractéristiques avantageuses des titres qui lui étaient offerts. Ces considérations psychologiques ne suffisent néanmoins pas à expliquer qu'en trois semaines, 15.100.000 piastres aient été souscrits — dont 12.700.000 piastres par des particuliers et de petites sociétés locales —, ni que les grandes sociétés indochinoises ou les sociétés françaises ayant en Indochine leurs principaux intérêts, aient pu, puisant dans leurs seules réserves, aligner la majeure part des 28.900.000 piastres souscrits dans la Métropole.

C'est, en vérité, sur le bien-être général né de trois années de convalescence et de progrès économiques qu'a reposé la réussite de cet appel qui, aussi bien par la forme qu'il a revêtue que par la diversité d'origine de ceux qu'il a touchés, peut être considéré comme ayant matériellement consacré l'union indissoluble des populations indochinoises autour de la France protectrice, garante des engagements pris par le Gouvernement général.

Messieurs, ces résultats, pour brillants qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier la rudesse de la tâche qui nous attend.

Le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers a bien voulu, en juillet, entériner les projets de redressement de taxes présentés par l'Administration : nouveau relèvement du droit sur l'alcool indigène, relèvement des droits de timbre, relèvement du taux de la taxe générale intérieure, toutes mesures qui, combinées avec le relèvement précédemment adopté du droit sur les cigarettes de consommation courante, assurent au surcroît des charges annuelles qu'impose le service du nouvel emprunt, une exacte contrepartie.

Je rends un public hommage à la claire notion dont a ainsi fait preuve votre Assemblée des nécessités financières de l'heure, et je souhaite que l'exemple qu'elle a donné soit suivi par tous.

Les budgets de 1938, en effet, pris dans leur ensemble, ne s'exécuteront pas sans quelque difficulté.

Exception faite du Cambodge, dont les rentrées reflètent l'exceptionnelle prospérité, les budgets locaux ne pourront faire face aux dépenses accrues que leur imposent et que leur imposeront d'ici la fin de l'année les relèvements de solde et d'indemnités, sans restreindre leurs dépenses de travaux ou sans en appeler à leurs réserves.

Ce ne sont là que palliatifs d'un moment. Le redressement fiscal qu'a conduit le Gouvernement général doit être complété. Théoriquement, deux voies sont ouvertes. Le choix peut être fait entre un fortement nouveau des impositions indirectes et une élévation des taxes qui frappent les revenus et les personnes. Il est inéluctable.

Pratiquement, la seconde solution paraît, provisoirement du moins, devoir être retenue, qui consacrera dans les tarifs d'impôts, l'effet sur les rendements et les bénéfices des successives dévaluations monétaires, et fournira aux budgets locaux, en dehors de toute aide supplémentaire du Budget général, les ressources indispensables au développement de leur activité propre.

J'ai, pour engager les Pays de l'Union dans cette voie et éviter le retour des difficultés que présenteront les règlements budgétaires de cette année, prescrit aux chefs d'administration locale de prévoir, dans chacun des budgets qu'ils préparent, une inscription obligatoire supplémentaire destinée à couvrir les dépenses entraînées par le relèvement des soldes, traitements et salaires, et égale à dix pour cent des crédits de personnel régulièrement portés aux prévisions.

Grâce à cette précaution, que j'ai jugée de sage administration, le Budget général a pu vous être présenté sans création ni relèvements d'impôts.

Je vous ai, par ailleurs, indiqué le sentiment que m'a laissé l'examen de la situation du pays.

Qu'il ait pu sans faiblir supporter le triple choc d'une récolte déficitaire, d'une débâcle mondiale des prix, d'un conflit poursuivi à ses portes, cela donne confiance en la solidité de ses assises économiques.

Les prévisions qui vous sont soumises enregistrent cette confiance, en ce sens qu'elles supposent que peuvent être reconduits sur l'exercice à venir les résultats acquis des derniers mois.

Les prévisions de la Section ordinaire du Budget général s'élèvent ainsi à 89.000.000 piastres, en augmentation de 8.000.000 piastres. soit du dixième, sur celles de 1938.

Dans cette hausse, la part des dépenses de la dette est de 2.000.000 piastres, celle des dépenses de personnel de 2.000.000 piastres, celle des dépenses d'approvisionnement de la Régie de l'opium, de 2.000.000 piastres également.

Les majorations appliquées aux frais généraux divers restent très voisines de celles qu'imposent les hausses de prix constatées dans les marchés et les mercuriales.

Les crédits de travaux stabilisés en valeur ne permettront qu'une activité moindre.

Tout l'effort constructif se porte sur la Section extraordinaire.

Malgré le resserrement des disponibilités budgétaires, conséquence inéluctable de la poussée des prix, malgré l'aggravation des charges militaires qu'ont imposées ou que pourront imposer les événements, le Gouvernement général ne pense pas, en effet, qu'il doive abandonner l'exécution du programme renforcé d'hydraulique agricole que, reprenant les projets un temps abandonnés au cours de la crise, il vous a présenté l'an passé.

La mise en état du réseau ferroviaire de la Colonie, dont le trafic augmente de jour en jour, mais dont le matériel de traction et le matériel roulant sont de plus en plus insuffisants et le seront plus encore lorsque s'ouvriront les liaisons projetées avec la Chine, exige par ailleurs une mise de fonds immédiate que les bénéfices d'exportation, bien qu'en progrès, ne peuvent procurer.

Si bien approvisionnée que soit la Caisse de réserve — elle disposera en fin d'exercice 1938 de quelque 26.000.000 piastres —, il serait toutefois dangereux de lui imposer le financement définitif d'une masse aussi importante de dépenses, alors que, déjà, le seul achèvement du programme actuel de grands travaux, réduit au coût de la période de crise, dépasse de plus de 7.000.000 piastres les facultés d'emprunt ouvertes à la Colonie par la loi du 22 février 1931, et qui, si les valeurs ne s'étaient trouvées brusquement modifiées, eussent dû suffire, et au delà, à leur couverture.

Outre, en effet, que le Budget général, sur lequel repose toute l'organisation financière de l'Union, a besoin d'importantes réserves pour parer, le cas échéant, aux déficits d'une période difficile, il est sans cesse mis à contribution pour des dépenses exceptionnelles imprévues ou urgentes, faites, le plus généralement, à fonds perdus.

C'est pour en sauvegarder le renouvellement au moins partiel, que le Gouvernement général vous propose de donner votre agrément à une extension de quelque 15.000.000 piastres des facultés d'emprunt dont il dispose. Ces 15.000.000 piastres serviront à payer les travaux complémentaires urgents du Réseau non concédé et à mener à son terme — si toutefois les prix se stabilisent — l'actuel programme d'hydraulique agricole d'assistance, permettant d'affecter les avoirs de la Caisse de réserve à l'exécution du complément du programme.

Les Chemins de fer pourront vraisemblablement assurer le service de la part d'emprunt qui leur incombe et en assurer un allotissement rapide. La dépense supplémentaire nette qu'imposera, en définitive, au Budget général, le service de la part affectée aux grands travaux est trop faible pour que l'inconvénient de cette inscription nouvelle de crédits dans les budgets à venir puisse contrebalancer les avantages que la population retirera de la mise en valeur de terres nouvelles et de l'extension donnée à la lutte contre les maladies endémiques.

Aussi bien, le recours à l'emprunt ne sera-t-il décidé qu'autant que la situation budgétaire du moment le permettra et qu'autant que les conditions du marché financier apparaîtront comme favorables.

Provisoirement, le Budget spécial sera approvisionné par la Caisse de Réserve et les commandes de matériel ferroviaire payées sur cette Caisse. Ces deux rubriques figurent respectivement à la Section extraordinaire du Budget de 1939 pour 8.500.000 piastres et pour 3.000.100 piastres.

La Caisse de Réserve prend, par ce moyen, le rôle de banquier du Budget général, lui évitant, alors qu'elle est largement approvisionnée, de recourir inutilement au crédit.

Sont également imputées à la Section extraordinaire quelques dépenses de constructions militaires et d'approvisionnements de guerre — 400.000 piastres —, la [continuation des travaux d'aménagement des digues du Tonkin](#) entrepris en 1938 — 1.950.000 piastres —, les premières dotations de l'Office de Colonisation et de la Fondations des Français d'Indochine — 200.000 piastres —, le montant, à verser en 1938, de la participation consentie au Groupe uni des Banques françaises pour la construction de la ligne Nanning-Chong-Nam-quan — 900.000 piastres —. Cette dernière participation ne constitue qu'une avance récupérable.

Toutes ces dépenses ont une caractéristique commune, celle de leur immédiate utilité. Celle-ci justifie l'imputation qui leur est donnée. Quant à leur importance, elle ne dépasse pas ce qu'autorise une utilisation rationnelle des réserves constituées sur les excédents budgétaires des derniers exercices.

Cantonné au plus juste dans ses dépenses ordinaires, utilisant rationnellement les ressources des réserves de la Colonie, le Budget général de l'exercice 1939 est, comme ses prédécesseurs, correctement et prudemment taillé. Seuls, de profonds bouleversements pourraient en mettre en péril la régulière exécution.

II. — La Situation économique.

Le mouvement commercial de l'année 1937 a poursuivi la marche ascendante qui s'était affirmée dès 1935 et accélérée en 1936.

Si le tonnage des exportations marque un léger recul sur 1936 qui fut, à ce point de vue, l'année record, les importations passent de 440.000 à 526.000 tonnes. La valeur totale du commerce extérieur, influencée par la dévaluation progressive de la monnaie, passe de 268.000.000 piastres à 417.000.000 piastres, et l'excédent des exportations de 74.000.000 piastres à 101.000.000 piastres. Cependant, le rapport de la balance au commerce total tombe de 27,61 pour cent en 1936 à 21,22 pour cent en 1937. L'accroissement du chiffre d'affaires n'a donc pas entraîné une amélioration réelle de la balance.

Il faut en chercher la raison dans les circonstances qui sont intervenues depuis l'an dernier.

La hausse des prix-or des matières premières, qui s'était produite au cours du dernier trimestre de 1936 et du premier trimestre de 1937, a été éphémère, et l'activité qu'elle avait imprimée à l'économie générale ne lui a pas survécu. Les prix-or du premier semestre de 1938 sont revenus exactement au niveau de ceux du premier semestre de 1936. Les conséquences de cette situation se sont fait sentir durement dans les pays asiatiques à monnaie stable. À la fin de juin 1937, la balance commerciale de l'Inde (Birmanie exclue) présentait un excédent d'exportations de 272.000.000 de roupies ; et à la fin de juin 1938, elle se soldait par un excédent d'importations de 61.000.000 de roupies. Au terme du premier semestre, l'excédent des exportations de la Malaisie avait reculé de 99.000.000 en 1937, à deux millions de Straits dollars en 1938. Ces chiffres correspondent à une diminution, d'une année à l'autre, de la valeur des exportations de 26 pour cent pour l'Inde, de 35 pour cent pour la Malaisie. En fait, les exportations des six premiers mois de la Malaisie et de l'Inde sont inférieures à celles de 1936. Cela marque assez la gravité des répercussions de la baisse des prix-or sur l'économie des pays producteurs de matières premières.

À cette cause générale de régression des affaires, s'ajoutent les effets du conflit qui met aux prises la Chine et le Japon. Les importations de la Chine en fin juin 1938. sont inférieures de 33 pour cent à celles de l'époque correspondante de 1937, sans tenir compte de la dévaluation du dollar chinois qui a été en s'accélérant depuis le mois de mars dernier. Les importations du Japon ont diminué dans l'ensemble de 35 pour cent par rapport à l'an dernier Mais le Japon a orienté avec succès sa politique économique vers un développement toujours plus large des relations commerciales avec le Mandchoukouo, la Chine du Nord et le Territoire à bail du Kouangtoung et, en réalité, ses achats dans les autres pays de l'Extrême-Orient se trouvent réduits de 43 pour cent.

Telles sont les conditions générales devant lesquelles l'Indochine se trouve placée. Sa position particulière a été aggravée par le déficit de la récolte de riz de 1937. Pour les six premiers mois, nos exportations de riz et dérivés en 1938 ont été inférieures de 144.000 tonnes à celles de 1937. de 313.000 tonnes à celles de 1936. Deux éléments, cependant, ont joué pour amortir les graves répercussions que l'on pouvait apprêhender, avec juste raison, d'un recul de la production exportable s'ajoutant à la baisse des prix. Tout d'abord, la dépréciation progressive de la monnaie a entraîné une

augmentation des prix de gros en piastres qui a masqué la baisse des prix-or. Mais l'événement le plus heureux pour l'économie indochinoise a été la fermeté des cours du riz. À peu près seuls, parmi les prix des grandes matières premières, les prix-or du riz ont échappé à la vague de baisse. Nulle circonstance ne pouvait être plus favorable pour limiter les conséquences du déficit de la production.

La résultante de ces forces qui ont pesé, en sens contraire, sur l'économie de l'Indochine, a, en dernière analyse, contribué à atténuer puissamment les effets de la baisse des prix-or, en évitant l'effondrement brutal de la valeur de nos exportations.

Pour les six premiers mois, le tonnage importé s'est maintenu approximativement au niveau de celui de 1937, mais les exportations marquent un recul de 130.000 tonnes. Cependant, la valeur des importations passe de 688.000.000 à 910.000.000 de francs, celle des exportations de 1.021.000.000 à 1.308.000.000 de francs. L'augmentation du mouvement commercial ressort à 30 pour cent, proportion voisine de celle de la dépréciation moyenne de la monnaie.

Il n'en reste pas moins des indices de moindre résistance qui méritent d'être retenus.

L'excédent des exportations des six premiers mois de 1938 atteint 398.000.000 contre 333.000.000 de francs en 1937. L'augmentation relative de 19 pour cent qui en résulte est inférieure à celle du mouvement commercial et du coefficient de dévaluation monétaire. Eu égard aux circonstances, la situation de notre balance commerciale pourrait cependant être considérée comme satisfaisante, si l'excédent se trouvait reparti entre les principaux pays fournisseurs et clients, suivant une proportion voisine de celle de l'an dernier. Il n'en est pas ainsi. Pour le premier trimestre de 1938, l'excédent de la balance de l'Indochine marque une augmentation de 65.000.000 de francs sur celui de 1937, mais cette augmentation est imputable pour 62.500.000 francs au commerce avec la France et les Colonies et pour 2.500.000 francs seulement au commerce avec les pays étrangers. [En valeur absolue, la balance avec l'étranger est donc restée presque stationnaire, malgré la dévaluation de la monnaie.](#)

Cependant, l'Indochine est le seul pays asiatique où, grâce à la dévaluation monétaire, l'indice des prix de gros ait diminué depuis l'an dernier. Nous étions donc mieux placés que quiconque pour vendre à l'étranger. Les résultats ne correspondent pas aux espérances qu'on pouvait fonder sur cette situation privilégiée. C'est l'indice certain que, malgré les apparences, la situation économique de l'Indochine a subi, au même titre, sinon avec la même intensité que celle des autres pays asiatiques, les répercussions de la baisse des prix-or et du conflit sino-japonais. Toutefois, la consommation intérieure n'a pas fléchi. Elle continue de progresser à un niveau supérieur à celui des années 1928 et 1929, bien que des augmentations sensibles de taxes, en particulier sur les alcools indigènes, soient intervenues. Sans doute, l'accroissement relatif n'est-il pas comparable à celui des années 1936 et 1937. Mais, la consommation en 1937 dépassait, pour beaucoup de produits, le plafond antérieur ; la Cochinchine et le Tonkin, pays où la consommation est la plus élevée, ont etc. l'an dernier, cruellement éprouvés par les inondations et, enfin, la situation économique générale tendait vers un amoindrissement des revenus du producteur. Il est réconfortant de constater que la consommation a augmenté dans ces circonstances qui suffiraient à justifier un recul.

Les recettes des Douanes et Régies reflètent assez fidèlement cette situation. Pour les huit premiers mois de l'année, on avait perçu :

en 1937	35.883.000 \$ 00
en 1938	43.382.000 \$ 00

L'augmentation est de 7.500.000 piastres, soit 21 pour cent. Sur cette augmentation, 6.100.000 piastres reviennent aux contributions indirectes et aux régies. Le surplus de 1.400.000 piastres provient presqu'entièrement des recettes sur le

commerce d'exportation, car la plus-value de 775.000 piastres constatée au titre de la taxe générale intérieure à l'importation, compense de justesse la moins-value de 747.000 piastres sur les droits d'importation.

En 1937, les recettes se partageaient ainsi :

- Sur le commerce extérieur : 17.077.000 piastres ;
- Taxes de consommation et régies : 18.107.000 piastres.

En 1938, on aboutit aux résultats suivants :

- Sur le commerce extérieur : 10.476.000 piastres ;
- Taxes de consommation et régies : 24.220.000 piastres.

Cette modification dans la répartition des sources de nos recettes budgétaires a son origine dans le défaut d'élasticité des droits d'importation sur les marchandises étrangères, en grande majorité à base spécifique.

De 1935 à 1937, les recouvrements auxquels ils ont donné lieu ont oscillé entre 12 et 13.000.000 piastres, alors que les recettes globales des Douanes et Régies passaient de 42.000.000 piastres à 56.000.000 piastres. C'est, pour un budget, une faiblesse évidente que d'avoir une fraction aussi considérable de ses ressources réduite à l'immobilité en période de monnaie flottante, où l'adaptation des dépenses au niveau des prix et du coût de la vie impose nécessairement, soit la création de taxes nouvelles, soit l'accroissement des anciennes. Si l'on considère que, pendant les trois dernières années, les importations étrangères sont passées en Indochine de 374.000.000 de francs à 678.000.000 de francs, et que le montant des droits de douane qu'elles ont supporté n'a pour ainsi dire pas varié d'une année à l'autre, il faut également reconnaître qu'il en résulte une sérieuse réduction de la marge de protection que le régime douanier est destiné à assurer aux marchandises françaises. N'ayant pas les moyens de modifier cet état de choses, nous avons été contraints de chercher ailleurs le supplément de ressources indispensable à l'équilibre budgétaire. C'est ainsi que le Grand Conseil a été conduit à relever le prix de l'opium, la taxe de consommation sur les alcools indigènes, le taux de la taxe générale à l'importation, et à transformer en droit *ad valorem* la taxe spéciale sur le maïs exporté. Les résultats montrent que ces relèvements d'impôt ont permis, sans surcharger outre mesure l'économie de l'Union, de rétablir une situation budgétaire à laquelle la dévaluation monétaire exigeait qu'on apportât des aménagements.

Je tiens à rendre hommage, Messieurs, à la large compréhension des nécessités de l'équilibre budgétaire dont vous avez fait preuve en ces circonstances, et à l'esprit civique avec lequel vous avez su décider des adaptations fiscales indispensables à la sauvegarde des intérêts supérieurs de l'Union indochinoise.

III. — L'AMÉLIORATION DES TERRES OCCUPÉES*. LA COLONISATION DES TERRES LIBRES.

Le 2 juin 1937, inaugurant à Do-luong, en présence de Sa Majesté l'empereur d'Annam, le magnifique barrage Pierre-Pasquier, je prenais l'engagement de poursuivre activement les travaux d'hydraulique agricole nécessaires pour parer à la sous-alimentation de la population tonkinoise. Et, à l'ouverture de votre dernière session, j'affirmais à nouveau ma volonté de poursuivre cette politique du « second bol de riz ». J'ai aujourd'hui la satisfaction de pouvoir vous dire que la promesse faite a été tenue.

Les inondations du Song Thai-Binh, au cours de l'été de 1937, avaient montré la nécessité de renforcer les digues dans le bassin de ce fleuve, et d'y établir un système de protection comparable à celui qui a fait ses preuves sur le fleuve Rouge, système dont je crois utile de signaler, en passant, qu'il représente à lui seul un volume de terre

égal à quarante-deux fois le volume de toutes les anciennes digues du Tonkin, qu'il a coûté quarante années d'efforts, et qu'il a donné des résultats tels que, dans ces quarante années, la population de la rizière a augmenté de cinquante pour cent. Il n'y avait donc plus à hésiter sur ce qu'il fallait faire pour maîtriser le Song Thai-Binh : 100 kilomètres de digues ont été renforcés définitivement, et 250 renforcés partiellement. Plus de 5.000.000 de mètres cubes de terrassement ont déjà été effectués. Cet effort considérable, qui vient d'être repris et amplifié, assurera, dès la saison sèche de 1938-1939, la protection d'un nouveau développement de 165 kilomètres d'endiguement. Ainsi, les provinces de Bacninh, Hai-duong et Hung-yen, si durement éprouvées l'année dernière, seront à l'abri de l'inondation.

D'autre part, dans le casier de Ha-dong-Phu-ly, les travaux ont été poursuivis activement et sont sur le point d'être achevés. Ils vont permettre de récupérer pour la récolte d'été 50.000 hectares jusqu'à présent inondés, et aussi d'améliorer très sensiblement la récolte d'hiver. Dès l'achèvement du barrage du Day, inauguré en juin 1937, le plus grand ouvrage de ce type au monde, les travaux de percement du canal principal, long de cinquante kilomètres et représentant 8.500.000 mètres cubes de terrassement, ont été commencés : ils sont maintenant terminés. La plus-value annuelle attendue de ces travaux est de un million de quintaux de riz, soit la nourriture de trois cent mille âmes.

Il reste encore dans le delta tonkinois 500.000 hectares dont la production peut être améliorée par des travaux d'assèchement ou d'irrigation qui permettraient une plus-value annuelle de cinq à six millions de quintaux de riz, soit la nourriture de près de deux millions d'habitants. Les projets d'exécution des travaux nécessaires sont achevés pour un casier de 145.000 hectares à Nam-dinh, susceptible de produire un supplément annuel de 1.300.000 quintaux de riz. Les travaux sont commencés.

D'autre part, ont été terminés, dans le Nord de la province de Thai-binh l'ouvrage d'évacuation de Nguyen-quang ; dans l'est de la province de Bac-ninh, le dernier des petits barrages estimés nécessaires ; dans les provinces de Thai-nguyen et de Bac-giang, ainsi que dans celles de Vinh-yen et de Phuc-yen, l'extension du réseau d'irrigation. Enfin, l'étude du plan de séparation les bassins du fleuve Bouge et du Song Thai-Binh pour le désenvasement du port de Haiphong est très avancée.

Dans le Nord-Annam, où les conditions démographiques sont, vous le savez, semblables à celles du Tonkin et où se pose le même problème alimentaire, l'achèvement du réseau Vinh-Nord et le terrassement des artères de Vinh-Sud ont été menés à bien. Les études pour le réseau d'irrigation du Song Ma et pour celui de Dou luong sont à peu près terminées.

Ainsi a été exécuté, au cours de l'annexe écoulée, le programme que j'avais soumis à votre approbation.

*
* * *

Vous savez aussi, Messieurs, qu'il ne suffira pas d'améliorer au maximum le rendement des terres du Tonkin et du Nord-Annam pour assurer à leurs habitants une nourriture suffisante. Le problème démographique s'y présente avec une gravité telle qu'il ne pourra être résolu que par une émigration importante vers des terres libres.

Le Résident supérieur au Tonkin a d'abord cherché à diriger des émigrants aussi nombreux que possible, et recrutés dans les régions du Delta particulièrement surpeuplées, vers les vallées de la Haute et de la Moyenne Région tonkinoise, encore inoccupées. Les dernières évaluations faites par les Services du Protectorat fixent à 890.000 environ le nombre des paysans du Delta qui pourraient être installés en Haute et Moyenne Région. L'expérience en cours comporte : d'une part, la colonisation par petites concessions individuelles de quinze *maus*, qui est pratiquée dans les provinces de

Thai-nguyên et de Phu-tho, où plus de dix mille colons sont déjà fixés ; d'autre part, la colonisation à type communal, par villages de colonisation institués par les provinces du Delta elles-mêmes, au moyen de ressources fournies par leurs caisses de crédit agricole mutuel : plusieurs villages de ce genre ont été fondés et semblent devoir réussir dans les vallées du fleuve Rouge et du Song Chay.

Cette forme communale de la colonisation a l'avantage, dans un pays où des traditions vivaces rattachent fortement le paysan à son village, de reconstituer autour des émigrants l'ambiance spirituelle nécessaire. Je suis heureux, à cette occasion, de féliciter et de remercier les autorités provinciales de Ha-dong et de Nam-dinh et la Mission du Haut-Tonkin, de la collaboration qu'elles apportent à l'Administration dans cette œuvre, par la fondation de villages dont j'ai pu constater l'importance et la prospérité.

C'est ensuite vers les terres libres de la Cochinchine de l'Ouest que doit, tout naturellement, porter l'effort du début. Le projet auquel je me suis arrêté est le troisième qui ait été envisagé : il a été successivement étudié par des missions de hauts fonctionnaires français et annamites du Tonkin et par M. le secrétaire général. La superficie des trois futurs « casiers tonkinois » sera de 94.000 hectares, dont 78.000 pourraient être réservés à la colonisation tonkinoise. Il faut en déduire encore 8.000 hectares déjà occupés, et 20.000 hectares de réserves forestières, si bien que c'est seulement 50.000 hectares qui seront immédiatement disponibles. Les conditions d'accès à ces casiers et la nature de leurs sols sont favorables. En prévision de cette prochaine immigration tonkinoise, l'Administration locale a fermé cette zone à la colonisation libre.

Bientôt donc, des paysans du Nord surpeuplé vont pouvoir accéder à cette propriété du sol dont je disais, l'an dernier à Do-luong, que « c'est par elle seulement que l'on peut attacher à une terre nouvelle les laboureurs venus de loin ». J'envisageais, le même jour, la création d'un organisme pourvu d'une dotation spéciale fournie par la caisse de réserve et par le Crédit Colonial et qui rachèterait les terres aux propriétaires actuels, les fermiers demeurant sur le fonds et acquérant en quelques années, par le paiement régulier d'un fermage modéré, la propriété du sol. Cette question, qui a été discutée par le Conseil de Gouvernement au cours de sa dernière session, a été soumise à l'examen des Chefs d'Administration locale, puis à celui du Conseil supérieur de la Colonisation qui a adopté, à l'unanimité, le principe de l'institution d'un « Office de la Colonisation et de la propriété paysanne ».

À titre d'exemple et de première expérience, cette Assemblée a décidé la fondation pour les jeunes Eurasiens d'une maison d'éducation et d'une ferme-école, puis de deux domaines situés, l'un sur les hauts plateaux, l'autre dans la plaine, et dans lesquels des lots seront attribués aux jeunes colons dès qu'ils auront acquis la maturité d'esprit et les connaissances agricoles indispensables. Il est permis, je pense, de baser les plus grands espoirs sur cette fondation qui a réuni les concours les plus désintéressés et les plus autorisés. Celle première réalisation ne fera pas oublier à mon Administration ce qu'elle considère comme sa tâche primordiale, à savoir de tout faire pour aider les cultivateurs indigènes, tenanciers précaires du sol qu'ils labourent, à en devenir les propriétaires. C'est afin de travailler dans ce but, avec votre appui, que votre Assemblée aura. Messieurs, à délibérer sur les projets qui vont lui être soumis de l'institution d'un « Office de la Colonisation et de la propriété paysanne ».

Je vous entretenais aussi, il y a un an, de la nécessité de constituer à l'Indochine le pouvoir d'achat qui lui manque.

Mon administration s'y est efforcée depuis par divers moyens. Elle a d'abord travaillé à accroître la valeur des produits du sol, et cela par l'intermédiaire de coopératives de production. Plusieurs de ces associations ont été fondées et fonctionnent : au Laos, celle de Sam-neua pour le stick lac, l'abrasin et le benjoin ; celle de Vientiane, pour le riz, le maïs et les textiles spontanés ; au Tonkin, celles de Bac-ninh, de Lang-son, de Hai-

duong et de Hung-yên, pour le riz, le maïs, le soja, la badiane ; en Annam, celles de Thanh-hoa, de Tourane, de Kontum et des Bolovens, pour le maïs, le manioc, l'huile et les fibres de cocotier, les arachides, le tabac, le café et les légumes. Toutes ont déjà obtenu des résultats fort intéressants, tant pour le profit des cultivateurs que pour l'amélioration des produits.

C'est ainsi que grâce à la qualité de la production des usines des coopératives, nos huiles de ricin, pour la première fois, ont bénéficié de cours très voisins des meilleures huiles françaises et d'un débouché vers la Métropole qui leur était fermé. Les coopératives ont également contribué au développement de l'exportation de l'huile d'abrasin qui a passé de cent tonnes en 1935 à près de mille tonnes en 1937.

Pour la première année, les trois coopératives du Centre et du Sud-Annam, ont offert aux manufactures cochinchinoises près de deux cents tonnes de tabac correctement fermenté.

Les tractations sur les produits du manioc ont été facilitées par l'activité des coopératives, qui en ont vendu, pour leur compte, plus de huit cents tonnes.

D'autre part, l'amélioration des thés obtenus dans la région de Tourane a permis de porter à soixante piastres le prix du quintal.

L'expérience peut donc être considérée comme concluante, et elle sera poursuivie activement.

Une autre expérience est en cours. Je vous annonçais, l'année dernière, mon intention de tenter, d'accord avec le Haut Commandement, l'installation d'un centre de colonisation militaire sur le plateau du Tran-ninh. Ce centre fonctionne depuis bientôt onze mois. Son but est d'aider l'autorité civile dans son œuvre de colonisation sur ce plateau, et de favoriser l'établissement définitif dans la région, et comme colons, de militaires français libérés du service. Il fallait donc déterminer la nature des cultures et élevages susceptibles de réussir au Tran-ninh, puis en fixer les méthodes, et enfin y intéresser les militaires français des unités stationnées près de Xieng-khouang, en leur donnant l'instruction pratique nécessaire à un colon exploitant directement une concession. Les recherches faites ont établi la nécessité de pratiquer sur le plateau des cultures riches capables de supporter les transports coûteux qu'imposent encore des voies de communication au tracé difficile. Le théier doit constituer la base de l'exploitation, puis l'abrusin et les arbres fruitiers. L'actuel verger d'expérimentation qui comprend les pêchers, des pruniers, des châtaigniers, des noyers, va être complété par des orangers et des citronniers. L'étude poursuivie pour l'amélioration de la route de Xieng-khouang à Vinh laisse espérer qu'il sera permis prochainement de rejoindre en sept heures la voie ferrée ou la mer, ce qui rendra possible l'expédition des fruits sur la côte et rendra fort rémunératrice cette culture vers laquelle sont, dès maintenant, dirigés les colons militaires. Il semble que le pêcher sera particulièrement intéressant.

Un troupeau a été réuni. Son importance sera proportionnée aux besoins en fumier de la ferme-modèle : bœufs de travail et bétail au dressage, vaches, taureaux, buffles et bufflresses, porcs. La régénération du troupeau de moutons qui existait déjà à l'ancienne station agricole du Tran-ninh est en cours d'essai, au moyen de producteurs sélectionnés achetés à un éleveur du Tonkin. Dès 1939, la constitution d'un nouveau troupeau sera tentée avec des races importées de France, notamment avec des mérinos. Une jumenterie pour la production de chevaux destinés à l'armée a été organisée.

Quant à la colonisation annamite, il est certain qu'elle se dirigera d'elle-même vers le Tran-ninh, comme elle l'a fait, par exemple, vers le Kontum, dès que les communications vers la côte seront plus faciles et plus rapides. L'état sanitaire des Annamites déjà installés à Xieng-khouang et aux environs est très satisfaisant. La méthode suivante sera prochainement employée pour amorcer le courant d'émigration annamite vers le plateau : on fournira gratuitement une maison à toute famille désireuse de s'établir au Tran-ninh ; ses membres adultes seront assurés de trouver un gagne-pain à la station agricole ; quand, après quelques mois, les émigrants seront

habitués au pays et à ses cultures, un lot de colonisation sera attribué à tout demandeur qui aura fait la preuve de sa bonne volonté et de sa faculté d'adaptation. De plus, pendant les premières années de leur installation, les colons annamites trouveront à la ferme-modèle des directions techniques, et aussi une aide efficace pour la fourniture gratuite des semences ou des plants, par le prêt des instruments et du bétail nécessaires, et même par l'octroi d'avances en argent, remboursables à long terme et sans intérêt.

Je me suis étendu un peu longuement. Messieurs, sur l'expérience engagée au Tran-ninh, à titre d'exemple de l'action de conquête des terres disponibles sur les hauts plateaux que j'entends poursuivre en Indochine. Mais elle n'est pas la seule expérience commencée. Les terres d'altitude, vous le savez, sont celles dont la colonisation présente les plus grandes difficultés techniques et requiert la préparation la plus méthodique et la surveillance la plus prolongée. C'est pourquoi, bien que des régions immenses soient encore inoccupées, il n'est possible de passer à la colonisation massive des plateaux de l'intérieur qu'après une enquête attentive sur leur salubrité et leur fertilité. De plus, une fois choisie la zone à coloniser, et le moment venu d'appeler les colons, il faudra encore les habituer aux conditions nouvelles d'existence et de travail que leur imposeront le climat et la nature du sol. Alors que la plupart d'entre eux ne connaîtront que la culture du riz, il faudra les amener à cultiver le théier, le caféier, les arbres fruitiers, le tabac, les plantes oléagineuses ou textiles, à pratiquer la sériciculture, à s'adonner aussi aux cultures vivrières auxquelles une bonne partie des lots de colonisation sera toujours affectée.

C'est donc en trois temps que devra s'opérer cette conquête nécessaire des Hauts Plateaux Indochinois ; prospection climatique, géologique et sanitaire d'une région déterminée, et organisation d'une ferme modèle ; puis appel, formation, installation et surveillance d'un premier contingent de colons qui seront tout d'abord de simples employés de la ferme-modèle ; enfin, immigration de colons libres, conseillés par la ferme, groupés autour d'elle, organisés en coopératives de production et de vente, et soutenus financièrement par le crédit agricole.

La prospection méthodique des terres libres nous a conduit à fixer dès maintenant l'emplacement des premières fermes-modèles : au Laos, ferme du Tran-ninh, en collaboration étroite avec l'essai de colonisation militaire tenté dans le voisinage ; ferme des Bolovens, dans une région de terres éruptives très fertiles et éminemment propres aux cultures industrielles ; en Cochinchine, ferme de la Nui-Bara, située à faible altitude et où se poursuivent de très intéressantes expériences ; au Cambodge, ferme de Kompong-cham, dans une plaine d'excellentes terres qui offre de vastes possibilités d'installation. À ces organismes s'apparentent les deux exploitations envisagées au pied et au sommet du col de Blao, en Annam, pour la Fondation des Français d'Indochine ; en effet, bien que le but essentiel poursuivi par cette œuvre soit l'établissement sur le sol du plus grand nombre possible de jeunes Eurasiens, il n'est pas douteux qu'autour de telles exploitations se constitueront rapidement des groupes importants de population indigène, métayers, ouvriers agricoles, petits colons, artisans, commerçants, domestiques.

D'autres expériences, fort intéressantes elles aussi, sont actuellement en cours autour des chefs-lieux des provinces de Ban-Mê-Thuôt, de Pleiku, de Kontum, et dans le centre d'An-khê. Des lots de terres ont été attribués à des familles annamites, dans des zones suburbaines jusqu'à présent incultes et insalubres et qui ont été défrichées et assainies par la main-d'œuvre pénale. La culture du maïs et des arbres fruitiers a déjà donné, à Ban-Mê-Thuôt et à Kontum, notamment, des résultats très encourageants. Les villages ainsi constitués ont un tout autre aspect que celui des agglomérations misérables trop nombreuses dans les deltas surpeuplés de la côte. Ils sont l'objet d'une surveillance constante des chefs de province intéressés au point de vue sanitaire : à cet égard, l'expérience est concluante ; des travaux de défrichement et de drainage. simples et

d'entretien facile, parviennent aisément à détruire les anophèles et à faire reculer le paludisme. Il est incontestable que nous avons là l'exemple de ce qui peut et doit être réalisé rapidement dans toutes les provinces des Hautes et Moyennes Régions de l'Indochine.

Il est bien entendu que cette immigration annamite dans les terres libres des Hauts Plateaux ne doit porter aucune atteinte aux droits des populations Moïs des diverses tribus. Vous avez su, Messieurs, qu'une partie de ces populations a manifesté, au cours des années 1937 et 1938, une agitation dont l'origine doit être cherchée probablement dans des manœuvres de sorcellerie et aussi dans les agissements de certains trafiquants dont l'extension de notre action administrative gêne de plus en plus le négoce abusif, et qui ont ainsi essayé, en exploitant la crédulité de ces primitifs, de retarder l'établissement de notre emprise. Sur quelques points, il a fallu employer la force ; on l'a fait avec toute la modération et toute l'humanité désirables. On a surtout eu recours pour réduire les rebelles, au percement de routes ou de pistes automobilables, et aussi à la construction de postes permanents dans des régions où il n'était jamais passé que des patrouilles ou des reconnaissances trop rapides pour établir notre autorité. Nous tenons maintenant le pays, et toute agitation a cessé. Le travail d'appriovisement des insoumis est commencé par les chefs de postes, civils ou militaires, au courage et au dévouement desquels je suis assuré, Messieurs, que vous rendrez avec moi l'hommage ému et reconnaissant qu'ils méritent. Déjà, des infirmeries et des écoles ont été ouvertes et, dans la paix et la sécurité définitivement assurée par la force française, les populations se reprennent à travailler et à préparer dans le calme et la confiance un avenir meilleur.

Enfin, Messieurs, pour coordonner l'action colonisatrice de tous les services administratifs intéressés, et pour y associer les hommes qui, prêchant d'exemple, se sont faits ici les pionniers de la conquête de la brousse par la charrue, j'ai institué le Conseil supérieur de la colonisation. Cette assemblée est chargée de donner son avis sur les programmes d'action administrative relatifs à la mise en valeur des terres incultes, aux problèmes démographiques, à l'amélioration des rendements agricoles, au régime foncier indigène et au crédit agricole mutuel. Elle s'est réunie pour la première fois, en juin dernier, pour étudier les questions suivantes : institution d'un office de colonisation destiné à faciliter l'accession des indigènes à la petite propriété ; ouverture de centres de colonisation jurassienne dans la haute et dans la moyenne régions ; plan et modalités de l'action administrative locale en vue de l'installation de colons indigènes sur les hauts plateaux de l'intérieur ; amélioration et réglementation des rapports entre propriétaires d'une part, et fermiers, métayers et ouvriers agricoles d'autre part ; établissement dans chaque province d'un plan de mise en valeur à réaliser dans un nombre d'années déterminé.

Elle a ainsi fourni à l'Administration des indications précises dont il sera tenu le plus grand compte. Et elle a fixé comme suit l'ordre du jour de la prochaine session : compte rendu des mesures administratives prises en exécution du programme arrêté en juin dernier ; résultats obtenus, notamment en ce qui concerne l'émigration annamite vers les Hauts Plateaux ; possibilités mises en lumière par les réalisations en cours ; examen d'ensemble de la politique du crédit agricole dans chacun des pays de l'Union ; modification de la réglementation des concessions ramenait de trois cents à cent hectares la superficie maxima qui pourra être accordée gratuitement ou par marché de gré à gré ; modification en un sens décentralisateur de la même réglementation en ce qui concerne l'octroi des concessions égales ou inférieures à dix hectares ; coordination des plans de mise en valeur dressés en exécution de celle réglementation avec les décisions du Conseil supérieur de la colonisation et, en particulier, avec l'organisation d'un Office de la propriété paysanne ; mesures à prendre pour améliorer le régime alimentaire de la population indigène, notamment par le

développement de la consommation des aliments azotés, élevage et encouragements à la culture du soja.

IV. — LA LUTTE CONTRE L'USURE. LE CRÉDIT AGRICOLE.

Je notaïs, il y a un an, Messieurs, la nécessité dans laquelle nous nous trouvions d'entreprendre contre l'usure qui est, en ce pays, un véritable fléau, une lutte patiente certes, mais obstinée aussi. Cette question avait été étudiée depuis longtemps ; le Service des prêts fonciers à long terme, avec une science et une indépendance auxquelles je suis heureux de rendre hommage, avait établi le mécanisme de l'activité des usuriers et montré les remèdes qui pouvaient être apportés à une situation dont on ne saurait exagérer la gravité. Il fallait donc sortir du stade de l'étude pour passer à celui de l'action. C'est pourquoi, malgré certaines oppositions qui se sont manifestées avec plus de bonne foi, sans doute, que de discernement, j'ai promulgué en Indochine le décret pris par le Département pour mettre fin à certaines pratiques inadmissibles devenues courantes en ce pays. Ce texte prescrit que les actes sous seing privé relatifs à des prêts d'argent doivent être soumis au visa d'un fonctionnaire spécialement habilité à cet effet et qui certifie que les signatures ont été échangées et les espèces comptées devant lui, et aussi que la somme prêtée est bien celle qui est mentionnée dans l'acte, sans retenue ni commission. Désormais, sont déclarées nulles toutes les conventions non revêtues de ce visa et, de façon générale, « toutes les opérations dont le but démontré serait de réaliser un prêt d'argent sous une forme différente, en échappant aux prescriptions édictées ». N'ont été dispensés du visa que les établissements de crédit présentant toutes garanties.

La mise en vigueur de ce décret contre l'usure a provoqué, je l'ai dit, une certaine émotion. Cependant, après dix mois d'application, il ne semble pas qu'il ait porté la moindre atteinte à la distribution correcte du crédit. Je pense, au contraire, qu'il l'a favorisée par la suppression des taux abusifs trop souvent pratiqués. Certaines modalités d'application ont été mises au point : c'est ainsi qu'il a été entendu que le visa n'était pas obligatoire pour les marchés et engagements commerciaux.

La lutte contre l'usure a donc été entamée. Elle sera poursuivie. Elle comporte deux actions parallèles : d'abord une action légale dirigée à la fois contre les pratiques antisociales des prêteurs d'argent, et vers le renforcement des assises de la propriété individuelle. Et ensuite, une action sociale destinée à inculquer à une population qui en ignore jusqu'à la notion l'horreur de l'usure et de ses conséquences ruineuses.

Je viens de vous dire comment nous entendions lutter contre la rapacité des usuriers ; vous savez aussi, que depuis notre installations en ce pays. l'Administration s'efforce d'accomplir la réforme foncière qui débuta par l'institution du dia-bo eu Cochinchine et qui gagne peu à peu toute l'Indochine, au fur et à mesure que progressent les opérations, fort longues et fort onéreuses, du cadastrage et de l'immatriculation des terres. Partout où la réforme foncière est achevée, l'institution de sûretés réelles par le nantissement foncier devient possible et permet l'établissement du crédit à intérêt modéré, soit par des particuliers, soit par des sociétés privées telles que le Crédit foncier et le Crédit hypothécaire, soit par des organismes de mutualité. Ainsi, pénètre peu à peu dans la population cette notion qu'il est légitime et possible d'emprunter à intérêt raisonnable. On constate d'ailleurs que l'activité des prêteurs d'argent à taux usuraires a beaucoup diminué en Indochine : en 1930, leur investissements atteignaient cinquante millions de piastres ; ils ne sont aujourd'hui que de vingt millions.

Et cependant, l'esprit mutualiste n'a pas encore fait dans la masse paysanne les progrès nécessaires au développement du crédit agricole. Aussi, ai-je décidé d'organiser à l'Office du crédit mutuel agricole une section de propagande qui a pour but de répandre parmi les paysans cette notion essentielle. Les Caisses provinciales ne groupent encore que 132.000 sociétaires. Ce chiffre insuffisant doit être rapidement multiplié. Ce serait, d'ailleurs, une erreur et une injustice que de méconnaître l'ampleur

de l'effort déjà accompli et des résultats déjà obtenus. Au cours du dernier exercice, l'Office a continué son œuvre d'assainissement de la situation des caisses provinciales. augmenté le volume de ses opérations et élargi le champ de sa clientèle. Il a entièrement dominé la situation déficitaire dans laquelle il se trouvait lors de sa création, en 1933, en raison de l'obligation qui lui incombait de liquider le passif important laissé par l'organisme qui l'avait précédé. Désormais, les réserves accumulées couvrent largement les créances douteuses ; au cours de l'année 1937, les caisses provinciales de crédit mutuel agricole ont consenti 1.229.000 piastres de prêts nouveaux et 870.000 piastres d'avances aux sociétés coopératives, tandis que leurs recouvrements pendant le même exercice s'élevaient à 1.297.000 piastres. Le signe le plus sûr de la confiance qu'inspirent au public les caisses provinciales est le chiffre particulièrement élevé des dépôts qui leur sont confiés et qui atteint 1.717.000 piastres.

V. — LA MOBILISATION PERMANENTE DES SECOURS CONTRE LES CALAMITÉS PUBLIQUES.

J'avais été vivement impressionné, en arrivant dans ce pays, par la fréquence et l'étendue des calamités publiques, notamment de la sécheresse ou des inondations, et par leurs désastreuses conséquences, et je vous disais, Messieurs, que « nous avions aperçu l'étendue du devoir qui s'impose aux pouvoirs publics d'organiser une sorte de mobilisation permanente des secours susceptible d'être déclenchée dès que le danger s'avère grave ».

J'ai voulu, en effet, ne rien laisser à l'improvisation dans l'aide à apporter aux victimes de ces catastrophes si fréquentes sous les tropiques. Tout d'abord, des « Offices régionaux ou provinciaux d'alimentation indigène» ont été institués dans chacun des pays de l'Union. Ils ont pour attributions de diffuser parmi les paysans des notions simples de génétique et d'amélioration des espèces, de contrôler le bon entretien et l'exploitation des espèces, de contrôler le bon entretien et l'exploitation correcte de réseaux d'irrigation et de drainage, de centraliser les informations sur la situation agricole, de surveiller l'approvisionnement indigène et de suivre de près l'état des réserves alimentaires chez les principaux commerçants et propriétaires. Ces offices sont, en outre, chargés de déterminer, le cas échéant, le déficit probable des récoltes, d'établir pour chaque secteur un programme de lutte contre la disette, et de collaborer avec les autorités administratives à la répartition des approvisionnements, des semences, des secours en argent et en nature. Au-dessus des organismes provinciaux ou régionaux, fonctionnent à côté de chacun des Chefs d'administration locale, des « Offices locaux d'alimentation indigène » qui coordonnent l'action de prévoyance contre la disette, et fournissent aux hauts fonctionnaires placés à la tête de chacun des pays de l'Union les éléments d'un plan de ravitaillement des régions susceptibles d'être menacées, plan constamment tenu à jour pour une application immédiate s'il en était besoin.

Cette organisation, qui a déjà fait ses preuves par la réunion d'une documentation précise et l'élaboration de programmes d'action étudiés dans le détail, n'a heureusement pas eu à fonctionner au cours de l'année écoulée.

Elle a été complétée par l'institution de « greniers de prévoyance » destinés à mettre à la disposition des collectivités indigènes les plus menacées les semences et le riz alimentaire indispensables à leurs besoins immédiats. Ces greniers sont installés le plus près possible du lieu éventuel d'utilisation. Leur fonctionnement est contrôlé par les chefs de province, par les agents des Services d'agriculture et par les directeurs des caisses de Crédit agricole mutuel. En cas d'inondation, de sécheresse, de typhon ou de récolte insuffisante, les greniers de prévoyance consentiront des prêts en nature, remboursables à un taux peu élevé. Les fonds nécessaires à la construction de ces greniers et à la constitution du premier approvisionnement sont assurés par les budgets provinciaux et communaux, et aussi par les Caisses de Crédit Agricole.

Les greniers de prévoyance facilitent aussi l'action de propagande et de vulgarisation des Services agricoles et de l'Office du riz, et contribuent ainsi à la diffusion des variétés de riz à haut rendement ou de belle qualité et à celle de cultures riches de nature à augmenter la puissance d'achat du paysan indochinois. Enfin, en année normale, ils constituent de véritables banques populaires distribuant le crédit en nature aux cultivateurs les plus pauvres, les prêts s'effectuant sans aucun nantissement foncier.

Dès maintenant, plus de soixante greniers à riz fonctionnent au Tonkin.

En Annam, ces établissements ont été liés étroitement aux caisses provinciales de crédit agricole.

En Cochinchine, l'existence constante d'approvisionnements importants pour l'exportation, et la possibilité d'utiliser des moyens rapides de transport, permettent de secourir dans les délais les plus réduits les victimes des calamités publiques. Il n'a donc pas paru indispensable d'instituer dans la colonie du Sud des greniers communaux de prévoyance. Mais le gouvernement local estime, par contre, nécessaire la construction de greniers provinciaux ou interprovinciaux destinés à abriter des réserves de semences permettant la remise en culture, dans un délai aussi bref que possible, des rizières dévastées par un cataclysme. Ces greniers de semences seront construits et approvisionnés au moyen de fonds avancés au budget local ou aux budgets provinciaux par l'Office indochinois de crédit agricole.

Au Cambodge, des greniers de prévoyance ont été institués au chef-lieu de chaque province.

Au Laos, en raison de la grande étendue des circonscriptions et de la difficulté des communications, c'est dans les villages les plus importants, à raison d'un au moins par canton, que les greniers ont été établis.

Nous disposons donc, désormais, d'une organisation souple et pratique, dont la mise en œuvre n'a entraîné que des dépenses très réduites, et grâce à laquelle nous pourrons suivre de près la situation alimentaire de la masse paysanne, et intervenir rapidement et efficacement, le cas échéant, pour secourir les victimes de disettes locales.

Mais, cette action des Offices d'alimentation et des greniers de prévoyance pouvait se trouver insuffisante en cas de catastrophe importante. Il fallait donc préparer aussi l'intervention de moyens plus puissants.

C'est dans ce but qu'a été institué le « Service des approvisionnements ». Ce Service disposera de fonds fournis par les Caisse de réserve ou par les Crédits prévisionnels des divers budgets de lançon, le Budget général disposant pour cet objet spécial du fonds de prévoyance destiné à faire face aux dépenses entraînées par la distribution de secours ou par l'exécution de travaux. Ces secours devant être constitués, le plus souvent, par des distributions de riz, il importait de prévoir d'avance les conditions d'achat sur les marchés producteurs, de livraison, et d'acheminement-vers les centres de répartition et de consommation. Le Service des approvisionnements, qui comprend un Comité central à Saïgon, principal marché de l'Union, et un comité dans chaque province, a tout préparé et est prêt à entrer en action dès que les circonstances l'exigeront.

Rien n'a donc été laissé à l'improvisation. Cette « mobilisation des secours », dont je vous entretenais l'an dernier comme d'un projet, est désormais réalisée.

Il ne sera pas sans doute pas sans intérêt pour vous, Messieurs, de connaître, par un exemple récent, l'ordre de grandeur des secours qu'il est parfois nécessaire d'apporter, dans le délai le plus bref, aux victimes des grandes catastrophes naturelles qui affectent souvent les diverses régions de l'Asie des Moussons. Vous savez que les inondations de l'été de 1937 ont été parmi les plus désastreuses qui aient été enregistrées en Indochine depuis de nombreuses années. Les cinq pays de l'Union ont tous été plus ou moins éprouvés. Les dégâts furent particulièrement importants au Tonkin, dans le bassin du Song Thai-Binh, dans l'extrême-Ouest Cochinchinois et au Cambodge, dans les provinces de Prey-veng et de Takeo.

Les moyens les plus divers furent employés pour venir en aide aux sinistrés : distributions de secours en argent et en nature, répartitions de semences et de boutures, ouvertures de centres d'hébergement pour les victimes les plus pauvres, pour les vieillards et les enfants, exécution de grands travaux de digues dans les provinces atteintes, exhaussement de la plate-forme de certaines routes, percement de ponts dans certaines autres, vaccinations massives contre le choléra dans les régions inondées. tout fut mis en œuvre pour lutter contre la misère et les épidémies.

Des sommes considérables furent dépensées. Le fonds spécial de prévoyance y contribua pour 1.750.000 piastres, le budget général pour 1.126.000 piastres, les budgets locaux pour 50.900 piastres, la charité publique pour 384.000 piastres et le Gouvernement chinois, à qui je renouvelle mes remerciements émus, pour 13.000 piastres. Les sommes affectées aux secours se sont élevées pour toute l'Indochine à 970.000 piastres, et celles consacrées aux travaux à 2.275.000 piastres.

À ces sommes importantes, est venu s'ajouter le montant du secours de trois millions de francs accordé par la France aux victimes des inondations. Cette contribution a été réservée à des prêts sans intérêt consentis aux populations éprouvées, afin de leur permettre de préparer leurs ensemencements en vue de la récolte suivante, les prêts remboursés devant être versés au fonds spécial de prévoyance.

VI.— LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES MÉDICAUX.

En ouvrant, Messieurs, votre session de l'an dernier, je vous faisais part de mon projet d'essayer de secourir un plus grand nombre de malades par une décentralisation des services médicaux à l'intérieur des provinces. Je pensais que cette réforme pourrait constituer la première étape d'une politique sanitaire plus généreuse en même temps que plus réaliste, puisque ne s'adressant plus, désormais, aux seuls indigènes vivant à notre contact, elle ferait connaître aux malades des villages les plus éloignés le visage secourable de notre pays.

Je voudrais vous dire aujourd'hui ce qui a été fait, au cours de l'année pour la réalisation de ce programme. Il est évident que le problème se présente sous des aspects différents dans chacun des pays de l'Union, et que les solutions qu'il convient de préconiser doivent tenir compte de facteurs dont les principaux sont le taux de la richesse du pays, le degré d'évolution matérielle et morale de ses habitants, la facilité des moyens de communication et le développement des œuvres d'assistance. C'est ainsi qu'en Cochinchine, l'ensemble de la population paraît acquis à la médecine occidentale ; près de cent médecins libres y vivent honorablement de l'exercice de leur profession. Le nombre relativement élevé des formations sanitaires qui existent en ce pays, les routes excellentes qui le sillonnent et qui permettent une évacuation rapide des malades et des blessés la rareté de la misère trop fréquente, au contraire, dans d'autres pays de l'Union, font que le problème de l'assistance médicale y revêt des aspects très particuliers. Il n'y a guère que les provinces de l'Ouest dont les besoins, à cet égard, ressemblent à ceux devant lesquels se trouve ailleurs notre Administration, et qui sont considérables, puisque le service local de la Santé au Tonkin a estimé à un minimum de 1.200.000 piastres les frais de premier établissement d'une assistance médicale décentralisée, et à plus d'un million de piastres par an les crédits nécessaires ensuite à son fonctionnement.

C'est vous dire, Messieurs, la complexité d'un problème qui, au premier abord, paraît simple. Un certain nombre de principes doivent être établis : tout d'abord, celui-ci qu'il ne peut s'agir d'augmenter les crédits présentement alloués aux Services d'assistance ; la décentralisation médicale doit être poursuivie dans le cadre des budgets actuels, par un meilleur aménagement des ressources existantes. Ensuite, il doit être bien entendu que l'on ne peut prétendre à donner des soins à tous les malades de toute l'Indochine ; aucun budget n'y saurait suffire. Il faut admettre aussi que, pour le plus grand nombre des affections bénignes et courantes, la population indigène trouve dans sa

pharmacopée traditionnelle — qu'on ne saurait négliger, ainsi que l'a mis en lumière le récent Congrès de Bandoong — des traitements peu onéreux et suffisamment efficaces. Il faut comprendre encore que l'Assistance médicale doit limiter son intervention, en dehors, évidemment, de la lutte contre les maladies contagieuses, aux affections qui se placent au-dessus des ressources des pharmacopées locales, s'attacher à lutter partout contre les grandes endémies à caractère de véritables fléaux sociaux, paludisme, syphilis, trachome, pian, ankylostomiase, et réservé le plus gros de son effort aux régions dans lesquelles ces anémies apparaissent les plus redoutables. Il faut enfin préciser que le rôle de la médecine mobile n'est pas tant de soigner les malades sur place, sauf dans le cas où une intervention élémentaire peut immédiatement soulager ou guérir, que de trouver les malades et de les évacuer, soit sur l'infirmerie rurale, soit sur l'hôpital provincial. C'est à la lumière de ces principes, qu'a été étendue à presque tout l'Annam, au cours de cette année, une expérience qui me paraît concluante, et qui avait déjà été menée à bien dans la province de Thanh-hoa.

À la base de l'organisation se placent les infirmeries de phu et de huyên, pourvues du matériel et des médicaments nécessaires aux soins d'urgence et aux premières mesures de prophylaxie, et dirigées par des infirmiers bien choisis. Ces infirmeries ont presque toutes été construites par la population elle-même et à ses frais ; c'est elle aussi qui, le plus souvent, acquitte les dépenses de fonctionnement de ces formations. Ce sont ces infirmeries de circonscription qui ont permis de substituer à la tournée médicale, telle qu'elle était antérieurement conçue, une formule nouvelle. En effet, elles ne suffisaient pas. Les statistiques ont montré qu'en Annam, le rayon d'action d'une infirmerie ne s'étendait guère que sur cinq kilomètres pour les trois quarts des consultants, et que ce rayon dépassait rarement dix kilomètres. Il fallait donc, avec l'ancienne méthode, pour atteindre un plus grand nombre de malades, multiplier le nombre des infirmeries rurales, et l'on se heurtait tout de suite à une impossibilité financière irréductible. Il fallait aussi laisser à des infirmiers le soin de faire acte médical auprès des malades, avec les risques thérapeutiques qu'il est facile d'imaginer. Il convenait donc d'utiliser d'une autre manière l'instrument excellent que constituent les infirmeries.

Le but recherché a été d'abord d'atteindre le plus grand nombre possible de malades par un contact plus étroit entre la population et le personnel sanitaire, médecins et infirmiers ; ensuite, d'établir le contrôle hygiénique et épidémiologique du pays. Ce double but a été atteint par la méthode suivante :

Chaque province est divisée en secteurs sanitaires dont chacun a pour centre d'action une infirmerie-maternité. Le secteur est, à son tour, divisé en zones que délimitent trois ou quatre itinéraires partant de l'infirmerie et y revenant, et fixés de telle manière que tous les villages du secteur soient traversés par l'un ou l'autre itinéraire. L'infirmier doit parcourir chaque mois l'un de ces itinéraires au cours d'une tournée qui dure de sept à douze jours. Il peut ainsi visiter trois ou quatre fois par an tous les villages de son secteur. Il les visite à jours fixes et dans un ordre déterminé une fois pour toutes. Il n'emporte avec lui que quelques médicaments et instruments d'urgence. Il ne s'agit pas, en effet, de mobiliser l'infirmerie, et d'aller distribuer des médicaments aux habitants des villages éloignés. L'infirmier, rendu à son vrai rôle d'auxiliaire du médecin, est devenu infirmier-visiteur, chargé avant tout de dépister les malades et de les diriger soit sur l'hôpital directement, dans les cas qui paraissent urgents et graves, soit, à jour fixé, sur l'infirmerie du secteur, pour y être examinés et soignés par le médecin provincial venu spécialement pour cela. Le médecin provincial, en effet, se rend à l'infirmerie du secteur au moment où s'achève la tournée de l'infirmier. Il y trouve réunis les malades ramenés par l'infirmier, les examine, et selon les cas, les soigne sur place, prescrit un traitement que l'infirmier assurera, ou les fait évacuer sur l'hôpital du chef-lieu.

À certaines infirmeries rurales, il a été annexé une maternité dirigée par une sage-femme. Ces sages-femmes, outre les accouchements encore peu nombreux opérés à la

maternité ou à domicile, sont chargées de visiter deux ou trois fois par an les villages situés dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour de leur secteur ; au cours de ces visites, organisées d'accord avec les autorités communales, elles examinent les femmes enceintes, les nourrissons et contrôlent, s'il y a lieu, le travail des « ba-mu » traditionnelles. Elles doivent également tenir à jour la statistique des naissances, et des décès des enfants âgés de moins d'un an, et ont enfin la responsabilité de la vaccination antivariolique de tous les nourrissons. Ainsi, s'étend davantage encore, l'action décentralisatrice de l'assistance médicale. Cette expérience a donné des résultats très encourageants, et devra être multipliée rapidement.

Cette action décentralisatrice serait incomplète, si elle ne comprenait pas la surveillance médicale des enfants des écoles. Ce service, qu'il convient de confier, de préférence, à un médecin indochinois, a été organisé en Annam et se propose le dépistage et le traitement des écoliers malades, notamment des contagieux, la surveillance de l'hygiène des bâtiments scolaires, la vulgarisation parmi les enfants, et par eux dans leur village, des notions d'hygiène individuelle et collective. Là encore, les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus.

Enfin, pour mettre à la portée immédiate des populations rurales les remèdes occidentaux les plus usuels et dont elles reconnaissent l'efficacité, des dépôts de médicaments ont été institués, à titre d'essai, dans plusieurs provinces de l'Annam ; les médicaments, qui ne comportent évidemment aucun toxique, sont fournis par la Pharmacie Centrale et cédés aux clients avec un bénéfice de vingt à vingt-cinq pour cent en faveur des dépositaires, qui sont choisis d'accord avec le Gouvernement annamite. En raison du faible prix de revient de ces médicaments élémentaires, le prix de la dose thérapeutique est seulement d'un ou de deux cents et ne dépasse pas, par conséquent, les moyens des paysans. Les essais tentés ont donné toute satisfaction.

Ainsi, l'Annam a mis au point un système d'assistance médicale dont le rendement utile ne peut être contesté : le seul point faible du système est le niveau professionnel des infirmiers qui devra être relevé rapidement, et aussi le trop petit nombre des infirmeries rurales qui devront être multipliées. Il est certain aussi que cette nouvelle méthode d'assistance exige du médecin provincial une vigueur physique et morale peu ordinaire, et qu'il sera indispensable de lui adjoindre de jeunes médecins qui se partageront la tâche écrasante qui lui incombe. Il y a là, pour nos jeunes docteurs indochinois, un véritable apostolat médical à entreprendre auprès de leur peuple, et auquel, j'en suis sûr, ne manqueront pas les bons ouvriers.

Telle est, Messieurs, l'œuvre qui a été réalisée en Annam. Je désire qu'elle soit étendue à l'ensemble des pays de l'Union dont certains se sont, j'ai pu le constater, déjà engagés sur cette voie, et je suis heureux d'adresser ici mes félicitations à M. le résident supérieur en Annam, à tous ses collaborateurs, aux promoteurs de cette réforme, et notamment au docteur Chesneau, médecin provincial de Thanh-hoa, qui, avec un dévouement et une intelligence remarquables, a fait de son organisation dans cette province le modèle de ce qui peut et doit être réalisé partout en Indochine dans le délai le plus bref. C'est l'œuvre à laquelle je voudrais voir tous mes collaborateurs administratifs et techniques s'attacher au cours de l'année qui vient. On ne saurait mieux travailler pour la France et tenir l'Indochine qu'en luttant chaque jour davantage contre la souffrance et contre la mort.

VII.— L'ADAPTATION DES LOIS SOCIALES À L'INDOCHINE.

La précédente session du Grand Conseil m'avait donné l'occasion d'attirer votre attention, Messieurs, sur les difficultés de l'adaptation à ce pays des lois sociales voulues par le Gouvernement, et je vous disais ma volonté de promouvoir ici, avec toute la prudence et toute la fermeté désirables, des réformes dont la légitimité n'était, d'ailleurs, discutée par personne. Je suis heureux de constater que cette adaptation

délicate s'est poursuivie, au cours de l'année écoulée. dans le calme et dans la bonne volonté de tous.

Dès la promulgation des décrets organiques réglementant le travail en Indochine, puis au fur et à mesure de la parution des textes d'application, les recommandations nécessaires furent faites aux chefs d'entreprise par la voie de la presse, et les inspecteurs du Travail prodiguerent conseils et recommandations pour une exécution progressive des nouvelles prescriptions réglementaires, notamment en ce qui concerne la durée de travail, le repos hebdomadaire, le congé payé, l'établissement et l'affichage des horaires, le salaire minimum et les mesures d'hygiène et de sécurité.

La journée de huit heures a pu être appliquée sans difficultés dans les grandes et les moyennes entreprises travaillant dans des conditions comparables à celles de l'industrie métropolitaine. Toutes ont dû accroître les effectifs et former de nouveaux ouvriers. Grâce à ces mesures, grâce aussi aux dérogations qui leur ont été accordées conformément à la loi, elles ont pu, en général, après une courte période de flottement, maintenir à peu près leur production. Cependant, contrairement à ce qu'il semblait permis d'espérer, le rendement horaire ne s'est pas relevé. Certains industriels ont tenté de réduire le déficit ainsi causé par l'octroi de primes au rendement, mais ce procédé est généralement resté sans effet, les ouvriers s'étant laissé persuader que ces primes constituaient un moyen détourné d'exploitation de la main-d'œuvre par les patrons. D'autre part, il est arrivé que l'application de la journée de huit heures ait été mal accueillie par des salariés travaillant à la tâche ; cette difficulté était à prévoir dans ce pays où des morte-saison de plusieurs semaines succèdent, dans les petits ateliers, à des périodes d'activité fébrile, connue, par exemple, celle qui précède les fêtes du Têt. Peu à peu, cependant, la nouvelle réglementation entre dans les moeurs.

En ce qui concerne le repos hebdomadaire, aucune difficulté n'a été rencontrée dans l'industrie ; la plupart des grands établissements français l'accordaient à leurs employés dès avant l'intervention de la loi. Il n'en a pas été de même dans la petite industrie, dans l'artisanat et dans le commerce de détail. Pour ménager les transitions nécessaires, la faculté d'accorder par roulement le repos hebdomadaire a été libéralement accordée dans la petite industrie et dans l'artisanat. Mais il est apparu que, pour le commerce de détail, l'arrêt des ventes durant un jour par semaine ne pouvait nuire ni à l'intérêt général, ni aux intérêts particuliers. Les Chefs d'Administration locale ont donc été autorisés à prononcer la fermeture obligatoire, le même jour, de tous les établissements d'une même profession. Ainsi, petit à petit, le repos hebdomadaire devient une habitude indigène, pour le plus grand bien physique et moral de la population.

Quant au congé annuel payé, il a été appliqué partout au cours de la présente année. Nombreux, d'ailleurs, étaient les patrons qui avaient toujours accordé ce congé à leurs employés. Cette réforme est l'une de celles qui ont été le mieux accueillies par la population ouvrière. Et cela se conçoit aisément dans un pays où le culte des morts reste l'essentiel de la spiritualité indigène, où les liens de famille demeurent très puissants et où la plupart des ouvriers des villes gardent avec leur village d'origine des rapports étroits. Il est compréhensible que la faculté de retourner au moins une fois par an au village, pour revoir les parents et les amis et y honorer les tombeaux des ancêtres, ait été fort appréciée par tous ceux que les nécessités de la lutte pour la vie contraint à s'éloigner du foyer familial.

Les textes relatifs au salaire minimum sont appliqués partout. Les inspecteurs du Travail s'efforcent, d'ailleurs, tant au cours de leurs visites dans les ateliers qu'à l'occasion des tentatives de conciliation, d'ajuster le minimum prévu par le règlement au coût réel de la vie.

L'Administration s'est trouvée là devant un problème délicat : il fallait, d'une part, garantir au salarié le salaire vital indispensable ; il fallait, d'autre part, éviter de ruiner des entreprises, d'entraîner le renvoi des ouvriers déficients fort nombreux en Indochine, le chômage partiel, et le remplacement trop rapide, dans un pays surpeuplé.

de la main-d'œuvre humaine par des machines. Les tarifs minima fixés par les chefs d'Administration locale, sur les propositions de Commissions au sein desquelles tous les intérêts en cause étaient représentés, n'ont pas soulevé de critiques sérieuses et semblent bien correspondre, à la fois, aux réalités sociales d'un pays pauvre et de population dense, et au désir sincère des améliorations qu'il est indispensable et urgent d'apporter ici à la condition des ouvriers.

De grands progrès ont été réalisés au cours de cette année en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Jusqu'à présent, presque tout l'effort dans ce sens avait été consacré à l'amélioration des conditions de travail, de logement et d'existence des ouvriers des importantes exploitations minières du Nord et des grandes plantations du Sud. Désormais, dans les autres entreprises, les prescriptions légales s'appliquent peu à peu. Il s'agit, dans beaucoup de cas, d'une œuvre de longue haleine pour la réalisation de laquelle il faut tenir compte de nombreuses contingences. Mais le mouvement est commencé, et il sera poursuivi avec toute la patience, certes, mais aussi avec toute la ténacité qui sont indispensables. Je suis heureux, d'ailleurs, de constater que l'Administration a trouvé auprès de la plupart des employeurs une large compréhension de leur devoir, et aussi de leur intérêt véritable.

D'autre part, un projet de décret réglementant la réparation des accidents du travail et préparé par la Commission d'adaptation des lois sociales est actuellement soumis, avant d'être transmis au Département, à un dernier examen des assemblées consulaires. Il s'agit là d'une matière fort délicate en un pays où la main-d'œuvre est encore trop souvent inconsciente du danger, insouciante et indisciplinée, et où les incidences d'une législation nouvelle sur la réparation des accidents du travail exigeaient une étude attentive. En attendant l'intervention d'une réglementation dont personne ne conteste la nécessité, les inspecteurs du travail se sont attachés, le plus souvent avec succès, à obtenir des employeurs le versement d'indemnités raisonnables aux ouvriers accidentés ou à leurs ayant droit.

Enfin, trois projets de décrets instituant en Indochine le droit syndical, tant pour les salariés français que pour les salariés indigènes et étrangers, sont actuellement soumis au Ministre des Colonies. Ils ont été soigneusement préparés avec le double souci de donner aux employés et ouvriers les moyens de défendre leurs intérêts professionnels, et de ne pas permettre l'exploitation, pour des fins politiques, des revendications les plus légitimes. Des meneurs révolutionnaires ont, en effet, tenté de se servir des ouvriers plutôt que de les servir. La plupart des grèves qui se sont prolongées malgré les efforts des inspecteurs du Travail et des autorités administratives, ont été leur œuvre. Les travailleurs semblent, d'ailleurs, s'être lassés d'être les instruments d'agitateurs bien plus préoccupés de lutter contre les pouvoirs établis que d'améliorer la condition des humbles. [Le nombre des grèves qui, en 1936-1937, avait été de 267, intéressant plus de 47.000 ouvriers, n'a été, en 1937-1938, que de 37 intéressant 22.000 ouvriers.](#) C'est pourquoi je fonde de grands espoirs pour le règlement rapide et pacifique des inévitables conflits du travail sur un projet de décret que j'ai soumis au Département, afin d'étendre et de faciliter la conciliation et l'arbitrage obligatoire entre patrons et ouvriers.

En résumé, Messieurs, il m'est permis de constater que l'Administration a réalisé, au cours de cette année, le programme qu'elle se traçait devant vous, lors de votre dernière session, pour l'adaptation des lois sociales à l'Indochine. Nous avons franchi sans trop de heurts et de difficultés une période difficile, je dirai même dangereuse. Cela, nous le devons à la bonne volonté de tous, employeurs et ouvriers, à la fermeté aussi et à l'esprit d'humanité de toutes les autorités, hautes ou modestes, qui ont eu à intervenir dans les conflits sociaux. Pas une seule fois, malgré des circonstances souvent délicates, la violence, même légère, n'a été employée. Comment, Messieurs, ne m'en réjouirais-je pas avec vous, surtout si je songe à ce qui s'est passé dans d'autres parties de l'Empire français, et comment ne dirais-je pas à tous ceux qui furent, du haut en bas

de la hiérarchie, les serviteurs fidèles de la pensée généreuse de la France républicaine. la gratitude de celui qui, dans ces jours difficiles, avait l'honneur, certes, mais aussi la lourde charge de représenter parmi vous l'autorité de la Métropole ? Qu'ils trouvent ici l'expression de ma reconnaissance et de ma fierté.

VIII. — L'EFFORT VERS PLUS DE JUSTICE FISCALE. L'AUTONOMIE DES BUDGETS LOCAUX ET PROVINCIAUX.

Je constatais devant vous, Messieurs, en ouvrant votre session de 1937, la nécessité impérieuse et urgente de mieux adapter notre système d'impôts à la faible faculté contributive de l'ensemble de la population, notamment de la masse paysanne. Je voudrais vous exposer brièvement aujourd'hui ce qui a été fait à cet égard, au cours de l'année écoulée.

En 1936, un premier résultat, encore incomplet, avait été obtenu. Trois projets avaient été soumis au conseil colonial de Cochinchine. Ils avaient trait, d'abord à l'institution d'une taxe personnelle à taux fixe pour les Européens, l'impôt personnel indigène étant, par ailleurs, aménagé et réalisant par la voie des centièmes le dégrèvement à la base pour les contribuables sans fortune ; puis, à l'établissement d'un impôt sur les traitements et salaires ; et enfin, à la perception d'un impôt de superposition sur le revenu. De ces trois textes, les deux premiers seuls avaient été votés par l'Assemblée locale de la Cochinchine. Mais, sur les instances pressantes du Département et du Gouvernement général, le projet relatif à l'impôt général sur le revenu fut repris, combattu, discuté, et enfin adopté à la fin de l'année 1937.

Ce résultat, dont il convient de féliciter le Gouverneur de la Cochinchine et le conseil colonial, a déclenché la réforme fiscale dans l'Union, et la plupart des autres pays ont suivi cet exemple. Nous pouvons donc jeter ensemble un rapide coup d'œil sur les réalisations effectuées.

En Cochinchine, l'impôt général sur le revenu a été établi avec un abattement à la base de 3.600 piastres ; il est applicable sans distinction de nationalité ; il frappe les revenus par fractions, suivant un taux progressif allant de un demi pour cent à dix pour cent.

D'autre part, l'impôt sur les traitements et salaires a été aménagé par un relèvement des exonérations à la base de 2.400 piastres à 3.600 piastres pour les Européens, de 800 piastres à 2.400 piastres pour les autres contribuables, substituant aux réductions pour charges de famille des abattements sur le revenu qui allègent le taux de l'impôt.

Au Cambodge, un impôt général sur le revenu et un impôt général sur les traitements et salaires, identiques à ceux de la Cochinchine, ont été institués.

Au Tonkin, il a été procédé à une refonte de l'impôt personnel européen élévant le plafond de la taxe de 150 piastres à 1.000 piastres et allégeant la contribution des revenus annuels inférieurs à 1.800 piastres, tandis que la taxation des revenus élevés est augmentée.

Le Laos a adopté la même politique fiscale, et a constitué un impôt tenant lieu, à la fois, d'impôt général sur le revenu et d'impôt sur les traitements et salaires.

En Annam, les projets destinés à constituer la nouvelle réglementation des impôts sur le revenu ont reçu récemment l'agrément du Gouvernement annamite.

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait en matière d'impôt sur le revenu ou sur les traitements et salaires élevés.

Voici, maintenant, les réalisations acquises pour la réforme de l'impôt personnel indigène et des prestations.

En Cochinchine, l'impôt personnel indigène a été scindé en deux catégories d'assujettis : celle des « possédants », patentés ou redevables jouissant d'un revenu annuel supérieur à 300 piastres, et celle des « non-possédants » qui ne versent plus qu'un impôt de 1 \$ 50 au lieu de 5 \$ 50.

Au Cambodge, les prestations, les journées de garde et de veille dues au villages et la taxe de remplacement des tirailleurs ou miliciens, ont été supprimées. L'impôt personnel a été abaissé à 5 \$ 00 pour les Cambodgiens et à 7 \$ 30 pour les Annamites.

Au Tonkin, l'impôt personnel de taux uniforme a été remplacé par un impôt gradué allant de une à cinquante piastres.

Au Laos une réforme semblable a été décidée. De plus, le nombre des journées de prestation a été réduit de seize à dix pour les sujets et protégés français autres que les Khas et assimilés, et de vingt à quinze pour les Khas assimilés.

En Annam, les projets relatifs à la réforme de l'impôt personnel ont reçu, eux aussi, l'agrément du gouvernement annamite. D'autre part, l'impôt sur les étrangers bénéficiant d'un statut privilégié a été remanié dans le sens de la réglementation appliquée en Cochinchine. Le but de ce nouveau texte n'est pas de se procurer de nouvelles ressources. Il a pour objet essentiel de donner à l'impôt une assiette légale, indiscutable, d'assurer une progressivité plus régulière, d'augmenter les charges du gros commerce et de la grande propriété et d'alléger celles des petits commerçants, des petits propriétaires et des employés.

Enfin, pour ce qui est de la réforme de l'impôt foncier et des patentés, le Cambodge est entré dans une voie où il serait utile que les autres pays de l'Union le suivissent dans toute la mesure du possible. L'impôt foncier des rizières sur les terrains bénéficiant de travaux d'irrigation a été majoré de cent pour cent pour les terres irriguées de façon permanente, de cinquante pour cent pour les terres irriguées pendant une partie de l'année seulement, et de vingt-cinq pour cent pour les terres profitant d'endiguements contre les eaux saumâtres ou de drainages améliorant les conditions de culture.

Dans les autres pays de l'Union, le reclassement des terrains irrigués eût dû, théoriquement, donner lieu à des redressements analogues. En réalité, [la plus-value de rendement apportée aux terres par les travaux d'hydraulique agricole n'a pas, jusqu'à présent, été imposée correctement](#). Il est pourtant d'équité élémentaire que les propriétaires qui en retirent un bénéfice personnel n'en laissent pas supporter la charge à la collectivité.

C'est encore le Cambodge qui a le plus vite réalisé le désir que j'avais exprimé de voir soumettre à l'impôt, en même temps que les traitements et salaires élevés, les bénéfices industriels et commerciaux, dans le cadre d'un régime forfaitaire et par le moyen de surtaxes sur les patentés les plus fortes. L'institution d'une taxe additionnelle à la contribution des patentés, lorsque le principal dépasse, suivant le lieu d'imposition cent soixante, cent vingt, ou soixante-dix piastres pour les Européens, et quatre-vingts, cinquante ou trente piastres pour les indigènes, a permis à l'Administration locale cambodgienne d'obtenir des établissements industriels et commerciaux importants une contribution plus équitable aux dépenses de la collectivité.

Telles sont, Messieurs, dans leur ensemble, les réalisations fiscales effectuées depuis votre dernière session. Intéressantes par leurs résultats immédiats, elles le sont encore davantage par l'orientation générale qu'elles donnent à la fiscalité de ce pays et par la volonté qu'elles manifestent d'attendre à une distribution des charges calculée selon les facultés contributives de chacun. Ainsi donc a été entreprise l'exécution de l'engagement que je prenais devant vous, l'an dernier. d'« apporter plus d'équité dans la perception des impôts par la fixation d'une échelle de taux proportionnelle au degré de richesse du contribuable ».

Cette œuvre sera continuée avec toute la prudence qui s'impose en une matière aussi délicate, mais aussi avec le ferme propos de parvenir à doter l'Union d'un statut fiscal équitable. On aurait été en droit d'espérer que l'opinion publique tout entière eût souscrit à ces efforts de l'Administration. S'il en a été ainsi dans la plupart des pays de l'Union, il en est d'autres où des campagnes très vives ont été menées contre cette initiative. Que nous retrouvions là la persistante opposition de ceux qui n'ont d'autre but que de désorganiser l'ordre social existant, cela ne saurait surprendre, mais que

certains éléments de la population et, parfois même leurs représentants, se soient laissé abuser jusqu'à ce point qu'ils réclament l'abaissement et la suppression des impôts, leur remplacement par des subventions — payées par d'autres — en même temps que l'augmentation des dépenses publiques de l'enseignement, de l'assistance et des travaux d'équipement économique, cela fait douter du bon sens de ceux qui émettent de pareilles prétentions. On ne saurait contester, en effet, que les impôts directs ont été largement diminués pendant la crise, qu'ils l'ont été davantage encore par les dévaluations successives du franc. N'est-il pas légitime dès lors, la prospérité étant revenue, que l'Administration poursuive l'amélioration de l'assiette des impôts directs et une adaptation des taxes, pour faire face aux divers programmes qu'impose le développement du pays ? Voudrait-on contester le principe, qui doit demeurer intangible, du paiement de l'impôt par les bénéficiaires des services publics qu'il alimente ?

Quand un pays comme l'Indochine profite de larges contributions du budget métropolitain pour assurer sa défense, d'apports considérables de capitaux d'emprunts, dont la plus grande part est souscrite dans la Métropole, pour sa mise en valeur, on a peine à concevoir que certaines parties de l'opinion puissent trouver excessive la faible contribution qui leur est demandée afin de subvenir à des dépenses dont le contribuable demeure le bénéficiaire.

J'en appelle à l'esprit civique de ces populations d'Indochine auxquelles on ne parle jamais raison ni justice sans être entendu. L'Union indochinoise se développera dans la mesure et dans la proportion où elle acceptera le devoir fiscal. Dans ce domaine, retenir et recevoir ne vaut. La prospérité et l'évolution sociale attendues sont fonction des efforts que le contribuable saura s'imposer. Il faut donc réhabiliter l'impôt dans l'esprit des populations. Le payer n'est pas une servitude, mais le privilège et l'honneur des citoyens désireux de promouvoir rapidement leur patrie au rang des États majeurs.

*
* * *

Je vous exposais aussi, Messieurs, au cours de la première séance de votre session de 1937, la nécessité qu'il y avait de conférer aux divers budgets indochinois l'autonomie indispensable pour leur permettre d'envisager des programmes à longue échéance, au lieu d'improviser, comme ils y étaient astreints, des mesures prises au jour le jour.

Jusqu'à présent, en effet, les budgets locaux avaient vécu dans une étroite dépendance vis-à-vis du budget général. L'essentiel de leurs ressources étant constitué par des impôts directs, dont on sait qu'ils sont peu productifs, même en période de prospérité, il en résultait que les subventions qui devaient, obligatoirement, leur être accordées par le budget général constituaient une part importante de leurs recettes. La fixation du chiffre de la subvention réclamée par les divers pays de l'Union donnait lieu, tous les ans, à des difficultés, chacun s'efforçant de faire valoir des arguments décisifs en faveur d'une participation toujours plus élevée. Une telle pratique altérait peu à peu la personnalité financière des Administrations locales, et risquait de leur faire perdre le goût de toute tentative pour réaliser, par leurs propres moyens, l'équilibre cependant indispensable, de leurs recettes et de leurs dépenses. Réclamer avec obstination un supplément de subvention du budget général était, en somme, plus aisé que de poursuivre avec persévérance un aménagement de ses propres ressources. D'autre part, cet appel permanent à la générosité du Gouvernement général pouvait aussi amener les Administrations locales à différer la conception et l'exécution d'un programme, même d'envergure modeste, en raison de l'incertitude constante dans laquelle elles se trouvaient au sujet des crédits qui seraient alloués.

Il m'était donc apparu qu'il était urgent de procurer aux budgets locaux une autonomie financière suffisante, si l'on voulait que les Administrations de chacun des

pays de l'Union pussent procéder, sans heurts et sans mécomptes, aux aménagements fiscaux indispensables, et se réserver les moyens d'entreprendre et de mener à bien l'exécution de programmes à longue échéance. Pour y parvenir, diverses mesures ont été prises au cours de l'année écoulée ; elles visent toutes à ce double but ; d'abord, doter les budgets locaux des ressources suffisantes pour permettre aux chefs d'Administration locale d'exercer une action efficace sur le plan économique et social ; ensuite, et pour cela, abandonner le régime des dotations bénévoles variables, quémandées chaque année, et les remplacer par un système de contingents à bases stables, liant le gouvernement général comme les gouvernements locaux, et fixant des limites nettes aux responsabilités budgétaires de chacun.

C'est ainsi que, pour l'exercice 1938, d'importantes allocations ont été accordées par le budget général aux budgets locaux. L'ensemble des sacrifices consentis dépasse de près de six millions de piastres les subventions correspondantes de l'exercice 1937. Le Budget général prend désormais à sa charge les trois quarts des dépenses de personnel et de matériel de la Garde indigène et de la Garde civile, jusqu'à présent entièrement supportées par les budgets locaux. D'autre part, ces derniers budgets bénéficieront dans l'avenir des trois quarts du produit annuel de la taxe de consommation sur le sel, et du quart du produit de droits d'enregistrement en matière indigène. Enfin, pour permettre aux Administrations locales les moins favorisées de l'Annam, du Cambodge et du Laos, d'atteindre l'équilibre fiscal, une subvention complémentaire, dont le chiffre est invariable pour une période de trois ans, leur est désormais assurée.

Indépendamment de ces allocations nouvelles, les budgets locaux continueront à bénéficier des ristournes suivantes déjà consenties par le Budget général : ristourne sur la surtaxe des huiles minérales (fonds commun des routes indochinoises) ; ristourne sur les taxes des éléphants ; ristourne sur le droit perçu à l'exportation du caoutchouc ; ristourne sur la taxe de consommation des alcools indigènes. Enfin, une part importante du produit de la Loterie indochinoise est répartie entre les Administrations locales pour les aider à faire face aux dépenses relatives aux bourses scolaires, aux secours et aux diverses œuvres d'assistance sociale.

D'un tableau que vous trouverez dans le rapport sur les finances qui vous a été remis, il résulte que les sommes abandonnées par le Budget général au profit des budgets locaux se sont élevées, en 1938, à 13.310.900 piastres, alors qu'elles n'étaient en 1937 que de 7.427.000 piastres, soit une différence en plus de 5.886.900 piastres.

Je suis assuré, Messieurs, que vous mesurerez comme moi l'étendue du sacrifice consenti par le gouvernement général pour aider les gouvernements locaux à atteindre et à conserver l'autonomie financière qui leur permettra de pourvoir, en pleine liberté, aux dépenses économiques et sociales qui leur incombent normalement.

Reste, Messieurs, la question des budgets provinciaux qui, tout comme les budgets locaux, ne peuvent être équilibrés que grâce à des allocations accordées chaque année, soit par le gouvernement général, soit par les administrations locales.

Afin de mettre, là aussi, un terme au régime de ces subventions permanentes et obligatoires, une réforme a été entreprise, qui fait l'objet d'un projet de décret actuellement soumis à l'approbation du Département. Elle a pour but d'alléger la charge des collectivités provinciales en leur retirant les dépenses de personnel et de matériel qui présentent un caractère d'administration générale, pour ne leur laisser que le poids des dépenses d'intérêt spécifiquement régional. Cette réforme, basée sur une ventilation nouvelle des recettes et des dépenses, conserve aux budgets provinciaux un rôle éducatif et leur assigne un cadre limité ; elle leur assure un équilibre réel, indispensable à leur autonomie financière ; elle leur donne une physionomie définitive et en fait l'instrument à la fois solide et souple qui permettra aux Chefs de province de mieux conduire leurs territoires vers un développement progressif, libéré des incertitudes actuelles.

IX.— L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL. LA RÉNOVATION DE L'ARTISANAT.

Je vous disais. Messieurs, il y a un an, combien légitime est le désir d'élévation sociale qui anime l'ensemble des populations indochinoises, combien émouvants sont ce goût et ce respect du savoir qui sont comme l'un des éléments constitutifs de l'âme annamite. Mais, je vous disais aussi le danger de ne préparer dans nos écoles des divers degrés que des fonctionnaires, et la nécessité d'orienter un nombre toujours plus grand de jeunes gens vers les carrières de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Certes, je n'énonçais pas là une nouveauté. Tous ici, et depuis plus longtemps que moi, vous connaissez ce péril de la surproduction, non pas, certes, des titulaires de diplômes de valeur, dont l'Indochine a, au contraire, un grand besoin, et dont la plupart trouvent, dans les Administrations publiques ou dans les entreprises privées, des emplois rémunérateurs, mais des non-diplômés qui, à défaut des parcours universitaires, se délivrent à eux-mêmes ce titre d'« intellectuels » qui, à leurs yeux, les dispense du travail manuel et même du travail tout court. Il serait temps. Messieurs, de rendre à certains mots leur portée véritable : cela aiderait à mieux comprendre certaines situations et à en raisonner plus pertinemment. Le reproche que l'on a pu faire parfois, avec quelque apparence de raison, à notre enseignement n'est pas celui de faire trop de diplômés, mais bien celui de laisser trop de jeunes gens préparer des diplômes qu'ils ne parviendront pas à obtenir, soit qu'ils n'aient pas les dispositions nécessaires d'esprit et de caractère, soit que plutôt leur intelligence et leur tempérament les portent vers des études d'une utilisation plus immédiate. Dans un pays comme l'Indochine où l'une des nécessités les plus urgentes de notre œuvre est de constituer à la population un pouvoir d'achat qui n'existe pas ou qui est très insuffisant, notre enseignement doit diriger le plus de jeunes gens qu'il se pourra, non pas vers l'administration, mais bien vers la production. C'est dans cet esprit que j'ai entendu diriger au cours de cette année notre effort.

Tout d'abord, l'[École supérieure des Beaux-Arts*](#) a été réformée. On lui reprochait de ne tendre qu'à former des artistes, peintres ou sculpteurs. Elle devient l'École des Beaux-Arts et des Arts appliqués. Elle continuera à dégager les talents qui se manifestent en ce pays et dont quelques-uns honorent déjà grandement l'Indochine. Mais, en même temps, elle va devenir une sorte d'école supérieure professionnelle qui s'efforcera de rénover l'artisanat par ses nouvelles sections d'art appliqué, du meuble, de la céramique et de l'orfèvrerie, qui auront pour fin de retrouver les pures traditions d'autrefois et de remettre en honneur les beaux métiers. Avec l'atelier de la laque, dont les productions ont déjà fait l'étonnement et l'admiration de bien des connaisseurs. L'École formera non seulement des artistes, mais aussi des ouvriers d'art et des artisans dont la production, surveillée et garantie par les maîtres, sera assurée d'une vente rémunératrice.

Ces maîtres-artistes formés à l'École des Beaux-Arts de Hanoï se recruteront surtout parmi les meilleurs élèves des écoles d'art qui fonctionnent déjà dans les divers pays de l'Union. Une filiale de l'École de Hanoï s'ouvrira prochainement à Hué. En Cochinchine, l'École d'art décoratif et de gravure de Giadinh, l'École d'art appliqué de Biênhoa pour la céramique et le travail du bronze, l'École d'art appliqué de Thudaumot pour le dessin, la laque, la sculpture et l'ébénisterie, forment depuis longtemps déjà des artisans bien stylés dont les productions sont fort appréciées et s'écoulent très aisément. Le Cambodge possède l'École des Arts cambodgiens de Pnompenh, dont on ne saurait trop faire l'éloge, et dont on peut dire que les ateliers de dessin, de fonderie, d'orfèvrerie, de sculpture, de plaquage et de tissage, ont déterminé une véritable rénovation de l'art khmer.

Il ne s'agit pas, bien entendu, Messieurs, de tenter une absurde centralisation de l'enseignement artistique et artisanal en Indochine où chacun des pays de l'Union doit, au contraire, garder précieusement les caractères originaux de son art et de sa tradition.

Il s'agit seulement d'établir, entre des efforts qui se sont, jusqu'à présent, trop souvent ignorés, la liaison et la coordination qui sont indispensables pour assurer cette prospérité de l'artisanat indochinois dans laquelle je vois pour ma part l'un des éléments les plus importants de la prospérité générale de l'Union.

Vous savez, d'autre part, Messieurs, qu'au cours de la dernière crise financière, le Gouvernement général fut contraint, pour d'impérieuses raisons budgétaires, de fermer les écoles techniques supérieures qui gravitaient autour de l'Université de Hanoï. La situation actuelle nous permet et nous commande de rouvrir ces écoles sous une forme nouvelle qui sera l'École supérieure des sciences générales et appliquées. En effet, non seulement les grands services publics indochinois manquent de bons agents d'exécution, mais aussi les entreprises privées ont besoin de collaborateurs indigènes rompus aux techniques modernes. Il y aura là de nouveaux débouchés pour la jeunesse studieuse de ce pays. Cette école, qui comportera de bons laboratoires orientés vers les recherches industrielles, coûtera relativement peu. Le corps professoral pouvant se recruter aisément parmi les membres de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement secondaire qui enseignent déjà dans les divers établissements de la capitale de l'Union.

C'est dans le cadre de cette École supérieure des sciences qui fonctionne, depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, l'[École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï](#).

Je pense pouvoir ouvrir l'École des Sciences générales et appliquées à la rentrée scolaire de 1939. J'en espère beaucoup, tant pour l'amélioration du rendement des Services publics et des entreprises privées que pour l'association toujours plus étendue de la jeunesse étudiante indigène à la prospérité de son propre pays.

C'est toujours en vue de travailler à constituer à l'Indochine la puissance économique qui lui manque que j'ai, au cours de l'année écoulée, poursuivi la réforme de l'enseignement technique qui était, à mon sens, insuffisamment lié à la vie agricole, industrielle et commerciale du pays. L'enseignement technique ne se donne en Indochine que dans [les Écoles pratiques d'industrie](#) qui ne sont qu'au nombre de sept. Si leur nombre est insuffisant, le succès obtenu par chacune d'entre elles est incontestable, puisqu'elles ont réuni, en 1938, 2.370 élèves, contre 1.889 en 1937. Le placement de ces élèves se fait généralement sans aucune difficulté. En ce qui concerne même les écoles de Hanoï et de Haïphong, le nombre des situations offertes est beaucoup plus grand que celui des élèves sortants. Beaucoup parmi eux deviennent rapidement contremaîtres. La valeur professionnelle acquise par ces jeunes gens est donc démontrée. Ce succès est une indication de ce qui pourra être obtenu quand une liaison étroite et permanente sera établie, comme je le désire, entre les organismes économiques du pays et l'enseignement technique à tous ses degrés.

Au Tonkin, les écoles de Hanoï et de Haïphong se complètent l'une l'autre. Celle de Hanoï forme des ajusteurs, des électriciens, des spécialistes des moteurs à explosion, des menuisiers. Depuis peu de temps, y fonctionne aussi un cours d'aviation et de radiotélégraphique. Les élèves sortis de cette école avec de bonnes notes sont très recherchés ; ils entrent aisément dans les chemins de fer, dans les mines et dans les maisons de la place. À Haïphong, on forme surtout des ajusteurs-tourneurs, des chaudronniers, des fondeurs et des mouleurs, qui trouvent sans difficulté des emplois dans les chemins de fer, dans la Marine, dans l'Armée et dans l'industrie locale.

La Cochinchine réunit dans ses écoles professionnelles de types divers 1.400 élèves. Elle a ouvert, en 1938, onze écoles ou cours nouveaux, et en entretient désormais trente-sept contre vingt-six en 1937. Il y a là un effort qui mérite d'être signalé. Elle a également ouvert en 1938 neuf nouveaux ateliers d'apprentissage, ce qui porte leur nombre à vingt-deux contre treize en 1937. Un seul fait vous indiquera, Messieurs, l'efficacité de l'enseignement professionnel en Cochinchine : une exposition artisanale organisée en juillet dernier a réuni plus de dix mille visiteurs et a permis la vente, en moins de deux jours, de tous les objets exposés.

En Annam, l'école de Hué a parmi ses élèves, d'une part, dix-neuf jeunes gens français et, d'autre part, seize élèves rhadés et djarais. Je signale ces chiffres parce qu'ils me paraissent particulièrement intéressants : combien, en effet, de jeunes Français, qui ne profitent qu'insuffisamment de l'enseignement qui leur est donné dans nos établissements secondaires ou primaires supérieurs, auraient intérêt à se tourner délibérément vers l'acquisition d'un métier qui leur permettrait, plus tard, si à l'habileté professionnelle ils joignaient les indispensables qualités de caractère, de devenir des chefs d'entreprise ! Et d'autre part, quels espoirs ne peut-on fonder sur la formation ainsi acquise par de jeunes Rhadés et Djarais qui apporteront à leurs congénères attardés les bienfaits des techniques modernes ! Je voudrais voir aussi, dans les écoles techniques des autres pays de l'Union, et de jeunes Français, et de jeunes montagnards indochinois, unis avec leurs camarades annamites, cambodgiens ou laotiens dans ce culte du bel ouvrage, du travail fini, qui caractérisait l'ouvrier de France et que nous retrouvons avec émotion dans les productions des anciens artisans indochinois.

Au Cambodge, l'École pratique de Phnompenh. qui est en pleine réorganisation. forme des dessinateurs, des ajusteurs, des tourneurs, des chaudronniers, des forgerons. des fondeurs, des menuisiers.

Il en est de même au Laos, où l'École de Vientiane prépare notamment les mécaniciens nécessaires à la flottille du Mékong.

Telle est, Messieurs, l'organisation actuelle de l'enseignement technique en Indochine. Si notables que soient les résultats déjà obtenus, si louables que soient les effets réalisés par les maîtres et par les élèves, je pense que l'Indochine n'a pas encore l'instrument qu'il faut pour assurer la formation de tous les techniciens et de tous les maîtres-ouvriers qui lui sont indispensables. C'est à forger cet instrument que se sont employés, au cours de cette année, tous ceux qui partagent avec moi la charge de préparer en cette matière l'avenir de ce pays. Je vous ai indiqué les premières réalisations effectuées dans ce but. Cet effort sera continué au cours de l'année qui vient.

C'est volontairement que je ne vous ai entretenu aujourd'hui, ni de notre enseignement supérieur, ni de notre enseignement secondaire, ni de notre enseignement primaire supérieur et primaire. Non pas, vous le savez, Messieurs, que je méconnaisse l'importance de ces trois ordres d'enseignement pour l'avenir de l'Indochine et l'excellence des résultats obtenus, mais parce que j'ai désiré vous parler plus longuement, cette fois, à vous qui êtes les représentants des forces productrices de l'Union, de notre effort de meilleure adaptation des écoles techniques aux conditions économiques indochinoises, de ce qui se fera bientôt, je l'espère.

J'en arrive maintenant, Messieurs, à un problème moins classique dans ce pays traditionnellement agricole, mais auquel les événements actuels confèrent une singulière importance. Je veux parler du **problème industriel** qui, ignoré hier encore, se place aujourd'hui au premier plan de nos préoccupations.

Poursuivant une évolution commencée, il y a quelques années déjà, l'Indochine a vu, au cours de ces derniers mois, apparaître dans son économie une certaine tendance à l'industrialisation, qui, sans modifier sensiblement sa structure organique, permet d'espérer que si les circonstances l'y contraignaient, elle saurait, dans ce domaine comme dans d'autres, se suffire pour une large part.

J'en désire apporter pour preuve certains chiffres qu'il convient de méditer.

C'est, tout d'abord, celui des augmentations des capitaux. Les diverses sociétés ayant leur siège d'exploitation en Indochine ont placé, en 1936, 193.600.000 francs de titres nouveaux. Sur cette somme, 12.700.000 francs ont été émis par des sociétés minières, 24.300.000 francs par des entreprises de transformation de matières premières, 300.000 francs par des compagnies de Travaux publics d'eau ou d'électricité. Soit, au

total, par les sociétés à caractère purement industriel 37.300.000 francs représentant 36 % de l'ensemble des augmentations de capitaux.

Les chiffres correspondants ont été, en 1937, de 10.800.000 francs pour les mines, 32.900.000 francs pour les industries de transformation, 43.700.000 francs pour les Sociétés de Travaux publics, d'eau et d'électricité.

Le total des nouveaux titres émis par les entreprises industrielles a atteint 87.400.000 francs, constituant près de 57 % du capital supplémentaire mis à la disposition de la Colonie au cours de l'année 1937, soit 153.900.000 francs. De tels chiffres se passent de commentaires. Ils démontrent la part chaque jour plus importante prise par l'industrie dans la vie économique de l'Union, et le crédit que les bailleurs de fonds accordent à son succès.

Une autre preuve également saisissante de l'industrialisation croissante de l'Indochine est fournie par la consommation moyenne de l'électricité. La plupart des entreprises modernes sont, en effet, équipées de moteurs électriques [et] reçoivent des entreprises publiques de distribution, l'énergie nécessaire à leur fonctionnement. En 1930, la production moyenne mensuelle des diverses usines électriques de l'Indochine avait été de 5.128.000 kWh. La consommation atteignait pour la même période 4.023.000 kWh. En 1937, les chiffres correspondants furent respectivement de 6.170.000 kWh et de 4.566.000 kWh, marquant une augmentation de 712.000 kWh pour la production, de 543.000 kWh pour la consommation. Les progrès ainsi réalisés se sont affirmés en 1938, puisque, pendant le premier semestre de l'année en cours, la production moyenne mensuelle pour les entreprises publiques de distribution d'énergie électrique est passé à 6.729.000 kWh pour la production et à 5.089.000 kWh pour la consommation, accusant, dans le premier cas, un avantage de 559.000 kWh sur l'année précédente, dans le deuxième cas, un excédent de 523.000 kWh.

D'autres indices favorables seraient dignes d'être signalés. Je ne citerai ici que l'un d'entre eux, car il me paraît déceler d'une façon particulièrement éclatante les transformations qu'a subies depuis plusieurs années l'économie indochinoise. Je veux parler de la diminution de l'importation de certains produits manufacturés que la colonie achetait jadis à la Métropole ou à l'étranger et qu'elle fabrique désormais sur son sol avec sa propre main-d'œuvre. Elle affecte principalement le sucre, les allumettes, les teintures et tannins, les artifices, les cuirs et les peaux. La différence entre le chiffre des importations de 1937 et le chiffre de l'exportation moyenne annuelle correspond, sans conteste, à une augmentation équivalente de la fabrication locale des produits, si l'on admet que la consommation reste la même ; mais il ne fait pas de doute que celle-ci se soit considérablement développée par rapport au cycle 1930-1935, époque où la crise économique sévissait d'une façon particulièrement sévère et où le pouvoir d'achat de la population était réduit au minimum.

X. — L'EMPRUNT POUR LA DÉFENSE DE L'INDOCHINE ET LE RECRUTEMENT DE VINGT MILLE HOMMES.

J'en aurai terminé, Messieurs, quand je vous aurai rappelé avec quel empressement l'Indochine a souscrit au récent emprunt lancé par le Gouvernement français pour mieux assurer la défense de l'Union. La France demandait trente-trois millions de piastres. Il lui en a été apporté quarante-quatre. C'est que toute la population indochinoise avait compris qu'en présence des efforts réalisés par la plupart des nations pour augmenter leur puissance militaire, la France, parce qu'elle est résolument attachée à la paix, se devait et devait à l'Empire dont elle assure la sauvegarde, de ne pas se laisser distancer dans cette voie et de maintenir sa puissance défensive à un niveau tel qu'elle n'ait à redouter aucune agression. Tous les Indochinois ont compris aussi que le sort de la France extérieure ne peut plus se décider sur les champs de bataille d'Europe, et que la défense, pour être efficace, doit être organisée sur tous les points de l'Empire. Pour cela, il fallait que les Protectorats et les Colonies prissent

désormais leur part des charges militaires qu'entraînait le renforcement de leur propre sauvegarde. L'Indochine a généreusement consacré à cet effort une partie des ressources disponibles qu'elle retire de la sécurité et de la prospérité qu'elle doit à la paix française.

Elle est allée plus loin. Elle a donné plus que son argent. Elle a donné vingt mille de ses enfants, et cela dans la confiance et dans l'enthousiasme. Les opérations de recrutement furent un réconfortant spectacle, car elles manifestèrent d'une manière éclatante l'union des cœurs qui s'est faite en ce pays autour d'un même idéal.

Je n'insisterai pas, Messieurs, sur le sens profond de ces deux manifestations de l'emprunt et du recrutement. Vous en avez mesuré comme moi toute la portée, surtout dans les heures angoissantes que nous venons de vivre. De telles affirmations d'unité sont un précieux réconfort pour ceux qui ont le lourd honneur de conduire les destinées de l'Indochine. Que tous ceux qui ont, en ce pays, travaillé à cette unanimité morale, trouvent ici l'expression de la gratitude du gouverneur général.

Je suis heureux, à cette occasion, de pouvoir vous annoncer que, sur ma demande, le Gouvernement de la République a décidé que *les jeunes gens originaires des royaumes protégés et des colonies d'Indochine pourront désormais être admis dans les écoles militaires françaises et parvenir aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire*. Des sections préparatoires à Saint-Cyr et à Polytechnique* vont être, dès maintenant, ouvertes au Lycée de Hanoï. La France ne saurait mieux affirmer la confiance et l'espoir qu'elle place dans les enfants de son Empire, ainsi associés à sa puissance et à sa gloire.

*
* * *

Ce trop long exposé, dont je m'excuse, nous conduit à une vue synthétique que j'essayerai d'esquisser à grands traits.

Au cours des deux dernières années, l'Indochine a traversé une période de difficultés exceptionnelles, comme elle en a rarement connu dans le passé.

Troubles dans l'ordre politique international, proximité du plus grand conflit qui ait mis aux prises deux peuples d'Asie avec lesquels elle entretenait les plus amicales relations, inconvénients et dangers qui pouvaient en résulter pour elle, malentendus suscités par les campagnes de fausses nouvelles, incidents pouvant naître de la présence sur son territoire de nationaux des pays en conflit, manœuvres tendant à agiter l'opinion et à nous mettre en position délicate pour des fins politiques dangereuses. Par la netteté de son attitude, sa correction, son sang-froid, sa fermeté, l'Indochine a éludé ces difficultés. Elle a, de surcroît, et dans la plénitude de son indépendance et de sa volonté, pourvu à sa propre sécurité, sans que nul ne puisse s'alarmer de ces légitimes précautions.

Troubles dans le domaine social, nés de la surenchère organisée par des meneurs sans scrupules auprès des populations naïves, appelées pourtant à bénéficier de la très humaine, très libérale législation sociale que le Gouvernement de la République venait d'étendre aux travailleurs coloniaux.

Pendant des mois, l'opinion publique fut dangereusement travaillée, les grèves d'inspiration politique se succédèrent, cependant que certains irréductibles, parmi les anciens condamnés politiques libérés, prétendaient à des compensations et ne voyaient d'autre moyen d'existence que dans l'agitation. Le calme que vous constatez aujourd'hui, Messieurs, est le fruit d'un long et patient effort de l'Administration indochinoise. Il n'est pas factice, ni brutalement imposé. Il résulte de l'équilibre social lentement reconstitué et librement accepté par la très grande majorité des habitants de ce pays qui n'aspirent qu'à travailler dans la paix.

Troubles dans le domaine financier et économique, résultant des conséquences de la crise mondiale et de la triple dévaluation monétaire dont l'Indochine a, en deux ans, éprouvé le choc.

Pourtant, Messieurs, les budgets soumis à votre examen se présentent en équilibre réel, et nos réserves sont suffisamment pourvues pour permettre d'envisager le règlement de l'angoissante question de la sous-alimentation des popularités deltaïques, et l'équipement économique de la Colonie en vue de la doter d'un pouvoir d'achat à bref délai. J'ajoute qu'il nous a été possible de réparer par nos propres moyens les désastres des dernières inondations et d'assurer la prochaine récolte par les avances consenties aux rizicultures les plus éprouvés.

Alors que la crise économique pèse encore sur la plupart des États du monde et avilit le cours des matières premières. l'Indochine peut écouler dans des conditions favorables son riz et son caoutchouc ; elle augmente son potentiel de production ; son organisation industrielle se développe, sa personnalité économique se complète et grandit. Les statistiques que je vous citais tout à l'heure en témoignent sans contestation possible.

En même temps, s'affirme l'unité morale de la Colonie. En assurant le succès de l'Emprunt avec une joyeuse émulation, en donnant vingt mille de ses enfants avec la résolution grave que comporte le but de sauvegarde qu'elle entend réaliser, l'Indochine a manifesté qu'elle a la claire conscience de sa destinée et la ferme volonté de la poursuivre. Elle sait que l'aide généreuse de la France ne lui manquera pas et que, grâce à elle, la protection dont elle a bénéficié dans le passé s'étendra sur l'avenir et la prémunira contre les bouleversements qui agitent le monde. Elle sait que son sort et celui de la Métropole sont étroitement liés. Elle l'a signifié récemment, avec une force et une netteté impressionnantes, par la voix de ses souverains, l'empereur d'Annam, le roi du Cambodge et le roi de Luang-prabang, qui ont spontanément et fièrement revendiqué pour eux-mêmes, comme pour leurs peuples, l'honneur de se ranger autour de la Patrie commune, si la paix était mise en péril. Les assemblées élues, les conseils, les personnalités marquantes de la Colonie ont apporté leur adhésion unanime avec la même spontanéité. Et il n'est pas jusqu'aux fils de l'Indochine, isolés en France, étudiants, hommes d'affaires et ouvriers, qui n'aient offert, dès la première heure, leurs services au Gouvernement aussitôt qu'ils ont eu conscience qu'un danger menaçait le pays. C'est dans un mouvement de profonde émotion qu'au nom de la France et de l'Indochine, unies pour le mieux comme pour le pire, je dis à tous : merci.

Est-il de meilleure preuve que le mot « Union », pris pour devise par l'association des pays qui constituent notre groupe moral, n'est pas une expression vide de sens ? C'est, Messieurs, une réalité vivante et forte. Je suis certain que vous aurez à cœur, à l'heure grave que nous vivons, d'entreprendre et de conduire vos travaux sous ce signe.

Je déclare ouverte la session du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine pour l'année 1938.

LÉGION D'HONNEUR

(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1938)

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 novembre 1938)

La prochaine promotion de la Légion d'honneur, dont la date de sortie n'est pas encore fixée, comprendra un important contingent de personnalités coloniales, parmi lesquelles nous avons le plaisir de relever :

Le gouverneur général Brévié, élevé à la dignité de grand officier ;

LÉGION D'HONNEUR

Ministère du commerce

(*Journal officiel de la République française*, 10 novembre 1938)

Grand officier.

Brévié (Jules), commandeur du 28 juillet 1933. Gouverneur général de l'Indochine.

COCHINCHINE

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 novembre 1938)

Exposition de la laque

Saïgon, 11 novembre. — Sous la direction de M. Jonchère, directeur de l'École des Beaux Arts de Hanoï, et de M. Inguimberty, l'exposition de la laque a été inaugurée hier soir par le gouverneur général Brévié, accompagné du gouverneur de la Cochinchine Pagès.

Cette exposition contient surtout des paravents en laque, œuvres des élèves de l'École des Beaux Arts de Hanoï.

Une partie de ces œuvres est destinée à l'exposition de San Francisco. L'intérêt de cette inauguration est dans la liaison des plus utiles qui vient de s'établir au point de vue artistique entre le Nord et le Sud.

M. le gouverneur général Jules Brévié

grand-officier de la Légion d'honneur

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 novembre 1938)

L'Indochine a appris avec la plus complète satisfaction l'élévation de M. le gouverneur général de l'Indochine, J. Brévié, à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Rappelons que M. Jules Brévié, né en 1880, a été gouverneur du Niger de 1922 à 1929, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française en 1930, gouverneur général de l'Indochine en janvier 1937. M. Brévié est connu dans les milieux savants par divers ouvrages d'ethnographie et d'histoire et particulièrement par une étude sur « Islamisme contre naturisme au Soudan français ».

Comme on le voit, M. le gouverneur général Brévié a fait toute sa carrière en Afrique Occidentale, où il a remarquablement œuvré, jusqu'à sa nomination en Indochine il y a deux années.

Avant d'aborder les problèmes indochinois dont la complexité est considérable, il a fallu à M. Brévié de longues et difficiles études. Il semble que maintenant, notre gouverneur général est prêt à envisager avec l'autorité qui l'a fait distinguer en A. O. F., des réalisations qu'il mènera avec autant d'hardiesse que de prudence.

Nous adressons nos vives et respectueuses félicitations à M. le gouverneur général Jules Brévié.

Le Nouvelliste

L'inauguration de la [route Mongzuong-Tiên-Yê](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1939, p. 5, col. 3)
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1939)

GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'INDOCHINE SESSION EXTRAORDINAIRE

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU LUNDI 15 MAI 1939

DISCOURS DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL BRÉVIÉ (*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1939, p. 1)

Avant l'ouverture

Hanoi Lundi matin, 8 heures

Pour la première fois depuis dix ans qu'il existe, le Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine est convoqué en session extraordinaire, pour le lundi 15 mai.

L'ordre du jour comporte un remaniement du budget général de l'année 1939, et la création de ressources nouvelles.

Pour l'ouverture de la session, le gouverneur général Brévié prononcera un discours qui sera radiodiffusé sur 19 m 30 de longueur d'onde. Le chef de la Colonie y annoncera les mesures qui sont envisagées, et les raisons qui les motivent.

Nous savons d'ores et déjà qu'il s'agit, dans cette circonstance, de faire un appel au sens national et au patriotisme de l'Indochine, appelée à accepter les taxes nouvelles qui financeront les derniers perfectionnements à apporter à ses armements défensifs.

Jusqu'à présent, toutes les dépenses de cette nature, considérées comme dépenses de souveraineté, étaient supportées par la Métropole, qui laissait l'Indochine disposer de l'intégralité de ses ressources propres pour son équipement économique.

Mais, en raison des circonstances actuelles, et des sacrifices énormes que la France s'est elle-même imposés, l'heure est venue pour l'Indochine de prendre à sa charge les frais nouveaux qu'elle engage pour sa propre défense. C'est pourquoi le Grand Conseil se verra demander le relèvement d'un certain nombre d'impôts, relèvement présenté sous la forme d'une taxe d'armement.

Taxe d'armement : c'est le nom qui a été donné en France à la nouvelle contribution de un pour cent, prélevée indistinctement sur toutes les ventes, quelles qu'elles soient.

Quand vous achèterez un objet chez un commerçant, a dit à ce sujet M. Paul Reynaud, un centième de l'argent que vous lui verserez servira à payer des avions, des canons. Ce sera le centième du soldat ».

Il n'est pas question d'imposer à l'Indochine une nouvelle charge aussi générale, aussi importante. On ne connaît pas encore le détail des mesures sur lesquelles le Grand Conseil aura à se prononcer. Ce qu'on sait, c'est qu'elles ont été prévues de telle sorte qu'elles s'appliquent surtout aux classes aisées de la population, de telle sorte aussi qu'elles soient équitablement réparties entre les di vers pays de l'Union.

Pour bien marquer la décision du Gouvernement que les ressources nouvelles seront sans équivoque affectées à notre défense nationale, il sera constitué, à l'aide de celles-ci, un fonds spécial indépendant des recettes normales et du budget ordinaire.

La France fait actuellement l'admiration du monde pour l'esprit d'unanimité volonté et de sereine résolution avec lequel elle accepte les sacrifices destinés à assurer l'intégrité de son Empire et la sauvegarde de son honneur. L'Indochine, comme toutes les autres colonies, se montrera dans l'organisation de sa défense, digne des circonstances et digne des grands exemples qui lui sont donnés.

GRAND CONSEIL DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'INDOCHINE

EXTRAITS DU DISCOURS DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL (*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1939, p. 9)

La séance inaugurale s'est déroulée avec la pompe habituelle.

M. le gouverneur général a prononcé le discours d'ouverture : « *Vous ne me tiendrez certainement pas rigueur, Messieurs, du fait que je doive m'abstenir de vous donner publiquement de l'emploi de ces fonds un programme détaillé.* »

Cette phrase, nous tenons à la souligner à l'appui de la réserve que nous serons nous-même obliger d'observer dans nos compte-rendus.

Les séances plénières, nous a déclaré M. Perroud, président du Grand Conseil, ne seront d'ailleurs pas ouvertes à la Presse. Les applaudissements qui ont recueilli le bref discours du chef de la Colonie ont montré qu'il était compris.

Suivirent une proposition de motion de M. le résident supérieur honoraire Tissot et une autre de M^e Tran van Chuong, au nom de ses compatriotes.

Quand M. Perroud mit aux voix la motion d'adhésion de principe de M. Tissot, M. Féniès, rejoint tout de suite après par M. Baffeleuf, demanda à ce que la procédure régulière soit suivie.

La séance fut alors suspendue et M. le gouverneur général et les très hautes autorités civiles et militaires se retirèrent.

Hanoï, 15 mai. (Arip). — Le gouverneur général Brévié inaugure ce matin la session extraordinaire du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers à l'ordre du jour de laquelle figure l'examen de ressources destinées à permettre à la Colonie de développer ses moyens de défense.

Le chef de la Fédération prononce à cette occasion un discours où il indique dans quelles circonstances ce nouvel effort est demandé à l'Indochine.

Le Gouverneur général rappelle tout d'abord les énormes sacrifices financiers que la France, devant l'état actuel de la politique européenne, a décidé de s'imposer.

« Nombreux, ajoute-t-il, sont en Indochine ceux qui ont compris la beauté et la dignité de cet exemple, et qui ont pensé que la Colonie ne devrait pas laisser la mère-patrie supporter seule cette charge. De cet élan, de cette unanimité, je leur dis ma profonde reconnaissance. Ce geste signifie qu'il y a quelque chose de changé dans l'âme de notre vieille colonie, que le temps est passé des particularisme étroits et des

vaines discussions d'intérêts, que les dangers extérieurs qui menacent la paix ont fait lever un grand souffle de fierté nationale dans toutes les consciences ardemment éprises d'indépendance, de dignité, d'honneur.

« Au même moment, le Ministre des Colonies, M. Georges Mandel, qui a déjà tant fait pour l'organisation de la France extérieure à laquelle il a consacré son inlassable activité et son ardente volonté de réalisation, me conviait à y faire participer les pays de l'Union.

« J'ai répondu au Ministre que l'Indochine ferait son devoir, certain que j'étais, Messieurs, de pouvoir anticiper, sans crainte d'être démenti, sur vos décisions. »

Le gouverneur général donne ensuite des précisions sur le formidable effort auquel se sont astreints les « États alliés que la même loi anime », effort auquel se sont associés tous les pays d'Extrême-Orient voisins de l'Indochine.

« Ai-je besoin d'insister, poursuit le Gouverneur, sur l'ambiance de sécurité qui résulte pour les colonies françaises voisines de l'effort vigoureux et méthodiques des pays amis ? Et sur le devoir de réciprocité qui en déroule pour elles ?

« Ces exemples nous entraînent. Il fut un temps, je ne l'ignore pas, où les dépenses dites de souveraineté étaient supportées par la Métropole généreuse qui laissait ainsi la totalité des ressources locales à la disposition des Colonies pour hâter leur équipement économique et leur accession à la majorité sociale. C'est grâce à cette politique libérale que l'Indochine a pu réaliser en quelques décades [décennies] sa magnifique ascension vers la prospérité et le progrès à laquelle les étrangers sont les premiers à rendre le tribut d'admiration qu'elle mérite.

« Mais, aujourd'hui, la charge est trop lourde pour la Métropole, qui convie ses filles à se grouper autour d'elle pour la défense du patrimoine commun. Je dois dire que toutes ont accepté ».

Après avoir rappelé tout ce qui a été fait déjà pour la défense de l'Indochine, tant par décisions budgétaires que sur les fonds de l'emprunt de 44 millions de piastres souscrit l'an dernier avec un enthousiasme dont, dit-il, « nous conservons le souvenir ému », le gouverneur général déclare qu'il vient demander au Grand Conseil un nouvel effort, dont la durée, d'ailleurs, n'excédera pas celle de la situation exceptionnelle auquel il a pour objet de faire face.

« Je puis, affirme le chef de la Colonie, vous donner l'assurance qu'il sera exclusivement affecté à compléter et à perfectionner la défense de la Colonie. L'accord est entier à cet égard avec le Département.

« Quant à l'incidence des charges nouvelles, j'étais certain de répondre à l'avance aux sentiments qui vous animent — qui sont aussi les miens propres — en les faisant peser le moins possible sur les classes pauvres ; c'est, en effet, à un accroissement du taux des taxes indirectes, et plus particulièrement des taxes sur les produits riches, que nous demandons les sommes dont l'Indochine a besoin pour compléter sa défense.

« C'est dans un même esprit d'équité que la partition a été calculée entre les divers pays et les divers produits.

« Vous ne me tiendrez certainement pas rigueur, Messieurs, du fait que je doive m'abstenir de vous donner publiquement de l'emploi de ces fonds un programme détaillé. Je puis néanmoins vous fournir l'assurance que celui-ci tend à doter l'Indochine de moyens défensifs modernes, efficaces, puissants à l'abri desquels elle pourra continuer à développer les magnifiques œuvres de paix, économiques et sociales, auxquelles elle a toujours consacré le meilleur de son activité.

Le Gouverneur général souligne que, du point de vue économique, la situation du pays semble favorable à l'appel qui lui est adressé. Puis il affirme que la France tiendra son engagement d'assurer la sécurité de tous ceux qui ont fait l'Indochine d'aujourd'hui, les Français et ses propres habitants étroitement associés en vue de promouvoir un ordre économique et social plus profitable à tous.

« Demain, déclare-t-il, la communauté du sacrifice et de l'effort consentis cimentera plus fortement encore la solidarité des deux races. L'Indochine s'apercevra qu'elle aura accession à une personnalité nationale plus complète, plus consciente de sa force et de son destin. Européens et Indochinois percevront mieux les raisons spirituelles et les nécessités profonds qui les entraînent à se comprendre, à se soutenir, à s'aimer pour la sauvegarde de l'idéal commun que les évènements actuels, si gros soient-ils d'inquiétude, n'empêchent pas l'histoire d'élaborer. Sous le rayonnement du libéralisme français, l'avenir apparaît lumineux. Entre la hiérarchisation des races qui, tôt ou tard, conduit à l'esclavage plus ou moins avoué, et la fraternité de tous les hommes, la France à dès longtemps fait son choix. Si elle conduit prudemment l'évolution des peuples protégés afin d'éviter le danger de brûler les étapes, elle n'est pas moins décidée à les amener progressivement à leur majorité dans le respect de l'ordre public et des intérêts de chacun. »

Le gouverneur général conclut en ces termes :

« Vous saurez marquer que l'esprit impérial n'est pas à sens unique, et que, si la France a consenti dans le passé et continue à faire de lourde sacrifices pour la sécurité des territoires dont elle a assumé la protection, l'Indochine tient à honneur d'en prendre aussi sa part. Son attitude signifiera nettement à la France et à l'étranger que la résolution si fortement exprimée dans les paroles et dans les actes de M. le Président du Conseil Édouard Daladier existe à tous les relais de l'Empire, qu'elle éveille dans nos coeurs un vibrant écho, et trempe nos volontés à la mesure de toutes les épreuves. »

M. Brévié est exclu de la Légion d'honneur
(*Le Journal de Saïgon*, 20 mai 1946)

Paris (AFP), 19 mai 1946.— Par décret publié au *Journal officiel* rendu sur avis du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, ont été exclus de la Légion d'honneur et déchus définitivement du droit de porter tout autre décoration française ou étrangère et d'en recevoir le traitement : les ex-gouverneurs des colonies Brévié, grand officier, Cayla, commandeur ; Nouailhetas, commandeur ; Perlicier et de Bournat, officiers, Piazzot, chevalier, ancien directeur des affaires politiques au ministère des colonies.
